

DELANNAY Didier

Comptes rendus, procès-verbaux, mémoires en Bretagne

Journée du 26 juin

Le matin

Visite du château de Fougères

Un soleil radieux éclaire en ce début de matinée l'imposante forteresse : heureux présage que la suite ne devait pas, tout au long de ce congrès, démentir.

A 9 heures, les congressistes se retrouvaient à la conciergerie du château. Leur nombre exigea de les répartir en deux groupes, sous la houlette de deux remarquables guides, M. Hérisset et M. Chereil, animateurs du patrimoine de la ville de Fougères, dont tous surent apprécier les compétences et les passionnants commentaires.

Un premier château fut construit à la fin du X^e siècle, à l'emplacement de l'actuel, sur un rocher dominant le Nançon, entouré de marécages et à l'abri de hautes collines. Un tel site, à la frontière du Duché, et au carrefour de trois provinces, ne pouvait que conférer à cet établissement une importance stratégique et politique dépassant largement la puissance du seigneur qui en avait la garde.

Au reste, des voies romaines s'étaient déjà croisées en ces lieux, tout désignés pour des échanges commerciaux.

Le château primitif ayant été incendié en 1166 par Henri II Plantagenêt, sa reconstruction, englobant un espace de deux hectares, s'échelonna du XII^e au XV^e siècle. Il réunit donc des éléments de différentes époques, d'autant qu'il lui fallait s'adapter à l'évolution, tant des techniques militaires que du contexte politique.

L'entrée étant l'endroit le plus vulnérable, plusieurs tours en défendent l'accès. La tour d'entrée, dite de la Haye St Hilaire, du XII^e siècle, est barrée par une herse double.

Flanquée au nord de la tour de Guémadeuc, et, au sud, de celle du Hallay, une première petite cour, dite «avancée», butait sur une seconde porte, permettant encore d'arrêter un ennemi qui aurait réussi à franchir le premier barrage, d'autant qu'à cette hauteur, un déversoir permettait d'inonder un second fossé.

Cette deuxième porte nous introduit dans la cour basse du château, à l'abri des vents dominants. Du grand logis seigneurial situé à gauche, seules subsistent six colonnes de granit, restes de la salle d'apparat, et un peu plus loin, le puits.

Nous dirigeant vers la tour Mélusine, nous traversons une troisième enceinte où des fouilles ont dégagé des emplacements de poteaux taillés dans le schiste, témoins d'une première construction en bois.

Du donjon démoli sur ordre de Richelieu en 1626, il ne reste qu'une plate-forme triangulaire.

A droite s'élève la tour du Gobelin, où un escalier en colimaçon nous amène à un niveau d'où la vue permet à nos guides de nous retracer l'histoire de la construction de la première cité fougèraise au pied du château.

Puis voici la tour Mélusine, pouvant servir de donjon, constituant alors l'ultime défense de la forteresse, avec ses portes très élevées accessibles uniquement par des échelles ou des ponts-levis. En bas une trappe ouvre sur un rez-de-chaussée obscur qui pouvait servir de cachot ou de cellier. Pour sa construction furent d'abord utilisés des schistes, pris sur place, puis des granités assurant une meilleure résistance aux projectiles.

Un escalier à vis permet d'accéder au chemin de ronde d'où la vue s'étend sur la ville et ses approches.

La courtine ouest, qui joint la tour Mélusine à la tour Surienne, est percée de mâchicoulis.

Succédant aux hourds en bois, ces mâchicoulis permettaient de déverser sur l'assaillant des pierres et de la limaille de fer. Associés aux créneaux et aux archères, ils illustrent le passage d'une défense passive à une défense active, assurant, par des ouvertures agrandies sur les remparts, tant l'observation que le tir.

Par la courtine ouest, nous gagnons les deux dernières tours, de la fin du XV^e siècle. Elles répondent au souci du duc François II de se défendre contre la France, et ont été construites au seul endroit qui demeurait encore vulnérable. On y remarque une intention décorative, avec ses mâchicoulis en pyramides inversées. Dans la première tour est exposé le plâtre de la statue équestre du général de Lariboisière. Le bronze en fut fondu sous l'occupation. Tout autour sont rangées de petites maquettes des différents projets préalables. La deuxième tour renferme un musée du compagnonnage et de l'industrie de la chaussure, avec le «chef-d'œuvre» de Jean-Marie Guéhenno, dit «Pontivy-La-Justice», père de l'écrivain, et nombre d'autres documents sur les rites du compagnonnage.

Église de St Sulpice

Nous quittons le château et descendons par la rue de la Fourchette, où nous notons au passage la porte des remparts encadrée de deux tours, de la fin du XV^e, double porte, piétonne et charretière. Puis nous allons admirer l'église de St Sulpice. Ce fut la première paroisse de la ville. Son premier sanctuaire avait consisté en une petite chapelle couverte en chaume construite au XI^e siècle pour desservir la paroisse agglomérée au pied du château, sur un îlot entre le Nançon et les douves de la forteresse. L'église actuelle, du XV^e siècle achevée au XVIII^e, est entièrement bâtie en granité, de style gothique flamboyant, qu'illustrent des chapelles à pignons multiples.

A l'ouest, le pignon central dans lequel s'ouvre une porte en arc brisé est surmonté d'une baie flamboyante, tout comme le second pignon.

Les pignons de cette façade sont ornés de choux frisés et de pinacles, et munis de gargouilles.

La tour sud, de la fin du XV^e, est flanquée d'une tourelle polygonale, terminée par quatre frontons, et sommée d'une flèche en ardoises.

Au nord, la nef est à quatre pignons irréguliers très ornés de choux et de gargouilles. On notera l'absence de transept. Les travées du chœur sont marquées par des contreforts. La porte sud s'orne d'un arc en accolade et d'un décor végétal prolongé, à droite, par la figure de la Fée Mélusine se coiffant devant un miroir, rappelant que les Lusignan furent au XIII^e siècle seigneurs du château. A l'intérieur, on remarque le grand arc de 1522, séparant la nef du chœur.

Le chœur, du 18^e siècle, comporte un autel en marbre de Laval, dominé par un tabernacle recouvert à la feuille d'or, surmonté d'un baldaquin, ainsi que des boiseries dues au sculpteur fougèrais La Fontaine.

La nef est divisée en quatre travées. L'une d'elles abrite la chapelle Notre-Dame dont on peut admirer le retable en granité du XVI^e siècle.

Dans une autre travée se trouve la statue très vénérée de Notre-Dame des Marais.

Enfin l'ancienne chapelle des Tanneurs possède un autre retable, également en granité, du XV^e siècle. Au centre s'inscrit la Crucifixion, accompagnée des instruments de la Passion.

L'exposition «La Rouerie»

Nous revenons au centre de la ville par la ruelle des Vaux, étroite, pittoresque et ombragée. Au syndicat d'Initiative nous visitons l'exposition consacrée à La Rouerie.

M. Christian Bazin, auteur d'un récent ouvrage sur notre héros, relate alors la fondation du «Comité La Rouerie», de composition franco-américaine. Ceci explique la large part faite à la guerre de l'Indépendance américaine dans cette exposition. Il signale le projet d'érection d'une statue à Fougères, puis il présente les douze panneaux rappelant le séjour de La Rouerie en Amérique, pour terminer par l'évocation de la «Conjuration Bretonne», enfin par les documents relatifs à la libération, et l'arrivée des Américains à Saint-Ouen-La-Rouerie, première localité bretonne délivrée en 1944. Il attire notre attention sur la présence de l'écharpe blanche à fleurs de lys d'or que le Marquis aurait dû porter ; elle est accompagnée d'un papier qui l'identifie, avec la mention : «découvert le 1^{er} juin chez le brigand La Rouerie».

L'après-midi

Visite de la ville

Après un déjeuner servi au restaurant des Voyageurs, M. Hérisset, l'un de nos guides, donne d'abord un aperçu d'ensemble de la Haute-Ville.

Le départ a lieu près de la Maison du Tourisme. A l'emplacement de l'ancienne Porte Roger se trouve l'hôtel de La Belinaye où naquit La Rouerie. Il rappelle par sa forme l'Hôtel de Ville de Rennes, ayant été l'œuvre d'architectes venus pour la reconstruction de cette cité après son grand incendie. Nous passons par la Place du Théâtre, qui date de la fin du XIX^e siècle ; la construction de ce théâtre correspond à une époque de prospérité pour la ville, due à l'essor de l'industrie de la chaussure.

La Rue Nationale permet d'évoquer les reconstructions de la ville après les incendies du XVIII^e siècle.

Tout au long de notre déambulation, nous découvrons dans cette rue plusieurs hôtels de cette époque, avec leurs cours intérieures et, souvent, leurs escaliers aux rampes de fer forgé.

Puis, nous voici Place Guéhenno, sur l'arrière de laquelle se profile le Beffroi, dont seule la base est ancienne. Des drapiers en ont rapporté l'exemple des Flandres, symbole de la prédominance de la bourgeoisie dans la vie de la cité.

Un hôtel très orné, dont la façade a été refaite en style Renaissance, a remplacé l'hôtel de Julie de Chateaubriand, Comtesse de Farcy. Nous passons ensuite devant la dernière maison à porches de la ville haute, subsistant après les bombardements de 1944. Sur les poutres, nous remarquons des signes de compagnons. Cette dernière maison renferme le musée consacré à l'exposition des œuvres d'Emmanuel de la Villéon (1858-1944), l'un des derniers grands peintres impressionnistes ; nous consacrons quelques instants à admirer ces toiles où les paysages bretons se nuancent de coloris au charme vif et prenant.

Puis nous voici à l'église Saint-Léonard, édifiée au cours de plusieurs siècles ; elle correspond au type d'églises à pignons multiples, ici parfaitement réalisé. Le sanctuaire n'est parvenu à ses dimensions définitives qu'au XIX^e siècle. L'édifice est sans transept, et à chevet plat. La tour est d'origine romane. Notre guide attire notre attention sur les gargouilles en forme de canons, du XVII^e siècle.

Parmi les chapelles à pignons multiples, les premières sont du XVI^e siècle. Les décors ouvragés deviennent plus sobres dans les trois dernières chapelles d'époque plus tardive. L'église a été agrandie au XIX^e à cause de l'accroissement de la population, lors de l'essor de l'industrie de la chaussure. La façade flamboyante est de la fin du XIX^e siècle. La grande rosace est en kersanton. Notons que le chœur est situé à l'ouest, et non à l'orient comme l'exige la symbolique chrétienne. A l'intérieur, la nef comporte six travées dont l'une du XII^e siècle, trois du XV^e et les autres du XVI^e. Les vitraux des fenêtres sud et est sont du XVI^e siècle. Une statue en bois polychrome de Ste Anne et de la Vierge est fixée sur un pilier de la nef.

Cinq tableaux d'Eugène Deveria et un tableau d'Achille Deveria sont conservés au bas de l'église. Derrière celle-ci, la Place aux Arbres surplombe les faubourgs et le cours du Nançon, permettant de contempler un superbe panorama.

La fin de notre promenade nous amène devant l'Hôtel de Ville dont une fenêtre très ouvragée éclaire l'escalier. Cette fenêtre, où se mélangent gothique flamboyant et Renaissance, remplace l'ancienne entrée.

Les conférences

Celles de ce jour ont lieu à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Son Directeur, M. Rémi Bilger, devait nous y présenter «L'économie du Pays de Fougères».

Dans son remerciement, le Président souligna l'exemple remarquable donné par cette ville qui, malgré la proximité de Rennes, a su se ménager un développement économique autonome, et le faire évoluer.

En effet, après la crise de la chaussure, Fougères a su se reconverter, diversifier ses activités et être, dans son «pays», un pôle d'animation et une source de vitalité.

Notre collègue, M. de la Condamine, succède alors à M. Bilger pour nous entretenir de «Chateaubriand et les siens à Combourg et Fougères». A l'issue de cette captivante causerie, le Président remercia son auteur tant pour son érudition que pour le charme dont il a su l'imprégner, ce charme que dégagent les souvenirs tour à tour familiers, plaisants ou mélancoliques, voire tragiques, que le conférencier a évoqués avec beaucoup d'émotion et de vie, s'agissant de personnages que l'on peut vraiment dire «hors du commun» !

Ces deux conférences sont reproduites dans la partie «Conférences et Mémoires» du présent Bulletin.

La réception à l'Hôtel de Ville

Le Congrès se retrouve enfin à l'Hôtel de Ville où, en l'absence du Maire, retenu par des ennuis de santé, Madame Caillère, Adjointe aux Affaires Culturelles, accueille l'Association et, en présentant rapidement la ville, ses atouts et ses problèmes, montre avec quelle résolution elle se prépare à l'avenir.

Le Président de l'Association Bretonne lui répond en ces termes :

“Madame l'Adjointe aux Affaires Culturelles de la ville de Fougères - Je vous remercie tout d'abord du sympathique accueil qu'en ce bel Hôtel de Ville vous réservez aujourd'hui au Congrès de l'Association Bretonne qui se retrouve à Fougères après 33 ans.

Je tiens aussi à vous exprimer tout notre regret de ce que la santé de M. le Maire de cette cité ne lui ait pas permis d'être des nôtres. Je vous prie de bien vouloir lui transmettre tous nos vœux de prompt et complet rétablissement.

Je tiens enfin à vous dire tout l'intérêt et tout le plaisir que nous avons, nous tous membres de l'Association Bretonne présents à ce Congrès, à nous retrouver en cette ville et en ce Pays de Fougères.

Tant de souvenirs et de symboles sont attachés à cette vaillante cité et au terroir dont elle est le joyau !

Marche de Bretagne, et, de ce fait, siège d'une puissante Baronnie, elle a veillé longtemps à l'une des entrées du Duché, face à la puissante Normandie, puis à l'Empire anglo-normand-angevin que celle-ci devait fonder, enfin face au Royaume de France et à sa marche vers l'unité.

Elle était à ces égards «en première ligne», comme les autres Marches de Bretagne, dont l'un des vôtres, M. Cintré, a savamment exposé dans un ouvrage récent le rôle et le statut.

Ce rôle elle le tint jusqu'au bout, puisque c'est tout près d'ici, à St Aubin du Cormier, qu'eut lieu la cruelle rencontre qui devait sonner le glas de l'État Breton.

Marche, Fougères ne le demeure-t-elle pas cependant encore, dans la mesure où, porche prestigieux sur l'une des voies d'accès à la Bretagne, elle en affirme d'entrée de jeu, et puissamment, l'identité ?

Les libertés de la Bretagne, jurées en 1532, commençaient ici, jusqu'au 4 août 1789, tout comme l'affirmation de ses fidélités.

Comment dès lors s'étonner si nous avons à y saluer le souvenir de La Rouerie, champion de l'Indépendance Américaine, défenseur des libertés de la Province, enfin, face à un pouvoir qui lui parut, dès 1791, trahir les promesses de 1789, auteur de la Conjuration Bretonne ?

Initiateur de cette chouannerie qu'il ne connut pas, mais que devaient très tôt illustrer en ces bocages Jean Chouan et Boisguy, il devait, il y aura bientôt 200 ans, mourir de sa fidélité à son Dieu, à son Roi, à sa Bretagne.

Nous ne doutons pas non plus de la fidélité de Fougères à sa mémoire. Ce 200^e anniversaire de sa mort sera, pour le Comité formé à l'initiative de M. Bouëssel du Bourg, et dont l'Association Bretonne est membre, l'occasion de diverses manifestations, dont l'exposition en cours en cette ville marque le prélude.

Fougères se devait d'en être la I^e étape, mais nulle autre cité, non plus, ne semble mieux désignée pour l'érection d'une statue à ce héros que tous, nous pouvons, sans états d'âme, revendiquer pour nôtre. Nul doute que votre municipalité ait à cœur d'apporter son concours à ce projet.

Cité de caractère avec son impressionnante forteresse, sa fière et Haute Ville que M. Hérisset nous a présentées, centre aussi d'un pays haut en couleurs, Fougères devait être fortement marquée par les

lettres et les arts.

M. de la Condamine vient de nous évoquer avec talent et érudition les liens de Fougères avec Chateaubriand et les siens.

Balzac y séjourna chez les Pommereul en 1828, et y écrivit «Les Chouans», l'un de ses premiers romans. Fougères y est évoquée de façon saisissante, bastion «bleu» face aux assauts surgissant d'un mystérieux bocage qu'elle domine de toute sa puissance.

Et puis quelques années après, c'est en 1836, Victor Hugo qui vient y retrouver Juliette Drouet. Elle lui fit connaître la ville et sa forêt, où, avec ses dons de visionnaire, Victor Hugo a su plus tard dans «93», paru en 1872, transmuier en épopée l'affrontement de deux Mondes.

Fougères enfin a joué et joue toujours en Bretagne un rôle économique important et renouvelé. M. Bilger nous l'a rappelé. Elle a, on peut le dire, une longue tradition manufacturière qui, depuis le Moyen-Age, a vu se succéder la draperie, l'étain, la tannerie, le papier, les toiles, et puis bien sûr, la chaussure, qui, en 1895, faisait travailler, en 30 usines, 10 000 ouvriers sur 20 000 habitants.

D'où une population ouvrière d'origine rurale, qui dut affronter de rudes combats pour obtenir justice et considération. Pensons à la longue et éprouvante grève de 1906-1907, et saluons ici le souvenir de l'un de ses plus généreux défenseurs, l'Abbé Bridel.

C'est dans ce monde à la fois ouvrier et rural que devait naître et grandir Jean Guéhenno.

Homme sensible, méditatif et tourmenté, ses talents de grand écrivain devaient le mener, à force de volonté, de l'humble chaumière d'un village de St Germain en Coglès, à l'Académie Française...

Nul n'a su comme lui, dans ses souvenirs d'enfance, évoquer la rude vie de ce peuple ouvrier des faubourgs de Fougères et son combat.

Cet homme voulait «changer la vie». Mais avoir changé la sienne ne suffisait pas à celui qui écrivait : «On ne change pas sa vie à soi seul, et il faut pour la changer, changer aussi la vie des autres». Et cependant, le même, évoquant son enfance pauvre et rude, ne dit-il pas qu'il fut «un roi en sabots» et qu'il trouva en ces jeunes années de Peigné «un paradis qu'une affreuse curiosité lui fit perdre !»...

Fougères, durement éprouvée par des incendies au 18^e siècle, puis par les bombardements de la dernière guerre, s'est courageusement relevée de ses ruines.

Courageusement aussi, comme M. Bilger nous l'a exposé, elle s'est refait un tissu industriel nouveau. Avec son arrière-pays agricole et sa grande tradition d'élevage bovin et de marché, Fougères unit heureusement agriculture, industrie et tourisme, ruralité et urbanisme, dans le cadre d'un «pays» qui, plus que jamais, affirme sa personnalité aux Marches de notre Bretagne.

C'est ainsi que perdure cette Baronnie dont M. Cointat doit nous entretenir demain, avec sa forêt, son Coglès, son Désert, sa ville et son bocage.

A cette ville de Fougères et à son Pays, l'Association Bretonne, en vous remerciant de votre si sympathique accueil, ne peut que souhaiter le solide et prospère avenir auquel un long et fécond passé l'a, de toute évidence, préparée».

Des cadeaux sont ensuite offerts au nom de la Ville de Fougères aux membres du bureau de notre Association, qui y sont très sensibles ; puis un vin d'honneur clôture cette très agréable réception.

Au château de la Haye St Hilaire

Le soir, certains congressistes se rendent à la chapelle du château de la Haye St Hilaire depuis plus de 1000 ans dans la même famille, où, en l'absence de son propriétaire, M. Lionel de la Haye St Hilaire, nous écoutons une cassette où celui-ci retrace avec émotion l'épopée chouanne des deux frères de cette famille, enterrés en ce même édifice, dédié à la Sainte Famille, dont nous admirons l'autel et une belle statue de la Vierge à l'Enfant, de style flamand.

Mais laissons la parole à M. de la Haye St Hilaire, en citant ci-après les principaux passages de son exposé :

«Louis-Benigne et Charles-Édouard de la Haye St Hilaire étaient les fils de François-Louis, né en 1729.

L'aîné — Louis-Bénigne — sous-lieutenant au régiment de Penthièvre à Rennes, entra un des premiers dans la conjuration du Marquis de la Rouerie, son ami.

Dès le début de sa vie clandestine son activité est remarquée, en particulier comme envoyé spécial des Princes (1792).

Après la mort du Marquis de la Rouerie, il rejoignit les débris de la «Grande Armée Vendéenne» au passage de la Loire. A la journée de Savenay, il chargea avec une poignée de cavaliers les colonnes républicaines, sauvant du massacre par son courage et son sens du terrain un nombre important de ses compagnons d'armes ; mais hélas il reçut plusieurs blessures.

A peine remis, il regagna le pays de Fougères et se mit à la disposition de Boisguy, assurant plusieurs commandements.

Faisant preuve de plus en plus d'audace, il déjoua bon nombre de ses adversaires qui disaient de lui «qu'il leur glissait des mains comme une anguille»...

Il fut pris cependant et emprisonné à Rennes (à la Tour le Bât). Fort heureusement une rapide et spectaculaire évasion lui évita la peine capitale...

... A ce stade de sa vie (1799) Louis-Bénigne se sentit un peu découragé. Il prit le large en s'embarquant alors, sur un corsaire de St Malo dit «Le Furet». Hélas ! il fut pris au large de l'Espagne et séjourna six mois sur les pontons anglais. Il bénéficia heureusement de la protection de son oncle «Pierre Henry», Gouverneur de Gibraltar et lieutenant général de Sa Majesté Catholique le roi d'Espagne. Il fut alors échangé pour revenir en France vers 1800 et se retirer dans sa propriété de la Haye. Comme feu son père, estimé et protégé, il ne fut plus jamais inquiété. A la Restauration le roi Louis XVIII lui fit proposer le grade de colonel mais il le refusa.

On l'avait dit fiancé dans sa jeunesse à Thérèse de Moëlien «l'Amazone de la chouannerie» comme l'appelle Théophile Gautier. Il n'en existe aucune preuve, même en fouillant l'importante correspondance qu'ils échangèrent l'un et l'autre dans la clandestinité. En revanche Thérèse fut suffisamment intime avec mon aïeul pour lui écrire une lettre aux accents cornéliens et lui adresser une mèche de ses cheveux avec quelques affaires très personnelles, avant de monter sur l'échafaud. Ce n'est probablement pas sans émotion et admiration que vous écouterez la lecture d'un court extrait de cette correspondance intime :

«... N'allez pas croire, mon ami, à la mélancolie de mes réflexions, que mon âme soit abattue et triste... Plaiguez ma destinée, âme généreuse, mais ne regrettez pas ma fin. Je cesse d'être pour ce monde et c'est peu de chose. Ne vous affligez donc pas, quel que soit mon sort, cela m'affligerait encore, et je ne veux conserver qu'un souvenir doux de vous, de votre amitié. A Dieu ! Regrettez moi un peu, mais pas trop...

Je pars après-demain, le Tribunal nous attend, je ne le crains pas... »

Signé : Thérèse

C'est alors qu'après une vie mouvementée et pleine de risques, Louis-Bénigne se maria, certes très tard (1816), probablement par fidélité à sa famille.

Charles-Édouard, son cadet, était le benjamin des 7 enfants de la famille la Haye Saint-Hilaire. Sans conteste, il fut l'un des personnages les plus marquants de la chouannerie en Bretagne.

Sous-lieutenant au Régiment de Penthièvre à peine âgé de 16 ans, suivant l'exemple de son frère aîné, il fut le plus jeune conjuré du Marquis de la Rouerie et surnommé «Raoul» dans la clandestinité.

Chargé tout d'abord de diverses missions entre la Bretagne et Jersey (où étaient réfugiées sa mère et une de ses sœurs), il participa, par la suite, à l'expédition de Quiberon et échappa au massacre (1795).

Il regagna alors le pays de Fougères pour se mettre, avec son frère, au service de Boisguy.

Il prit le commandement d'une Division et se mit en relief dans le Maine, lors des opérations de la Grande Armée Royaliste.

Il refusa, comme son aîné, toute collaboration avec le comte de Puisaye dont il déjoua plusieurs guet-apens. Au cours de l'un d'eux il fut blessé dans les avenues mêmes de la Haye.

Très vite (1798) Édouard s'attacha à Georges Cadoudal qui le fit nommer «Général des Forces Royalistes de Bretagne» (janvier 1801) après la mort de Mercier La Vendée.

D'une activité extraordinaire et d'un courage exceptionnel, il participa à de nombreuses expéditions : on le trouve en compagnie de Georges dans la presqu'île de Rhuys, puis à la Falaise de

Biville.

En accord avec Georges, s'il envisagea de préparer un coup de main pour enlever Bonaparte, il se défendit toujours (peut-être par souci d'éviter la compromission d'autres compagnons) d'avoir participé directement et physiquement à l'attentat de la machine infernale.

En revanche il monta d'autres coups audacieux pour intimider et secouer un certain nombre de gentilshommes reclus, opportunistes ou apathiques.

Après l'exécution de Cadoudal (1804), avec une bande d'irréductibles, le comte d'Artois lui écrivit en 1806 de Londres les ordres suivants : «La Mission dont vous êtes chargé est plus conséquente que celles qui ont précédé ; que Dieu ne vous abandonne pas !... Prudence, exactitude, fermeté et union, telles sont les instructions que je vous donne à vous et à vos loyaux compagnons».

C'est à cette époque qu'Édouard réalisa l'enlèvement, resté célèbre, de Monseigneur de Pancemont Évêque de Vannes. L'évêque ne fût libéré qu'après satisfaction des conditions exigées par Édouard. Ce qui provoqua chez Napoléon — aux dires de Fouché - une belle crise de rage.

Par ce dernier coup d'audace, Charles-Édouard signa son arrêt de mort. Des fiches de son signalement furent diffusées dans toutes les communes et villages, de Bretagne et d'ailleurs. Traqué de toutes parts, et vendu par un mouchard, Édouard fût cerné le 23 septembre 1807 avec deux fidèles compagnons (Pourchasse et Billy) dans un refuge «Le Moulin de Salo» à Monterblanc, près de Vannes. Après avoir perdu un de ses fidèles (Pourchasse), blessé gravement aux deux jambes, il dut se rendre à l'issue d'une sérieuse résistance.

«Cette arrestation est de première importance» dira Fouché. Sur ordre de celui-ci, il fut jugé avec son dernier compagnon d'armes (Billy) dès le 6 octobre 1807 et tous les deux exécutés le lendemain sur la place de la Garenne à Vannes.

Charles-Édouard ne pouvant se soutenir en raison de ses blessures aux jambes fût fusillé dans un fauteuil. En ville ce jour-là, les familles nobles et les sympathisants tinrent leurs persiennes fermées toute la journée en signe de deuil.

Tels furent ces deux La Haye Saint Hilaire ! Tous les deux sont inhumés en ce lieu de la chapelle de la Haye (pour Édouard son cœur seulement paraît-il), où les générations actuelles, qui leur ont succédé, viennent périodiquement se recueillir en relisant avec émotion l'épithaphe gravé sur la pierre tombale de leur aïeul, Louis-Bénigne :

«Ici repose le corps de Messire Louis-Joseph-Bénigne de La Haye, chevalier, comte de Saint Hilaire, ancien officier des Armées Catholiques et Royales.

Son épouse et ses enfants, dont il était la joie et le bonheur ont fait placer cette pierre pour honorer sa mémoire et le rappeler au souvenir de tant d'infortunés qu'il consola, secourût et guérit.

Conformément à son désir, il a été inhumé dans ce lieu, qu'il arrosa si souvent de ses larmes et qui renferme aussi les cendres de son frère chéri, le chevalier Édouard de La Haye Saint Hilaire, mort à Vannes pour son Dieu et pour son Roy»

Épilogue : «Épargne le Petit et ne crains pas le Grand» : les La Haye Saint Hilaire, de noblesse chevaleresque, auront à cœur à toutes les générations de mettre en pratique cette devise, en servant le Roy (à l'époque de la monarchie), toujours la France, et en défendant leurs convictions religieuses et politiques, et naturellement leurs biens, cela non sans risque, et souvent jusqu'au sacrifice suprême, en maintes occasions au cours des siècles.

Lors d'un passé récent, la triste situation de déporté ou d'interné-résistant de trois membres de la famille «La Haye Saint Hilaire» en 1941/45 est la preuve et le témoignage frappant de cette fidélité aux traditions et à un sens élevé de l'Honneur».

Journée du 27 juin

Le matin

La matinée de ce deuxième jour ayant été réservée à des conférences et à l'Assemblée Générale, le lieu choisi est l'ancien Couvent des Urbanistes, bâtiment spacieux, naguère en ruines et reconstruit par les soins de notre regretté collègue M. Cornon, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Nous y disposons d'une vaste salle éclairée par des vitraux modernes dont les motifs

harmonieusement linéaires et les coloris évoquent la Forêt de Fougères aux diverses saisons. Après les souhaits de bienvenue aux congressistes et aux conférenciers, le Président donne la parole à Monsieur Cointat, député de Fougères et ancien Ministre de l'Agriculture, pour une conférence sur «La Baronnie de Fougères : genèse et persistance». Les deux conférences qui suivront seront celles du Général Jean Barreau, Vice-Président de la Société Archéologique et Historique de Fougères, sur «Les origines et les débuts de la Chouannerie dans le district de Fougères. Le rôle d'Aimé du Boisguy», puis de Monsieur André Couillard, également Vice-Président de ladite Société, sur «La Grande Chouannerie dans le Pays de Fougères en 1795 et 1796».

Le mérite particulier de M. Cointat aura été de faire ressortir de façon saisissante la pérennité, à travers l'Histoire, d'un «Pays» voué tour à tour à la défense du Duché et à la rencontre culturelle et économique de trois Provinces. La Géographie et l'Histoire se sont, de toute évidence, admirablement conjuguées pour asseoir et faire se succéder, dans le même cadre territorial, baronnie et arrondissement, fief féodal et zone moderne de développement.

Quant au Général Barreau et à M. Couillard, ils devaient, tour à tour, avec talent et érudition, évoquer et retracer l'une des phases les plus dramatiques de l'histoire de ce pays, haut lieu, avec La Rouerie, de la résistance aux excès puis aux agressions du Pouvoir Central, et, avec Boisguy et ses adjoints, de l'affrontement «Chouans contre Bleus».

On trouvera plus loin le texte des deux premières conférences.

Celle de Monsieur Couillard sera publiée dans le Bulletin suivant.

Assemblée Générale

117 Membres de l'Association sont présents et 79 pouvoirs ont été remis au Bureau, ce qui porte à 196 le nombre des membres présents ou représentés et à 99 la majorité absolue.

Une Assemblée extraordinaire approuve tout d'abord la nouvelle présentation des statuts proposée par le Président. Il s'agit essentiellement d'une simple remise en ordre logique des différents articles, à la suite des modifications décidées les années précédentes. Le texte en est reproduit à la fin de ce Bulletin.

Ouvrant ensuite l'Assemblée Générale Ordinaire, le Président tient d'abord à exprimer toute sa reconnaissance à M. Jean-Pierre Aubry, notre Trésorier, qui, demeurant maintenant à Fougères, a été la cheville ouvrière de ce Congrès.

Puis il demande à l'Assemblée d'avoir une pensée émue pour notre Trésorière-Adjointe, Mademoiselle Agnès de Bénazé, gravement souffrante, et qui, malgré son état, continue de suivre la vie de l'Association Bretonne.

Il fait ensuite part des décès survenus depuis le dernier Congrès : celui de Mgr Lagrée, de la Vicomtesse Jean de Gouvello, de MM. Antoine d'Aubigny, L. Robet, André Rousseau et Marc Talagrand.

Le Président et plusieurs membres du Conseil ont assisté aux obsèques de notre fidèle Aumônier, Mgr Lagrée, solennellement célébrées en la Cathédrale de Rennes par l'Archevêque de Bretagne, Mgr Julien, le 8 février dernier.

De plus, lors de sa réunion du 22 mai à la Roche du Theil, chez les Pères Eudistes, près de Redon, le Conseil d'Administration de l'Association Bretonne a assisté à une Messe célébrée à la mémoire de notre collègue, très attaché au Collège de St Sauveur dont il avait été l'élève.

Puis M. du Rusquec soumet à l'Assemblée les candidatures dont les noms suivent :

1. Rouyer (M. et Mme Jean) 26, avenue Maginot 35000 Rennes

parrains : Mme Martinie-Mme Borde

2. Hautebert de la Croix (Mme Jacqueline) 135, rue du Général Buat 44000 Nantes

parrains : Mme Martinie-Président

3. Carré (Mme Jean) 24, rue Guy Ropartz 22000 Saint-Brieuc

parrains : Mme de la Héraudière-Mme Le Mée

4. Bourjac (M. et Mme Pierre) Château de Kerlois 56330 Pluvigner

parrains : Président-H. du Rusquec

5. Penhoat (M. Henri Hervé du) 16, avenue du Colonel Bonnet

75016 Paris et Kerouant Gwir 29350 Moëlan-sur-Mer
parrains : J. du Penhoat-H. du Rusquec

6. Raucourt (M. et Mme Philippe Poncelin de) Manoir de Rumorvan
29840 Lanildut
parrains : Cdt Paul Mailly-M. de Segonzac

7. Rusquec (M. et Mme Dominique de l'Estang du) 37, rue Danton
35000 Rennes
parrains : J. du Penhoat-Président

8. Huchet de Cintré (Marquis et Marquise) Château de Meslien
56620 Cléguer
parrains : P. de la Villemarqué-H. du Rusquec

9. Foumial (M. et Mme Charles-Henry) La Basse Motte 35430
Saint-Père Marc en Poulet
parrains : M. de Segonzac-H. du Rusquec

10. Grison (M. et Mme Jean-Marie) 32, rue La Fayette
78000 Versailles
parrains : M. des Déserts-Président

11. Déserts (M. et Mme Charles Danguy des) Le Vieux Kerisit
29460 Daoulas
parrains : M. Joguet-Président

12. Fleury (M. et Mme Hubert) 12, rue Eugène Feautrier
56230 La Roche Bernard
parrains : Dr Bonraisin-A. de Sagazan

13. Le Coz (M. et Mme Louis) 20, rue des Cereliers 35600 Redon
parrains : Dr Bonraisin-Président

14. Noblet (M. et Mme A.) rue de Bel Air 35600 Redon
parrains : Dr Bonraisin-P. de la Condamine

15. Poix (Vte et Vtesse Claude de) 21, Côte de la Jonchère
92500 Rueil Malmaison
parrains : M. T. de Laubrière-M. L. de Kerhor

16. Caouissin (M. et Mme Herry) 69, rue de Larmor 56100 Lorient
parrains : Mme Martinie-Président

17. Laubier (Jean de) Le Coudray 35630 Langouet
parrains : Marquis de Kemier-J.P. Aubry

18. Mouillefarine (Éric) 221, Boulevard Jean Jaurès
92100 Boulogne-Billancourt
parrains : Président-M. de Penguern

19. Plunier (Guy) Laboratoires Yves Rocher, 3, Allée de Grenelle
92444 Issy-les-Moulineaux
parrains : C. Bazin-J.P. Aubry

20. Saint (Guy du) Château de Pont-Veix 44290 Conquereuil
parrains : Mme J. de Portzamparc-M. de la Tour

21. Quefféléant (Pierre) Kerandraon 29870 Landéda
parrains : Président-P. Le Pivain

22. Blanchard de la Buharaye (M. et Mme Bertrand)
44, rue Beaumanoir 22100 Dinan
parrains : J. de la Tour-F.X. Briot de la Crochais

23. Déserts (Melle Anne Danguy des) 6, rue de Mostaganem
29200 Brest
parrains : J. du Penhoat-H. du Rusquec

24. Lemoine (Melle Gaëlla) Trégornan Clesseven 22116 Glomel
parrains : P. Lemoine-Mme Martinie

25. Jumeau (M. et Mme Franz) Les Vaux Plevenon 22240 Fréhel
parrains: Cdt Ménage-P. Amiot
26. Barreau (Général Jean) Le Grand Saint Martin 35133 La Selle
en Luitré
parrains : Cel Le Bouteiller des Haries-J.P. Aubry
27. Pilven Le Sévellec (M. et Mme Yves) Résidence La Muloitière -
B7 16, Avenue Georges Meynieu 44300 Nantes
parrains : J. de Portzamparc-Y. de Portzamparc
28. Blignièrès (M. et Mme Patrice de) 10, rue de l'Ermitage
78000 Versailles
parrains : M. G. de Blignièrès-M. Grison
29. Richard (René) Ene ar Mor 2, Allée du Commandant
l'Herminier 56750 Damgan
parrains : M. J. de Gouvello-Président
30. Walsh de Serrant (Paul-Antoine) Le Verger, Bouvron
44130 Blain
parrains : Mme J. de Portzamparc-M.A. de Sagazan
31. La Villemarqué de Cornouaille (Cte et Ctesse de) 14, rue de
Picpus 75012 Paris et Le Plessis-Nizon 29930 Pont-Aven
parrains : J. du Penhoat-H. du Rusquec
32. Rusquec (Melle Marie-Thérèse de l'Estang du) Kermai
29300 Guilligomarc'h
parrains : Président-J. du Penhoat
33. Gesincourt (Cte et Ctesse Jacques Desprez de) 64, rue du Frugy
29000 Quimper
parrains : P. de la Villemarqué-B. de Sinéty
34. Lemonnier (Jean-Yves) 7, rue Abbé Filaux
35760 Saint Grégoire
parrains : G. Fresneau-Dr Massot
35. Boisseau (Mme Marie-Thérèse) 1, rue Jules Ferry
35300 Fougères
parrains : J. P. Aubry-Président
36. Bricout (Madame) 9, rue de Penfeld 78310 Maurepas
parrains : Melle de Boisfleury-Président

soit au total 36 candidatures qui sont acceptées sans opposition.

Malheureusement 8 décès sont à déplorer en 1991 et 1992, ceux de :
Docteur André Rousseau, Mgr Yves Lagrée, M. Marc Talagrand, M. Marcel Loyau (sans
doute le doyen, des membres de l'A.B.), Vtesse Jean de Gouvello, M. Luc Robot, M. Paul
Marion, M. A. d'Aubigny.

Il faut signaler aussi le décès du Colonel Mougine, qui nous avait donné un mémoire pour le
précédent Bulletin.

A ces 8 décès, s'ajoutent 5 démissions, ce qui ramène à 23 l'accroissement net depuis le
dernier Congrès.

Renouvellement du conseil d'administration

Sont sortants cette année : Madame de l'Epineguen, le Colonel de Boisboissel, MM. Boulaire,
Fresneau et de Rohan-Chabot, le Général de la Villemarqué et M. de Sagazan.
M. Boulaire, le Comte de Rohan-Chabot et Madame de l'Epineguen, trop surchargés d'occupations
ont exprimé leur désir d'abandonner momentanément leur mandat. D'autre part le Général Aublet a

souhaité se retirer du Conseil dès cette année.

Sont donc réélus : ceux des sortants qui se représentent, à savoir :

le Colonel de Boisboissel, M. Fresneau, M. de Sagazan et le Général de la Villemarqué. Sont en outre élus deux nouveaux membres : MM. De Caumont et Salmon-Legagneur.

Rapport d'activité

Le Président rend compte des travaux du Bureau et du Conseil. Ce dernier s'est réuni le 7 mars à Loudéac et le 22 mai à la Roche-du-Theil, près de Redon. A l'issue de cette dernière réunion, le Directeur de ce qui fut le «Collège de St Sauveur» retraça l'évolution de cet établissement dont le rôle éducatif a été, et demeure, considérable. Puis, notre collègue, le Docteur Bonraisin, ainsi que Madame Bonraisin, nous reçurent très aimablement en leur belle demeure de Bahurel, qui fut celle de René de Laigue, en son temps membre éminent de notre Association, et dont les travaux d'érudition, notamment sur le Pays de Redon, font autorité.

Puis furent successivement évoqués :

- la journée du 5 octobre 1991, organisée par le Professeur Sanquer et dont il est rendu compte dans le Bulletin qui vient de paraître ;
- les activités et projets du Comité «La Rouerie», qui compte maintenant quelque 300 membres, dont le Président d'Honneur est Monsieur Michel Morht et la cheville ouvrière, Monsieur Bouëssel du Bourg : exposition itinérante — flamme postale — circulaire adressée aux Maires pour leur suggérer de dédier à La Rouerie l'une des rues de leur cité — préparation d'une journée du souvenir le 30 janvier prochain à St Dénouai, et, le 17 avril, d'une journée de conférences et visites, toutes deux à l'initiative conjointe du Comité précité, de l'Association Bretonne et de l'Association «Patrimoine et Découverte 22», projet d'érection d'une statue à Fougères, etc, etc...
- participation aux réunions de la Section «Histoire» de l'Institut culturel de Bretagne ; --- intervention concernant la protection de la tour de Montbran, en Plébouille, et, suite à la mise à quatre voies de la RN 137, le transfert de la colonne érigée à Pleugueneuc (35) en souvenir du Comte de Lorgeril, sur un tertre qui en assure la parfaite visibilité.

Rapport financier

Il est présenté par M. Aubry qui retrace d'abord comme suit le compte d'exploitation de l'exercice écoulé et la situation financière qui en résulte :

Exercice 1991

«Au 31 décembre 1991, l'excédent à reporter de l'Association Bretonne atteint 90.192,19 F.

Il correspond aux avoirs ci-dessous :

- avoir sur Compte Chèque Postal : 7.568,89 F
- avoir sur Livret de Caisse d'Épargne : 1.759,10 F
- placement en fonds SICAV de la Caisse des Dépôts et Consignations : 80.864,20 F

En 1991, les recettes réelles de l'exercice ont atteint 192.323,11 F, à savoir :

- les cotisations : 80.679,50 F
- les participations au congrès 1991 et aux journées d'études : 68.580,00 F
- les subventions : 17.059,00 F
- la vente de bulletins : 520,00 F
- la vente de Tables : 1.905,50 F
- les intérêts sur le Livret de Caisse d'Épargne: 3.761,11F
- l'avance de l'Institut Culturel pour édition des Tables : 19.818,00 F

NB. : La plus-value réalisée sur les parts de la SICAV monétaire de capitalisation a été constatée en 1992.

Les dépenses de l'exercice 1991 détaillées ci-après ont atteint 214.691,90 F:

— l'impression du bulletin : 71.529,00 F
— l'impression des Tables et leur promotion : 44.173,45 F
— l'envoi du Bulletin et des Tables : 14.522,73 F
— l'organisation du congrès 1991 : 55.729,51 F
— la journée Alain Le Grand à Questembert : 2.361,00 F
— la journée des Châteaux dans le Finistère : 7.220,00 F
— les frais de réception : 2.332,00 F
— les assurances : 654,00 F
— les affranchissements et fournitures de bureau: 3.701,75 F
— les cotisations : 430,00 F
— les impressions diverses : 1.577,38 F
— les frais financiers : 5,00 F
— les dépenses diverses : 70,00 F
— l'achat d'un magnétophone portatif : 457,00 F
— l'achat d'un porte-voix : 2.940,00 F
— l'achat de pancartes : 1.043,68 F
— le remboursement annuel de l'avance consentie par l'Institut Culturel : 5.945,40 F
Le résultat propre à l'exercice 1991 est donc finalement un déficit de 22 368,79 F.

Ce déficit est retranché de l'excédent reporté de l'exercice précédent qui atteignait 112.560,98 F pour déterminer l'excédent de 90.192,19 F à reprendre en balance d'entrée en comptabilité 1992. L'apparition d'un déficit propre à l'exercice 1991 est normale. Il est provoqué par la charge exceptionnelle que constitue l'autofinancement immédiat de l'impression des Tables, de leur promotion et de leur envoi.

Au premier abord, l'excédent cumulé apparaît donc encore confortable. Toutefois rappelez-vous qu'il doit être considéré comme provisionnant le coût du Bulletin 1992 (Congrès 1991) qui représente une dépense engagée, un financement à réaliser.

Du point de vue du Trésorier, deux conditions essentielles doivent être réunies pour que notre situation financière reste saine :

- 1- L'excédent au 31 décembre de l'année qui se termine doit être au moins égal à la facture du bulletin et de son expédition, à payer alors que le recouvrement des cotisations ne fait que commencer. Sinon, la facture ne peut être acquittée en totalité et il faut faire patienter l'imprimeur.
- 2 - La somme des cotisations et des subventions doit obligatoirement couvrir le prix du bulletin et son envoi, ainsi que le remboursement de l'avance à l'Institut Culturel.

Ces deux conditions ne seront plus remplies en 1992.

En effet, le Bulletin 1992 est très épais : 415 pages. La facture le

concernant atteint 112.106,80 F en large dépassement sur les 90.192,19 F d'excédent.

La seule impression est facturée 100.035,10 F pour 415 pages (sous la réserve exprimée plus loin), contre :

71.529,00 F en 1991 pour 282 pages

56.548,00 F en 1990 pour 213 pages

54.459,10 F en 1989 pour 221 pages

soit une augmentation de 39,85% sur 1 an et de 76,90% sur 2 ans.

A ces chiffres qui pourraient vous impressionner, il faut apporter au moins deux correctifs et deux justifications.

En réalité cette facture inclut des travaux d'impression pour des textes qui ne seront publiés qu'en 1993, la prochaine facture en sera donc allégée.

Les sommes sont exprimées en francs courants et non en francs constants.

Par ailleurs, vous avez remarqué que la tendance à l'épaississement du bulletin est commune à la majorité des sociétés savantes.

Enfin, c'est l'éminente activité des membres et amis de l'Association Bretonne qui est ici encouragée.

Le résultat propre de l'exercice 1992 sera donc déficitaire et l'excédent à reporter au 31 décembre

1992 apparaîtra en forte diminution.

Pour obvier à l'inconvénient qui en résulte au moment du paiement du bulletin, il est loisible d'agir sur les dépenses, ou sur les recettes, ou plus efficacement encore de conjuguer les deux actions. On peut aussi imaginer d'appeler les cotisations dans le courant du premier trimestre.

En tout premier lieu, le prochain bulletin devra représenter une dépense ajustée à nos possibilités, traduisez qu'il devra perdre des pages.

En second lieu, point n'est besoin d'être omniscient en technique financière pour conclure à la nécessité de relever les cotisations.

Pour information :

112.106 F : 730 bulletins tirés = 154 F

112.106 F : 656 adhérents = 171 F

112.106 F : 630 payants environ = 178 F

Quant à avancer la période d'appel des cotisations ce serait créer une contrainte matérielle d'envoi supplémentaire, générer des frais d'expédition, tendre vers une trésorerie zéro qui nous priverait de produits financiers, et s'en remettre à la parfaite diligence de tous les membres de l'association dans le paiement de leur cotisation.

Or (et ma voix se fait toute petite), bon an mal an, plus de deux cents lettres de rappel sont adressées.

En réalité, si les sociétaires réglent tous leur cotisation rapidement et, comme il est demandé, dans le courant du mois d'exigibilité, le problème de trésorerie serait résolu.

Merci de m'avoir écouté et merci d'avance pour votre diligence».

Le Président remercie M. Aubry de son rapport clair et rigoureux, qui est approuvé par l'Assemblée. Quelles conséquences en tirer se demande-t-il ?

D'abord, indiscutablement, il nous faudra diminuer quelque peu le nombre de pages du prochain Bulletin.

Côté recettes, comme l'a souligné M. Aubry, il est d'abord et avant tout nécessaire de réduire les retards déplorés chaque année dans le recouvrement des cotisations de la part de trop d'adhérents, puisque quelque 200 lettres de rappel doivent être, de ce fait, adressées à des sociétaires négligents. Faut-il porter les cotisations de 135 à 160 F pour une personne seule, et de 155 à 200 F pour un ménage ? — Le Président, pour sa part, souhaiterait l'éviter. Mais, pour le cas où une telle mesure s'avérerait nécessaire, il demande à l'Assemblée d'autoriser le Conseil à y recourir, proposition que ladite Assemblée accepte à l'unanimité.

Avant de clore, le Président fait part à ses collègues de la tenue à Rennes du prochain Congrès, lequel devra être consacré principalement à la célébration du 150^e anniversaire de l'Association Bretonne (1843-1993) — et en présente une première ébauche. Puis, évoquant les difficultés de l'Agriculture Bretonne, et les menaces que font peser sur elle tant les mesures malthusiennes déjà prises par la Commission de la C.E.E., que les projets en cours de réforme de la Politique Agricole Commune, il propose à l'Assemblée d'adopter la motion suivante : «Réunie en Congrès à Fougères, L'Association Bretonne, fidèle à ses origines agricoles, tient à proclamer sa solidarité avec les agriculteurs bretons, victimes d'une politique agricole de la C.E.E. injuste, désastreuse, incohérente et aberrante.

Injuste et désastreuse : faut-il rappeler que l'Agriculture constitue le fondement de l'économie de la Région ainsi que de l'aménagement équilibré de son territoire ?

Elle le constitue, oh ! combien !, non seulement par son extraordinaire potentiel de production, mais encore par les emplois, les richesses et les services qu'elle suscite tant en amont et en aval de ses activités, dans l'agro-fourmiture et l'agro-alimentaire, que dans son environnement professionnel. Elle le constitue par sa contribution positive, directe et indirecte, aux exportations nationales, et donc à l'amélioration de notre balance commerciale.

Elle le constitue enfin par les activités et la vie qu'elle provoque — ou la survie qu'elle assure — dans les communes rurales, que ce soit dans les campagnes, dans les bourgs, et même dans les villes petites et moyennes.

C'est dire son rôle irremplaçable pour un développement équilibré de l'espace régional.

Incohérente, car la récente réforme de la Politique Agricole Commune tend, au mépris du Traité de Rome, à l'abandon des mesures visant à assurer le caractère préférentiel du Marché Commun à l'égard des producteurs de la C.E.E., et, en termes de revenus, la parité des agriculteurs avec les autres acteurs de l'économie communautaire.

Et surtout, surtout, Aberrante, car, par la baisse organisée des prix agricoles, par ses incitations au gel des terres, par l'institution de quotas et contingentements, cette Politique de Bruxelles semble vouloir mettre tout en œuvre pour pénaliser et décourager ceux qui veulent produire et donc pour diminuer les productions alimentaires, alors que tant de peuples, dans l'Europe de l'Est et l'ex-empire soviétique, en Afrique et ailleurs, souffrent soit de la faim, soit de mal-nutrition ou de carences graves.

Face à la Faim, est-ce le moment de parler d'excédents?

Face au chômage, est-ce le moment de tarir encore de nouvelles sources d'emplois ?

Face à la désertification de l'espace rural et à la friche, est-ce le moment de provoquer la récession d'une activité irremplaçable pour la vie de cet espace ?

De telles mesures appellent de toute évidence une autre politique.

L'Association Bretonne, face à cette situation, ne peut que joindre sa voix à celle des Agriculteurs pour demander aux Pouvoirs Publics, à Paris et à Bruxelles, l'instauration d'une politique répondant aux exigences de justice, de cohérence et de solidarité qu'appellent les réalités ci-dessus évoquées». Cette motion est adoptée à l'unanimité et saluée par les applaudissements de l'Assemblée qui demande que lui soit assurée une large diffusion, tant dans la Presse que près des autorités qualifiées.

A la fin de la séance sont encore évoquées quelques questions et informations diverses : la célébration du Millénaire de la Bataille de Conquereuil, où M. Duval nous représente ce même jour, la publication des Cahiers de Ploërmel, à propos desquels l'Assemblée rend hommage à l'activité persévérante de M. Hédé ; l'ouvrage de M. Cintré sur «Les Marches de Bretagne» ; la journée d'exposition des enluminures de Bretagne, organisée par M. Salmon-Legagneur au Plessis-Josso ; la publication d'un album-catalogue des œuvres du peintre léonard et dinanais Yves Floc'h, avec les Commentaires de M. Petit ; la création de l'Association pour la défense du Patrimoine de St Léger, à l'initiative de son Maire, J. de la Tour, l'un de nos Vice-Présidents. Enfin, Madame de Portzamparc annonce de son côté la parution de l'intéressant ouvrage de Madame Véfa de Bellaing, «Musiciens et Compositeurs Bretons», à «Ouest-Éditions».

Les étapes de l'après-midi

Après le déjeuner à l'Auberge du Coglais, en St Étienne du Coglès, l'après-midi est consacrée à la visite du manoir des Flégés, de l'église de St Christophe de Valains, de celle du Tiercent, ainsi que des manoirs de La Belinaye et du Tiercent. La soirée sera réservée à la visite des Celliers de Landéan et du manoir de Boisguy.

Les Flégés, en Baillé

Nous y sommes accueillis par Monsieur Régis de la Haye Saint-Hilaire.

La seule seigneurie ayant son centre dans la paroisse de Baillé était celle des Flégés, nous précise M. Marcel Hodebert, notre guide, et ce avec droit de moyenne justice s'exerçant au bourg de Saint-Hilaire-des-Landes.

Le seigneur des Flégés possédait deux pierres tombales dans l'église de Baillé.

Seigneurie très ancienne puisque nous voyons Hamon des Flégés faire, au XI e siècle, une donation à l'Abbaye Saint-Georges de Rennes.

Au XIV e siècle, le fief est aux mains des Ferron, puis passe par alliance aux la Hautonnière, puis aux du Chastellier, et, par mariage, aux du Guesclin, seigneurs de la Roberie, qui le possèdent encore en 1635.

Les Porée l'achètent en 1652, puis le revendent en 1663 aux Bégasse qui en prennent le nom.

Le domaine devait demeurer jusqu'en 1920 dans cette famille, époque où son héritière l'apporte par mariage aux Leschevin de Prévoisin dont l'un des membres était la grand-mère maternelle de l'actuel propriétaire. Cette demeure est donc depuis trois cents ans dans la même lignée.

Le manoir actuel, édifié au XVII^e siècle avec les pierres de récupération d'un précédent édifice, est une réplique simplifiée du Palais du Parlement de Bretagne. Sa construction s'est échelonnée de 1665 à 1672. La façade, au toit légèrement en dôme, est flanquée de deux ailes aux combles plus élevés.

La tourelle isolée était autrefois accolée à des bâtiments de servitude aujourd'hui démolis.

Une très belle balustrade de granit sépare la cour des prés voisins qui ont remplacé un étang.

A l'intérieur, la salle à manger, du début du XIX^e, présente des lambris sculptés et des décorations à thèmes mythologiques, œuvres des frères Jobbé-Duval.

Il ne reste de l'ancienne chapelle que des ruines. Une nouvelle chapelle fut édifiée en 1704, et bénie en 1705 par le recteur de St-Marc-le-Blanc, Julien Potier. On y remarque de belles stalles de bois, et, encastrés dans un mur, un crâne et une urne de plomb renfermant un cœur. A noter l'orientation inversée de ce sanctuaire, dont le chœur est à l'ouest.

Un étang est en cours de réalisation à côté de la chapelle à laquelle mène une charmille bordée d'un parterre de buis à la française.

L'Église de Saint-Christophe-de-Valains

Elle nous est présentée par M. Hodebert Bien que très ancienne les origines de cette paroisse sont inconnues. On sait seulement que l'abbaye de Rillé y fonda rapidement un prieuré-cure, mais on peut penser qu'elle existait dès le XII^e siècle en raison d'un acte dressé en 1163 dans lequel Raoul, Baron de Fougères, se référa à l'église et au cimetière de Saint-Christophe.

Sous le vocable de Saint-Christophe, martyrisé sous Decius vers 250, la paroisse a conservé le nom de «Valains» qui provient d'un fief situé en Vieux-Vy-sur-Couesnon mais jouxtant Saint-Christophe. Il y eut, dit-on, contestation entre les moines de Rillé et les habitants de la paroisse, ce qui amena l'abandon de l'ancienne église dont on montre encore l'emplacement près de ce village de Valains et le transfert du culte dut s'opérer dès le commencement du XIV^e siècle, ce qui correspond d'ailleurs à la partie la plus ancienne de l'église actuelle.

En 1466, Jean Le Sénéchal, seigneur de la Sénéchaussière, et en 1542, François de Châteaubriant, seigneur de Beaufort et d'Orange, rendirent aveu à la baronnie de Fougères pour leur fief de Valains. Le prieuré-cure de Saint-Christophe dépendait donc de Rillé, mais il était administré depuis fort longtemps par des prêtres séculiers présentés par les chanoines réguliers de l'abbaye qui, d'ailleurs, continuaient de lever les dîmes de la paroisse et ce, jusqu'à la Révolution.

Les seigneurs de la Bélinaye passaient pour être les fondateurs de ce prieuré. On a même écrit que, jusqu'au XVII^e siècle, c'était à eux que le prieur-recteur rendait aveu. En 1679, une sentence des commissaires royaux chargés de la Réformation du domaine obligea le prieur-recteur à rendre aveu de son bénéfice directement au roi, qui réclamait d'ailleurs pour lui-même ce privilège de seigneur fondateur de la paroisse.

Charles Foulger qui avait alors en charge la paroisse de Saint-Christophe-de-Valains déclara «jouir d'une maison priorale avec étables, grange, cour et jardin».

La paroisse fut supprimée en 1803 et rattachée à Saint-Ouen-des-Alleux, puis elle devint succursale en 1826 avant d'être rétablie paroisse en 1859.

L'extérieur de l'église

L'église, du XIV^e siècle, se compose d'une simple nef à chevet droit. Ce chevet, à l'Est, est aveugle. On a écrit que l'église de Saint-Christophe «n'avait guère que les proportions d'une chapelle sans aucun caractère d'architecture». Même s'il s'agit, il est vrai, d'une petite église très sobre, ce jugement peut paraître un peu sévère, car cette simplicité agreste lui donne en réalité un charme particulier de sérénité et de paix.

A l'Ouest, la façade qui semble avoir été remaniée ou restaurée au XIX^e siècle — l'oculus porte la date de 1842 — est précédée d'un petit porche muni de bancs de pierre.

Ces porches, que l'on nomme aussi «chapitrets», sont généralement situés au sud de l'église. On retrouve ce même type de porche précédant la façade principale à l'église de Villamée. Ils sont une des caractéristiques des églises bretonnes et basse-normandes et ils ont été très souvent construits aux XV^e et XVI^e siècles.

La façade Sud est percée de petites fenêtres, d'une lucarne et de deux baies plus importantes, l'une éclairant le chœur et l'autre la nef.

Une de ces fenêtres est trilobée et semble remonter au XIV^e siècle. Sur la façade Sud, nous remarquons que le mur est soutenu par des contre-forts à peine saillants. Un ancien cadran solaire se situe à l'angle du mur près d'une petite porte donnant accès dans le chœur.

Le chevet est droit et complètement aveugle. Il est accosté au Nord par la sacristie signalée dès 1678 et qui semble bien avoir été une chapelle seigneuriale prohibitive aux seigneurs de la Bélinaye. On remarque un écusson à chaque angle de la construction. Comme il était de coutume, l'église de Saint-Christophe était entourée d'une litre seigneuriale à l'extérieur comme à l'intérieur de l'édifice aux mêmes armes.

La petite porte basse, au seuil particulièrement usé, permet d'accéder à l'église de ce côté Nord. L'église a été restaurée complètement de décembre 1980 à juillet 1981 avec le concours des Beaux-Arts et de l'opération «Village». On remarquera que la couverture en ardoises de Trélazé a été refaite selon les normes d'origine ; la réouverture de l'église fut l'occasion d'une fête religieuse et communale le dimanche 26 juillet 1981 dont le succès est resté dans toutes les mémoires.

Le cimetière entourait autrefois l'église qui a gardé son enclos paroissial.

L'intérieur de l'église

Le chœur est séparé de la nef par un arc triomphal d'une grande simplicité.

La charpente en carène renversée est soutenue par des poutres qui, contrairement à des églises de cette même époque, n'offrent pas de décorations particulières.

Comme l'extérieur, l'intérieur de l'église de Saint-Christophe se distingue par une grande sobriété, par des proportions réduites certes, mais qui invitent au recueillement.

Assis sur l'un de ces vieux bancs de bois, le regard du fidèle ne pourra que se tourner vers le chœur et les petits autels latéraux, seuls éléments de décoration de l'édifice auxquels on a apporté le meilleur soin afin d'y célébrer la grandeur, la gloire et la majesté divines. C'est d'ailleurs ce que nous rappelle le très beau retable du chœur.

Arrêtons-nous quelques instants dans la nef. Celle-ci est éclairée par une grande baie au Sud et des petites fenêtres. Une pierre de la lucarne carrée située près du confessionnal est décorée de fleurs de lys.

On peut également admirer la porte de ce confessionnal particulièrement ouvragée. Les fonts baptismaux comportant une seule cuve de marbre sont entourés d'une jolie balustrade de bois et surmontés d'un dais qui n'est pas sans rappeler celui construit en 1715 à l'église de Javené. Ce dais est surmonté d'une fleur de lys.

Au-dessus de la porte d'entrée, une statue d'évêque en bois semble ancienne. Nous ne savons qui elle représente exactement.

Un très beau Christ en bois fait face à la chaire. Celle-ci, de petites dimensions, est totalement collée au mur et son escalier étroit devait poser quelques problèmes aux prédicateurs si leur corpulence ou leur embonpoint les gênaient quelque peu. Les panneaux de la chaire lui donnent la forme d'une lyre ; l'abat-voix est sommé d'un petit pot à fleurs et couronné, d'hermines.

Nous remarquerons également le dallage de l'église composé d'anciennes pierres tombales.

Beaucoup sont datées du XVII^e siècle ; certaines figurent des croix criées et pattées. Elles auraient, dit-on, été replacées ici et ne recouvriraient pas de sépultures.

Les seigneurs de la Bélinaye possédaient leur enfeu dans cette église, il était composé de deux dalles funéraires élevées de terre et chargées de leurs armes. On dit que ces tombeaux existent toujours et qu'ils sont dissimulés sous le parquet du chœur.

Les deux petits autels latéraux situés de chaque côté de l'arc triomphal sont composés, l'un et l'autre, d'un petit retable absolument identique. Ces retables en bois ne comportent qu'une seule niche encadrée par deux colonnes de faux-marbre. Ils présentent la même décoration florale et végétale sur le devant de l'autel et les mêmes motifs dorés sur les panneaux qui forment le corps du retable.

Des deux côtés, la niche est encadrée des armes de la Bélinaye «d'argent à trois rencontres de bélier de sable», surmontées de la couronne comtale (bien que les La Bélinaye ne soient que vicomtes).

Chaque retable se termine par un vase de fleurs encadré de deux pots à feu.

Un autel est dédié au Sacré-Cœur, à droite ; l'autre à gauche, à la Vierge Marie. Bien que ces statues soient de facture récente (XIX e siècle), la Vierge qui représente Notre-Dame des Victoires est particulièrement fine et jolie.

Avant d'entrer dans le chœur, nous aurons remarqué également le Chemin de Croix peint sur toile qui est, paraît-il, classé. Il a la particularité de figurer un enfant dans la plupart des représentations des stations. C'est ainsi qu'un enfant porte les outils (clous et marteau) qui serviront à crucifier Jésus.

Le chœur est éclairé par une seule baie au Sud. De l'autre côté, se trouve la sacristie déjà signalée qui dut servir de chapelle seigneuriale aux La Bélinaye. N'oublions pas que les seigneurs de la Bélinaye se disaient eux aussi «seigneurs fondateurs». Ils avaient en tout cas les prééminences dans cette église.

Mais la pièce maîtresse de cette charmante petite église est assurément l'autel central et son retable.

Le retable du Maître-Autel

Le retable constituant le Maître-Autel de l'église de Saint-Christophe-de-Valains est remarquable. Il semble être du XVII e siècle.

Ce retable est très différent des retables de style lavallois que nous rencontrons parfois au Pays de Fougères ; véritable livre d'images par ses sculptures et ses nombreuses statues, le retable célèbre la Vierge dans la gloire de l'Assomption et le Christ dans la gloire de la Résurrection.

Le devant d'autel s'ouvre par un panneau mobile et permet tout simplement de ranger les divers objets du culte. Il serait sans doute intéressant de mettre à jour ce panneau actuellement habillé de tissu, car peut-être est-il peint ou même sculpté ?

Mais revenons au retable lui-même et arrêtons-nous d'abord sur la porte du tabernacle qui représente la scène de l'Annonciation. Au-dessus, dans la niche, une petite statue de la Vierge, que l'on dit taillée au couteau, représente l'Assomption et la gloire de Marie enlevée au ciel par les anges qui forment une couronne de têtes à ses pieds, tandis qu'apparaît le Père Éternel tenant le globe de la main gauche et élevant la main droite comme pour bénir. La niche à deux colonnes de faux marbre se termine par un arc sur lequel deux angelots tiennent une couronne de fleurs. Cette partie du retable est accolée de chaque côté de deux panneaux sculptés représentant les quatre évangélistes avec leurs attributs symboliques :

- saint Jean avec l'aigle
- Saint Marc avec le lion
- Saint Luc avec le taureau
- Saint Matthieu avec l'homme.

Ces panneaux sont encadrés de deux petites colonnes sommées de pilastres à décor corinthien, ils sont surmontés d'un pot à fleurs et agrémentés d'angelots.

La partie supérieure du retable est composée d'une sorte de dais surmonté d'une couronne royale soutenue par deux anges ailés, tandis qu'un troisième personnage désigne en le montrant du doigt, le Christ de la Résurrection situé au sommet de la couronne. Ce troisième personnage pourrait, peut-être, figurer le Précurseur Jean-Baptiste. Nous ne savons pas en réalité qui il représente.

Enfin, deux superbes statues en bois ornent ce magnifique retable, il s'agit des deux patrons de la paroisse, les deux saints chers aux pèlerins et aux voyageurs : Saint Christophe et Saint Jacques.

Deux autres statues plus modernes de Saint Christophe et de Sainte Anne ont été placées à proximité de chaque côté de l'autel.

La légende veut que Saint Christophe, né en Syrie au III e siècle, était devenu passeur du fleuve. Un jour, un enfant se présenta pour passer le gué. Au fur et à mesure du passage, cet enfant pesait de plus en plus lourd sur les épaules du passeur. Étonné, Christophe interrogea alors l'enfant qui lui révéla être le Christ et avoir endossé tous les péchés du monde. D'où cette représentation du saint portant un enfant sur l'épaule. Cela explique aussi l'étymologie de ce prénom qui, ramené en Europe Occidentale au moment des croisades, fut très prisé dans les pays latins notamment aux XV e et XVIII e siècles.

Pour terminer cette visite, nous remarquerons une superbe bannière ancienne figurant le Christ sur une face et Saint Christophe sur l'autre.

L'église de Saint-Christophe-de-Valains, dans sa simplicité, n'en recèle pas moins de véritables trésors. Nos petites églises rurales, trop méconnues, méritent qu'on s'y attarde car elles nous étonnent parfois, nous éblouissent souvent aussi par leurs richesses.

Le Château de la Bélinaye

Son histoire nous est retracée par M. Hodebert.

La Bélinaye avec droits de Haute, Moyenne et Basse Justice s'exerçant au Bourg de Saint-Ouen-des-Alleux, était la terre seigneuriale de la paroisse de Saint-Christophe-de-Valains et de Saint-Ouen-des-Alleux.

Elle relevait de Fougères.

Ses fiefs, nombreux et assez considérables, s'étendaient sur huit paroisses.

Le seigneur de la Bélinaye était fondateur de l'église de Saint-Christophe et de celle de Saint-Ouen, il jouissait par ailleurs d'un droit de banc dans l'église de St-Marc-le-Blanc.

D'un premier château, construit au XV^e siècle, ne restent aujourd'hui que les soubassements et une très belle salle avec une cheminée moulurée.

Le château actuel remonte à l'époque Louis XIII, avec un corps de bâtiment central à trois étages, coiffé d'un toit en carène que surmonte une double lanterne, il est flanqué de deux ailes moins hautes d'un niveau et dissymétriques, percées de fenêtres à refends et frontons triangulaires prolongés par une lucarne.

Cette belle construction Louis XIII a beaucoup de caractère avec son décor en bossages et son élégant perron. La toiture en carène du pavillon central lui donne un cachet typiquement breton. Comme il est naturel en ce pays situé non loin de Fougères entre St-Ouen-des-Alleux et Vieux-Vy-sur-Couesnon, le granit gris est le matériau roi. Les blocs qui forment les murs sont jointoyés de blanc ; ceux, plus grands, qui composent les encadrements des portes et des fenêtres sont taillés en relief. C'est aussi en granit que sont sculptés les frontons triangulaires qui surmontent les baies du rez-de-chaussée, comme ceux, arrondis, qui couronnent les mansardes appelées «gerbières».

C'est toujours en granit que sont façonnées la corniche à modillons, la balustrade du perron et celle qui court le long de la cour d'honneur.

De même, le granit a-t-il été utilisé pour la construction du vaste escalier intérieur et pour une des cheminées.

La Bélinaye forme un ensemble Louis XIII homogène et reste l'une des plus belles demeures d'Ille et Vilaine.

Dans le salon, dont la cheminée est à décor Empire, on remarque une belle armoire malouine du XVII^e siècle, type de meuble dérivé du style hollandais. La grande cheminée de granit de la salle à manger porte les armes de la Bélinaye : «D'argent à trois rencontres de bélier de sable».

On a conservé, paraît-il, au château, une vieille statue de la Sainte-Trinité provenant de la chapelle d'Orange en Vieux-Vy-sur-Couesnon.

Le domaine de la Bélinaye appartenait à la famille maternelle de la Rouerie. Aussi le héros de la Guerre d'Indépendance Américaine et de la Conjuration Bretonne fit-il de fréquents séjours ici. Nul, sans doute, ne trouverait décent de s'émouvoir outre mesure de la mort d'un tulipier. Et pourtant, reportons-nous dans les années 1960, car ce fut à cette époque que mourut, à La Bélinaye, un des premiers tulipiers importés par La Rouerie et planté ici près de deux siècles auparavant. En effet, le parc de la Bélinaye fut choisi par le Marquis pour y planter l'un des quatre tulipiers qu'il ramena du Nouveau Monde en terre française. Ces arbres, rapportés de Virginie, ont eu une assez grande longévité. Nous pouvons toujours en admirer un au château de la Motte à Saint-Brice et un autre au château de La Rouerie à Saint-Ouen.

La Bélinaye appartenait alors à son oncle, Charles René, Vicomte de la Bélinaye, héritier d'une très longue lignée qui avait pris nom en 1408 et reçu ce titre en 1681 par lettres patentes de Louis XIV en récompense des services rendus à la Couronne par divers membres de la famille.

Avant de revenir à l'histoire de cette famille, M. Hodebert nous rapporte une tradition qui se rattache à ce château.

Lorsque survint la Révolution, Charles de la Bélinaye émigra. Le château et ses biens furent vendus au profit de la Nation à un prêtre constitutionnel qui, dit-on, le restitua à la famille après la tourmente.

Ce prêtre «intrus» aurait aussi, dit-on encore, été attiré hors du château par des Chouans qui en voulaient à sa vie. Très grièvement blessé par ceux-ci, le malheureux réussit à rentrer au château et au moment où, tout ensanglanté, il essayait de rejoindre sa chambre en s'agrippant à la porte de celle-ci, il s'effondra mort, laissant la trace de sa main sanglante sur la porte.

Trace indélébile, car on eut beau laver, peindre et repeindre, la trace de la main sanglante refaisait toujours surface. Aujourd'hui encore, paraît-il, une tache brunâtre apparaît toujours. Désormais, «la main sanglante» du château de la Bélinaye est liée à son histoire.

Cette tradition est bien entendu controversée car il est bien évident que si ce prêtre a été tué par les Chouans, il n'a pu restituer le château à Charles de la Bélinaye qui rentra en France avec le Prince de Condé et qui récupéra une partie de ses biens sous la Restauration. Ce qui nous amène tout naturellement à évoquer cette famille de La Bélinaye dont le nom se rattache à l'histoire de notre pays de Fougères depuis le commencement du XV^e siècle.

Ce fut, en effet, un nommé Olivier Fouque qui, demeurant à Fougères en 1408, prit le nom de La Bélinaye ; nom que conservèrent ses descendants. Son petit-fils, Jean 1^{er} de La Bélinaye, fut désigné en 1483 par le Duc François II pour figurer parmi les trente gentilshommes devant assurer la garde du château de Fougères. On retrouve ensuite régulièrement les membres de cette famille rendant aveu au Roi pour leurs manoir et seigneurie de la Bélinaye.

Portant le titre de Chevalier, les La Bélinaye unirent leur destinée à de riches héritières et se retrouvèrent à la tête d'une brillante fortune.

On a dit que, fort riche, la famille de La Bélinaye avait aussi fait fortune grâce à des investissements très productifs en Haïti. Quoi qu'il en soit, les La Bélinaye avaient la réputation d'exercer un certain prestige parmi la noblesse de Bretagne et près du Roi.

Charles 1^{er} de la Bélinaye fut maintenu comme noble lors de la Réformation de la Noblesse bretonne en 1668. Son fils, François, épousa en 1672 Marie du Bois-le-Hou ; leur fils, Charles, devait ainsi hériter de l'une des plus vieilles seigneuries du Pays de Fougères et aussi de l'une des plus importantes puisque sa juridiction s'étendait sur une centaine de fiefs. Ce fut François de la Bélinaye qui obtint l'érection en vicomté de la terre de la Bélinaye. Dans les lettres patentes données par Louis XIV en décembre 1681 (enregistrées au Parlement de Bretagne en 1684), le roi fait l'éloge de la famille disant vouloir récompenser les services que lui ont rendus le père de François de la Bélinaye «Commandant cent hommes d'armes du Régiment de la Trémoille» ; son bisaïeul, Jean de la Bélinaye «Gouverneur de Fougères» ; son oncle, Jacques de la Bélinaye «Chevalier de Malte tué au service du Roi» et son propre frère, Paul de la Bélinaye, «aussi Chevalier de Malte, décédé sur mer».

Ce fut, comme nous l'avons dit, son fils Charles qui recueillit la succession de René du Bois-le-Hou, seigneur dudit lieu en la paroisse de Luitré, son oncle maternel, mort sans descendance directe.

Charles de la Bélinaye, marié à Marguerite de Beaucé, avait alors 59 ans et continua de résider à la Bélinaye où il mourut en 1740. Il fut inhumé dans l'enfeu seigneurial des La Bélinaye en l'église de Saint-Christophe.

Leur fils, Armand, Comte de la Bélinaye, succéda donc à son père à la tête des deux seigneuries de La Bélinaye et de Bois-le-Houx en 1740. Il devint capitaine commandant la noblesse de Rennes et épousa, en 1721, Thérèse Frain de la Villegontier.

Le couple vint finir ses jours au château de Bois-le-Houx à Luitré où ils moururent, elle le 17 octobre 1766 ; lui, âgé de 81 ans, le 10 février 1771.

A leur mort, ils laissaient six enfants vivants.

Avant d'en évoquer l'aîné Charles de la Bélinaye, dernier seigneur de ce lieu, nous pouvons rappeler à notre souvenir trois de ses sœurs :

— Thérèse de la Bélinaye épousa Anne Joseph Jacques Tuffin, Marquis de la Rouerie.

Le 13 avril 1751, elle mettra au monde, en l'hôtel de la Bélinaye à Fougères (le Tribunal actuel), celui qui deviendra «Le Colonel Armand», héros de la Guerre d'Indépendance américaine, puis l'instigateur de la «Conjuration Bretonne».

— Perrine de la Bélinaye épousera Sébastien de Moëlien, Chevalier de Trojolif et Conseiller au Parlement de Bretagne.

Elle donnera le jour, en la paroisse Saint-Georges de Rennes, le 14 juillet 1759, à une petite fille prénommée Thérèse qui deviendra la fameuse Thérèse de Moëlien, l'intrépide cousine de La Rouërie, l'amazone de la Chouannerie qui jouera un rôle très actif au moment de la Conjuration Bretonne et lui restera fidèle jusqu'au pied de l'échafaud.

Sa mère, Perrine de la Bélinaye, mourut le 26 octobre 1772 alors que Thérèse n'avait que 13 ans. Son père ayant été exilé par le Roi sur ses terres de Landerneau, il dut confier ses filles Thérèse et Renée à leur grand-père maternel, le Comte de la Bélinaye. C'est ainsi que Thérèse passa sa jeunesse au Pays de Fougères et notamment en cette propriété où elle fut en constante relation avec les membres de la famille de La Bélinaye, dont son cousin germain La Rouërie.

Dès les premières heures de la Conjuration, Thérèse prit fait et cause pour elle et soutint ardemment l'entreprise de son cousin, courant la campagne toujours en habit d'amazone, un panache blanc à son chapeau, allant de château en château pour recruter les hommes et amener les seigneurs à embrasser la cause.

Après la mort du Marquis de la Rouerie et le drame de la Guyomarais qui amena l'arrestation de plusieurs membres de la Conjuration, Thérèse de Moëlien brûla la liste des conjurés dont elle avait le dépôt, sauvant ainsi la vie à bon nombre de personnes.

Elle fut arrêtée à Fougères le 25 mars 1793 et transférée à la Tour-du-Bât, la sinistre prison rennaise, où elle demeura enfermée jusqu'au 22 avril, date à laquelle elle fut conduite à la prison de l'Abbaye à Paris.

«Je pars après-demain, écrit-elle à son ami Louis de La Haye-Saint-Hilaire, le tribunal nous attend, jene le crains pas».

Partie de Rennes le 22 avril avec une vingtaine d'autres détenus, Thérèse arriva à Paris dans la nuit du 21 au 22 mai suivant, après un mois de petites étapes fort lentes, s'arrêtant de prison en prison pour y passer la nuit, ce qui fut un véritable calvaire. Le procès commença le 12 juin. Thérèse ne nia pas ses relations avec La Rouërie et, le 18 juin, notre héroïne montait fièrement à l'échafaud, un sourire de mépris aux lèvres pour son bourreau, avec une dignité pleine de courage.

Une de ses dernières lettres, ainsi que ses cheveux qu'elle coupa elle-même à la Conciergerie avant de mourir sont pieusement conservés au château de La Haye-Saint-Hilaire.

La lettre qu'elle écrivit quelques minutes avant son exécution et qui ne fut jamais adressée à sa destinataire — sa tante Pauline — a été retrouvée il y a quelques années, ainsi que celles écrites par les membres de la Conjuration Bretonne arrêtés à la Guyomarais et exécutés le même jour, dans les archives du Tribunal du trop célèbre Fouquier-Tinville. Elles ont fait l'objet d'une publication dans un livre remarquable : «La dernière lettre» de M. Olivier Blanc.

— Anne-Pauline de la Bélinaye, Dame de Vendel, resta célibataire.

Ce fut elle qui fonda en mars 1776 l'établissement de la Providence dans les ruines de l'ancien prieuré de la Trinité (Place du Marchix à Fougères).

Les Sœurs de la Sagesse y arrivèrent en 1778. Thérèse de la Bélinaye fit élever un grand bâtiment qui subsista jusqu'au bombardement de Fougères en juin 1944 ; elle dota l'établissement de 1350 livres de rente et y créa des classes, des salles d'asile et un bureau de secours à domicile.

Malgré tout le bien qu'elle prodiguait, la fondation eut des difficultés pour recevoir l'approbation de l'autorité civile et le Subdélégué de Fougères estimait, en 1780, que Fougères était suffisamment pourvu en couvents. L'évêque de Rennes dut insister et, en octobre 1782, les lettres patentes royales furent enfin accordées.

Pendant la Révolution, la Providence fut considérée comme propriété privée en raison de la présence de Mademoiselle de la Bélinaye (la citoyenne Vendel) qui n'avait pas émigré et de la fabrication de flanelle dans l'établissement que le District voulut bien considérer comme une entreprise industrielle privée. Les religieuses conservèrent leur habit jusqu'au 20 mars 1794, date à

laquelle elles reçurent l'ordre formel de le quitter. Chassées de leur couvent le 23 avril 1796, elles s'établirent au bas de la rue des Vallées et ne purent rentrer à la Providence qu'en 1800. Quant à Pauline de la Bélinaye, elle mourut avant l'expulsion des religieuses.

Mais revenons au seigneur du lieu, frère des précédentes :

— Charles-René, Comte de la Bélinaye, appelé parfois Marquis de la Bélinaye en raison de son acquisition du marquisat de la Dobiais en Saint-Jean-sur-Couesnon.

Il jouissait en fait d'une belle fortune territoriale et prenait aussi les titres de seigneur de La Bélinaye, Orange, La Dobiais, La Teillaye, La Bouëxière, Le Bertry, Le Moulin-Blot, Le Bois-le-Houx, etc...

Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, il avait épousé en l'église Saint Jean de Rennes, le 9 février 1760, Charlotte Jacquette de Miniac de la Villesnouveaux. La jeune femme mourut à Rennes le 3 juin 1765 à l'âge de 23 ans. Son corps reposera en l'église de Saint-Christophe-de-Valains, dans l'enfeu des La Bélinaye.

Elle avait eu le temps de donner trois fils à son époux qui, après son veuvage, délaissa ses propriétés bretonnes qui furent gérées par fonctionnaires interposés, pour faire carrière à Paris où il résidait dans son hôtel particulier du Faubourg Saint-Honoré. Chevalier de Saint-Louis et promu Maréchal des Camps et Armées du Roy, Charles de la Bélinaye y menait joyeuse et galante vie.

Il émigra lors de la Révolution et ses biens furent vendus nationalement. Certains purent être rachetés par la famille et lui être restitués après la tourmente.

En 1802, la loi d'amnistie de Napoléon autorisait les émigrés à rentrer en France. Charles de la Bélinaye qui avait émigré pour servir dans l'armée des Princes était trop fidèle aux Bourbons pour accepter «l'Usurpateur». La Révolution lui avait enlevé tous ses biens, ses droits et ses revenus, cependant il pouvait encore disposer du château du Bois-le-Houx que sa sœur, Renée-Elisabeth, non émigrée, avait pu prendre dans sa part, le sauvant ainsi de la confiscation et de la vente.

Charles de la Bélinaye n'acceptera de rentrer en France qu'en 1815 après la chute de l'Empire ; il s'installera alors à Paris et mourra à Chantilly le 14 février 1821 «dans les bonnes grâces du roi».

Ce furent ses trois fils, le Marquis Armand, le Comte Charles et le Vicomte Jean-Marie de la Bélinaye qui recueillirent son héritage.

Ceux-ci avaient également servi dans l'armée des princes et des détails intéressants nous sont donnés sur les trois frères par Madame de Franclieu, amie de la famille, qui écrivit ses «Mémoires». Elle écrit notamment : «Soucieux de leur avenir, les trois frères rentrèrent en France en 1804, il leur fallait se refaire des situations dans la société nouvelle».

«L'épouse de l'un d'eux avait un bel héritage qu'une banqueroute anéantit. Découvrant une ancienne relation de son père avec l'Empereur à l'École Militaire, elle s'en fut demander à Napoléon une fonction pour son mari afin de lui permettre d'élever ses enfants».

«L'Empereur qui ne dédaignait pas de s'attacher les membres éminents de l'ancienne noblesse proposa une place de Chambellan à 40.000 francs. La place sembla trop en vue à Madame de la Bélinaye.

Agacé, Napoléon proposa alors une place de Receveur particulier».

On ne sait comment le père prit la nomination de son fils au service de celui qu'il détestait.

Madame de Franclieu présente le second fils, Charles de la Bélinaye, comme étant proche du roi.

«Il fut, dit-elle, chargé d'aller dire au Roi Louis XVIII un secret important, mais de nature à déplaire au roi. Le Comte dit au souverain : «Pour que Votre Majesté ne se doute pas que je voie l'effet des paroles que j'ai à lui dire, je vais lui tourner le dos». Le Roi apprécia et dit aux gens de sa Maison : «Toutes les fois que le Comte de la Bélinaye viendra, je veux qu'il entre».

Madame de Franclieu précise que Charles de la Bélinaye ne voulut pas en profiter pour s'élever et qu'il ne demanda jamais rien pour lui ou pour sa famille, ce qui est tout à son honneur.

Les La Bélinaye retrouvèrent une certaine aisance après l'indemnisation des émigrés en 1825 pour leurs biens spoliés ; ceux qui n'avaient pas été vendus leur furent restitués.

Cette famille conserva la Bélinaye jusqu'en 1920 et le Bois-le-Houx en Luitré jusqu'en 1928.

La Bélinaye appartient aujourd'hui à Monsieur Lombard.

L'Église du Tiercent

C'est encore M. Hodebert qui nous la présente.

La paroisse du Tiercent est mentionnée pour la première fois en 1221, mais sa fondation est sans doute bien antérieure. On a dit qu'elle devait être l'ancienne chapelle du château.

Dédiée à Saint Martin, l'église a conservé encore quelques traces romanes — un pan de mur de la façade Sud présente une meurtrière cachée par la charpente du porche — Cette façade possède également une fenêtre en arc brisé avec un meneau.

Ne comprenant qu'une seule nef en grand appareil construite au XVI^e siècle, l'édifice était alors accosté au Nord par une chapelle prohibitive aux Seigneurs du Tiercent.

Le chœur à chevet droit a été reconstruit au XVIII^e siècle. La chapelle précitée fut également reconstruite à cette époque ainsi qu'une nouvelle chapelle au Sud. Les dates de 1707 et 1701 précisent l'époque de ces travaux.

Le chevet et les pignons des chapelles portent encore les armes des Ruellan, seigneurs du Tiercent, de 1602 à la Révolution.

La façade Ouest est percée d'une porte en plein cintre surmontée d'une archivolte. Au-dessus, le clocher en ardoises avec son toit en carène, est surmonté d'un campanile. Ce clocher conserve une cloche datée de 1642 sur laquelle on lit l'inscription suivante : « Cette présente cloche a été donnée par haut et puissant messire Gilles de Rualan, marquis de la Baslue, baron du Tiercent, et luy assisté de demoiselle de Coëtlogon -1642».

Les murs du porche contiennent des anciennes dalles funéraires.

Quant à l'intérieur de l'église, il présente des différences de niveau importantes dues à la configuration du terrain. C'est ainsi que le chœur s'élève de plusieurs marches au-dessus de la nef et que la chapelle Nord est encore plus élevée que le chœur.

Cette chapelle seigneuriale prohibitive aux seigneurs du Tiercent, communique avec la nef au moyen d'une arcade en arc brisé. Elle contenait l'enfeu des seigneurs du Tiercent et on y voit encore une pierre tombale portant les armes des Ruellan ainsi que d'autres, plus anciennes, des premiers seigneurs du lieu.

De même de nombreuses pierres tombales couvrent le sol de la nef ; certaines sont du XV^e ou du XVI^e siècle. A remarquer également les fonts baptismaux de forme octogonale et une très intéressante statue en bois de la Vierge à l'Enfant, datée du XV^e siècle, placée dans la chapelle Nord.

Lors de la Révolution, la paroisse du Tiercent devait être supprimée, mais le recteur, Jean-François Duval, ayant juré, la paroisse fut maintenue. Le 12 mars 1794, le même recteur renonce au sacerdoce, fonctions qu'il déclare « ne pouvoir être celles d'un vrai républicain, seul titre qu'il soit jaloux de porter ». Il se rend, en 1794 et en 1797, à Saint-Marc-le-Blanc pour la célébration des fêtes républicaines et il sollicite, en 1796, le poste d'instituteur au Tiercent. Un certificat de résidence lui est délivré en 1799, il est alors âgé de 79 ans, puis on n'entend plus parler de lui par la suite.

La paroisse du Tiercent fut réunie à celle de Saint-Marc-le-Blanc lors du Concordat ; elle ne sera rétablie paroisse qu'en 1826.

Près de l'église, on remarque encore quatre tombeaux, accouplés deux par deux, creusés à même le rocher dans lesquels la place de la tête est marquée par un rétrécissement de la cavité à l'endroit du cou. Ces tombeaux furent découverts en 1863. On les attribue à l'époque carolingienne, voire mérovingienne. En raison de l'orientation Nord-Sud de ces tombeaux, on a été même jusqu'à penser que leur origine pourrait être païenne et d'époque gallo-romaine.

Le château du Tiercent

Avec les commentaires du Général Barreau et de M. Hodebert

A) Son histoire

Au XII^e siècle, c'est-à-dire au temps du grand baron de Fougères, Raoul II, qui a laissé le souvenir d'un guerrier intrépide et d'un grand Chancelier de Bretagne avant de partir en croisade en Terre Sainte, le premier seigneur du Tiercent que nous avons pu identifier se prénommaient Gaultier. Il résidait ici au siège de son fief, dans le château primitif dont il ne reste rien, pour la bonne raison

que ce devait être une simple tour en bois, entourée d'une palissade. A cette époque, la plupart des demeures seigneuriales étaient dans cet état.

La seigneurie du Tiercent dépendait de la seigneurie de Chauvigné ; mais bientôt les seigneurs du Tiercent s'affranchiront de cette dépendance pour devenir les vassaux directs du baron de Fougères. La maison des seigneurs du Tiercent ne cessa de prendre de l'importance en étendant ses domaines et ses mouvances dans les paroisses environnantes, et même beaucoup plus loin, dans le Comté de Rennes, puisque l'un des descendants de Gaultier, Jean 1^{er} du Tiercent, qui vivait au XV^e siècle, était seigneur de Guignen, entre Guichen et Lohéac, avec droit de prééminence dans la paroisse de la Chapelle-Bouëxic qui se nommait alors la Chapelle du Tiercent.

Ce Jean 1^{er} du Tiercent figura parmi les plus fidèles Chevaliers du Duc de Bretagne, Jean V. Il devint son maître d'hôtel, puis fut fait gouverneur de Rennes dont il rénova l'enceinte fortifiée. On lui doit aussi la reconstruction du château du Tiercent dont il reste des vestiges assez importants, avec un corps de logis aux trois quarts ruiné et une tour à trois étages dotée de mâchicoulis.

Ce fut donc au XV^e siècle que cette reconstruction fut entreprise.

Les descendants de Jean 1^{er} du Tiercent firent de riches alliances et brillèrent à la cour du Duc de Bretagne et du Roi de France. L'un d'eux, Gilles 1^{er}, fut un des plus fidèles chevaliers de la Duchesse Anne de Bretagne et demeura auprès d'elle lorsqu'elle devint reine de France.

La fortune de la branche aînée des Tiercent était alors considérable et comprenait une dizaine de châteaux, manoirs et maisons nobles, y compris le château et la seigneurie de l'île de Bréhat.

La seigneurie exerçait une juridiction de Haute Justice au bourg de Saint-Marc-le-Blanc ; elle était le gage féodé d'une des cinq grandes sergenteries de la Baronnie de Fougères, celle de Châtillon, bien que le château du Tiercent fut situé en dehors, mais à la limite du Vendelais.

Le possesseur de ce gage féodé du Tiercent pouvait être appelé en cette qualité au Parlement du Duc. C'est ce qui arriva en 1462 où le seigneur du Tiercent fut appelé à Vannes.

Les fiefs s'étendaient sur huit paroisses et les seigneurs du Tiercent étaient «fondateurs et prééminenciers» de l'église du Tiercent. Ils y jouissaient, à côté de l'Évangile, d'une chapelle prohibitive qui conserve encore leur enfeu.

Ils avaient également une chapelle prohibitive dans l'église de Vieux-Vy-sur-Couesnon, un droit de banc, de litre et d'enfeu dans l'église de Chauvigné et dans celle de Saint-Marc-le-Blanc. Ils se disaient «fondateurs» de l'église de Baillé avec droit de prééminence, d'enfeu et d'écusson. De plus, le recteur de Baillé devait chaque année présenter au seigneur du Tiercent «un chapeau de roses amendable de cinq deniers monnaie».

Mais, comme il arrive parfois dans les grandes familles, il suffit d'un descendant dissipé ou malchanceux pour dilapider, en quelques années, l'héritage de plusieurs générations. Ce fut le cas de Gilles II du Tiercent qui vivait au XVI^e siècle. Il avait épousé, en grande pompe, Renée Botharel, fille du seigneur d'Apigné, mais il se montra d'une grande brutalité vis-à-vis d'elle, s'en sépara, eut de mauvaises fréquentations et fut impliqué dans des procès qui le ruinèrent. Il mourut dans la misère en 1578.

Son épouse, Renée Botharel, dont il était séparé, avait conservé la jouissance du Tiercent. Elle y habita quelque temps puis se retira à Rennes sans laisser d'héritier direct.

Il semblerait que la propriété fut acquise par d'autres membres de la famille, mais qui vivaient ailleurs. Ils laissèrent le château se dégrader. La terre du Tiercent fut confisquée par Mercœur en 1593.

Le dernier seigneur portant ce nom du Tiercent, Jean III, dut mourir sans postérité et ses héritiers vendirent la seigneurie en février 1602 à Gilles Ruellan, seigneur du Rocher-Portail en Saint-Brice-en-Coglès.

Tallement des Réaux a raconté la singulière fortune de ce parvenu, natif d'Antrain, qui de charretier passa au commerce des toiles, puis des armes, s'entremettant entre Mercœur et le Roi, finissant par offrir ses services et sa bourse à Henri IV qui l'anoblit en 1603 et le créa Chevalier de l'Ordre du Roi en 1610.

Possesseur du Rocher-Portail en Saint-Brice dès 1596, de la Balue en Bazouges-la-Pérouse en 1622, de Monthorin et de bien d'autres fiefs, il fit ériger sa seigneurie du Tiercent en Baronnie.

Ce Gilles Ruellan fut un personnage assez extraordinaire car, parti de rien, il devint riche et puissant jusqu'à figurer en bonne place à la cour du Roi Henri IV.

Comme l'ancien château du Tiercent était en ruines, il fit construire, à côté, la belle demeure que nous voyons ici. Par la suite, il acheta encore d'autres propriétés en accumulant les titres de nombreuses seigneuries. Anobli par Henri IV en 1603, il devint membre de son Conseil d'État et de son conseil privé. Mais parmi ses titres de marquis et de vicomte, il choisit de se faire nommer baron du Tiercent. Sans doute affectionnait-il particulièrement cette propriété, et on le comprend.

Entre temps Gilles Ruellan avait eu soin de marier ses filles à des gentilshommes :

Guyonne de Ruellan épousa François de Cossé, duc de Brissac

Gillette de Ruellan épousa René de Coëtlogon

Barbe épousa le marquis de Goulaine

Vincente le seigneur de la Galissonnière

Jeanne le seigneur de Guémadeuc.

L'époux de cette dernière fut gouverneur de Fougères mais, accusé de vols, de meurtres et de trahison, Guémadeuc fut condamné à mort et décapité en place de Grève. Son épouse eut beau se jeter aux pieds de Louis XIII pour implorer sa grâce, elle ne put sauver son mari.

Cependant dans sa mansuétude le Roi lui laissa la jouissance de tous ses biens.

La veuve se retira au château de Monthorin que nous visiterons de main, puis ensuite au Carmel de Paris.

Gilles Ruellan, baron du Tiercent, mourut à Paris en 1627 entouré de considérations et d'honneurs.

Son ascension sociale avait été aussi rapide que vertigineuse. Qui aurait pu penser que le petit commis analphabète qui tirait son cheval chargé d'étoffes sur le chemin de Saint-Malo deviendrait un grand du royaume, l'ami du Roi et le propriétaire d'une douzaine de châteaux et de manoirs ?

Cela ressemblait à un conte de fées. Mais, devenu le plus fortuné des seigneurs bretons, Gilles Ruellan se montra d'une grande générosité en aidant les pauvres gens qu'il avait si bien connus. Les honneurs ne lui avaient pas tourné la tête.

Sa veuve vint résider au Tiercent, qui passa à son fils Gilles II de Ruellan lequel avait épousé Marie d'Argouges.

Dans la nombreuse descendance des Ruellan figurent des personnalités du monde militaire et ecclésiastique. Ils contractèrent des alliances avec les Quatrebarbes, de Bréhant, de la Moussaye, du Breil, de Muzillac, de Lavaux et d'autres grandes familles bretonnes.

A la veille de la Révolution, le domaine de la baronnie du Tiercent comprenait le Château avec son parc et son étang, 10 métairies et 3 moulins. Le dernier baron du Tiercent fut Louis-Charles de Ruellan, qui, outre le domaine du Tiercent, possédait le Château et les terres du marquisat de La Ballue.

Ces propriétés lui procuraient un revenu annuel de 14.000 livres, ce qui était exceptionnel à cette époque où beaucoup de gentilshommes bretons devaient vivre avec moins de 1000 livres.

Louis-Charles de Ruellan dut émigrer. Ses biens furent confisqués par la Nation et mis en vente.

Heureusement deux de ses sœurs purent racheter le Tiercent et une partie des terres qui en dépendaient. En 1804, la dernière de ces deux sœurs, Madame de Muzillac, retirée à Paris, vendit le Tiercent à Louis-Charles Collin de la Contrie, avocat au Parlement de Bretagne, qui n'était pas un inconnu puisqu'il gérait déjà les propriétés de la famille Ruellan et habitait au château de La Ballue près d'Antrain.

Collin de la Contrie avait été de la conjuration du marquis de la Rouërie. Poursuivi par les autorités révolutionnaires du district de Fougères, il alla rejoindre Aimé du Boisguy et participa à la campagne des vendéens au nord de la Loire. Par la suite, il représenta l'arrondissement de Rennes et de Fougères au sein du Conseil Supérieur de l'armée Catholique et Royale de Bretagne. En 1796, il accompagna le Comte de Botherel en délégation à Londres. En reconnaissance de ses services, il fut élevé au rang de Chevalier de Saint-Louis.

Rentré en Bretagne, il resta fidèle au Comte de Puisaye, ce qui était alors très méritoire, car Puisaye avait perdu beaucoup de son autorité après le désastre de Quiberon. Mais Collin de la Contrie était un homme d'honneur. Après la Révolution il acheta le château et la terre du Tiercent et y vécut.

Sous la Restauration, en 1822, il fut anobli par le roi Louis XVIII. Nul autre que lui ne méritait mieux cette distinction car sa fidélité à la Monarchie et à la Religion avait été exemplaire. De plus, il avait combattu dans la Chouannerie et avait exécuté bien des missions difficiles.

Il mourut au Tiercent le 10 mars 1834. Nous avons vu sa tombe près de la vieille église. Son fils Édouard qui lui succéda au Tiercent s'était marié à Denise de Lantivy de Trédion. De cette union naquit Paul Auguste Collin de La Contrie époux d'Ernestine de Baudiez. Ainsi 3 générations de Collin de la Contrie succédèrent ici à 6 générations de Ruellan et, en remontant plus haut jusqu'au Haut Moyen Age, à toute la suite des seigneurs du Tiercent.

B) Le château

Une motte primitive, construite sur une position stratégique de la vallée de la Minette, qu'occupait jadis un étang, fut remplacée par un manoir fortifié au XV^e siècle avec une seule tour de trois étages couronnée de mâchicoulis que nous pouvons toujours admirer de nos jours.

Cette nouvelle construction reçut plus tard le nom de «Vieilles Salles». De ses ruines, outre la tour, il subsiste encore une fenêtre à croisée de pierre, une jolie porte en arc brisé dont le tympan est chargé de deux écussons. Du côté opposé, se trouve un pavillon appelé «La Chambre de Coëtlogon» du nom de Gillette de Ruellan, mariée en 1602 à René de Coëtlogon.

Ce sont les Ruellan, barons du Tiercent, qui firent édifier à proximité de l'ancien manoir, le château actuel, au XVII^e siècle. D'un pur style Louis XIV, le château en pierres appareillées s'ordonne autour d'un avant-corps à peine saillant avec un grand fronton en anse de panier orné d'un imposant pot à feu. Le toit à la Mansard s'orne de belles lucarnes arrondies et sommées d'une boule.

Superbement restauré par Mr et Mme Hubert de la Haye-Saint-Hilaire il y a quelques années, le château du Tiercent a retrouvé tout son lustre et apparaît dans son cadre de verdure comme l'une des propriétés les plus agréables qu'il soit dans la région.

Nous apprécions tout le charme de la résidence en parcourant les pelouses auprès de la vieille tour, au bord du petit ravin ombragé qui doit correspondre aux anciennes douves. Puis nous nous réunissons devant le château pour faire honneur aux pâtisseries et rafraîchissements divers aimablement offerts par nos hôtes, Monsieur et Madame Hubert de la Haye-Saint-Hilaire.

Dans la soirée, nous sommes quelques-uns à nous rendre aux Ceilliers de Landéan et au château de Boisguy, sous la conduite de M. Michel Duval.

Les ceilliers de Landéan

Notre brève excursion nous conduit d'abord, à travers la belle forêt de Fougères, aux Ceilliers de Landéan non loin de cette localité. On accède à ce vaste souterrain de taille monumentale (30 m de long, 4m2 de haut) par un long escalier qui ouvre sur le Nord. Une installation électrique aménagée récemment à l'initiative de la Société Archéologique de Fougères permet de mieux admirer le puissant cintrage des parois. L'ancien soupirail qui permettait autrefois de l'éclairer est aujourd'hui occulté, mais on y découvre encore les vestiges d'un vieux puisard. L'historien Maupillé a voulu y voir une dépendance de l'ancien manoir de la Foreterie, près de Landéan (anc. Le Chatel) aujourd'hui disparu, maison de plaisance d'Henri de Fougères qui y décéda le 4 octobre 1150, revêtu de l'habit des moines de Savigny. Ce manoir, signalé par le rentier de 1541, était situé, en réalité, à 500 mètres de là et aucune trace n'a été découverte le reliant aux ceilliers. Une tradition plus vraisemblable, s'appuyant, cette fois, sur la chronique de Raoul II de Fougères, rapportée par le cartulaire du Mont St Michel et Dom Lobineau, a retenu par contre l'attention de M. Le Bouteiller. Nous serions en présence d'une vaste cache creusée et édifiée par ce baron au X^e siècle pour y mettre à l'abri son trésor, ses armes et celles de ses vassaux. Grand forestier du duché et allié du duc Geoffroy Plantagenêt, Raoul fut conduit, après l'assassinat de son fils Arthur et à la veille de son départ pour la Croisade, à prendre de grandes précautions (1186-1193) jusqu'à sa mort à Savigny en 1194. Ces ceilliers étant laissés à l'abandon, attirèrent, le 6 mai 1795, l'attention de l'ingénieur Roullin qui proposa de les démolir pour en employer les matériaux à l'édification d'un ponceau sur la grande route. Le district de Fougères, craignant que ces caves ne donnent abri aux chouans, lui en donna la permission, sans que cette décision ait jamais été mise à exécution...

Le Bois-Guy

Seules deux belles colonnes de granit marquent, au bord de la route conduisant à Parigné, l'entrée du chemin qui à travers champs conduit aux ruines aujourd'hui silencieuses de ce château édifié au début du XVIII^e siècle par J. Picquet greffier en chef des États de Bretagne, grand père du célèbre chef chouan. Transformé en ferme au siècle dernier, il est aujourd'hui à l'abandon. On y accède par un porche. A gauche de la cour se voient de vastes communs. Sur la droite les restes de l'ancien manoir et de la chapelle édifiée sans doute par Pierre de Gaulay (1515) dont la famille conserva cette terre jusqu'à la construction du nouveau château. C'est une construction Louis XIV, flanquée de deux grosses tourelles d'angles aujourd'hui fort délabrées, qui étaient surmontées autrefois de toits en dôme. Une autre tourelle naguère sommée d'un toit en carène est encore visible derrière le château. Toute l'aile droite a disparu et, sans le croquis dressé par Poulain, on aurait peine à retrouver dans ces décombres le bel édifice de neuf fenêtres de façade qui était encore debout en 1927 et dont Pautrel et Baneat nous donnent la description. Ce qui reste des appartements du rez-de-chaussée (salon, salle à manger) nous permet encore d'admirer des boiseries sculptées, des cheminées et de beaux plafonds. La dégradation des bâtiments, manifestement récente, est hélas aujourd'hui trop avancée pour qu'on puisse en attendre une utile restauration d'un acquéreur éventuel...

A droite de l'entrée, sur le mur de l'ancienne chapelle, une stèle a été apposée en 1984 par le Souvenir Breton évoquant le souvenir d'Aimé Picquet du Bois Guy. Des 1792, le jeune homme — il n'était âgé encore que de 17 ans — était entré en rapports avec son voisin La Rouerie. Le 19 mars 1793, à la révolte dite de la St Joseph, il était acclamé par les réfractaires de Landéan, qui, après la répression, ne tardaient pas à l'appeler leur «petit général». Deux de ses frères se rangeront bientôt sous les ordres de leur cadet. D'un caractère gai et ouvert, nous dit M. de Pontbriand, aux côtés duquel il mena contre les bleus plusieurs actions décisives (1794-1795), il reprit les armes dans le pays fougerais s'emparant de St James au début de mars 1796, harcelant constamment les troupes républicaines. Arrêté le 18 mars 1797 et enfermé au château de Saumur, il parvint à s'en évader et reprit les armes de septembre 1799 à janvier 1800. Le 13 février, il signait la paix avec le Premier Consul, mais refusait les offres avantageuses de ce dernier.

Fixé à Paris où il se maria, il ne reprit du service qu'en 1814, à la Restauration, en qualité de maréchal de camp. Emprisonné pendant les cent jours, il commandait la place de Reims lors du sacre de Charles X et se retira en 1830 pour mourir quelques années plus tard. Son existence, estime Lenotre, suffirait à «défrayer la verve de dix romanciers».

Journée du 28 juin

Le matin

St Aubin du Cormier

En route, dès 8 h 30, vers St Aubin du Cormier, le Général Barreau nous rappelle dans les termes suivants le contexte historique dans lequel s'est située la bataille du même nom.

St Aubin du Cormier - 28 juillet 1488

«Nous allons nous diriger vers St Aubin du Cormier, d'abord pour observer les ruines du château féodal qui joua un rôle important dans l'histoire militaire du duché de Bretagne, ensuite pour reconnaître le lieu de la bataille de 1488, sur la lande de la Rencontre, appelée aujourd'hui la lande d'Ouée.

Avant d'évoquer sur place la bataille proprement dite, il est peut-être utile de rappeler dans quelles circonstances les armées du Roi de France Charles VIII et du duc de Bretagne François II se rencontrèrent sur cette lande et se livrèrent un combat acharné, au bout duquel l'armée bretonne fut battue et dut se replier après avoir subi de très grosses pertes.

On a écrit que cette grande bataille mit fin à l'indépendance du duché de Bretagne. Ce n'est pas tout à fait exact, car le traité d'Union du duché au royaume de France ne fut signé que 44 ans plus tard, en 1532.

Dans l'intervalle et notamment au temps de la duchesse Anne, il y eut encore des conflits et de sérieux affrontements franco-bretons ; mais il est vrai qu'après le choc de St Aubin du Cormier

l'indépendance du duché était sérieusement menacée.

Il y avait toujours eu de l'ambiguïté dans les rapports féodaux entre le Roi de France et le Duc de Bretagne. Durant la guerre de Cent Ans, les ducs de Bretagne avaient cherché à se tenir à l'écart du conflit franco-anglais avec plus ou moins de succès. Mais après le succès final des français, le roi Charles VII et surtout son fils Louis XI avaient voulu rétablir leur autorité suzeraine sur la Bretagne. C'était surtout une question de principe, car ni Charles VII ni Louis XI ne pouvaient annexer purement et simplement le duché au domaine royal. Sous la régence d'Anne de Beaujeu, sœur du futur roi Charles VIII, les grands seigneurs du royaume n'avaient cessé de comploter et de se rebeller.

Le duc François II de Bretagne s'était allié aux conjurés pour tenter de faire reconnaître l'indépendance de son duché. C'était assez aventureux car la régente Anne de Beaujeu avait hérité de la ténacité de son père le roi Louis XI. C'était une femme de caractère mais qui savait aussi manœuvrer avec habileté. Ses rapports avec le duc de Bretagne s'envenimèrent lorsque celui-ci se fit reconnaître comme souverain par le Pape, s'arrogea le droit d'entretenir des relations directes avec des Puissances étrangères et offrit l'hospitalité de son duché à des seigneurs français rebelles, notamment à Louis d'Orléans, cousin du futur roi Charles VIII. Il est vrai qu'en contre-partie, Anne de Beaujeu, puis Charles VIII soutenaient des seigneurs bretons contre leur duc, notamment Pierre de Rohan qui n'était pas dépourvu d'ambitions personnelles.

Ces seigneurs bretons dissidents avaient fait appel au roi Charles VIII pour se débarrasser de leur duc. Or celui-ci se trouvait alors très isolé car ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ni l'Autriche n'étaient disposées à le soutenir militairement.

Dans ces conditions il aurait dû assouplir sa position. Il y eut bien des négociations mais, de part et d'autre, des intrigues bellicistes les firent échouer. De sorte qu'en Mai 1487, les troupes royales envahirent la Bretagne sous le prétexte de soutenir le clan des seigneurs bretons révoltés.

Sans entrer dans le détail de ces premières opérations, signalons simplement que beaucoup de places bretonnes tombèrent aux mains des français ou de leurs alliés bretons. Cependant la résistance victorieuse de la ville de Nantes avait ranimé le courage des forces duciales, qui purent reprendre quelques villes, et favorisé le ralliement au duc du Maréchal de Rieux qui prit alors le commandement de ces forces et obtint quelques succès.

Cependant en Février 1488, les troupes royales tenaient toujours Vitré, St Aubin du Cormier et Dol pour ne citer que les places frontalières. Le duc de Bretagne François II s'attendait à une reprise de l'offensive française qui fut retardée par toute une suite de négociations et de trêves.

Entre-temps il avait fait appel à des mercenaires étrangers, dont 3.500 espagnols et gascons aux ordres du Sire d'Albret, 300 anglais commandés par le Comte de Scales et 800 lansquenets allemands.

L'armée bretonne proprement dite comprenait 7.400 hommes. En tout le Maréchal de Rieux disposait de 12.000 hommes. Que valait son armée ?

Elle était assez nombreuse, comptait une cavalerie de chevaliers bretons très vaillants, et d'excellents archers anglais, mais elle manquait d'artillerie de campagne et souffrait d'un défaut de cohésion.

Le Maréchal de Rieux, conscient de ces faiblesses, voulait éviter une bataille rangée, il aurait préféré des petits coups de main sur les colonnes françaises, mais ses subordonnés comme le duc d'Orléans, le prince d'Orange et le sire d'Albret voulaient s'illustrer dans de grandes batailles et n'étaient guère disposés à mener une guérilla.

A vrai dire aucun plan de campagne n'avait été préparé et l'on avait négligé de concevoir des manœuvres adaptées aux différentes circonstances du conflit. On allait se fier au hasard des rencontres. Le manque de préparation de l'armée du duc de Bretagne fut certainement la raison de son échec, alors que l'armée royale, commandée par Louis de la Trémoille, était bien organisée et mieux entraînée.

Elle comptait 14 à 15.000 hommes dont 8.000 Suisses, 9 compagnies d'ordonnance, c'est-à-dire de Cavalerie, et 800 artilleurs servant 43 pièces de canons.

Louis de La Trémoille était un excellent chef de guerre, aussi courageux que bon tacticien. Il avait

réuni son armée à Pouancé et avait un plan de campagne qui consistait à encercler la ville de Rennes en faisant un grand mouvement tournant par le nord. Déjà il pouvait s'appuyer sur la place française de St Aubin du Cormier conquise l'année précédente et tenue par une bonne garnison, mais il devait s'emparer de Fougères.

Ce fut donc son premier objectif.

Le château et la ville de Fougères étaient gardés par environ 2.500 hommes ; le duc François II avait eu soin de renforcer les fortifications de cette place importante. Il estimait qu'elle pouvait résister en attendant d'être secourue par l'armée du Maréchal de Rieux.

En fait après 7 jours de siège et de bombardement, la place de Fougères dû se rendre alors que l'armée bretonne était encore à Rennes, en train de se rassembler. Mais ce qui est plus surprenant c'est qu'elle ne fut pas prévenue de l'arrivée des français sous les murs de Fougères.

Quand elle se décida à aller secourir cette place, celle-ci s'était déjà rendue.

Le Maréchal de Rieux apprit cette fâcheuse nouvelle quand il arriva à Andouillé, près de Sens de Bretagne, sur la route d'Antrain. Il se trouvait alors à une dizaine de kilomètres de St Aubin du Cormier et décida d'aller s'emparer de cette place tenue par les français. Mais il mit tant de lenteur dans son approche que La Trémoille fut mis au courant de ses intentions et partit de Fougères pour aller secourir St Aubin du Cormier.

Le 28 juillet les deux armées allaient à la rencontre l'une de l'autre.

L'armée bretonne était à Mézières-sur-Couesnon quand La Trémoille était déjà à St Aubin. Tels furent les mouvements préparatoires.

L'armée bretonne, venant de Mézières, se dirigeait donc vers le Sud, tandis qu'à St Aubin, La Trémoille allait se diriger vers l'Ouest pour l'attaquer de flanc. Mais comme nous le verrons sur place, les deux armées se firent face dans la célèbre lande de la Rencontre».

Le château de St Aubin du Cormier

Nous voici devant les ruines impressionnantes de cette forteresse, dont le Général Barreau évoque le rôle et l'histoire en ces termes :

«Le duc de Bretagne, Pierre de Dreux, surnommé Pierre Mauclerc en raison de ses démêlés avec le clergé breton, avait choisi le site de St Aubin du Cormier pour édifier une forteresse qui dépendrait directement de son autorité, alors que les barons de Fougères et de Vitré étaient loin de se montrer loyaux et dévoués à son égard.

Il fallait bien que le duc de Bretagne dispose d'un avant-poste fidèle sur la frontière orientale de son duché. L'emplacement était bien choisi puisqu'il dominait toute la campagne environnante et qu'il se trouvait près d'un grand chemin de communications. A cet emplacement avait existé une chapelle dédiée à St Aubin. C'était sans doute un ermitage qui avait pris le nom du Cormier car il était ombragé par un grand Cormier c'est-à-dire un sorbier. L'endroit était quasiment inhabité. Ce ne fut qu'après la construction du château qu'une bourgade vint s'établir sous sa protection, comme d'ailleurs ce fut le cas à Fougères.

Le château formait un grand quadrilatère flanqué de 10 tours semi-circulaires et dominé par un puissant donjon datant du 13^e siècle.

Ce donjon avait une hauteur de 16,5 mètres. Par la suite les ducs de Bretagne eurent soin d'entretenir cette forteresse et de renforcer les ouvrages de défense.

En 1231 le roi St Louis était venu lui-même l'assiéger et ce fut sous les murs de ce château qu'il conclut une trêve avec Pierre Mauclerc.

Les troupes royales l'occupèrent jusqu'en 1234, date à laquelle il fut repris par Mauclerc. Durant la guerre de succession de Bretagne, Charles de Blois s'en empara et fit brûler le bourg de St Aubin.

En 1381 le château fut remis au duc Jean IV.

En 1487, 9 mois avant la bataille de St Aubin du Cormier les troupes françaises s'en emparèrent. Par la suite le roi Charles VIII le fit démolir en ordonnant de couper en deux le Donjon dans le sens de la hauteur et sur la partie faisant face à la France.

Depuis lors il ne reste que les ruines que vous voyez aujourd'hui».

La lande de la Rencontre

Arrivés à la lande d'Ouée, nous nous recueillons devant le monument élevé par le sculpteur Raffig Tullou à la mémoire des soldats tombés en ce lieu pour l'indépendance du Duché, puis, un peu plus loin, près de la croix plus ancienne, toute simple et très émouvante, érigée dans un paysage solitaire d'arbres et de landes.

Le Général Barreau prend à nouveau la parole pour faire revivre le combat où, en ces lieux, un certain 28 juillet 1488, s'est joué le sort de la Bretagne :

«Nous sommes ici sur le champ de bataille du 28 juillet 1488.

Devant nous, le ruisseau de Moroival séparait les deux armées.

L'armée bretonne venait du nord. Peut-être avait-elle choisi de gagner la forêt de Haute Sève et le Bois d'Uzel pour passer ensuite par le bois que nous venons de traverser et surprendre ainsi les défenseurs de St Aubin du Cormier. En tout cas, elle ne savait pas que l'armée de Louis de la Trémoille était sortie de Fougères et s'était déjà avancée jusqu'à St Aubin du Cormier

Par contre, La Trémoille venait d'apprendre à St Aubin que l'armée bretonne avait quitté Mézières pour se diriger vers le Sud. Ce fut alors qu'il commit une imprudence. Au lieu de se placer vers la sortie Ouest de St Aubin pour y attendre l'armée bretonne en prenant le temps de déployer ses troupes et de mettre ses canons en batterie, il engagea son armée sur une seule colonne sur le chemin que nous venons de parcourir.

On peut penser qu'il croyait avoir la possibilité de gagner la forêt de Haute Sève pour s'établir sur sa lisière orientale et tendre une large embuscade à la colonne bretonne. Mais quand sa propre colonne s'engagea dans la clairière où nous sommes, elle vit arriver sur sa droite l'avant-garde bretonne.

Il était alors 3 heures de l'après-midi et un soleil de plomb faisait briller les armures des chevaliers. Les bretons auraient pu reconnaître d'un seul coup d'œil la formation très vulnérable de la colonne française qui défilait devant eux. Si aussitôt ils s'étaient précipités, ils auraient pu l'attaquer avec succès, la tronçonner et la détruire. Mais il est probable qu'ayant le soleil dans les yeux ils furent gênés dans leur observation.

De plus les fantassins et les cavaliers de la colonne française avait soulevé dans leur marche un écran de poussière assez épais pour masquer leur progression.

Si bien que le maréchal de Rieux fit arrêter sa colonne et, pour plus de sûreté, la fit se déployer en ligne au nord du ruisseau de Moroival.

Peut-être avait-il cru à un piège tendu par les français. En tout cas il ne voulait pas attaquer à l'aveuglette dans cet écran de poussière.

Il avait fallu moins de temps à La Trémoille pour arrêter sa colonne, pour lui faire faire un quart de tour sur elle-même et vers le nord, pour décharger l'artillerie des chariots, mettre les canons en batterie et former les carrés des fantassins suisses et des compagnies d'ordonnance.

Je n'entre pas dans le détail du dispositif des deux armées car il faudrait être en salle avec un tableau noir pour indiquer l'emplacement des différentes unités. Ici, sur le terrain, je dirais simplement que vers 4 heures de l'après-midi les deux armées étaient en ligne et face à face, en occupant toute la largeur de la clairière, soit sur une largeur d'environ 800 mètres.

L'écran de poussière s'était dissipé et la vue était devenue assez claire pour pointer les canons.

L'artillerie française ouvrit le feu et, presque aussitôt, l'artillerie bretonne lui répliqua. Toutes deux firent des ravages dans les rangs opposés.

Il faut bien noter qu'à cette époque les compagnies et les escadrons étaient formés en carrés dont les rangs étaient très serrés, comme on peut le constater sur les gravures de l'époque. Ces formations serrées étaient nécessaires pour produire des effets de choc assez puissants.

Mais je crois aussi qu'il fallait que les soldats puissent entendre les ordres de leurs chefs qui n'avaient alors que leur voix pour commander les manœuvres.

En fait ces manœuvres étaient très simples. On n'entendait que crier en avant ! pour donner l'assaut et que halte ! pour éviter les salves de l'artillerie. Mais il n'y avait pas que les chefs qui criaient.

Tous les soldats hurlaient à tue-tête tant pour se donner du courage que pour se reconnaître entre eux et garder leur cohésion. Les bretons criaient St Samson ! St Samson ! du nom de l'évêque de Dol dont c'était le jour de la fête. Les français et les suisses criaient St Laud ! St Laud ! On ne sait pas ce que criaient les anglais, mais probablement ils ne criaient pas car leurs archers étaient trop

occupés à tirer leurs flèches ce qui nécessite une rétention du souffle. Du moins je l'imagine.

Après les échanges de salves d'artillerie, les deux armées s'avancèrent l'une vers l'autre en essayant de maintenir leur alignement et leur cohésion. Cependant l'aile gauche des bretons fut plus rapide que le reste du corps de bataille, elle pénétra dans le bois d'Uzel et en ressortit pour attaquer de flanc l'aile droite des français, ce qu'elle fit avec succès.

La ligne française dut reculer quelque peu pour maintenir son alignement. Pour protéger ce repli, La Trémoille refit tirer son artillerie sur le centre de la ligne bretonne.

Un capitaine allemand voyant les boulets s'abattre sur ses lansquenets, crut prudent de les faire reculer dans le lit du ruisseau où ils étaient assurés d'une meilleure protection. Ce mouvement rétrograde eut pour effet de briser la ligne bretonne.

Du côté français on exploita aussitôt cette rupture. Le Capitaine napolitain Galiota, au service de Charles VIII, se jeta aussitôt dans la brèche avec 400 cavaliers. Non seulement il réussit à l'élargir, mais il pénétra jusque sur les arrières des Bretons et se retourna pour les attaquer dans le dos. Cette percée suivie par tout le corps de bataille français disloqua complètement le dispositif de l'armée bretonne. Elle se trouva tronçonnée et attaquée de tous côtés. Il n'y eut plus que des îlots de résistance qui d'ailleurs se défendirent énergiquement.

Le chef des anglais, Lord Scales, avait été tué. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent faits prisonniers. Quant au Maréchal de Rieux et au Sire d'Albret, ils piquèrent des deux et s'enfuirent au grand galop jusqu'au delà de Mézières.

Après deux heures de combat acharné l'armée bretonne avait été mise en déroute. Ce fut d'ailleurs dans cette déroute qu'elle subit le plus de pertes car la cavalerie française poursuivit les fuyards, sabre au clair.

Le prince de Léon, fils du Vicomte de Rohan, qui, contrairement à son père, était resté fidèle au duc de Bretagne, sauvant ainsi l'honneur breton de la famille, figurait parmi les victimes de cette bataille sanglante.

Du côté français, on déplorait la perte du brave Capitaine Galiota, tué dans sa charge de cavalerie.

De part et d'autre les pertes avaient été très lourdes. On estime qu'il y eut 1.400 tués du côté français et 3.500 du côté des bretons qui, en outre, eurent à compter environ 2.000 prisonniers.

Contrairement à une légende assez répandue, ces prisonniers bretons ne furent pas massacrés, mais il est probable que selon les coutumes guerrières de l'époque beaucoup de blessés bretons furent achevés par les nettoyeurs du champ de bataille.

Le monument près duquel nous sommes perpétue le souvenir de cette bataille en citant le grand nombre des victimes bretonnes, mais permettez-moi d'y associer tous les combattants tués dans cette funeste rencontre, y compris les suisses, les allemands et les anglais avec, peut-être, un souvenir particulier pour le brave capitaine Galiota qui mena l'action décisive. C'était un napolitain. Vous savez qu'après cette bataille, le duc François II dut accepter de traiter avec Charles VIII. La paix fut signée deux mois plus tard au château du Verger près d'Angers. Elle ne mettait pas fin à l'indépendance du duché, mais elle comportait une clause très menaçante pour son maintien. En effet, le duc François II qui n'avait que deux filles, dont la future duchesse Anne, dut s'engager à ne pas les marier sans l'avis et le consentement du roi de France.

Cela devait conduire tôt ou tard à l'annexion du duché. De sorte que si la bataille de St Aubin du Cormier ne provoqua pas immédiatement cette annexion, elle marqua une étape décisive dans cette direction. Il n'est donc pas surprenant que le lieu où nous sommes soit devenu un lieu de pèlerinage pour les Bretons qui se souviennent des grands moments de l'histoire de leur duché.

L'Association Bretonne, qui a le grand mérite d'entretenir ces souvenirs, ne pouvait passer dans le pays de Fougères sans visiter, avec émotion, ce funeste champ de bataille».

La Messe du Congrès

Après cette émouvante évocation, nous reprenons notre itinéraire par la route de Mézières, fort pittoresque, où nous entrevoyons le château de la Ville-Ollivier, puis la Vallée du Couesnon avec ses rochers familiers aux amateurs d'escalade.

Au seuil de l'enclos de la chapelle de Marigny, en St Germain-en-Coglès, propriété de la Société

Archéologique et Historique de Fougères et de son arrondissement, nous attend l'Abbé Heudré, curé-archiprêtre de St Malo et président de cette Société, lequel célèbre en cette chapelle la messe traditionnelle de notre Association au cours de laquelle il prononça l'homélie ci-après :

«Le nom qu'a pris à sa naissance votre Société est à lui seul tout un message qui n'est pas sans références évangéliques. Association implique rassemblement et ce mot n'est autre que celui de l'Église. Le projet de Dieu consiste, en effet, à constituer les hommes en Peuple rassemblé, en Peuple convoqué. Bretonne fait référence aux racines, à la mémoire. Sans la mémoire, il n'est plus de personne humaine, il n'est plus de vérité, il n'est plus de dignité. Le passé est ce roc sur lequel nous pouvons prendre appui et, ainsi, préparer l'avenir.

Je suis heureux de célébrer avec vous dans ce lieu de mémoire que la Société Archéologique et Historique de Fougères a voulu remettre en honneur. Marigny rappelle la longue patience de ces familles qui ont sculpté le visage de ce pays fougérais. Marigny évoque la gloire de ceux qui ont lutté pour que l'homme puisse rester fidèle à sa religion.

Madame de Marigny, sœur de François-René de Chateaubriand, mérite aujourd'hui encore notre reconnaissance.

Dans ce bois, au-dessus de l'étang tranquille, cette chapelle vient comme sublimer l'histoire courageuse de ceux qui ont fait cette terre ; elle célèbre, aux Marches de Bretagne, la Province qui a donné à la chrétienté l'un de ses plus solides bastions.

Il est heureux qu'aujourd'hui nous puissions célébrer les Apôtres qui sont les colonnes de l'Église. Pierre et Paul sont d'abord deux hommes qui ont pris le Christ au sérieux, qui ont pensé qu'il valait la peine de Lui consacrer toute leur vie, à plein temps et à pleine mesure.

Certes l'Église a eu d'autres témoins — et ici nous pensons à Saint Jacques, le patron de cette chapelle — mais, par la place qu'ils occupent, Pierre et Paul sont des fondateurs.

Pierre et Paul représentent deux dimensions de la foi chrétienne, contrastées mais complémentaires. L'Église vit perpétuellement la tension créatrice entre ces deux axes représentés par Pierre et Paul. Pierre, c'est le rocher sur lequel est bâti l'édifice, c'est l'institution, la part de structure. De nos jours, on est quelque peu méfiant vis-à-vis de l'appareil. Certes l'appareil a toujours besoin de se critiquer, mais la foi ne peut se dispenser de se donner un corps visible, même si ce corps, parce qu'il n'est jamais totalement ajusté à la foi, doit sans cesse se réformer.

Paul, c'est la part «missionnaire» de l'Église, l'ouverture aux cultures nouvelles, aux mentalités étrangères. Non pas une ouverture passive, mais un déplacement de la communauté des croyants vers ce qui n'est pas elle. Déplacement géographique, mais aussi changement d'esprit.

Si Pierre et Paul marquent bien deux orientations, il ne s'agit pas de les opposer mais de les situer dans leur complémentarité réelle.

Historiquement, Pierre n'a pas été l'institution dans sa rigidité. Le livre des Actes des Apôtres nous le montre inaugurant l'ouverture aux païens. Paul, dès qu'il arrive dans un pays neuf, installe une Église.

C'est dire qu'aucun croyant ne peut se dispenser de représenter les deux axes, les deux dimensions. C'est évidemment par une simplification que l'on a fait de Pierre la figure de l'institution et de Paul la figure de l'Apôtre. Pierre et Paul, c'est le décentrement et le retour au centre, l'inspiration et l'expiration. Les deux témoins, de façon identique, dans le même amour, mourront pour le Christ. Comme ils ont vécu pour Lui.

L'un et l'autre nous invitent à accueillir ce double mouvement qui est celui de la Vie. A l'accueillir en chacun de nous, dans notre démarche personnelle de foi. Mais aussi à l'intérieur de nos communautés chrétiennes de l'Église.

Pierre et Paul, célébrés ici à Marigny, nous éclairent au cœur de ce Congrès de l'Association Bretonne. Ils nous éclairent sur la nécessaire tension entre permanence et renouveau. Mais ils nous appellent à la vivre dans un mot, une vertu, qui identifie notre Bretagne : Fidélité !».

La messe terminée, Madame Audran, Secrétaire de la société précitée, devait nous présenter avec érudition et humour l'histoire de cette chapelle et les épisodes de sa restauration.

L'après-midi

Le château de Monthorin en Louvigné-du-Désert

De ce site charmant et verdoyant, où la chapelle domine le miroir de l'étang, nous repartons pour le château de Monthorin, actuellement propriété de Madame Milan qui, après bien des vicissitudes, a assuré à cette demeure une remise en état fort remarquable. Madame Milan, qui dirige une entreprise importante de la région du Nord, «Les tricotages de l'Aa», a établi dans le voisinage des ateliers savamment disposés pour rester quasi-invisibles et donc sans inconvénient pour la valeur esthétique de la propriété. C'est dans le parc que les congressistes s'adonnent aux plaisirs d'un pique-nique organisé par notre collègue M. Aubry qui s'est assuré les services d'un traiteur, afin d'épargner aux participants la préoccupation supplémentaire des achats dans le cours d'un emploi du temps déjà bien chargé. Après ce repas champêtre très apprécié, nous visitons la chapelle funéraire des anciens possesseurs de Monthorin, la famille de Lariboisière. Après quoi, nous nous dirigeons vers le château lui-même que nous présente notre collègue M. Yves Floc'h.

Nous reproduisons ci-dessous le texte écrit que nous a remis par la suite M. Hodebert :

«Dès le 12^e siècle, Louvigné avait ses seigneurs particuliers. La terre seigneuriale semble avoir été alors Villavran ou Bois-Garnier, mais Monthorin était devenu la résidence des seigneurs, propriétaires des deux autres terres. Monthorin emporta donc la prééminence et devint terre seigneuriale de Louvigné en 1523.

Le seigneur de Monthorin exerçait une Haute Justice dans les anciens fiefs du Prieuré de Louvigné avec des prétentions sur la mouvance du Bourg de Louvigné qui était un démembrement du prieuré de la Trinité de Fougères dont il n'avait été distrait qu'en 1563. C'est d'ailleurs en raison de cette mouvance que le seigneur de Monthorin devait au prieuré de la Trinité une rente annuelle et foncière de 500 livres qui, d'abord assise sur la terre de Monthorin, le fut plus tard, avec l'assentiment du prieur, sur celle de la Basse Rouillais. Le seigneur de Monthorin exerçait également une Moyenne Justice dans les autres fiefs. Ces juridictions s'exerçaient au Bourg de Louvigné et s'étendaient sur vingt-deux fiefs.

La seigneurie de Monthorin prétendit au titre de Châtellenie, mais elle fut déboutée de cette prétention en 1678.

Au point de vue féodal, Monthorin relevait de la baronnie de Fougères. Lorsqu'en 1523 le fief du Prieuré de Louvigné fut uni à cette seigneurie, cette adjonction donna au Seigneur de Monthorin les droits de fondateur et prééminence dans l'église de Louvigné, avec banc à queue, lisière et armoiries, plus le droit d'avoir au bourg de Louvigné un marché tous les mardis et deux foires par an, aux fêtes de Saint-Michel-Gargan et de Saint Jean-Baptiste avec trépas et coutume.

Le même seigneur avait également des prééminences dans l'église de La Bazouge du Désert à cause de son fief du Pléssis-Chasné.

La terre seigneuriale de Monthorin fut achetée au 15^e siècle par Guillaume Brillet, évêque de Rennes en 1427 et donnée à son neveu, Geoffroy Brillet, Seigneur de Laubinière — dans le Maine - qui en rendit aveu à la Baronnie de Fougères en 1437 et 1473.

Geoffroy Brillet mourut en 1486. Il avait épousé Blanche de Champaigné puis Guillemette de Montbourcher qui lui survécut.

Issu de son premier mariage, son fils Guillaume devint seigneur de Monthorin à la mort de son père et il est probable que ce fut sa fille Françoise qui, en épousant Guillaume de Porçon, fit entrer la seigneurie dans cette famille.

En effet, en 1513, Gilles de Porçon était en possession de Monthorin et il en rendit aveu en 1540 comme «fils et héritier de Guillaume de Porçon et de Françoise Brillet, seigneur et dame de Monthorin».

Gilles de Porçon épousa Jeanne de Romilly, fille du seigneur d'Ardennes ; celle-ci devenue veuve se remaria en 1544 à Julien du Bonays, seigneur de Mesneuf. Monthorin passa alors à Bertranne de Porçon, fille ou sœur de Gilles de Porçon.

Bertranne épousa en première nocces François de Chasné, seigneur du Sollier, qui rendit aveu pour la terre de Monthorin en 1544 et 1549, puis en secondes nocces N. Paisnel dont elle eut une fille Esther Paisnel femme d'Antoine de Vassé, seigneur de Foulletorte.

Annibal de Vassé, seigneur de Monthorin, succéda à sa mère et rendit aveu pour sa terre de

Monthorin en 1586. Il épousa Anne de Troys. Comme ses parents, il habita, semble-t-il, le manoir de Foulletorte en Saint-Georges (au Maine). C'est probablement son fils Christophe de Vassé qui fit hommage au roi pour sa seigneurie de Monthorin le 3 juin 1602.

En 1607, Gilles Ruellan, seigneur du Tiercent se porta par acquêt, propriétaire de Monthorin. Il épousa Jacqueline Miolays dont il eut plusieurs enfants.

A sa mort, ce fut sa seconde fille, Jeanne Ruellan qui hérita de Monthorin. Elle avait épousé le gouverneur de Fougères, Thomas de Guémadeuc qui fut décapité en 1617.

Guémadeuc était un homme violent et exigeait en toutes occasions la préséance, prêt à l'occasion à recourir aux armes pour obtenir satisfaction.

C'est ainsi qu'au cours d'un duel il pourfendit le Sire du Bois-Guy en Parigné et qu'il mit à mort le gouverneur de Douarnenez, coupable de lui avoir manqué de respect.

Le Roi Louis XIII lui en ayant fait remontrance, Guémadeuc en colère se barricada au château de Fougères et y soutint un siège en règle.

Cette rébellion lui coûta la vie ; condamné, il fut décapité. Sa veuve, Jeanne Ruellan n'eut d'autre ressource que d'entrer au Carmel tandis que les biens des Guémadeuc étaient confisqués.

Leur fille, Marie de Guémadeuc, porta la seigneurie de Monthorin d'abord à François de Vignerot, Marquis de Pontcourlay qu'elle épousa en 1626, puis à son second époux, Charles de Grivel, Marquis d'Ourouer. A la mort de celui-ci, elle vendit Monthorin en 1657 à Gilles de Bellouan, Sénéchal de Rennes pour la somme de 100.000 livres. Il en rendit aveu en 1661.

Gilles de Bellouan avait épousé Geneviève Le Gouz. Après la mort de ce seigneur, la terre de Monthorin fut saisie par ses créanciers et fut vendue en 1676 au Comte de Poilley. Celui-ci ne put payer et le domaine fut remis en vente et adjugé le 26 mars 1677 à Jacques des Vault, Comte de Lévaré et à sa femme, Marguerite de Poix. Ils étaient déjà en possession de la seigneurie du Bois-Garnier en Louvigné.

Jacques des Vault fit hommage de sa terre au roi en 1678 et mourut sans postérité en 1703.

Monthorin demeura donc à sa veuve comme assiette de ses deniers dotaux et passa, après sa mort, à ses nièces Marguerite de Poix, veuve de René Visdelou, seigneur de Bienassis, et Marie de Lys, femme de François Durand, marquis de Villegaignon. Ce furent ces dames qui vendirent la seigneurie de Monthorin à Jean-Baptiste de Monthulé, Conseiller au Parlement de Paris qui en rendit aveu et fit hommage au roi en 1730.

Ce seigneur mourut en 1750 et eut pour successeur son fils aîné Jean-François de Monthulé, également Conseiller au Parlement de Paris. Il était mort en 1775 lorsque son héritier Isaac-Jean de Monthulé vendit Monthorin à Georges, Comte de Cheverue. Mais la seigneurie de Monthorin vendue à ce personnage le 15 novembre 1781 fut réclamée le 14 décembre suivant par Charles, Marquis de Chilleau qui en fit annuler la vente en vertu du «droit de retrait» qui permettait au plus proche parent du vendeur ou, à défaut, au seigneur suzerain de prendre la place de l'acheteur en payant au vendeur le prix convenu. C'est ainsi que le Marquis de Chilleau devint propriétaire de Monthorin. Il en rendit hommage au roi en 1786 et habitait encore le château en 1793.

Monthorin devint ensuite la propriété du Marquis de Montécot puis de M. Jean Dervaux. A la mort de celui-ci, en 1801, Monthorin échut à son neveu le Général de La Riboisière qui en prit pleine possession en 1810.

La famille de La Riboisière conserva Monthorin jusqu'en 1936, époque à laquelle le domaine fut vendu.

Il est depuis trente ans la propriété de Madame Milan qui, très aimablement, a permis à notre association d'admirer son cadre si prestigieux.

Le château

Comme le prouvent des aveux des 15^e et 16^e siècles, le château primitif de Monthorin se trouvait situé sur le territoire de La Bazouge-du-Désert au village appelé aujourd'hui «Le Petit-Monthorin». C'était alors un simple manoir rural à demi-fortifié. On appelait aussi cette ancienne demeure «Le Plessix-Monthorin» ou «La Salle».

En 1559, le domaine proche de Monthorin comprenait le manoir de ce nom avec «une haulte tour sur l'huissierie, une vis pour servir les chambres et une fuie à pigeons sur la dite tour, une motte et

de vieilles douves à l'entour» et plus tard, une chapelle et un colombier.

La tour occupait l'emplacement de l'aile droite actuelle.

Le château que nous admirons aujourd'hui est d'époque et de style Louis XIII. Le corps de bâtiment a été conservé tel quel. C'est le Général de La Riboisière qui fit démolir l'ancienne tour afin de construire l'aile droite qui donne un pendant à l'aile gauche. Les avancées sont de 1810.

Restauré et orné d'un grand fronton central, arrondi et armorié, le château de Monthorin comprend de grands pavillons et des tourelles polygonales ; ses corniches sont modillonnées et ses ouvertures sont entourées de crochets et de lancis.

L'heureux mariage du granit du pays et de la brique sont du plus heureux effet et le château occupe le centre d'un vaste et joli parc auquel on accède par une large avenue boisée.

Maxime Audouin disait que la large avenue de Monthorin «était bordée d'étangs, de vastes pelouses, de bouquets de bois et de massifs de fleurs».

Dans le parc, l'ancienne chapelle du manoir a disparu ; elle a été remplacée par une construction en forme de temple grec élevée par la Comtesse de la Riboisière, veuve du Général, dans la première moitié du 19^e siècle.

Cette chapelle renferme les tombeaux de la famille Baston de La Riboisière.

C'est également dans cet enfeu que furent déposés le cœur du Général de la Riboisière, mort à Koenisberg le 21 décembre 1812 et ce lui de son fils, Ferdinand, tué à la bataille de la Moskova.

Autrefois la chapelle de Monthorin était desservie le dimanche.

Elle contenait également la pierre tombale de Raoul II seigneur de Fougères, acquise par le Comte de La Riboisière à l'époque de la démolition de l'abbaye de Savigny. Cette pierre a été replacée dans la tour de Coigny du Château de Fougères.

On y voyait également la pierre tombale de Françoise de Foix, épouse de Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant et maîtresse du Roi François 1^{er} « Cette pierre avait été offerte au général par un habitant de cette ville ; elle provenait de l'église de Châteaubriant et a retrouvé depuis sa cité.»

C'est Gilles Ruellan qui, dans les années 1620, fut le constructeur du château tel que nous le voyons. Il consistait en un imposant corps de logis central, orné d'un fronton semi-circulaire.

L'architecture du château a été modifiée : les Lariboisière, au début du XIX^e siècle, construisirent deux ailes plus hautes, mais en conservant l'ordonnance de l'ensemble. Les actuels propriétaires ont non seulement entretenu Monthorin avec un soin attentif, mais encore ils en ont décoré et meublé somptueusement les salons et l'ensemble du rez-de-chaussée, que nos hôtes nous font très aimablement visiter.

Le Président devait les remercier chaleureusement de leur sympathique accueil et les féliciter pour le soin passionné qu'ils ont apporté au château et au parc environnant.

La Paluelle en St James

Visité en 1958 par l'Association Bretonne, il est décrit comme suit dans son Bulletin de l'année suivante :

«Il reste quelques vestiges du manoir du XIII^e siècle ; surtout une tour ronde, probablement surbaissée, à l'extrémité du bâtiment le plus ancien. Celui-ci a été incorporé à l'ensemble lors de la construction du début du XVII^e siècle. Le plan général dessine un quadrilatère fermé sur sa face regardant le Beuvron par une longue balustrade avec pilastres de granit dits «mollets d'abbé». Deux vastes constructions à toits Louis XIII et à pavillons ferment la cour d'honneur et servaient, l'une d'écuries pour trente chevaux avec un véritable luxe d'installation intérieure, l'autre, lui faisant face, de remises ; ce dernier bâtiment porte des traces d'arcades «semblant indiquer une ancienne galerie couverte comme au Rocher Portail».

Le bâtiment d'habitation forme la quatrième face de la cour d'honneur ; un pavillon central Louis XIII en forme le motif principal ; il est orné de deux élégantes cheminées latérales et son toit est percé de trois belles lucarnes de granit ; les six grandes fenêtres, trois par étage, sont encadrées d'une bordure de granit faisant saillie sur le mur et surmontées de linteaux moulurés également en granit.

Deux ailes plus basses, d'un appareil plus simple et coiffées de toits à la Mansard, encadrent le

pavillon central».

Nous pénétrons dans le château pour en visiter, en sous-sol, les anciennes cuisines voûtées.

Puis, à l'arrière, nous admirons les jardins et le parc, que dominent des terrasses, auxquelles on accède par un double escalier encadrant un beau bassin.

Un érudit local, le Docteur Ravalé, devait enfin nous donner quelques indications sur la chronologie des propriétaires. Les La Paluelle, vieille famille d'ancienne chevalerie, le possédèrent jusqu'en 1676. Par mariage, il passa aux Carbonnel, comtes de Canisy. Au début de ce siècle, toujours par alliance, il échut au Marquis de Belloy, puis à sa sœur, Madame de Chalain. Après M. et Mme de Chalain, La Paluelle fut vendu à un M. Couture, accessoiriste de cinéma. Puis M. Saliot en devint l'acquéreur. Son fils Jean Saliot l'a remis en état. A la libération, le domaine n'a pas souffert de la guerre, les combats s'étant arrêtés à Pontaubault.

Poilly

Nous repartons pour le château de Poilly, au Docteur Rouault de la Vigne. Ce château, appelé «Le Logis», est en cours de restauration, et il a nécessité d'importants travaux de drainage.

Le docteur et Madame Rouault de la Vigne nous en exposent l'histoire dans les termes suivants :

«Presque entièrement reconstruit au début du XVII^e siècle, le château de Poilly, manoir seigneurial de la paroisse de Poilly-Lyonnais, fut longtemps propriété de l'importante famille du même nom, présente dès le XI^e siècle, puis jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Cette seigneurie, châtelainie en 1498, baronnie en 1593, comté en 1636 fut une des plus anciennes et des plus importantes de la baronnie de Fougères. Elle étendait ses mouvances sur plusieurs paroisses.

L'essentiel des bâtiments subsistants sont de cette époque. Une pierre, à l'entrée intérieure de la chapelle, située dans la seule des quatre tours encore debout aujourd'hui, porte la date de 1607. Situé en haut d'un vallon, entouré d'un étang (en cours de recreusement) au nord-est, de douves au nord et à l'ouest, en cour fermée avec pont-levis, le château de Poilly garde encore fière allure, malgré les amputations que lui ont fait subir ses propriétaires successifs de la fin du XIX^e siècle jusqu'à une époque récente.

Le bâtiment principal est en granit avec de larges croisées, modillons et frontons Renaissance, flanqué au Nord d'une tour où était la chapelle fondée en 1450 par Jean I^{er} de Poilly, chambellan du duc de Bretagne et dédiée à Ste Marguerite. Le pont-levis, à l'ouest, dans un très original petit châtelet sommé d'une chambre de garde, est muni de ses deux rainures et d'une inhabituelle herse horizontale en bois, avec meurtrières. Entre les rainures, trois écussons, sommés d'un heaume de face, martelés et usés par les intempéries, égayent le châtelet de granit gris.

Autrefois, le château possédait au sud des terrasses bordées de balustres, un escalier en fer à cheval et un beau bassin de granit, vendus et transportés dans la ville de Fougères, au jardin municipal. La motte originelle précédait ce parc entouré de vastes murs dont il subsiste toujours une partie.

Les membres de la famille de Poilly ont occupé des charges considérables à la cour des Seigneurs de Fougères, des ducs de Bretagne et des rois de France. Ainsi : Arthur de Poilly, gouverneur de Fougères et de Vitry, Geoffroy de Poilly, grand chambellan de la duchesse Anne (vers 1450) ; Jean II de Poilly, colonel de 3.000 hommes, blessé et mort à Chatellerauld (vers 1565) et Jean III de Poilly, Baron de Poilly, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, maître de camp, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, membre du conseil privé d'Henri IV.

Henry, comte de Poilly, eut pour parrain Henri IV et marraine Marie de Médicis et fut élevé à la cour de France. Louis XIII lui donna les gouvernements de Mortain et Tombelaine, il mourut glorieusement au siège d'Anvers (Luxembourg).

Son fils François, convaincu de fausse monnaie, fut condamné le 10 juillet 1662 à avoir la tête tranchée et à raser les fortifications du château. La sentence ne fut pas exécutée et il mourut chez lui en 1677.

Il eut deux enfants : un fils Henri-Louis sans postérité et une fille Louise, mariée subrepticement à Charles de Princey qui l'enleva d'un couvent de Coutances la nuit du 27 au 28 septembre 1660. Un long procès s'ensuivit, mais le Parlement de Bretagne valida ce mariage et la terre et le château de Poilly passèrent dans la famille de Princey, dont les descendants les vendirent en 1829 à la famille

Goulain-Béreut qui les revendit en 1921 aux Barbin, agriculteurs ; puis ce furent les Malle, agriculteurs ; enfin les Ferron le 5 novembre 1936. Les propriétaires actuels leur achetèrent la propriété en 1983. Le château de Poilley était en ferme depuis le début du XIX e siècle.

D'importants travaux furent alors nécessaires pour redonner son lustre à cette propriété : curage des douves, réfection des toitures, destruction de bâtiments parasites, restauration intérieure et mise au confort actuel. Un bel escalier avec de larges marches de granit dessert l'intérieur où existent de larges cheminées de granit au sein de grandes pièces, dont un inventaire du XVII e nous donnait la description : "la chambre du comte de Poilley ornée de dix tapisseries de haute lice, d'un portrait de la reine de Suède..."

Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1926, ce château voit avancer à grands pas sa restauration activement aidée par les conseils de l'architecte des bâtiments de France, mais celle-ci reste très lourde pour des particuliers. Il reste à rehausser la tour Nord-Est, à refaire sa charpente et sa couverture à l'identique, plus quelques toitures, huisseries et divers, et enfin les extérieurs qui devaient être forts beaux à l'origine».

Jadis, le château avait quatre tours, les unes du XV e et les autres du XVII e siècle. Ce que nous voyons actuellement représente grosso modo l'état de l'édifice au début du XVII e . Le bâtiment a dû être surbaissé : on s'en rend compte à cause des cheminées. On voit une chapelle dédiée à Sainte Marguerite dans la tour où nous entrons ; cette chapelle comporte une mezzanine.

Les fermiers successifs ont beaucoup détruit en utilisant les pierres pour réparer les chemins d'accès. Les travaux de restauration ont commencé après l'acquisition, il y a neuf ans. Les derniers fermiers sont partis il y a dix-huit mois. La cour a été refaite après destruction de constructions agricoles. Les douves ont été recreusées, mais elles présentent actuellement peu de débit à cause de la sécheresse.

Nous sortons de la cour, et par une sorte de châtelet, orné d'un motif sculpté entre les rainures du pont-levis, nous parvenons au pont sur les douves.

Revenus dans la cour, et devant l'entrée de la demeure, nous écoutons le Docteur Rouault de la Vigne nous décrire les différentes pièces d'habitation, dont une ancienne boulangerie. L'escalier est en granit de grande volée. A l'extérieur de la maison, se voit encore, bordant la cour, le grand mur d'enceinte sans joints.

Le Boisfévrier

Notre congrès va se terminer au Boisfévrier, en Fleurigné, dont la propriétaire est la Vicomtesse le Bouteiller des Haries. Réunis dans le parc devant le château, nous avons la joie de saluer Madame le Bouteiller, qui fut notre collègue au Conseil d'Administration avant qu'elle ne laissât la place à son fils, le Colonel le Bouteiller qui va aujourd'hui nous présenter le domaine, puis nous retracer la vie et l'œuvre de son arrière-grand-père, le Vicomte le Bouteiller. Laissons-lui la parole :

«Nous voici arrivés devant le château du Boisfévrier, dernière étape de ces trois riches journées que nous venons de consacrer au pays de Fougères.

J'oserais prétendre qu'évoquer ici la vie de mon arrière-grand-père Christian constitue comme une synthèse des principaux événements historiques qui nous ont été décrits au cours de ce congrès.

Ce personnage, en effet, est à considérer comme le principal historien et archéologue du château et des deux grandes églises de Fougères.

Il était par ailleurs le petit-fils d'un membre de l'État-Major de la Rouerie, et l'héritier d'une famille et d'un château qui ont subi de plein fouet les affres de la révolution, révolution dont il est sans doute le principal historien pour le pays de Fougères. Il était enfin l'initiateur d'une œuvre sociale, liée au développement industriel de la région de Fougères, dans la seconde moitié du XIX e siècle.

Le Boisfévrier

Les origines connues du château du Boisfévrier remontent au XIII e siècle. Il constituait, en effet, un avant-poste de la défense de Fougères, première fortification en pierre face au Maine et à la France, dont vous voyez la ligne de crête qui domine de façon très nette la région où nous sommes et qui constitue la bordure du bassin de Rennes.

De cet avant-poste subsistent deux grandes douves et un gros mur intérieur, que nous appelons «le

mur de Jeanne d'Arc».

Le château appartenait jusqu'à la Révolution à la famille de Langan, dont le dernier descendant mâle a été tué au cours de l'épopée du débarquement de Quiberon. Le comte de Puisaye venait ici courtiser Mademoiselle de Langan, sa cousine issue de germain, mais celle-ci préféra Monsieur de Vaujuas, demeurant à Launay-Villiers. Ce choix marquait, de façon très consciente, sa préférence pour une chouannerie selon les conceptions de La Rouerie, dont elle avait été la secrétaire, par rapport à celles de Puisaye, personnage dont l'incompétence militaire lui valut la mort de son frère. Émilie-Charlotte de Vaujuas Langan, leur fille, héritière du Boisfévrier, épousa le père de Christian le Bouteiller, François, lui-même fils d'André-Charles le Bouteiller des Haries, ami intime de La Rouerie et membre de son État-Major.

Mais le château était ruiné : l'aile ouest avait été brûlée par les révolutionnaires et en partie démontée par un négociant en pierres qui l'avait acheté comme bien national.

Et c'est mon arrière-grand-père Christian, qui épousa aussi une Vaujuas-Langan, sa cousine germaine, qui reconstruisit cette aile Ouest, malheureusement dans le style bien contestable de la fin du XIX^e siècle.

Christian

Christian est né au Boisfévrier, le 30 mars 1837, et il y est mort le 31 janvier 1929, à l'âge de 92 ans. Après des études secondaires au collège des Eudistes de Redon et ses années de droit à Rennes, il s'est installé d'abord à Fougères où il épousa Éliisa de Vaujuas-Langan. Puis, vers l'âge de 45 ans, il fit reconstruire l'aile qui avait été brûlée, et s'est définitivement installé ici.

Je disais que Christian Le Bouteiller avait consacré toute sa vie au pays fougerais. Il s'y est impliqué particulièrement dans trois domaines :

l'histoire,

l'archéologie

et les œuvres sociales.

Mon arrière-grand-père a laissé une œuvre écrite considérable, que je vous montrerai tout à l'heure dans la bibliothèque : pas moins de cent cinq volumes de grand format renferment ses précieux manuscrits.

Dans le domaine de l'archéologie, il a étudié les différents édifices constituant la forteresse de Fougères, que nous avons visitée Vendredi, les églises Saint Sulpice, au pied du château, et Saint Léonard. Il a reconstitué et raconté l'histoire de Notre Dame des Marais... nous avons trois volumes sur les rues de Fougères et leurs habitants successifs...

Mon grand-père a tenté, comme beaucoup de chercheurs, d'expliquer l'origine et la raison d'être des monuments mégalithiques...

Il a beaucoup travaillé sur la présence romaine dans le pays.

Nous lui devons aussi de nombreuses études historiques sur la Bretagne et le pays fougerais ; il s'est plus particulièrement penché sur la période de la Révolution : il a beaucoup écrit sur la chouannerie et a relevé dans le détail la façon dont le pays fougerais a vécu cette sinistre période. Monsieur l'Abbé Heudré, qui nous a dit la messe ce matin, en a édité une synthèse en 1989, extraite du feuilleton que mon aïeul avait publié pendant trois ans dans le Journal de Fougères, de 1892 à 1895. «L'Histoire de la ville et du pays de Fougères» a été publiée en 1912 à Rennes et vient d'être rééditée en quatre volumes.

Les autres études historiques n'ont fait l'objet d'aucune publication.

L'une d'elles, appelée «Les Fougerais», recense le clergé, la noblesse, les notables et les familles du pays. Elle présente un intérêt généalogique et historique important, et nous pourrions en envisager l'édition, à une époque où de nombreuses gens, de milieux divers, effectuent des recherches généalogiques.

Nous devons encore à Christian le Bouteiller de précieuses études généalogiques sur notre famille et nos alliances. Il a aussi écrit le journal de sa propre vie, qui présente un aspect intéressant de la vie que l'on pouvait mener au siècle dernier à la campagne.

Et c'est à partir de ce journal, que je voudrais insister plus particulièrement sur les œuvres à

caractère social réalisées par mon arrière-grand-père.

Ces œuvres contredisent en effet un jugement négatif qui reste encore aujourd'hui porté contre la noblesse française. La monarchie a été renversée par la Révolution, ainsi que l'ordre social sur lequel elle était fondée. L'on considère que la noblesse s'est alors repliée sur elle-même, sur ses terres, en ses châteaux, et qu'elle n'a plus voulu participer à la vie publique, pour ne pas se compromettre avec la République.

Il faut, je crois, faire ici la distinction entre l'engagement purement politique, avec ses aspects de lutte pour le pouvoir, de partis, de campagnes électorales, de compromission... distinction donc entre l'engagement politique et l'engagement social. Ce dernier procède de la Charité et consiste à consacrer son temps, ses compétences, voire sa fortune au service d'autrui.

Le siècle dernier, on s'en souvient, avait vu la naissance de la condition ouvrière, exploitée par des hommes d'affaires sans conscience. L'Église et la noblesse en ont été les premiers défenseurs.

Fougères avait vu se développer l'industrie de la chaussure, et ses ateliers vidaient la campagne de jeunes gens souvent à peine âgés de douze ans. Déracinés de leur milieu familial, ils étaient livrés sans défense aux influences les plus mauvaises et les plus perverses, influences qui prédominent bien souvent lorsqu'on vit entassés dans des cités insalubres.

Christian le Bouteiller a donc créé, à Fougères, l'Oeuvre de Saint Louis de Gonzague en 1858.

C'était un des premiers «patronages» dont le but statutaire était d'éloigner les enfants d'un milieu corrompue, je cite : «de leur procurer de bonnes liaisons, des distractions innocentes, et leur demander la pratique régulière de leurs devoirs religieux».

Les animateurs s'engageaient : «à être le conseil et le modèle de leurs jeunes frères du patronage, et à se soutenir mutuellement dans l'amour du bien et la pratique de leurs devoirs».

On n'oserait plus écrire cela aujourd'hui !

La clé du succès de cette œuvre résidait dans le choix des activités et dans l'esprit avec lequel elles étaient accomplies. Contre l'oisiveté, mère de tous les vices, mon grand-père faisait faire des activités de détente, essentiellement du sport et du théâtre. La bibliothèque du Boisfévrier regorge de pièces de théâtre de toutes sortes, annotées, découpées... car Christian mettait en scène une pièce par mois, jouée uniquement par des garçons !

L'œuvre a prospéré pendant plus de soixante ans, avec un effectif moyen de 70 jeunes gens, ce qui prouve que cette initiative était bonne.

Christian le Bouteiller a été récompensé de trois façons : la première, et sans doute celle qu'il a considérée comme essentielle, c'est que l'Oeuvre a suscité de nombreuses vocations religieuses parmi ses membres.

Ensuite, les «Anciens» ont obtenu du Souverain Pontife qu'il soit élevé à la dignité de Commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, et enfin, la ville de Fougères a bien voulu l'honorer en nommant de son nom la rue qui contourne les remparts du château de Fougères, et dans laquelle subsistent encore les locaux de l'Oeuvre de Saint Louis de Gonzague.

Voilà la dimension de mon grand-père Christian.

Sa mémoire se devait d'être évoquée pendant votre passage dans le pays fougérais».

A l'issue de cet exposé, le Président, dans ses remerciements, tint à souligner combien la vie d'étude et de service qui fut celle du Vicomte Le Bouteiller était digne d'être méditée. Celui-ci, en effet, ne fut-il pas le prototype de ces gentilshommes bretons du XIXe siècle, qui surent joindre, à des travaux d'érudition souvent remarquables, un sens élevé de leur devoir social ?

L'Association Bretonne ne manque pas, tout au long de son histoire, de tels exemples d'hommes à la fois défricheurs d'un riche Passé, et promoteurs de progrès agricole et d'œuvres sociales.

Puis le Colonel le Bouteiller nous fit visiter la riche bibliothèque du château, en grande partie constituée par son aïeul, et les souvenirs émouvants qu'elle renferme.

Au cours du vin d'honneur qui termina ce congrès, le Président tint à redire la gratitude de tous à l'égard de nos hôtes, de tous les conférenciers, de tous ceux qui nous ont reçus, et des membres de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Fougères, dont les concours nous furent particulièrement précieux. Il tint enfin à faire applaudir notre collègue M. Aubry, qui s'est dévoué corps et âme pour ce congrès, dont le succès lui revient largement.

Commémoration du bicentenaire de la mort du Marquis de la Rouerie

Cette commémoration a eu lieu le 30 janvier dernier. Elle a débuté par une messe à l'église de St-Denoual, paroisse de la Guyomarais, célébrée par l'Abbé Heudré, curé-archiprêtre de la cathédrale de St-Malo et Président de la Société Archéologique et Historique de Fougères — assisté de plusieurs prêtres, dont l'abbé Briens, recteur de la paroisse.

Dans une homélie d'une haute élévation, l'abbé Heudré sut faire ressortir la dimension spirituelle des refus, des combats et du sacrifice du Marquis de la Rouerie et en tirer les leçons.

Puis les assistants se transportèrent à la Guyomarais, où les sites de la stèle offerte par l'Ambassade des États-Unis et de la tombe de la Rouerie avaient été remarquablement aménagés par M. Guy de Sallier-Dupin et des bénévoles. La stèle fut solennellement inaugurée et bénie, puis M. Korengold, Ministre-Conseiller à l'Ambassade des U.S.A., M. Y.

Bouëssel du Bourg, Président-Fondateur du Comité la Rouerie, et Président du Souvenir Breton, et le Président de l'Association Bretonne prirent successivement la parole.

Le premier exprima toute la reconnaissance de son Pays à celui qui fut le Colonel Armand.

Le second magnifia le défenseur de la liberté.

Le troisième fit ressortir la cohérence des idéaux défendus par la Rouerie au travers de ses combats successifs, (cf. infra)

Puis, des fleurs furent déposées sur la tombe de l'auteur de la Conjuración Bretonne, dont, comme le rappelle son inscription, «Le mal qui l'emporta fut sa Fidélité».

Hommage fut rendu aux propriétaires de ces lieux, Madame de la Blanchardière et son fils, qui surent ménager aux pèlerins un sympathique accueil, à M. Bouëssel du Bourg, cheville ouvrière du Comité «la Rouerie», et à notre collègue M. de Sallier-Dupin, Président de «Patrimoine et Découverte 22» et remarquable organisateur de cette fervente journée. Celle-ci a réuni quelque 400 personnes dont notamment :

Mme Mehaignerie, M. Le Treut, Président de l'Institut Culturel, Mme Juramie et M. Christian Bazin, historiens de la Rouerie, ainsi que l'historien de la Chouannerie, M. Couillard, etc, etc...

Nous reproduisons ci-après l'allocution du Président de notre Association :

«En venant ici, j'avais à cœur d'apporter, en ce jour et en ces lieux, l'hommage de l'Association Bretonne à Armand Tuffin, Marquis de la Rouerie, au héros breton mort ici même il y a 200 ans, pour son Dieu, pour son Roi, et pour sa Bretagne.

Ce que m'inspirent ces lieux, et cette vie, et que je voudrais surtout exprimer ici, c'est, — en les resituant bien sûr dans le contexte et les conceptions de l'époque — c'est, dis-je, la cohérence des idéaux pour lesquels a lutté la Rouerie et pour lesquels, finalement, il a donné sa vie un 30 janvier 1793.

En Amérique, il avait combattu pour la liberté d'un peuple.

En France, quelques années après, il va combattre pour les libertés de la Bretagne.

Et puis arrive 1789. Au mépris des missions réformatrices qui leur étaient confiées, les États Généraux, transformés en Assemblée Nationale, dès le 4 août de cette même année, suppriment purement et simplement la Bretagne, qui sera bientôt remplacée par cinq départements.

Quoi d'étonnant, qu'embastillé en 1788 en s'opposant aux atteintes portées au Pacte de 1532, il se dresse dès 1791, sinon avant, non plus en opposant, mais en conjuré, contre ce qui, pour lui, n'était plus simplement une atteinte à un traité, mais un attentat contre sa première patrie.

Pour la Rouerie, de plus, c'est le Roi qui était le garant du Pacte de 1532. Il y a donc un lien entre l'attentat contre le Roi et la suppression du Pacte. Or voilà le Roi dépouillé peu à peu de tout pouvoir, et, en 1792, bafoué le 20 juin, destitué et emprisonné le 10 août, en attendant le 21 janvier 93...

Mais déjà, depuis des mois, on était loin des cahiers de doléances et des mandats confiés aux États Généraux... Le breton, le gentilhomme, le monarchiste ne pouvait admettre cela. Or pour un la Rouerie, ne pas admettre, c'est combattre.

Enfin Dieu. Il y a eu la Constitution Civile du Clergé. Il y aura en septembre 92 les premiers martyrs de la Foi.

Sans Dieu et la loi divine qui s'impose à lui, qu'est alors le Roi ?

Lui qui ne tient son pouvoir que d'un Sacre...

Alors, l'Autel et le Trône sont, ne l'oublions pas, intimement liés.

C'est le Roi Très Chrétien qui va être guillotiné, et pas un autre. Et, de plus, ce Roi, c'est, en l'espèce, Louis XVI : le même que celui dont l'intervention armée a été décisive pour le succès de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique pour laquelle un certain Colonel Armand avait si vaillamment combattu !

C'est ce Roi là, aussi, ne l'oubliez pas, Amis Américains, pour lequel va mourir M. de la Rouerie !

Alors : le Colonel Armand, l'opposant embastillé de 1788, le conjuré de 1792 = c'est tout un, c'est le même la Rouerie qui, dans la continuité de son épopée américaine, s'engage pour les libertés bretonnes,

pour la restauration du Roi et pour la défense de la Religion.

Pour lui : Dieu, le Roi, la Bretagne, la Liberté = même combat ! Ce combat qui se termine pour lui par la Conjuration Bretonne, mais dont la Chouannerie est issue !

Tel est le héros que nous saluons ici, et auquel, d'un seul cœur, nous avons voulu apporter l'hommage de la Bretagne !»

Une famille de la noblesse bretonne : les Chateaubriand

François-René de Chateaubriand gardera toujours en sa mémoire cet heureux jour de son enfance. C'était au mois de mai, dans les premières années du règne de Louis XVI. Il avait neuf ans et ses quatre sœurs de treize à dix-sept ans. Un soleil à son levant éveillait Saint-Malo et, dans le silence de l'heure qui a doucement glissé hors de la nuit, allait commencer un long voyage.

La berline aux quatre jeunes filles

Dans la rue où s'évaporait la fraîcheur matinale, la berline n'attendait qu'un ordre. Madame de Chateaubriand accompagnerait. Et l'on partirait pour Combourg où M. de Chateaubriand avait précédé. Des six enfants, seul manquait Jean-Baptiste, âgé de dix-huit ans. A peine sorti du collège, stimulé par un grand espoir de fortune, il s'est jeté sur Paris.

Combourg, son héritage d'aîné, ne le voit qu'aux entractes.

Au signal du départ, l'effort des attelages fit grincer les harnais.

Puis le pavé de Saint-Malo sonna comme une enclume.

Beaucoup plus tard, Chateaubriand racontera : Il décrira la berline — «une grande berline à l'antique» —, ses enjolivures extérieures et — faste suprême ! — ses huit chevaux couplés. Il veut visiblement donner l'impression d'un équipage princier. Louis XIV, dans toute sa magnificence, n'attelait qu'à six !

Les quatre filles, dans leur ivresse printanière, se grisaient de leur incessant bavardage. Quant à François-René : «Je m'émerveillais à chaque tour de roue», dira-t-il. Il s'émerveillait ; soit.

Cependant les Mémoires d'outre-tombe analyseront peu cet émerveillement. Un arrêt près de Cancale, puis la traversée de Dol sont signalés en quelques mots. Mais après ? Voilà que tout change ! Passé Dol, peut-on lire, «nous nous enfonçâmes dans l'intérieur du pays».

On ne saurait mieux que par cette courte phrase traduire tout le contraste entre le pays maritime, tourné, comme Saint-Malo, vers l'extérieur, vers les espaces infinis de la mer, et le pays rural qui se referme sur ceux qui y vivent : on s'y enfonce, en effet. Ici c'est une campagne pauvre. Dans de maigres champs laborieusement arrachés aux grandes étendues de forêts et de landes, des paysans vêtus de peaux de bique cultivent le blé noir.

Le soleil couchant allumait les bois. Et soudain, au-delà de leurs cimes, les tours du château de Combourg émergèrent. La berline ayant rangé le perron du logis, le seigneur du lieu descendit et se porta à la rencontre des siens. C'était un homme grand et sec, au nez busqué, la soixantaine austère et cérémonieuse.

On se mit à table et la soupe fuma dans les assiettes. François-René mangea comme un ogre. «La première journée heureuse de ma vie», écrira-t-il. Combourg : «mon tourment et ma félicité».

Son tourment aura surtout été d'avoir à affronter les sévérités de son père, René Auguste de Chateaubriand. Cette physionomie, percée d'un regard qui pointe une épée plutôt qu'il n'offre une tendresse de l'âme, est celle d'un rude lutteur. Elle a de quoi nous retenir.

Marin sur les bancs de Terre-Neuve

René Auguste était l'un des quatre fils d'une génération de douze enfants. On ne sait rien des huit filles, présumées mortes en bas âge. La famille se perpétue sous le toit de la maison noble des Touches en Guitté. Ce sont gentilshommes campagnards de chétive substance. Les gras labours lustrés par le soc ne sont pas les leurs. Sous leur ciel gris ou bleu ils regardent couler la Rance verte ou grise.

Quand son père meurt, René Auguste a onze ans. Quel avenir pour lui ? Les vaisseaux ou les régiments du roi conviendraient à son nom.

Mais il y faudrait une fortune qu'il n'a pas et des appuis qui lui manquent. Les perspectives de carrière se dérobent. Une chance reste à tenter : les grands ports recrutent. Saint-Malo embauche pour la grande pêche, le commerce maritime et, en période de guerre, la course.

Ainsi René Auguste de Chateaubriand va débiter très jeune comme marin pêcheur sur les bancs de Terre-Neuve. Il endure brimades et humiliations. A cette école de l'adversité, il ne perd pas courage. Dans les intervalles des campagnes, il étudie les sciences de la mer. Les cours d'hydrographie donnés à Saint-Malo ont en lui un élève assidu et persévérant. Récompense : en 1747, il est reçu capitaine et pilote de navire : il n'a jamais que 29 ans. Ce qui n'est pas inscrit sur son brevet est son expérience des prisons de Plymouth, endurées pendant cinquante jours.

Après avoir longtemps battu les mers, bravé les vents et les vagues, tant au commerce que comme corsaire, il achèvera de garnir son sac en se faisant armateur à Saint-Malo (automne 1757). Sa réussite financière, il ne la devra qu'à son intelligence, à son courage, à sa persistance dans l'action. Et cette fortune acquise est celle d'un homme désintéressé. Il n'a même pas épousé une femme riche : Apolline de Bedée n'avait pas le sou. Alors, à quoi bon le magot laborieusement amassé ? Né à la fois avec un nom illustre et dans une situation misérable, il a vivement ressenti cette cruelle disparité. Il n'est pas non plus sans savoir certaines choses que l'on chuchote à mots couverts dans la famille.

Les jeux de l'amour et du sang

L'histoire séculaire des Chateaubriand n'avait pas été exempte d'une tragédie familiale, conséquence d'un amour dont l'impétuosité tyrannique alla jusqu'au crime.

Vers le milieu du XVI^e siècle, Jacquemine du Boisrioult a épousé Guy de Guitté, alliance qui fera de la jeune femme le souffre-douleur d'un mari débauché, ivrogne et brutal. Dès lors on conçoit que Jacquemine se soit laissée attendrir par les hommages d'un consolateur.

Jusque là, rien que de l'ordinaire. C'est la tragédie finale et ses suites qui le seront moins.

L'amant de Jacquemine était Briand de Chateaubriand, un cousin.

Or l'aventure, bien loin de rester éphémère, se révélera comme une véritable passion que le respect apparent des convenances ne pourra plus maîtriser. Plus Jacquemine et Briand s'attachent l'un à l'autre, plus la vie conjugale de Jacquemine lui paraît insupportable. Comme il n'était point question pour elle de procéder à un équitable partage de ses charmes, non plus que de prendre la clé des champs pour aller avec son galant filer le parfait amour quelque part dans le vaste monde, Briand n'hésita plus. Il vint, lui et sa suite, chercher querelle à Guy. La rencontre eut lieu sur la place publique de Broons. Bientôt, il n'y eut plus personne sur la place, sinon le corps sanglant du sire de Guitté.

Traduit devant le parlement de Bretagne, Briand sera condamné à être «traîné sur la claie, en chemise, la torche au poing, à faire amende honorable sur le perron de l'église Saint-Pierre (de Rennes), à être décapité en la place du haut de la cohue, son corps mis en quatre quartiers portés sur les principaux chemins de Rennes et sa tête au bout d'une lance fichée sur la porte Saint-Michel, en outre à six mille livres tournois envers les héritiers de Guitté, etc».

Les incidences morales et sociologiques de cette cruelle affaire sont peut-être ce qui explique, chez les Chateaubriand, le relatif amoindrissement de leur situation, constaté ensuite.

Ressusciter la gloire des aïeux

Toute l'ambition de René Auguste aura été de pouvoir réparer un jour ce que le caprice du sort avait

eu de fâcheux pour les siens. Mais comment parviendra-t-il à ressusciter la gloire de ses ancêtres des Croisades ? Pour le moins, il voudra se rapprocher le plus possible de leur temps, de leur vie. Le château féodal, le fief de dignité feront de lui le suzerain, autant dire le souverain d'une dizaine de paroisses. Ah ! La jolie somme qu'il y met ! La terre est pauvre, le château souffrant. Peu importe ! Le bel argent pouvait trébucher joyeusement, en échange des parchemins rutilants qui le proclamaient haut et puissant seigneur du comté de Combourg.

Combourg : M. de Chateaubriand l'avait acquis en 1761, et au prix fort, du duc de Duras, maréchal de France et membre de l'Académie française, qui par là améliorait la santé de sa trésorerie. Pour 370.000 livres au principal — somme énorme — le grand seigneur désargenté avait cédé Combourg au gentilhomme enrichi par le négoce. Or le nouveau maître de ce fief peu productif, avait eu encore et toujours à payer.

Le château était inhabité depuis longtemps. Il avait fallu réparer, aménager. Un impôt fort lourd fut à acquitter. Les oppositions surgirent ; les créances tombèrent comme grêle en mars.

M. de Chateaubriand fit face. Que n'aurait-il sacrifié ! Se savoir issu d'une des plus antiques maisons de Bretagne, célèbre au siècle de saint Louis, ne lui avait plus suffi : dérisoire, pensait-il, tant que sa tâche ne serait pas accomplie. Et cette tâche avait été de restaurer le prestige oublié, d'asseoir sa race sur une indiscutable préséance territoriale.

Combourg le vengeait.

Le nom de Combourg — dont la graphie officielle, avec le «g» final, a ratifié un usage fautif — vient du latin Combore y mot dans lequel on distingue Cumb y Cumba, combe, vallée, et or, ora, bord, terme, orée.

Combour, c'est la vallée de la limite dessinée par le cours du Linon entre l'évêché de Dol et l'évêché de Saint-Malo.

Au XIV^e siècle, Jehan de Tinténiac, qui tenait Combour de sa femme, Jeanne de Dol, fut l'un des plus valeureux partisans de Charles de Blois pendant la guerre de Succession de Bretagne. Au Combat des Trente, le coup de maillet qu'il asséna sur Bembro, le chef du parti adverse, écrasa à la fois le casque et la tête.

M. de Chateaubriand n'était pas moins brave ; mais, en une certaine nuit de décembre, à défaut d'un maillet dont il se serait vaillamment servi, la seule arme qu'il tenait à la main n'était autre que les pincettes de sa cheminée. Assis à son écritoire, près du feu, il avait entendu une porte qui s'ouvrait derrière lui. Il se retourne. Un homme dardait sur lui ses yeux de braise. Comme il s'apprêtait à marcher vers lui, l'étrange visiteur disparut. Par la suite, l'apparition continuera de se manifester sous divers aspects.

Les Mémoires d'Outre-tombe présentent l'acquisition de Combourg comme le retour d'un bien patrimonial sorti de la famille après lui avoir jadis appartenu. Il y a là une inexactitude. On ne voit pas que Combourg ait jamais été aux Chateaubriand. Mais le véritable motif de stupéfaction est que René Auguste, au moment de signer chez le notaire, n'avait jamais vu le château. Il était propriétaire et seigneur de Combourg lorsqu'il y vint pour la première fois. Il constata l'état d'abandon de la vieille demeure, la misère du pays. Douze années s'écoulaient avant qu'il n'y passe à peu près tous les étés. Encore quatre ans et voici l'événement : sa famille — femme et enfants — vinrent l'y rejoindre.

La porte étroite

«Combourg : mon tourment et ma félicité.»

Si quelqu'un se refusera catégoriquement à partager cette félicité, c'est Madame de Chateaubriand elle-même. Autant elle aimait Saint-Malo, ses salons, ses boutiques, le mouvement allègre de ses rues, autant elle détestera Combourg. Les romans lui procurent son évasion, la prière sa consolation ; la chapelle privée du château lui ouvre la porte étroite de ses longs recueils.

Et cependant, quelle que fût sa vertu, elle ne l'aurait pas poussée au point de ressembler à cette châtelaine de Chateaubriand du temps des Croisades. Celle-ci, voyant revenir son époux fait prisonnier avec saint Louis et que tout le monde croyait disparu, en conçut un tel bonheur qu'elle en mourut. Pour la châtelaine de Combourg, ses sentiments eussent été nettement plus modérés si M.

de Chateaubriand, présumé victime d'un malheureux hasard en quelque pays lointain, s'était soudain trouvé en face d'elle, bien vivant.

Elle, c'était une Bedée, Apolline de Bedée. Dans sa famille dominait la gaieté, l'épanouissement de cœur. Entre son frère et son époux, quelle différence ! Son frère, Marie Antoine de Bedée, était l'optimiste et corpulent Bedée l'Artichaut, ainsi surnommé par contraste avec un sien cousin, haut et mince, une tige qu'on appelait Bedée l'Asperge. Lui, Bedée l'Artichaut, un ancien de Fontenoy, avait fait de son château de Monchoix, dans les parages de Plancoët, un rendez-vous de la joie de vivre. Le taciturne comte de Combourg lui ressemblait fort peu.

Une quinzaine de jours après l'arrivée à Combourg de la berline aux quatre jeunes filles, était intervenue une première séparation :

François-René avait suivi en pleurant la noire soutane de l'abbé Porcher, principal du collège de Dol, venu le chercher sous les regards apitoyés de ses sœurs. En attendant son retour, aux vacances, il chapardera dans la chapelle du collège des bouts de cierges pour lire la nuit dans sa chambre.

Un souriant bonheur

Pendant quelques années, Combourg semble avoir vécu dans un souriant bonheur. Les jeunes filles font fleurir les antiques murailles ; on donne des réceptions ; des fiançailles sont dans l'air ; aux beaux jours, des toilettes claires passent dans les allées.

Cette période heureuse aura, en 1779, son été radieux. Dans la perspective d'une intervention militaire contre les îles Britanniques, plusieurs dizaines de milliers d'hommes avaient été rassemblés à proximité des ports d'embarquement : Saint-Malo et Le Havre. Une véritable Armada franco-espagnole apporterait son soutien à l'opération. En réalité, la flotte coalisée, forte de 66 vaisseaux et 14 frégates, ne fit à peu près rien. A part la capture d'un vaisseau britannique devant Plymouth, tout se borna à une sorte de carrousel naval dans la Manche.

Vers la mi-septembre, les uns rentrèrent à Brest, les autres à Cadix.

Mais tandis que les troupes françaises avaient attendu dans leurs cantonnements, les châteaux bretons festoyèrent les officiers. Y eut-il corrélation entre ces mondanités et le mariage, l'année suivante — 1780 — des deux filles aînées, Marie-Anne et Bénigne ? Toutes deux prononceront le «oui» sacramentel le même jour en la chapelle du château de Combourg. Marie-Anne prenait alliance avec Jean-François Geffelot, comte de Marigny, Bénigne avec M. de Québriac, lieutenant sous l'uniforme vert des Dragons de la Reine.

Quelques années plus tard, Julie, la troisième des quatre sœurs, épousait un jeune officier dont le prénom seul avait les accents d'une fanfare guerrière : il s'appelait Annibal... Annibal de Farcy, capitaine au régiment de Condé, d'une famille tout à fait chez elle dans les annales du parlement de Bretagne où elle comptait de nombreux conseillers ; un autre des leurs, évêque, avait porté la mitre sur le siège illustré par saint Corentin.

Les jeunes ménages séjournaient parfois à Combourg où demeuraient les deux derniers enfants : Lucile et, quand il n'était pas au collège, ce frère né quatre ans après elle, François-René. Tous deux feront de Combourg l'espace privilégié de leur adolescence à l'écoute de leur vie intérieure.

Douloureuse Lucile

Sous la plume de Chateaubriand, le premier portrait de Lucile traduit des impressions de l'enfance. Il dépeint Lucile comme «une petite fille maigre, trop grande pour son âge, bras dégingandés, air timide, parlant avec difficulté et ne pouvant rien apprendre», une «misérable créature». Il suggère l'image d'une fillette mal dans sa peau, sorte de Cendrillon vêtue des vieilles nippes de ses aînées. Et lui, le petit homme, se met en devoir de protéger, de défendre cette humiliée. D'autant que lui-même souffre des préférences de sa mère pour l'aîné, Jean-Baptiste. Les sévérités de son père lui sont odieuses. Lucile, François-René : les mal-aimés.

Les années passent. Sous la même plume, Lucile est désormais tout à fait différente. «Grande et d'une beauté remarquable, mais sérieuse», écrira-t-il. Ce qui veut dire que Lucile, sans être jolie, possédait ce qu'on pourrait appeler une beauté de caractère. Lucile ne charme pas, elle magnétise ; elle ne brille pas, elle brûle. Désormais, le principal courant d'influence s'est inversé ; il est davantage celui que Lucile dirige sur son jeune frère, dans leur malheur partagé. Et dans ce courant

passé l'expression d'un sentiment douloureux et indéfinissable.

Lucile : «Tout lui était souci, chagrin, blessure... Elle ressemblait à un génie funèbre. J'essayais alors de la consoler, et l'instant d'après je m'abîmais dans des désespoirs inexplicables.»

Leur amitié d'adolescents a donc pour origine leur ressemblance dans leur commune disgrâce. Mais les pensées de tristesse et de mort, c'est elle qui les communique à son frère ; c'est elle qui, par influence, sculpte les principaux traits d'un François-René accablé par la vie avant d'avoir vécu. En fait, il annonçait une personnalité puissante et fertile, un scepticisme railleur toujours aux aguets, un tempérament qui, par sa mobilité même, ne se serait pas accommodé bien longtemps des plaisirs empoisonnés d'une inguérissable désolation. Et cependant, Lucile et lui se reconnaissent dans les mêmes lectures. S'il doute de son génie, elle le reconforte.

Lucile avait dix-sept ans lorsque son père reçut une lettre où on lui parlait d'elle à propos d'un séjour qu'elle venait de faire à Plancoët, au près de sa grand-mère Bedée. Il est dit qu'elle a été trouvée aimable et spirituelle, mais d'un caractère timide et peu enjoué : «Elle s'est fait aimer de tout le monde. Elle a de l'esprit et fort orné.»

Selon François-René, il y aurait eu chez sa sœur un amour inexprimé pour un ami de leur frère aîné, M. de Malfilâtre, qui parfois escaladait d'un jarret juvénile le perron du château. «Cette passion étouffée, lit-on dans les Mémoires d'outre-tombe, était au fond de sa mélancolie.»

Peu convaincu, l'un des bons biographes de Lucile, Albéric Cahuet, croit plutôt à un alibi inventé par Chateaubriand pour brouiller l'identification possible de Lucile à l'infortunée Amélie (du roman René), malheureuse de ses sentiments excessifs pour son frère.

Que devons-nous penser de cette insinuation ? Faut-il lui donner les prolongements plus ou moins scabreux qu'elle sous-entend ? Devenus les seuls enfants de Combourg, une certaine intimité devenait inévitable entre le frère et la sœur que rapprochaient leurs propres aspirations, disposés l'un et l'autre aux mêmes scrupules, aux mêmes timidités.

Et pourquoi Lucile n'aurait-elle pas éprouvé un sentiment inexprimé pour le jeune Malfilâtre ?

N'était-il pas dans sa nature de cultiver une passion intériorisée, un amour qui aurait eu besoin d'être deviné ? Il arrive qu'après avoir marché l'un vers l'autre, on passe parfois l'un à côté de l'autre...

Sous la Révolution, Malfilâtre émigrera. Il se fera prêtre et s'éteindra près de Londres en 1803.

Dans la ferveur religieuse de Lucile, il y aurait eu l'idée d'une vocation. Elle désirait entrer à Remiremont, s'y préparait, et c'est en attendant la hautement aristocratique abbaye lorraine, très demandée, qu'elle fut reçue, à dix-neuf ans, agrégée libre du chapitre noble de l'Argentière, plus accessible. A ce titre, Lucile devait observer certaines restrictions dans les différents usages de la vie quotidienne et de la vie mondaine, tout comme dans ses lectures. Son habit était une simple robe noire où la croix pectorale d'or émaillée à huit pointes, cantonnée de fleurs de lys et surmontée de la couronne comtale, pendait à un large ruban vert moiré. Elle s'entendait appeler «Madame la Chanoinesse» ou «la Comtesse Lucile», ce qui, dans le petit monde perché de Combourg, n'allait pas sans une componction ravie. Combourg : cette création d'un gentilhomme sorti de la pauvreté par son mérite et qui, dans ce décor de ses nostalgies, avait apporté son sentiment de l'honneur du nom, son refus des vulgarités et le poids de mortels ennuis. Cet ensemble aura son magicien...

Une famille d'isolés

Combourg : on se souvient des soirées à quatre personnages. Une société familiale d'isolés. Le maître du logis poursuit sa déambulation dans la salle, satisfait de se sentir mieux dans la peau d'un puissant seigneur, souverain après le roi d'un fief de haute justice, que dans celle d'un marchand de Saint-Malo. Mais ne sommes-nous pas davantage faits pour marcher vers un but que pour y atteindre ? Ses pas qui sonnent sur les dalles de granit soulignent son silence. Madame de Chateaubriand est sur sa chaise-longue. Une bougie éclaire son visage.

Elle tourne en soupirant la page du livre. Assis près de la cheminée monumentale, le frère et la sœur savent que la solitude de l'un ressemble beaucoup à celle de l'autre. On entend craquer la bûche, tressaillir la flamme.

Évoquant les fameuses soirées et l'interminable déambulation de ce père qu'il admirait plus qu'il ne l'aimait, François-René a placé, non point dans les Mémoires d'outre-tombe, mais dans ses

Souvenirs d'enfance, une réminiscence particulièrement émouvante :

«Il arrivait que mon père, interrompant sa promenade, venait quelquefois s'asseoir au foyer pour nous faire l'histoire de la détresse de son enfance et des traverses de sa vie. Il racontait des tempêtes, des périls, un voyage en Italie, un naufrage sur la côte d'Espagne... J'écoutais avidement mon père. Lorsque j'entendais cet homme si dur à lui-même regretter de n'avoir pas fait assez pour sa famille, se plaindre en paroles courtes mais amères de sa destinée, lorsque je le voyais, à la fin de son récit, se lever brusquement, s'envelopper de son manteau, recommencer sa promenade, presser d'abord ses pas, puis les ralentir en les réglant sur les mouvements de son cœur, l'amour filial remplissait mes yeux de larmes, je repassais dans mon esprit les chagrins de mon père, et il me semblait que les souffrances endurées par l'auteur de mes jours n'auraient dû tomber que sur moi.»

Ainsi M. de Chateaubriand, au seuil de la vieillesse, retrouvait-il les détresses de son jeune âge transformées en d'inguérissables amertumes.

Quand il se donnait les instants de parcourir ses vastes domaines, quand il assumait les tracasseries de leur administration, il se voulait le pèlerin tenace d'une poursuite en marche inverse du temps, d'un rêve stimulé par le plaisir très concret de marcher et de chasser sur un sol bien à lui. Que de manières de placer l'orgueil du nom ! Jean-Baptiste, son aîné, choisira le débouché claironnant des hautes mondanités parisiennes ; François-René la gloire littéraire. Et lui, René Auguste, leur père, il s'est investi tout entier dans une vieille forteresse huchée au fin fond d'une lande lépreuse.

Écoutez Arthur Young. Il a noté le caractère sauvage du pays et de ses habitants. «L'agriculture, observe-t-il, n'y est pas plus avancée que chez les Hurons... la ville de Combourg est une des plus sales et des plus rudes que l'on puisse voir... des maisons de terre sans vitres et un pavé si rompu qu'il arrête les passagers. Aucune aisance. Cependant il s'y trouve un château ; il est même habité. Qui est ce M. de Chateaubriand propriétaire de cette habitation, qui a des nerfs assez forts pour résider au milieu de tant d'ordures et de pauvreté ? Au-dessous de cet amas hideux de misère est un beau lac environné d'enclos bien boisés.»

Volupté de la solitude

Qui est ce M. de Chateaubriand ? interroge Arthur Young. Sa stupéfaction aurait été moindre s'il avait su que Combourg était, pour son châtelain, l'isolant, à l'intérieur duquel il se délecte du Moyen Âge et de ses survivances, un rempart qui protège sa fastueuse solitude. Dans ses navigations lointaines il avait aimé la solitude des mers. Une autre solitude, une autre volupté, fort différente, est celle des campagnes, des forêts. Tout y prend un air de mystère depuis la respiration silencieuse de l'arbre jusqu'à la moindre fumée bleue qui se rebiffe sur un toit.

Dans son château hors du temps, M. de Chateaubriand savourait un âpre bonheur. «Confiné dans sa seigneurie, écrira François-René, mon père n'en sortait jamais...» L'âme altière et secrète de l'ancien vagabond des mers avait fait alliance avec Combourg, tel l'oiseau migrateur accrochant ses lassitudes au creux de la muraille usée par les siècles.

Mort de l'ancien corsaire

Depuis l'époque des réceptions et des mariages, Combourg avait beaucoup changé. Sans avoir jamais été un palais de conte de fées, d'austère il devint sinistre pendant les deux années qui précédèrent la mort de M. de Chateaubriand, c'est-à-dire à dater de 1784. La paralysie gagnait peu à peu l'ancien corsaire. Un perpétuel tremblement agitait l'un de ses bras. Il mourut âgé de soixante-huit ans, au mois de septembre 1786, en son château de Combourg, obsédé jusqu'à son dernier souffle de la dette dont il se sentait redevable envers son nom. Le domaine devenait la propriété de son fils aîné, Jean-Baptiste. Les partages réglés, le château mis sous scellés, Mme de Chateaubriand s'en fut rejoindre son cher Saint-Malo. Lucile et François-René s'envolèrent vers la ville où les trois autres sœurs avaient établi leur foyer : Fougères.

Une ascension sociale accélérée

L'aînée des quatre filles, Marie-Anne, avait donc épousé Jean François Geffelot, comte de Marigny. Les Geffelot présentaient un cas sociologique non exceptionnel, mais tout de même intéressant, celui d'un transit extrêmement rapide de bourgeoisie commerçante en noblesse.

Autour de l'an 1500, Guillaume Geffelot est marchand cirier à Fougères. Or il faut tant de bougies et de torches pour s'éclairer, tant de cierges pour les cérémonies du culte et les diverses dévotions, que Guillaume Geffelot amasse en très peu de temps, et très honnêtement, une grosse fortune. Il achète plusieurs maisons à Fougères et, à Louvigné-du-Désert, la terre des Alleux. Puis il se retire du commerce, fait figure de grand notable et obtient, en 1513, une reconnaissance de noblesse. Il n'est pas douteux que Notre-Dame-des-Marais, vénérée à Fougères, et autres saints du Paradis ne lui eussent su gré des innombrables luminaires fournis pas ses magasins. Son descendant, Sébastien Geffelot, époux de Calliope de Tanouarn, sera déclaré «noble d'extraction» à la réformation de 1668, et la famille timbrera son blason de la prestigieuse couronne ducale. Les Marigny continuèrent d'habiter Fougères où le bel hôtel de leur nom abrita le ménage Marigny-Chateaubriand.

Quelques années s'étaient écoulées lorsque, en 1787, M. de Marigny entra, bouleversé, dans les appartements de sa femme. «Qu'on aille chercher un prêtre, déclara-t-il d'une voix méconnaissable ; je voudrais me confesser immédiatement.» Ainsi fut fait. Comme le prêtre se retirait, tout chargé du secret d'un long et inhabituel entretien, il entendit, provenant des lieux qu'il quittait, le bruit massif d'une lourde chute.

Il revint sur ses pas. M. de Marigny gisait, foudroyé par une attaque d'apoplexie.

La centenaire chantait sa romance

Marie-Anne ne se remariera pas. Après la Révolution, elle habitera Paris, puis Dinan au couvent des Dames de la Sagesse. Sa santé, dans son extrême vieillesse, restera parfaite. Et, puisqu'elle paraissait immunisée contre les outrages du temps, elle atteignit d'un pas alerte l'année où son âge s'écrivit avec trois chiffres. Il va de soi que, pour fêter l'anniversaire, le couvent se mit en frais. Sous les fenêtres de la vaillante centenaire, la musique du petit séminaire donna un concert, et elle, ayant remercié, chanta :

Combien j'ai douce souvenance

Du joli lieu de ma naissance.

C'était le 4 juillet 1860. Quelques jours encore, et elle trépassa, n'ayant voulu entrer dans la nuit du tombeau que sous l'éphémère floraison de quelques lys cueillis dans les jardins du couvent.

Si son esprit mordait quelquefois, sa conversation charmait toujours. Jadis, un poète de vingt ans lui avait dédié ses vers. Elle-même avait tenu journal d'une année cruciale de l'histoire. Son récit sera publié ultérieurement sous le titre Paris en 1814.

Une flânerie dans le Vieux-Fougères n'irait pas sans un coup d'œil à l'hôtel de Marigny ; nous passons sous les fenêtres de son grand salon.

Quant au château du même nom, en Saint-Germain en Coglès, les Mémoires d'outre-tombe le disent «agréablement situé entre deux étangs parmi les bois, des rochers, et des prairies». Le gendre de Mme de Marigny, M. de Bienassis, vendra cet important domaine vers 1810 à une famille qu'il est impossible de nommer sans songer à Balzac : les Pommereul. En relations d'amitié avec le grand écrivain à ses débuts, le général et Mme de Pommereul l'accueillirent chez eux, à Fougères.

Mme de Pommereul, venue l'attendre à l'arrivée de la diligence, l'avait trouvé si mal fagoté qu'elle commença par le conduire chez un chapelier d'où Balzac sortit coiffé d'un chapeau tout neuf. C'était en 1828 ; Balzac n'avait que vingt-neuf ans et il cherchait le sujet d'un roman historique. Pourquoi pas la Chouannerie ? A Fougères, où elle avait été si active, il aurait, auprès du général de Pommereul, une source inépuisable de renseignements. Ses hôtes l'emmenèrent à Marigny, ce dont Balzac se souviendra dans son roman Les Chouans.

Bénigne : paisible et solide

Rejoignons Fougères et son pays sous Louis XVI. A trente pas de l'hôtel Marigny résidait Madame de Québriac, née Bénigne de Chateaubriand, sœur cadette de Marie-Anne.

Bénigne et son mari, encore jeunes époux, séjournèrent à Combourg lorsque M. de Québriac trouva une mort soudaine, laissant une veuve de vingt-deux ans et un fils de quelques mois. Plusieurs années s'écouleront avant que Bénigne ne convole, en 1786, avec M. de la Celle de Chateaubourg, au son des cloches de Saint-Léonard de Fougères.

Des quatre filles de sa génération, Bénigne est la seule qui s'abstint de donner dans la littérature. Elle possédait deux maisons de campagne : le Plessis, près de Saint-Aubin du Cormier et La Sécardais, ou Lascardais en Mézières-sur-Couesnon.

Chateaubriand a raconté la singulière aventure survenue au régisseur de La Sécardais. Il se nommait M. Livoret et avait été frère coadjuteur chez les jésuites, jusqu'à la suppression de l'ordre, en 1762. La première nuit où il coucha seul à La Sécardais, M. Livoret eut une singulière apparition : il vit entrer dans son appartement un vieillard livide, en robe de chambre et bonnet de nuit, qui portait un bougeoir allumé. Il pose son bougeoir, avive le feu de la cheminée et s'assoit dans un fauteuil. Il y reste deux heures sans prononcer une parole. Après quoi il reprend son bougeoir, sort et referme la porte derrière lui. M. Livoret, nous dit Chateaubriand, «tremblait de tous ses membres». Quand cet homme «froid et positif», nullement enclin aux divagations imaginatives, s'en fut trouver les fermiers pour leur conter son étrange nuit, la réponse fut que le spectre était celui de l'ancien maître du domaine, le vieux comte de Chateaubourg, qui venait de mourir.

Une miniature représente Bénigne visiblement fière de sa poitrine généreusement décolletée, une poitrine où battait le cœur d'une bonne épouse et d'une bonne mère de famille : une femme solide, bien enracinée dans sa campagne bretonne.

Rayonnante Julie

Très différente était Julie de Chateaubriand, Madame de Farcy, la troisième des quatre sœurs. Elle est la plus jolie, la plus rayonnante.

Paris donnera tout son éclat à Julie, et Chateaubriand dira d'elle : «L'une des femmes les plus agréables de son siècle.»

L'hôtel Farcy, à Fougères, était situé Grande Rue, appelée rue Nationale depuis 1871. Démoli vers le milieu du siècle dernier, il a été remplacé par la maison qui existe toujours (n° 32).

Dans le sillage de leurs trois sœurs mariées, séjourneront à Fougères les deux plus jeunes de la famille : Lucile et François-René.

François-René à Fougères

François-René serait venu pour la première fois à Fougères et environs à l'automne 1786, c'est-à-dire dans les semaines qui suivirent la mort de son père. Mais les tout premiers mois de l'année 1787 le transposent momentanément dans une vie, un monde et un décor tout autres.

Son frère, Jean-Baptiste, le Parisien de la famille, féru de tout ce qui pouvait empanacher le nom, voulait le faire admettre à une sorte de cérémonial que l'on appelait les Honneurs de la Cour. Tout commençait par la présentation au roi qui généralement n'avait pas grand-chose à répondre ; après quoi les présentés avaient à s'engouffrer dans un carrosse de la cour, puis à enfourcher un cheval des écuries royales pour accompagner Sa Majesté à la chasse.

Ces prérogatives excluaient la magistrature ; elles n'étaient accordées qu'aux hommes d'épée sur preuves d'une noblesse antérieure à l'an 1400. Pour François-René, aucune difficulté en matière de noblesse ; et, comme il venait de décrocher un grade de sous-lieutenant au régiment de Navarre, il satisfaisait aux deux conditions.

Les honneurs de la cour lui valurent un grand prestige : non point tant à Versailles où ce jeune homme de dix-huit ans et demi n'était guère connu et ne fit qu'un bref passage de circonstance, mais à Fougères quand il y fut de retour. Dite par lui, la moindre des choses faisait prêter l'oreille. La noble société, en l'écoutant, s'évadait avec délices de ses racontars étroits, perpétuellement ressassés. Enfin, on en tenait un qui avait vu plus loin que Saint-Aubin du Cormier et Louvigné du Désert. Il avait approché le roi et côtoyé les plus grands. Désormais, on lui reconnaissait un air de véritable seigneur ; il savait tourner l'anecdote ; il plaisait. Dans les réceptions, dans les bals, comment aurait-on négligé de l'inviter ? L'aristocratie locale, sagement verrouillée dans son petit espace de parentés, de cousinages, lui fait un succès.

Après sa rencontre avec La Rouerie, à Fougères, Chateaubriand s'est embarqué pour l'Amérique en 1791. Revenu au tout début de l'année 1792, il se marie, faisant entrer dans la famille une jeune amie et protégée de Lucile, Céleste Buisson de la Vigne.

La Révolution triomphante

Dans l'immédiat, on ne songe qu'au voyage de nocces. La belle Julie et l'inévitable Lucile prennent la route de Paris avec les nouveaux époux. Le mari de Julie, Annibal de Farcy, vient d'émigrer. De Paris, Chateaubriand se décide à faire de même. Il s'accorde le temps d'un pèlerinage à Ermenonville, dans la vallée de Jean-Jacques Rousseau. Il perd une jolie somme au jeu, oublie dans un fiacre le peu qu'il lui reste, récupère miraculeusement ce reliquat et part en juillet, ayant confié sa femme à Lucile.

Évoquant les années de Combourg, Chateaubriand écrira : «Lucile et moi étions inutiles. Quand nous parlions du monde, c'était de celui que nous portions au-dedans de nous et qui ressemblait fort peu au monde véritable.» Par malheur pour Lucile et pour bien d'autres, voici venue la confrontation au monde véritable en ses plus mauvais jours.

Lucile, Julie et Céleste sont désormais seules. Trois jeunes femmes nobles dans Paris en proie à la Révolution triomphante. Dans leur hôtel du quartier Saint-Sulpice, un jour, Lucile, devant une glace, aurait eu une vision prémonitoire : «Je viens de voir entrer la mort !» s'écrie-t-elle. C'était peu avant le 10 août. Toutes trois regagnent la Bretagne non sans difficultés, et ne sont pas fâchées de retrouver Fougères.

Bref répit. Le jeudi 16 octobre 1793, en ce jour où Marie-Antoinette traverse Paris, très droite dans la charrette du supplice, à Fougères les commissaires du Comité de surveillance emprisonnent Julie au château. Le lendemain, on les revoit à l'hôtel de Farcy pour réclamer Céleste. Lucile pourrait-elle rester libre ? Elle ressent comme un devoir de se tenir aux côtes de sa belle-sœur et partager son sort quel qu'il soit.

Devant la progression de l'Armée Catholique et Royale, qui prend Laval et menace Fougères, les trois captives sont transférées à Rennes, le 21 octobre, dans un convoi de prisonnières. Elles seront incarcérées d'abord à la prison mixte de la Tour le Bât, puis au couvent du Bel Air, transformé en prison pour femmes, dite prison de la Motte. Deux jours après, Boisguy bat les Bleus à la Gravelle. Un mois plus tard, Fougères est momentanément aux mains des Vendéens. Après leur échec devant Granville, les Royaux, victorieux à Dol, reprendront Fougères au passage, puis subiront la défaite au Mans et le désastre à Savenay.

Dans sa séance du 2 ventôse an II (22 février 1794), le Comité de Surveillance de Rennes précisera que Julie, Céleste et Lucile sont détenues en application de la loi du 17 septembre 1793 sur les suspects et parents d'émigrés.

A Paris, Jean-Baptiste de Chateaubriand, l'aîné de la famille, meurt sur l'échafaud. En même temps périssent sa femme ainsi que M. de Malesherbes et sa fille, la présidente de Rosambo, belle-mère de Jean-Baptiste. Mme de Chateaubriand mère, pour avoir voulu ne pas être séparée de ce fils, était elle aussi prisonnière à Paris, oubliée par la tuerie.

Survint le 9-Thermidor. Un commissaire de la Convention la découvre à la Conciergerie. «Que fais-tu là, citoyenne ? Qui es-tu ? Pourquoi restes-tu ici ?» «Ma mère, écrira Chateaubriand, répondit qu'ayant perdu son fils, elle ne s'informait point de ce qui se passait, et qu'il lui était indifférent de mourir dans la prison ou ailleurs.» «Mais tu as peut-être d'autres enfants», répliqua le commissaire. Ma mère nomma ma femme et mes sœurs détenues à Rennes. L'ordre fut expédié de mettre celles-ci en liberté, et l'on contraignit ma mère de sortir.»

Julie, Lucile et Céleste ne sortiront de prison que le 5 novembre 1794, après des pétitions suscitées par Anne-Marie (Mme de Marigny) et Bénigne (Mme de Chateaubourg), l'une et l'autre épargnées. Leurs interventions reçurent l'appui motivé et renouvelé des autorités locales.

A l'épreuve des événements, Julie, naguère femme du monde admirée pour sa beauté parfaite, son esprit, ses ouvrages, s'était engagée dans une vie spirituelle exigeante, non exempte de mortifications. Selon l'heureuse formule d'Anatole France, elle changea «l'éventail pour le crucifix». D'une grande force d'âme en prison, d'une abnégation admirable, elle se fit la servante des autres captives, se contentant des restes.

Quant à Lucile, elle pourra dire à son frère : «Je n'ai eu d'inquiétude que pour ton sort.»

Héros du combat de Saint-Cast

Au lendemain de l'effroyable épreuve, Lucile restera-t-elle dans la fosse d'une désespérance affligée et sans recours ? Rien ne dit que la guérison soit jamais venue. Si, des quatre sœurs Chateaubriand, elle est moralement la plus fragile, elle est aussi, matériellement, la plus démunie. Exhortée à se faire le plus vite possible un établissement convenable, autant que le permettaient les circonstances, elle se résigna et, au mois d'août 1796, âgée de trente-deux ans, elle épousait le général de Caud, soixante-neuf ans. Les arrangements avaient été conclus à Fougères, chez Madame de Farcy. Celui qui devenait le mari de Lucile était l'un de ces personnages qui n'existent qu'à un seul exemplaire. Si on l'apercevait dans la rue, impossible de ne pas le remarquer. C'était un grand gaillard dont la haute taille culminait à un mètre quatre-vingt quatre. Chez lui deux yeux roux flamboyaient dans un curieux visage planté d'un long nez. Mais on pouvait, mieux encore, le rencontrer dans l'histoire ; et là, impossible de ne pas l'admirer. Car il avait été dans sa jeunesse le héros d'une de ces actions où la réalité vécue est déjà légende.

Jacques Caud appartenait à une famille ancienne du pays de Rennes. Plusieurs de ses ascendants sont notaires ; son père est avocat au parlement, et on pensa que le fils le serait aussi. Or sa vocation est tout autre. Il en administra la preuve à quiconque en aurait douté, lors qu'on le vit défilier sur son cheval derrière les guidons et les étendards du régiment d'Egmont-cavalerie. Quelques années passent, et le voici dans les gardes du corps du roi, compagnie du duc de Villeroi. Dès lors, il revendique un titre correspondant à son état, et il s'intitule le chevalier de Caud.

Le grand moment de sa vie avait été le combat de Saint-Cast.

Pendant la guerre de Sept Ans, Saint-Malo était l'un des objectifs de l'armée anglaise. Celle-ci effectua, en 1758, deux descentes à proximité : en juin et en septembre. L'expédition de septembre déversa hommes, chevaux et canons sur la plage de Saint-Briac. Arrivé à Dinard, l'ennemi constata qu'il avait sous-estimé un obstacle : son mouvement se trouvait brisé par l'estuaire de la Rance. Il ne lui restait plus qu'à rejoindre son escadre au mouillage dans l'anse de Saint-Cast.

De son côté, le duc d'Aiguillon, commandant en chef en Bretagne, préparait la riposte. Avec les troupes régulières, qu'il avait réunies à la hâte, marchèrent nombre de volontaires bretons accourus pour défendre leur sol. Le chevalier de Caud était de ceux-là. En Bretagne pendant un congé, il s'était fait incorporer d'une manière bénévole au régiment de Boulonnais.

Le combat eut lieu sur la plage de Saint-Cast. L'armée anglaise était en cours de rembarquement sous la protection de retranchements bien défendus, tandis que ses vaisseaux, dans la baie, ouvraient le feu.

A la tête de la division française qui déclencha l'attaque, les grenadiers de Boulonnais partageaient avec une vingtaine de volontaires bretons l'honneur d'avoir à s'avancer en fer de lance.

Dans les retranchements qu'il s'agissait de prendre coûte que coûte, les soldats d'Angleterre ajustaient leurs fusils derrière les parapets. La victoire présumait la traversée d'un large espace de plage, d'une vaste surface nue exposée à la fois aux salves de mousqueterie et aux canons des vaisseaux.

Parmi les grenadiers, pourtant habitués à ce type d'opérations, il y eut un certain flottement.

L'offensive allait-elle craquer ? En cet instant crucial, Jacques de Caud stimula les courages. Il paya d'exemple et bientôt on le vit, magnifique, debout sur le talus conquis. De toute sa voix il réclame qu'on y fasse flotter le drapeau vainqueur. Puis, exalté par le risque dominé et par le triomphe tout proche, il se rue à la pour suite jusque dans la mer. C'est gagné ! Il ne compte pour rien ses blessures dont une à la tête et un coup de baïonnette à la cuisse, tant il est heureux d'avoir fait prisonnier un officier général. L'exploit sera mentionné par le duc de Villeroi, le 1^{er} février 1762, dans une lettre donnant avis que Jacques de Caud était fait chevalier de Saint-Louis.

Pendant quelques années, il sera le commandant pour le roi de la ville et du château de Fougères. Sous ce pompeux énoncé lui incombait, à titre provisoire, la responsabilité des prisonniers anglais détenus au château. Avant son entrée en fonctions, les sévérités du régime imposé les mettait au bord de la révolte. Plusieurs, qui s'évadèrent, furent repris... Traduits devant leur nouveau commandant, il les harangua. Il déclara qu'il leur faisait grâce du châtimement habituel dans leur cas. Il ne les mettrait même pas au cachot, mais leur demandait de s'engager sur leur honneur à ne pas récidiver. Dès lors, la conduite de tous fut exemplaire.

En 1791, le chevalier de Caud sera élevé au grade de maréchal de camp pour retraite. Personnage d'épopée, Jacques de Caud n'en avait pas moins un cœur qui battait sous sa tunique de vaillant soldat. Et, pendant de longues années, ce cœur s'était senti tout occupé d'un unique amour. Anne Aubry de Vildé n'était ni très riche, ni très jolie, ni très friande de mondanités. Elle s'accommodait de son manoir rustique : la Moinerie en Cesson. Et lui qui, peu fortuné, aurait pu, à son gré, faire une alliance avantageuse, n'avait d'yeux que pour Anne, dite Nanon, sa modeste cousine, dont le seul trésor était celui qui se chante dans Faust : la jeunesse. En un mot : vingt ans de moins que lui. Son amour n'allait pas sans lui inspirer quelques jolis vers :

Mon cœur, Nanon, se soumet à tes lois.

Le tendre amour s'empare de mon âme.

Le sentiment applaudit à mon choix.

Je mets ma gloire à conserver ma flamme.

La liberté n'a plus d'attraits pour moi.

L'indifférence est un triste avantage.

Charmante Aubry, daigne accepter ma foi.

Tout mon bonheur est dans mon esclavage.

Le roi ayant accordé son consentement par lettre du 28 décembre 1791, on peut présumer qu'à cette date la célébration du mariage était imminente. Malheureusement, six mois plus tard, Nanon s'éteignit à La Moinerie, sans avoir jamais vu le jour de ses noces.

Une légende prétend que chaque année, à une certaine époque, Nanon revient, vêtue d'une robe verte, dans son manoir. Est-ce afin d'y ouvrir un tiroir magique et relire les tendres quatrains que Jacques de Caud écrivit pour elle ?

Un mariage volcanique

Tout comme il en fut de ses amours avec Anne Aubry, les relations conjugales de Jacques de Caud avec Lucile de Chateaubriand seront, elles aussi, marquées du sceau d'un certain mystère. Mais, loin des délicats coloris d'une rêverie inachevée, ce sera cette fois le choc violent de deux natures opposées.

Le général de Caud s'était coiffé d'une épouse à la sensibilité tourmentée, qui avait été meurtrie par l'épreuve, qui ne l'aimait pas et dont il était presque d'âge à être le grand-père. S'il pensa la conquérir véritablement, son illusion fut des plus brèves et, avec une promptitude aveuglante, fulgurèrent d'accablantes incompatibilités. Il se sentit outragé, frustré, intimement ridicule ; elle fut révoltée. La révolte de leurs sentiments explosa en de volcaniques fureurs. D'infemales algarades ébranlaient la maison de la rue de Paris, à Rennes, domicile des époux. Et il en fut ainsi pendant quelques mois.

... Jusqu'au jour de février où, de bon matin, deux commissionnaires requis par Mme de Caud et Mme de Farcy (qui habitait à proximité), se présentèrent, enlevèrent les meubles et objets qu'on leur désignait, y compris une commode en marqueterie ôtée de la chambre du général, et déposèrent le tout chez Mme de Marigny, en ville.

L'opération terminée, les commissionnaires revinrent entre les brancards d'une chaise à porteurs et, cette fois, déménagèrent Lucile qui se fit conduire chez sa mère. M. de Caud, malade, mourut moins d'un mois après le départ de son épouse qui l'avait été si peu et qui n'assista pas à son enterrement. Il emportait dans la tombe — comme plus tard le fera Lucile — le secret de leur désastre intime, de leur atroce et irrémédiable malentendu.

C'est pourquoi il n'existe guère de réponse motivée aux nombreuses questions qui viennent à l'esprit.

Lucile et le poète Chênedollé

Continuons d'accompagner Lucile.

A quatorze mois d'intervalle, meurent successivement Mme de Chateaubriand, sa mère (à Saint-Servan, le 31 mai 1798), puis Julie, la sœur tendrement aimée (au manoir de Gravot, à côté de Rennes, le 26 juillet 1799).

Lucile s'enferme dans l'univers de ses pensées, de ses songes, qui ne l'abreuve que de dérélition. Sa

tristesse vire à la neurasthénie.

Et voici le grand coup de soleil : le retour de l'exilé ! Arrivé d'Angleterre, François-René est à Paris. Pour lui, les deux figures féminines privilégiées seront Mme de Beaumont et Lucile. Chateaubriand voit en elles «deux fleurs de même nature, prêtes à se faner». Mais l'astre ne réserve-t-il pas à l'une et à l'autre ses plus doux rayons ? Rue Neuve du Luxembourg, Mme de Beaumont — Pauline — accueille Chateaubriand et Lucile dans son salon bleu. Les autres habitués sont Joubert, Fontanes, Bonald, Molé, Pasquier et un jeune poète lui aussi rentré d'émigration, Charles de Chênédollé. Aux beaux jours elle transporte son cénacle à Savigny-sur-Orge, près de Paris, dans une maison qu'elle a louée en pleine campagne. Elle y invite Lucile et, dans les sites rustiques de Savigny, débute un autre attachement : celui de Lucile et de Chênédollé.

Qui était Chênédollé ?

A peine plus jeune que Chateaubriand — un an de moins — il était, comme lui, poète, gentilhomme et ancien émigré. Normand de Vire, fils d'un conseiller à la Chambre des comptes de Normandie, il tient de sa mère une nature imaginative avec une tendance à se complaire dans les angoisses, les alarmes. On ne peut s'empêcher de penser aux hérédités contrastées qui furent celles du père et de la mère de François-René de Chateaubriand. Après ses études chez les Cordeliers de Vire, puis à Juilly, chez les oratoriens, il revient dans sa famille. Influencé par les auteurs à la mode, Buffon, Bernardin de Saint-Pierre, Jean-Jacques Rousseau, enthousiasmé du spectacle de la nature et de la vie champêtre, il se jette sur sa plume et demande à ses poèmes de traduire ses états d'âme. La Révolution survient ; il choisit l'émigration et fera deux campagnes dans l'armée des Princes. Chateaubriand servait dans le même corps, sans grande conviction, il est vrai. «Mon zèle surpassait ma foi, lit-on dans les Mémoires d'outre-tombe ; je sentais que l'émigration était une sottise et une folie.» Puis Chênédollé séjourne dans les Pays-Bas et, lorsque surgit l'armée française victorieuse, se réfugie en Hollande. Ensuite la grande étape au plan intellectuel et littéraire sera Hambourg. Il lui devra la première grande révélation de sa jeunesse.

La rencontre de Rivarol

Hambourg était traditionnellement une ville d'accueil recherchée.

Après la chute de la monarchie française, les opposants au nouveau pouvoir y formaient une société nombreuse qui ne manquait pas de beaux esprits, ni même de grandes figures. On y rencontrait le poète allemand Klopstock et, côté français, Rivarol, l'écrivain à la plume acérée et à la conversation étincelante. Un magistrat émigré, M. de Baudus, y fut l'un des animateurs les plus actifs de la pensée contre-révolutionnaire. A Hambourg, il créa le Spectateur du Nord. Cette publication, qui tendait à être un organe d'échange entre littérature française et littérature allemande, aura pour principaux collaborateurs Rivarol, l'abbé Delille, Joseph de Maistre, M. de Pradt et Chênédollé. Rivarol qui, à une lieue de Hambourg, au village de Ham, habitait une agréable maison de campagne, se lançait parfois, écrira Chênédollé, «dans un de ces monologues où il était vraiment prodigieux».

Il relevait «la splendide économie de style des grands maîtres...» «cette verve, intérieure qui chez eux anime tout, cette brièveté pittoresque qui double l'éclat des images en les resserrant».

En 1799, commence pour Chênédollé, radié de la liste des émigrés, un séjour de trois ans à Paris. C'est l'heure de la deuxième grande révélation de sa jeunesse : la rencontre de Chateaubriand.

Hélas ! pour subjuguier Chênédollé, Lucile entendait bien ne pas en laisser l'exclusivité à son frère. Elle retrouvait en Chênédollé, notera André Maurois perspicace, ce que François-René avait jadis été à Combourg : «un être sur lequel elle était toute-puissante et auquel elle pouvait faire partager son goût pour une poésie sentimentale et désespérée».

Pathétiques amours

En apparence, le cas de Chênédollé est simple. Il aime profondément Lucile et désire l'épouser. Il ne demande qu'à renvoyer la désespérance à la panoplie littéraire de l'époque, pour goûter avec elle un calme et optimiste bonheur. «Auprès d'elle, je retrouvais le secret de la vie.»

Et peut-être aurait-il apporté à Lucile l'équilibre dont elle avait besoin.

Or ces deux êtres qui s'aiment et qui le savent ne seront jamais l'un à l'autre.

Au printemps 1803, Chateaubriand, devenu illustre (Atala, le Génie du christianisme, la rencontre avec Bonaparte), se met en route pour Rome où le rejoindra Pauline de Beaumont. Son départ de Paris a été précédé de celui de Lucile pour la Bretagne : d'abord Rennes, puis le pays de Fougères où elle résidera chez sa sœur Bénigne (Mme de Chateaubourg) au château de La Sécardais, près de Saint-Aubin-du-Cormier. A-t-elle voulu, en laissant Paris derrière elle, s'éloigner de Chênedollé ? Avant de prendre la diligence, elle a opposé un refus au poète qui lui offrait le mariage. Est-ce à dire qu'elle soit perdue pour lui ? Il veut ne pas le croire, se souvenant d'une autre réponse faite aussitôt après.

«Au moins, promettez-moi de ne pas être la femme d'un autre.» Elle a promis. Alors il quitte Paris à son tour. Il se rend à Vire, dans sa famille : il n'y sera pas loin de Fougères et du château de La Sécardais. Chemin faisant, il a tiré de sa poche une longue lettre datée de Rennes, signée Lucile. Le malheureux amant qui ne cesse de la relire y trouve autant de motifs de bonheur que de souffrance. Dans cette lettre, la coquetterie et ses ruses ne manquent pas. Chez Lucile, le refus d'épouser Chênedollé est catégorique. Cependant elle l'aime et le lui dit. Pour sauvegarder le lien de cet amour, elle a pris l'engagement de renoncer à tout autre mariage. A-t-elle choisi un amour métaphysique excluant la relation de couple ?

Toujours est-il qu'à peine arrivés, lui à Vire, elle à La Sécardais, le courrier se met à fonctionner comme il ne l'avait jamais fait entre la petite ville normande et le château breton.

Lucile à Chênedollé :

Je suis bien touchée de l'empressement que vous témoignez de me voir ; mais, en vérité, cela n'est guère possible... Si pourtant il est absolument essentiel que vous me parliez, venez donc me trouver, en dépit de tout, à La Sécardais...

Pour un motif fortuit, Chênedollé, est-il retenu à Vire ? Lucile, qui n'en est pas prévenue, laisse parler sans détours la vérité de ses sentiments : Je vous ai attendu, comme bien vous pensez, avec impatience. Ne vous voyant pas paraître, je me suis livrée à mille diverses inquiétudes. Tenez-vous convaincu pour jamais que mes sentiments pour vous sont inaltérables, et que vous êtes et serez toujours présent à ma pensée.

Une fiancée aurait-elle dit mieux ?

Tout heureux, le poète rappique à La Sécardais en août. Quand il reprendra le chemin de Vire, Lucile, qui l'accompagnait lentement, sous les ombres claires de l'allée du château, murmura dans la transparence du soir : «Je ne dis pas non !»

A peine rentré chez lui, Chênedollé, ivre d'espoir, court à son écritoire et improvise fiévreusement : Sans ce mot charmant : «Je ne dis pas non», je serais parti la mort dans le cœur ; mais cela ne suffit pas, chère Lucile, il faut que vous preniez des mesures pour que nous nous voyions promptement ; il faut que vous vous déterminiez bientôt et que vous soyez entièrement à moi avant cet hiver. Je ne vois de bonheur que dans notre union.

Obtenir de Lucile qu'elle se détermine était beaucoup lui demander.

Les jours, les semaines s'écoulaient : plus aucun message de la main aimée n'arrive à Vire. Au comble de l'angoisse, Chênedollé s'adresse à Mme de Chateaubourg. Elle lui répond assez froidement que Lucile a quitté La Sécardais pour Rennes où elle habite «chez Mlle Jouvelle, rue Saint-Georges, n° 11». A part ce renseignement, la lettre n'est guère de nature à apaiser les douleurs d'un amant désemparé : J'ignore absolument, écrivait Mme de Chateaubourg, d'où provient le silence de ma sœur à votre égard. Peut-être ce qui vous paraît inexplicable n'a qu'une cause fort simple et fort naturelle.

Et ce fut, à Rennes, l'entrevue de Chênedollé et de Lucile, la scène pathétique des adieux. Lucile penchée sur la rampe de l'escalier, son visage douloureux éclairé par la lampe qu'elle tient, lui a dit : «Je ne serai jamais à vous. Je ne ferai pas mon bonheur aux dépens du vôtre.»

Pourquoi ce changement d'attitude qui précipita Chênedollé dans un «délire de désespoir» ?

Voici ce qu'on pourrait en dire :

Chênedollé en émigration, après les combats de l'armée des Princes, ne s'était pas contenté de faire de beaux vers et de s'entretenir avec d'éminents esprits. Terrassé par une grave maladie à Hambourg,

en 1796, il avait été fort agréablement ramené à la vie grâce aux bons soins d'une jeune fille cultivée, originaire de Liège et de bonne bourgeoisie, Mlle Marie Victoire Bourguignon, et il l'avait très régulièrement épousée devant un prêtre catholique, ce qui, à Hambourg, valait aussi au civil. Puis il s'était esquivé, la laissant enceinte. A son retour au bercaïl normand, il confessa son «erreur» à son père qui refusa d'admettre ce mariage et même, sur avis du notaire de la famille, et avec une parfaite hypocrisie, l'estima nul en application de la législation nouvelle assimilant le fait d'émigration à la mort civile. Après quoi il aima Lucile. Mais alors les difficultés n'auraient-elles pas surgi du côté des Chateaubriand, renseignés ? Encore faut-il convenir que, dans une conjoncture semblable, on ne sait pas tout.

Sa dernière clarté

Lucile deviendra de plus en plus fragile. La mort de Pauline de Beaumont, survenue à Rome en novembre 1803, fut pour elle un deuil de plus, cruellement ressenti. Capricieuse, tyrannique, instable, se croyant persécutée, elle est aussi intolérable qu'intolérante. C'est une femme démunie, sans ressort et ayant perdu pied, qui ira frapper à la porte de Chateaubriand, à Paris, rue de Miromesnil où il réside en 1804 après son retour d'Italie. Pour lui, elle est «ce spectre plaintif». Pour elle, que reste-t-il, sous le manteau de gloire, de l'adolescent des solitudes fraternelles de Combourg ? A chacun sa solitude, désormais. Il l'installe rue Caumartin, dans un appartement qu'il a choisi. Elle n'y restera pas longtemps et s'en ira loger rue du Faubourg Saint-Jacques, au couvent des dames augustines de Saint-Michel. C'est là que Chateaubriand la vit pendant l'été 1804, et une dernière fois en octobre. «Ma vie jette sa dernière clarté, lui avait-elle écrit, lampe qui s'est consumée dans les ténèbres d'une longue nuit, et qui voit naître l'aurore où elle va mourir.» Ce fut en novembre, à Villeneuve-sur-Yonne où il séjournait chez Joubert, qu'il apprit... Lucile avait quitté les dames de Saint-Michel pour une chambre du quartier du Marais, 6, rue d'Orléans-Saint-Marcel, où elle était morte presque aussitôt arrivée. Sa sœur, Mme de Marigny (qui habitait Paris), était venue se recueillir, attentive aux devoirs funèbres, mais n'avait pas assisté à l'enterrement qui ne comporta, que l'on sache, aucune cérémonie religieuse. Le convoi — celui des indigents — ne fut suivi que d'un vieux domestique, et l'on jeta le cercueil à la fosse commune. «Il me vient une pensée effroyable, avait gémi Chênedollé : je crains qu'elle n'ait attenté à ses jours.» Crainte justifiée, estimera André Maurois, pour qui de nombreux indices confirment la thèse du suicide.

Impossible, objecte Albéric Cahuet, «Lucile, si pieuse, ne s'est pas tuée. Elle s'est laissée mourir».

Chateaubriand tel que je l'ai connu

Au pays de Fougères, Julie (Madame de Farcy) avait une nièce âgée de douze à dix-sept ans vers la fin du règne de Louis XVI : Émilie Charlotte de Langan, qui deviendra Madame de Vaujuas. Sous la Restauration, comme on l'entendait, non sans charme, évoquer les dernières années de l'Ancien Régime qui lui rappelaient sa jeunesse, il lui fut demandé de mettre par écrit ce qu'elle savait si bien dire de personnages célèbres, mais qui ne l'étaient pas encore lorsqu'elle les connut.

Exemple : Chateaubriand. Elle se souviendra que François-René venait en habitué chez ses parents, M. et Mme de Langan, au château du Boisfévrier en Fleurigné. Voici son témoignage :

La première personne célèbre que j'ai vue est M. de Chateaubriand... L'éducation du chevalier fut entièrement négligée et lui-même n'annonçait aucun goût pour l'étude. Quoiqu'il ait toujours eu beaucoup d'esprit, il ne fit absolument rien au collège. On l'en fit sortir pour le mettre dans un régiment d'infanterie et c'est, je crois, à cette époque que le goût de la littérature se déclara en lui. La jeune Émilie Charlotte de Langan, qui le connut à cette même époque, le dépeint :

Il était aussi gai, aussi aimable qu'on peut l'être. Il donnait une tournure originale à ce qu'il disait ; il amusait d'un rien... Il existait plus dans ses expressions que dans ses pensées. Du reste, il était très bon, d'une société fort douce, aimant les enfants et s'en occupant avec toute son amabilité. Voilà comme je l'ai connu dans les premières années. .. J'ai souvent entendu dire à mon père, qui l'aimait beaucoup, que cette imagination-là ferait du bruit et que M. de Chateaubriand finirait par écrire.

Au moment de la Révolution, M. de Chateaubriand vint passer du temps à Paris et là, après avoir lu tous les auteurs, il voulut les connaître et se lia avec ceux de ce temps-là, personnages très

dangereux et qui affaiblirent beaucoup ses principes. A son retour en province, il était toujours bon, spirituel, mais moins aimable.

Il avait une exaltation d'esprit que, loin de calmer, il voulait accroître. Il ne rêvait plus que déserts, solitudes et méditations, se permettant à peine de sourire et, emporté par son caractère gai, riant parfois de tout son cœur, malgré qu'il en eût. Il ressemblait à ces enfants qui ont tout le désir possible d'être graves quand le personnage qu'ils ont à imiter dans leur jeu exige ce caractère, mais qui ne peuvent résister au besoin de gaieté si naturel à leur âge... Il nous quittait souvent pour aller rêver sur les rochers et au bord des ruisseaux, où sûrement il épuisait toute sa mélancolie car à son retour il était fort gai et fort aimable en dépit de lui-même.

Il partit dans ce temps-là pour la Nouvelle-Angleterre, revint plein de souvenirs et nous raconta avec son esprit ordinaire beaucoup de choses intéressantes.

Les souvenirs de Mme de Vaujuas sur Chateaubriand ont été naguère présentés dans les Annales de Bretagne par Georges Collas. Lui aussi a pensé que, chez Chateaubriand, les sentiments de tristesse désespérée et d'incurable ennui n'étaient pas dépourvus d'artifice, d'attitude littéraire. Et cette attitude, ajoute-t-il non sans un certain sourire deviné, «ce serait à Paris plutôt qu'à Combourg, dans les livres plus que dans les landes du pays natal qu'il en aurait pris le goût». Cependant, il se garde bien d'émettre une opinion absolue et observe que la disposition au morbide faisait partie de l'hérédité Chateaubriand.

L'Économie du Pays de Fougères

Parler de l'économie du Pays de Fougères ne peut se concevoir sans commencer par rappeler les tensions profondes auxquelles ont été confrontés la ville et son arrondissement au cours de ces trente dernières années.

Ce rappel sera bref et très certainement incomplet pour les membres de votre association, mais il permettra de mieux situer la qualité et l'importance de la mutation que nous vivons aujourd'hui. En effet, si je pense bien connaître la situation actuelle de notre économie et ses perspectives de développement à court terme, vous avez sans nul doute, de par vos passions pour la Bretagne, un savoir approfondi de ce passé.

Merci donc pour votre indulgence.

Une ville industrielle dans un arrondissement rural agricole, telle pouvait être la caractéristique en cette fin des années 50 du Pays de Fougères. 47% d'actifs du secteur primaire, près de 30% d'actifs du secteur secondaire représentaient, en 1962, 38.000 actifs.

La seule ville de Fougères, ville Bretonne la plus industrialisée, employait par contre à l'époque près de 50% d'actifs dans le secteur secondaire, dont 48% de main-d'œuvre féminine.

Cette industrie de production et de main-d'œuvre ouvrière, largement alimentée par des campagnes fécondes, se développait essentiellement dans trois grands secteurs : la chaussure qui employait jusqu'à 4.200 personnes, le textile et la confection plus de 2.000, le granit 1.500.

Elle dispose d'une main-d'œuvre de qualité, réaliste, attachée au travail bien fait et à la bonne marche des usines jusqu'à ce que les mutations industrielles imposent leurs nouvelles règles économiques.

Ces mutations profondes dans le secteur de la chaussure seront l'amorce d'une spirale infernale de 1975 à 1985, année noire pour le Pays de Fougères ; 23 fermetures d'usines, près de 3.000 emplois perdus dans ce seul secteur d'activité.

Ce marasme industriel rejaillit sur l'ensemble de l'activité économique et ne peut plus être corrigé par le dynamisme du monde rural lui aussi confronté aux problèmes de restructurations et aux règles internationales. Le monde rural perd en effet 3.000 actifs de 1975 à 1985.

Les tendances démographiques se dégradent car si le solde naturel reste positif, le solde migratoire est très défavorable au pays de Fougères et notamment à l'agglomération.

La politique d'aménagement du territoire vient partiellement corriger cette dégradation

(développement de la confection dans les années 60, implantation de la SAGEM en 1969). Mais, l'enclavement du Pays de Fougères et de la ville, autre composante de l'aménagement, ne favorise pas un redéploiement économique (plus de gare voyageurs et des dessertes en car mal assurées, pas d'axe autoroutier propice aux implantations).

La démobilisation locale est dissuasive pour tout investisseur.

Le sursaut

Il naît en 1985 : le salut viendra de l'intérieur, ou il ne viendra pas.

Un pari sans doute insensé au départ que celui d'investir plus d'un million de francs par an dans une campagne de communication et d'image (un pari réussi grâce à une étroite coopération, qui ne s'est jamais démentie depuis, entre la Ville de Fougères et la CCI).

«A Fougères, on est comme ça» redonne confiance aux Fougérais, les convainc de leur potentiel, de leur capacité, les fait partager la réussite des plus petites initiatives, leur montre les savoir-faire locaux, les richesses non exploitées. Oser parler de Fougères à l'extérieur. «L'électrochoc» n'aura que des effets bénéfiques, appuyé en cela par le partenariat Ville/CCI et la politique d'accompagnement financier des collectivités territoriales.

ID 35, structure de prospection départementale, vient compléter cet arsenal de mesures par le biais d'une prospection dynamique en île de France.

Cette volonté collective donne le top du redressement économique :

- développement exogène d'abord endogène depuis,
- Valorisation des sites urbains mais également ruraux
- Pays d'Accueil
- Activité culturelle
- Ouvertures des entreprises.

Renforcement du Partenariat économique entre les acteurs locaux

- SEM (Société d'économie mixte du pays de Fougères)
- DISTRICT

— Conventions avec les syndicats intercommunaux (SIVOM) Mobilisation pour l'aménagement du territoire

- Route des Estuaires
- Liaison Fougères / St Malo
- Rocade de Fougères

Mobilisation pour la formation supérieure en 1959, 60 étudiants BTS en 1992, 300 étudiants BTS

- création d'une École Supérieure d'Optique à l'initiative de la CCI
- développement de l'Institut de Formation de la CCI et des organismes de Formation professionnelle.

Bilan et Perspectives

Dans un environnement qui n'est pas des plus favorables (Route, Fer, Avion), le Pays de Fougères a montré sa capacité de réaction et d'adaptation. Comme d'autres, il est confronté à l'inexorable mutation du monde rural, celui qui, à une époque, a fait la vitalité de Fougères et de son agglomération ; agglomération qui devra demain, dans le cadre du District élargi, redonner au milieu rural une partie de cette richesse mais qui, pour cela, devra encore se renforcer économiquement. Il n'y a pas d'arrière pays riche et actif s'il n'y a pas de ville et de chefs-lieux de cantons forts.

Nous savons que sur les 20% d'actifs agricoles, seuls 10% seront encore là au début du 21^e siècle.

Nous savons que les tendances démographiques ne sont pas favorables au pays de Fougères;

Inverser les tendances lourdes, c'est fixer des actifs dans le secondaire et le tertiaire :

a) Le secondaire le peut, modestement sans doute, car la concurrence internationale des pays à faible coût de main-d'œuvre est présente en permanence, conduisant à automatiser et à créer des emplois plus qualifiés. Mais n'est-ce pas là une évolution incontournable ?

La diversification industrielle réussie du Pays de Fougères a conduit à tisser un réseau de PMI sur l'agglomération, mais également sur l'arrondissement, en particulier dans les chefs-lieux de canton,

créant aujourd'hui un réel équilibre des emplois industriels entre zone urbaine et zone rurale. Les PMI prouvent en outre leur vitalité. Elles se développent et créent des emplois (1000 emplois industriels sur les 3 dernières années).

Ce développement endogène, apparaît aujourd'hui comme l'atout principal de notre arrondissement. b) Le tertiaire enfin, dans un arrondissement où il est encore de par la structure économique, la taille des villes, peu développé, est surtout présent dans le secteur public.

L'évolution de la distribution, le développement touristique (100.000 visiteurs au château et au Pays de Fougères), les besoins des entreprises en services privés, l'évolution de la formation supérieure, les grands travaux (rochades, route des estuaires), l'axe Fougères-Rennes : tous ces facteurs ne peuvent manquer d'exercer une influence sur l'évolution de Fougères et de sa région.

Au reste, la mutation du Pays de Fougères est déjà bien amorcée {solde positif de créations d'emplois industriels et tertiaires depuis trois ans (1000), diversification industrielle réussie des PMI innovantes à l'origine du redéploiement économique).

Cette réussite a été bâtie sur :

— un partenariat exemplaire entre collectivités et agents économiques où chacun apporte une pierre différente à l'édifice en fonction de ses compétences.

— une intercommunalité seule en mesure de donner aux initiatives le seuil critique permettant la cohérence, la pérennité, mais également l'équilibre économique aux actions engagées, grâce à la vitalité de la ville centre et des chefs-lieux de cantons.

Mais dans quel contexte plus global s'inscrit aujourd'hui l'économie du Pays de Fougères ?

Pour y répondre, il me semble intéressant de vous présenter, à grands traits, les conclusions de l'étude conduite en Ile-et-Vilaine à l'initiative du Conseil Général «Demain Pille & Vilaine», étude à la quelle nous avons été associés.

Cette étude fait apparaître nos forces et nos faiblesses et situe bien les enjeux des prochaines années pour l'Ille & Vilaine et le Pays de Fougères.

Le Conférencier présente alors une série de tableaux illustrant l'étude précitée.

La place nous manque malheureusement pour les reproduire.

Nous devons nous limiter aux tableaux ci-après qui concernent essentiellement le pays de Fougères ainsi qu'à une note de son président

L. Feuvrier, sur le grand marché de l'Aumaillerie.

Agriculture Pays de Fougères Évolution/30 ans

• Vocation principale : L'élevage

ANNÉES 1960 1990

NOMBRES D'EXPLOITATIONS 8500 5000

NOMBRES D'ACTIFS 22000 7000

SURFACE < 10 ha >20 ha

nombre actifs /exploitation 1,8 2

nombre exploitations 38 63

Les progressions : • jeunes agriculteurs 10 à 13%

• agriculteurs âgés 37 à 44%

• productions hors sol

• porcines 200 000 + 27%

- avicoles 1 250 000 + 58%
- céréales +27%
- fourrage (maïs) + 40%

Les baisses : • cheptel laitier (70 000) - 13%

exploitation avec vaches

laitières (3 000) - 36%

• surface en herbe - 24%

* élevage (158 000) - 3%

Artisanat en Pays de Fougères

Entreprises : 1 243

Salariés : 2 586

Solde négatif : création/radiation (-280 département)

Les secteurs : • bâtiment 33%

- réparation transport 25%
- alimentation 15%
- métaux 12%
- bois 4%
- divers 11%

Industrie et Services en Pays de Fougères

• Industrie : 558 entreprises 11500 emplois

Principaux secteurs :

Agro alimentaire 2200 emplois

BTP 2000 emplois

Mécanique 1200 emplois

Matériaux Construction/Granit 1100 emplois

Chaussures/Maroquinerie 1100 emplois

Bois/Ameublement 1000 emplois

Textile 1000 emplois

Une diversification industrielle réussie et de nouvelles activités (électronique, verre, chimie, pharmacie...)

• Commerce et Services 1 592 entreprises

13 300 emplois

Principaux secteurs :

Commerce-Banque 2 800

Transports-télécom 1 300

Des perspectives réelles pour le tourisme et l'hôtellerie.

L'Aumallerie, marché de référence

Chaque vendredi, depuis plus de 30 ans, le Marché de Fougères draine à lui des milliers de bovins.

Sa réputation de Grand Marché

Organisé s'est faite dès les années 1970 avec la construction d'un foirail couvert de plus de 25 000m

2 - Ainsi, géré dans le cadre du District de Fougères, celui-ci vient de clore deux décennies de services rendus aux productions bovines. Véritable place commerciale de référence, il a permis l'écoulement de 121 000 bovins en 1991 dont :

— 18 700 veaux

— 41 400 broutards

— 4 100 amouillantes

— 56 100 bovins de boucherie

— et 630 chevaux.

L'ensemble des transactions a généré un chiffre d'affaires dépassant les 700 millions de francs... en 52 demi-journées !

Outre le fait que ses installations permettent d'assurer d'une manière pratique le rassemblement, l'exposition, la vente, le tri et l'expédition de plusieurs milliers de bovins chaque vendredi, le Marché de l'Aumaillerie est véritablement un lieu privilégié de confrontation d'une offre et d'une demande abondantes. Cette situation lui confère un rôle fondamental dans le domaine des cotations, et ceci pour plusieurs raisons :

- Non seulement, notre Commission de cotation qui se réunit chaque vendredi matin après le marché, et qui est composée d'un nombre équivalent de vendeurs et d'acheteurs (nommés par arrêté préfectoral) et présidée par M. le Préfet ou son représentant, est conforme à un ensemble de textes législatifs régissant le fonctionnement de la filière bovine ;
- mais encore, notre cotation est reconnue par la presse généraliste ou spécialisée, régionale ou nationale, qui y fait périodiquement référence ;
- et surtout, les éleveurs, les abatteurs, les professionnels de la filière bovine disposent de ce fait d'éléments solides et évolutifs leur servant de base pour leurs transactions commerciales.

D'autre part, le Marché de l'Aumaillerie sert de référence pour deux raisons :

— d'abord parce que les cotations des Grands Marchés adhérents (dont Fougères) à la Fédération Nationale des Marchés de France (FNMBF) sont utilisées afin de clarifier les transactions contractualisées hors marché ;

— enfin l'existence d'un véritable réseau de Grands Marchés organisés qui permet un ajustement quotidien des cotations, évite, en période de fluctuation des cours, des effets trop marqués en dents de scie, toujours néfastes pour la filière bovine.

Le Marché de l'Aumaillerie constitue donc un maillon essentiel dans l'organisation des circuits du bétail et de la viande. Marché interrégional d'équilibre, il permet grâce à des installations adaptées :

— les échanges entre les régions de naissance et d'engraissement (broutards),

— l'exploitation optima du cheptel régional (bétail d'embouche),

— l'approvisionnement raisonné des industries de la viande du Grand Ouest en bovins de boucherie.

Véritable point de concertation entre la production, le négoce et l'abattage, et géré dans le souci de l'intérêt de la filière bovine, il représente un lieu privilégié d'observation des transactions et des flux de commercialisation. A ce titre, le Marché de l'Aumaillerie offre au travers de sa cotation de référence agréée OFIVAL, un service nécessaire à l'activité professionnelle des opérateurs de la filière bovine de notre région.

La Baronnie de Fougères (genèse et persistance)

La baronnie de Fougères paraît éternelle.

Certes, les barons ont disparu, l'organisation territoriale de la République a modifié l'architecture administrative de la région, le progrès technique a transformé les paysages, l'évolution sociale, la télévision, les moyens de communications, ont bouleversé la vie rurale.

Et pourtant, la baronnie de Fougères, devenue aujourd'hui l'arrondissement de Fougères, semble avoir toujours existé : à peu près mêmes limites, mêmes traditions, même langage, même esprit. Cette notion de pays de Fougères puise son origine dans l'histoire, dans la géographie, dans la population et l'économie.

A. Origines de la Baronnie

1 — Origines historiques

Au temps de Nominoé (845-851), le royaume breton s'étendait au-delà des limites de la Bretagne actuelle.

Vers 874, un certain Main qui semble avoir donné son nom à Pontmain, gouvernait au nom de Gervant, comte de Rennes, le pagus d'Emée, le Vendelais et probablement le Coglais. Il gardait la frontière du nord-est contre les Normands, ce qui explique la multiplication des fortifications,

fortins, places fortes, garnisons, postes militaires, le long des routes principales de notre région, les Normands ravageant le pays jusqu'à Paimpont.

Les désordres, souvent terribles, se poursuivirent jusqu'en 939, soit pendant 65 ans. Les Normands sont battus à Trans par Juhel Béranger comte de Rennes. Ils sont repoussés mais, en définitive, les Bretons ne peuvent rester dans l'Avranchin et le Cotentin qui, en 944, sont rattachés au duché de Normandie.

Vers la même époque, les Bretons perdent le pays de Laval qui est annexé à la province du Maine. Ainsi, vers le milieu du X^e siècle, les limites du pays de Fougères sont, grosso modo, fixées au nord et à l'est.

Pendant ce temps, la féodalité s'installe. L'hérédité s'organise.

Les descendants du Main de 874 se sont enracinés, à la fois sur les pays de Fougères et de Mayenne et, dans une charte de 990, apparaît un nommé Méen, dit Méen le Laïc, qui peut être considéré comme l'ancêtre, premier seigneur de la future baronnie de Fougères.

Méen le Laïc était le neveu d'un autre Méen, archevêque de Dol.

Sa position dans la charte de 990, qui concernait des donations à l'abbaye du Mont Saint-Michel à l'initiative du duc Conan le Tort, tend à prouver qu'il s'apparentait de très près à la Maison de Mayenne, mais personne ne sait exactement quelle était cette parenté.

Il pourrait être, d'après certains, le fils de Juhel 1^{er}.

Il possédait l'ensemble de la vairie de Louvigné, concession des comtes de Rennes, avec ses neuf paroisses (Louvigné, Bazouges, Montault, Mellé, Saint-Georges, Villamée, Parigné, Landéan et Le Loroux).

Comme Pontmain dépendait de La Bazouges du Désert, il avait donc également la haute-main sur ce territoire, premier fondement des seigneurs de Mayenne.

Il était également propriétaire du Vendelais avec Saint-Sauveur des Landes et Romagné, probablement domaine primitif de cette famille de guerriers préposés à la surveillance de la frontière est.

En outre son oncle, archevêque de Dol, qui craignait toujours les Normands, confia à son neveu la garde de sa frontière orientale, en mettant à sa disposition le territoire compris entre Sens de Bretagne, VieuxVy sur Couesnon, Roz sur Couesnon et Sougéal, soit plus que l'Antrainais au sens strict.

Ainsi, dès le départ, Méen 1^{er} est en possession de l'arrondissement de Fougères, à l'exception du Coglais et des communes de Saint-Aubin du Cormier, de Gosné et de Mézières sur Couesnon, qui d'ailleurs n'existent pas encore, plus la gérance (si l'on peut dire !) de l'Antrainais.

En revanche, les domaines s'étendaient également à l'ouest sur Sougéal, Pleine-Fougères, jusqu'aux polders de Roz-sur-Couesnon au sud de Sens et Vieux Vy, et à l'est sur Pincé-Mécé, Châtillon et Montreuil appartenant au Vendelais.

Ainsi Méen 1^{er}, à la fin du X^e siècle, serait le premier baron de Fougères titulaire d'une seigneurie encore vaguement définie au milieu de l'immense forêt de Sissy.

A-t-il habité à Louvigné du Désert, ou à Champlion en Saint-Sauveur des Landes ? certains le disent. Il est probable (mais est-ce exact ?) qu'il a posé les premières pierres d'une forteresse militaire sur le rocher de Fougères au milieu du marécage de Saint-Sulpice.

Son fils Alfred, le premier appelé seigneur de Fougères (environ 1000 à 1032), a sûrement continué les travaux. Il semble que la ville soit née dans les trente premières années du XI^e siècle.

Par la suite, les descendants directs de ce dernier : Méen II de Fougères (1032-1074) qui participa à la conquête d'Angleterre aux côtés de Guillaume le Conquérant (1066), Raoul 1^{er} de Fougères (1074-1120), fondateur d'abbayes, notamment Savigny, Méen III de Fougères, dit Fransgallon (1120-1122), Henri de Fougères (1122-1150), grand forestier de Bretagne, arrondirent leurs domaines grâce à leurs talents, à quelques mariages, successions et échanges.

On peut estimer que la baronnie de Fougères prend sa forme à peu près définitivement vers 1150.

Le Coglais est entré dans la baronnie vers 1050 et l'«Antrenois» a été apporté définitivement par Jeanne de Dol en dot à son mari Raoul II, vers le milieu du XII^e siècle.

Les limites de la seigneurie étaient les suivantes :

* au nord, le comté de Mortain

* à l'est, la seigneurie de Mayenne

* au sud, la baronnie de Vitré

* à l'ouest, la châtelainie de Saint-Aubin d'Aubigné et la seigneurie de Combourg

La baronnie fut divisée en circonscriptions administratives :

• d'abord, quatre vairies ou sergentises confiées à des voyers, rémunérés par la jouissance d'une terre

— vairie de Louaire ou Lourre appelée ensuite vairie de

Fleurigné (gage du Bois Février)

[Saint-Léonard, Beaucé, Laignelet, Fleurigné, La Chapelle Janson et, plus tard, Le Loroux]

— vairie de Louvigné (gage de Villavran)

[9 paroisses — cf. avant]

— vairie du Vendelais (gage du Tiercent)

[Luitré, La Selle, Dompierre, Parcé, Javené, Lécousse, Billé, Combourtillé, Vendel, Saint-Georges de Chesné, Saint-Sauveur, Saint-Jean, Saint-Marc sur Couesnon, Saint-Ouen des Alleux, Saint-Christophe, Saint-Marc le Blanc, Romagné, La Chapelle Saint-Aubert, Baillé, Le Tiercent ; plus tard Princé, Châtillon, Mécé et Montreuil].

— vairie du Coglais (gage de La Villegontier)

[à l'ouest du Beuvron et du Nançon : Coglès, La Selle, Le Ferré, Poilley, Montours, Saint-Brice (Puniac), Saint-Hilaire, Saint-Étienne, Saint-Germain, Le Châtellier]

• ensuite, deux châtelainies

— châtelainie de Bazouges (gage de Rimou)

[Bazouges, Noyai, Roz sur Couesnon, Marcillé Raoul, Vieux Vy, Sens, Rimou, Sougeal, Vieuviel, Pleine Fougères, Saint-Georges de Grehaigne et Sains]

— Châtelainie d'Antrain (gage de La Châtellerie)

[Antrain Tremblay, Romazy, Saint-Léger, La Fontenelle]

Par la suite, ces circonscriptions ont été progressivement démembrées en seigneuries diverses.

Comme précédemment, les barons de Fougères possédaient aussi d'autres biens situés hors de la région de Fougères : les paroisses de Savigny et alentours, ainsi qu'une partie de la ville de Rennes et communes limitrophes. Au départ, ils s'intitulaient «chevaliers de la province de Rennes».

L'enfeu des premiers seigneurs se trouvait en Saint-Sauveur des Landes, au Champlion. Raoul 1^{er} en fit construire un autre dans l'abbaye de Savigny.

2 — Origines géographiques

Il y a 3.000 ans, une importante civilisation de l'âge du bronze occupait la Bretagne. Les nombreux monuments mégalithiques en sont l'un des témoignages. Dans les couches granitiques on exploitait l'étain, nécessaire au bronze, sous forme de cassitérite. Il en a été ainsi près de Fougères au Mont Belleu (mont du dieu Belen) et la mine a été exploitée jusqu'à ces dernières années.

Les Ligures armoricains, appelons-les ainsi, devaient se protéger vers l'est des invasions terrestres et une immense forêt, dite forêt de Sissy, couvrait notre région et s'étendait de Fougères à la baie du Mont Saint-Michel et peut-être plus loin encore. Nous en avons conservé quelques lambeaux remarquables avec les forêts domaniales de Fougères, de Villecartier et de Haute Sève, pour ne citer que les massifs les plus conséquents.

Un vieux document de la Manche tend à prouver qu'au début du VIII^e siècle, l'évêque de Coutances allait visiter Jersey en litière et les curieux peuvent encore, sur les plages de la baie, apercevoir les restes fossilisés des chênes et des coudriers qui peuplaient l'antique forêt de Sissy. Chacun sait que la forêt repousse l'homme et celle-ci, aux confins de la Bretagne, servait de frontière naturelle, isolant et protégeant les Armoricains contre les incursions. Toutefois cette région, au sous-bois peuplé de fougères, est sillonnée depuis fort longtemps de chemins importants pour relier le «Pen ar Bed» au reste de la terre.

Cette situation de lieu de passage, comparable à certains secteurs de l'Argonne et des Ardennes, fragilisait cette profonde barrière forestière et explique, dans une certaine mesure, que notre région soit si longtemps restée vide d'hommes et soit devenue, pendant plus de dix siècles, une sorte de zone militaire sous haute surveillance.

Vers le VI^e siècle avant J.C., les Celtes déferlent, imposent l'âge du fer et s'installent. Ils se mélangent avec les autochtones pour former nos ancêtres les Gaulois.

Toutefois, et pour les raisons que je viens de préciser, il semble que la colonisation de notre arrondissement n'ait été que sporadique. Les Celtes, appelés Redones, se contentent de créer quelques clairières dans la forêt (-ialo : champ, clairière). Les noms de culte sont peu fréquents : Coglès, Vendel, Landéan, etc...

Ce n'est pas par hasard si le nom de Désert, autour de Louvigné et La Bazouge, est parvenu jusqu'à nous.

Dans ce no-man's land frontière, les limites du peuple celte des Redons restent d'ailleurs imprécises. Les Redones s'étaient implantés autour de Rennes appelée Condate (le confluent).

Pendant longtemps, j'ai pensé que ce nom venait du gaulois ratis «fougère», c'est-à-dire ceux qui habitent le «pays des fougères» et qu'au X^e siècle, lors de la fondation aux dépens de la forêt de nouvelles villes et villages, on avait francisé le nom : Fougères, Fougerolles, Grand Fougerais, Pleine-Fougères, etc...

L'idée était séduisante mais, si je me réfère à l'avis autorisé du professeur Guy Souillet, il n'en serait rien. La civitas Redonnum ou civitas Riedonnum sort de la racine «reid» qui évoque le mouvement et le réda, char à quatre roues des Gaulois, ou encore de «reidos» la plaine.

En plus, la ville de Redon n'appartenait pas à la cité des Redones (origine Rodon : le gué).

Les Redones, conducteurs de réda ou habitants de la plaine, étaient établis à l'est de la Vilaine, au nord de la vallée du Semnon à Pléchatel, à l'ouest de la limite actuelle de la Bretagne avec le Maine. Mais au nord dans le bassin du Couesnon formant l'essentiel de la région de Fougères, les confins sont vagues. On est encore dans le royaume de la forêt.

Autour des Redones, on trouvait les Diablintes tenant à l'est le pagus d'Emée ; au sud les Namnètes ; à l'ouest les Curiosolites ; au nord les Abrincates d'Avranches, mais la frontière entre ces deux derniers est toujours en discussion.

Le problème apparaît toujours le même : cette marche frontière humainement désertique de Fougères pouvait être revendiquée par plusieurs cités.

Dès leur arrivée, les Romains complètent l'organisation routière gauloise, mais limitent leur mise en valeur au contrôle de cette région forestière encore sauvage. C'est un véritable «limes» face aux Gaulois armoricains fort indépendants et ancêtres d'Astérix. Les Romains prudents n'étaient peut-être pas aussi fous qu'a bien voulu le dire Goscinny.

Quelques garnisons légères occupaient de loin en loin un sommet, un plateau, gardaient un passage, une route, un relais. Et les soldats, pour améliorer l'ordinaire, étaient autorisés à défricher la forêt et à créer des exploitations rurales organisées à la romaine.

Si l'on se base, pour la période gallo-romaine, sur les noms de lieux se terminant par -é (-acus), soit au total 68 pour l'arrondissement, on s'aperçoit que les clairières cultivées représentaient environ 10% de la surface totale. Cette hypothèse, relativement subjective, s'appuie sur des villas de 2 à 3 centuries, soit 100 à 150 hectares, et tient compte des quelques exploitations réputées plus anciennes. Il faudrait entreprendre une étude générale des centurialions pour avoir une idée plus convenable de la mise en valeur agricole au III^e siècle.

A partir des Carolingiens, le paysage commence à changer. Les noms de lieux comme Mesnil, Mazure, Haye, Motte, Plessis, Cour, rue, etc... se multiplient. Ils sont au nombre de 134. Aux défrichements carrés des Romains s'ajoutent des essarts plus allongés et de forme elliptique.

Et quand aux XI^e et XII^e siècles apparaissent les noms se terminant par -ière (-aria), le visage de la région prend un aspect bocager préfigurant les horizons actuels. On trouve au total 506 noms en -ière.

Il est impossible de préciser la surface cultivée, mais elle devait déjà dépasser le taux de 50%.

En examinant la carte des surfaces supposées cultivées au XII^e siècle, on constate ainsi, ce qui ne surprend pas, que les envahisseurs arrivant de l'est défrichent d'abord la forêt le long de la frontière du Maine : Louvigné du Désert, La Bazouge du Désert, Le Loroux, Luitré, Javené, Billé.

Plus on pénètre dans l'intérieur du massif, plus les champs sont disséminés, sauf autour de quelques points particuliers : Le Ferré, Montours, Saint-Brice, Saint-Étienne en Coglès.

Quelques communes, surtout à l'ouest, semblent encore vouées à la forêt : Tremblay, Rimou, Saint-Rémy du Plein, Saint-Sauveur des Landes, Saint-Ouen des Alleux, Le Tiercent, Poilley, Villamée. Bien entendu, dans ces affirmations, il ne faut voir que des tendances générales, les études n'étant pas suffisamment avancées.

Le temps de l'épanouissement de «la colonisation intérieure», suivant l'expression de Marc Bloch, c'est-à-dire la période de la croissance agricole donc des grands défrichements en France, s'étale du XI^e siècle à la fin du XII^e siècle.

A Fougères, on peut considérer que le premier vrai bond en avant a eu lieu vers le XII^e siècle.

Il n'est donc pas étonnant, qu'à cette époque de bouleversement du paysage et de progrès démographique et technique, une organisation administrative apparaisse dans cet ancien désert et que la baronnie de Fougères naisse avec la prospérité rurale et l'installation d'une population de plus en plus dense qui s'accroîtra jusqu'à la fin du XIV^e siècle.

Ainsi, la géographie confirme l'histoire.

Par ailleurs, la forteresse de Fougères est installée à la même époque dans le site du Nançon, pour mieux protéger cette colonisation de la forêt, mais aussi parce que cette marche-frontière est sillonnée de routes importantes que les Romains ont créées et que les Carolingiens ont développées et restaurées pour répondre aux nécessités des échanges.

Parmi les grandes voies importantes qui se croisent à Fougères ou à proximité, il suffit de citer : Chartres à Carhaix, Bordeaux à Valognes, Rennes à Chartres, etc...

3 — Origines ethno-économiques

Depuis sa création, la baronnie de Fougères reste à la fois : carrefour de peuples, plaque tournante économique, croisement de régions administratives différentes.

Nous sommes toujours le carrefour des Trois Provinces entre la Bretagne, la Normandie et le Maine.

C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, Fougères est la seule contrée française où trois préfets de région peuvent se serrer la main sans quitter leurs circonscriptions. Il s'agit du Pont Juhel, au confluent de la rivière l'Airon et du ruisseau dit «Français» au nom évocateur.

Porte de la Bretagne vers Paris, cette marche-frontière a gardé également son originalité ethnique : région à part du département d'Ille-&-Vilaine.

Un jour mon ami, François Le Douarec, président du Conseil général, à la suite d'une altercation un peu vive entre nous, me répondit agacé : «Oui, je sais, pour aller à Fougères, il faut un passeport !» Cette réflexion est significative, ce qui n'empêche nullement, à l'intérieur de la baronnie, les Louvignéens de faire bande à part vis-à-vis des Fougerais, les Coglaisiens et les Vendelaisiens de ne pas oublier qu'ils sont les descendants des sergentises d'autrefois.

En revanche, les habitants de Châtillon, aujourd'hui hors de l'arrondissement, se considèrent toujours dans le Vendelais et sont plus proches de Fougères que de Vitré. Il en est de même pour Romazy et Vieux Vy qui forment un doigt de gant dans l'arrondissement. Mais Saint-Aubin du Cormier et Gosné, très longtemps en landes et forêts, sont plus tournés vers Rennes.

La baronnie de Fougères fait partie du pays gallo. On n'y a jamais parlé breton. Sur quelque 4 000 noms de lieux-dits, il n'y en a pas dix qui soient d'origine bretonne. Dès que l'on franchit la limite ouest, la situation change et la toponymie bretonne se développe rapidement.

Les appellations les plus fréquentes dans le bocage sont les noms en -ière, en principe remontant aux XI^e-XIII^e siècles, et les noms en -iais, un peu plus tardifs XIII^e-XIV^e siècles. Il s'agit de noms d'hommes avec le suffixe collectif -aria : le domaine de monsieur untel.

Après 7 à 900 ans, il est encore remarquable de constater l'extraordinaire stabilité des noms de famille fougerais se retrouvant dans les lieux-dits.

Quelques exemples, parmi les noms de famille que l'on rencontre souvent de nos jours :

* les Bodin se retrouvent dans les lieux-dits de 7 communes

* les Bagot, Bigot, dans 11 communes

* les Bénard, dans 3 communes

* il en est de même pour Aussant, Piron, Hamelin, Hamard, Gelin, Loizel, etc...

Mais il y a bien d'autres exemples où la toponymie rejoint l'anthroponymie :

* La Touche (de Tusca) : Delatouche, Latouche

* La Noë : Delanoë, Lanoë, Lanoue, etc...

Après les Gaulois et les Romains, après les invasions germaniques et vikings, la baronnie devient un carrefour de peuples en raison de cette situation frontalière et de ce lieu d'échanges au croisement des grands chemins.

On ne peut pas oublier que la ville de Fougères est, depuis sa naissance c'est-à-dire le XI^e siècle, une cité artisanale. Elle représente la plus ancienne ville industrielle de Bretagne. En 1100, Fougères compte déjà deux paroisses. Peu après la paroisse de Rillé et le faubourg de l'Échange sont créés.

Le long de la rivière, des moulins à tan et à foulons sont construits.

Fougères, grâce à la qualité des eaux du Nançon, devient prospère avec ses tissus écarlates, ses draps et ses voiles.

Les forêts fournissent le tan et les tanneries se développent. La place du Marchix est à l'origine d'un marché aux bestiaux important.

La poterie d'étain avec ses «pintiers» prend également de l'importance.

Dès le milieu du XII^e siècle Fougères est une place commerciale renommée qui attire la population.

Il n'est donc pas étonnant de rencontrer à Fougères des Breton et des Lebreton (11 communes avec ce lieu-dit), des Ange, Angevin, Langevin, comme des Normand et Lenormand. De même, les Morel, à la peau bronzée des Romains, côtoient les Roussel, Rouxel, rappelant probablement les grands blonds du nord. Fougères est bien un lieu de rencontre, une plaque tournante économique, un carrefour de peuples, caractère qu'elle gardera jusqu'à la période moderne.

Enfin, l'organisation territoriale des communes a pris très tôt les grandes lignes de son visage actuel. A cause de l'habitat diffus dans le bocage, les paroisses se sont appuyées sur une agglomération centrale regroupant, autour d'une même église, écarts, hameaux et fermes isolées. Cette situation n'est d'ailleurs pas spéciale à la région fougèraise. Elle existe également dans d'autres contrées de Haute-Bretagne.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, le hameau s'appelle village et le village se dénomme bourg. C'est aussi pourquoi on dit : «X» habite tel village en telle commune, expression qui est d'ailleurs intégrée dans la langue française. Une seule exception à cette règle existe dans l'arrondissement : Le Tiercent qui ne possède pas de bourg, mais seulement une église, un château et une mairie isolés.

B. Histoire de la baronnie de Fougères

1 — Les seigneurs-barons

L'histoire de la baronnie commence vraiment avec Raoul II de Fougères (1150-1194), héros de l'histoire fougèraise qui guerroya pendant plus de vingt ans contre le roi d'Angleterre. La ville est saccagée et le château détruit en 1166 par Henri II. Il ne se tient pas pour battu. Il continue clandestinement la lutte contre l'Anglais. Il fut en fait le premier «chouan» de notre histoire, ou le «premier résistant» si l'on préfère.

Avec l'aide de sa femme, Jeanne de Dol, il reconstruit le château.

Loyal, fidèle, courageux, le baron de Fougères, excellent administrateur et bon chef de guerre, est promu, la paix revenue en 1175, grand forestier de Bretagne, puis grand sénéchal de Bretagne. Il devient le seigneur le plus considéré du duché.

Pour assurer la charge de grand forestier, Raoul II a reçu en «gage féodé» la seigneurie de Gahard et la forêt voisine de Haute Sève.

Sous le règne de Geoffroy de Fougères (1194-1212), le baron cède en 1209 à son cousin, Juhel III de Mayenne, la seigneurie de Pontmain et le territoire compris entre la Glaine et l'Airon pour être sûr de n'avoir pas à lui rendre hommage.

Ces quelque 500 hectares, encore très boisés, dépendaient de La Bazouge du Désert et de Louvigné. Ils formaient «La Franchise du Petit Maine». En effet, les habitants en quittant la baronnie de Fougères ont gardé la dispense, connue en Bretagne, de payer les impôts royaux. Les contrebandiers ou faux-sauniers du sel y étaient nombreux.

Sous Raoul III (1212-1256), le duc de Bretagne Pierre de Dreux dit Pierre Mauclerc, dont les démêlés avec Blanche de Castille et Saint Louis sont connus, avait soit une confiance limitée dans la loyauté de son pupille baron de Fougères, soit estimait que la place forte de Fougères était insuffisante pour résister à une invasion dans ce carrefour-passage. En effet, en 1223 il fait construire en seconde ligne le château de Saint-Aubin du Cormier pour surveiller et renforcer la région.

Cela ne plaît guère à Raoul III, d'autant que Mauclerc pactise avec le roi d'Angleterre, ennemi héréditaire de sa famille. Dès l'âge de 24 ans, devenu libre, débarrassé de la tutelle du duc de Bretagne, il prend parti pour le roi de France. Ainsi Saint Louis chevaucha dans le pays de Fougères jusqu'à la Trêve de Saint-Aubin, qui fut signée le 4 juillet 1231 par le roi et le duc sous les murs du château.

En 1235, Raoul III est armé chevalier par le roi lui-même et accompagnera celui-ci en terre sainte. Mais son amitié pour le royaume de France était assortie d'une condition essentielle : que la baronnie de Fougères reste attachée à la Bretagne.

Mort en 1256, il ne laissait qu'une fille, Jeanne de Fougères. Celle-ci avait épousé le 23 janvier 1253, à l'abbaye de Savigny, l'un des plus grands seigneurs de France, Hugues XII de Lusignan, dit Le Brun (1256-1282), comte de la Marche et de l'Angoumois, descendant des comtes de Poitiers, qui devient baron de Fougères après la mort de son beau-père.

La légende de la fée Mélusine, qui a marqué l'histoire du château de Fougères et de Lusignan et qui a inspiré en 1387 le long poème de Jean d'Arras, viendrait de Mère Lusine, Mère Lusigne ou Mère de Lusignan.

Femme serpent, ou sirène le week-end, punie par sa mère pour avoir par amour filial tué son père ivrogne battant sa femme, elle devait se cacher de son mari, comte de Poitiers dont elle a fait la fortune et qu'elle aimait d'un amour enchanté.

Découverte par son mari, elle s'échappe par la fenêtre en poussant des cris horribles, «les cris de Mélusine», avant de disparaître et mourir.

Mélusine, qui a donné son nom à la plus belle tour du château et à une sculpture de l'église Saint-Sulpice, revient à Fougères et à Lusignan pour annoncer un malheur important, et les vieux gens nous diront encore que le 6 juin 1944 ils ont entendu trois épouvantables cris autour du château et, trois jours plus tard, le bombardement de Fougères faisait 300 morts et de nombreux quartiers démolis.

Ensuite, durant une période relativement obscure, trois barons de Fougères se succèdent : Hugues XIII (1282-1303), Guy de Lusignan (1303-1307), Yolande de Lusignan (1307-1314).

La mise en valeur de la baronnie se termine et le bocage prend son visage définitif. Les routes sont gardées par les Templiers, gendarmes et banquiers, dont le village de La Templerie garde le souvenir aux confins de la Bretagne et du Maine, sur la grande route de Paris.

Les essarts se poursuivent. Les défrichements portent sur des parcelles plus ou moins longues, plus ou moins laniérées dans un assez grand désordre. Ce sont les «gaigneries», c'est-à-dire ce qui, peu à peu, a été gagné sur la forêt .

Au XIV^e siècle, la forêt est moins importante dans ce pays de «marche». Les terrains de parcours («saltus») pour les bestiaux constituent les «communs» ou «pasty», les «landes» ou «vacants».

Les fiefs sont divisés en manses que l'on dénomme «masures» à Fougères (lat. mansura : demeure) et pratiquement dès le début des défrichements les parcelles sont closes de «haies» et de «lisses».

Les maisons sont couvertes «d'essentes» en châtaignier. Quelques hangars et soues à cochons ont un toit de chaume et, contrairement à ce que l'on croit généralement, l'ardoise n'est apparue qu'au XIX^e siècle.

A partir du XVI^e siècle, deux types de fermes dominent le paysage : «la longère» à structure linéaire et à porte cintrée (logis et étable), et le logis à l'étage avec rupture de la toiture.

Quant à la ville de Fougères, elle s'industrialise de plus en plus.

2 — Maison d'Alençon

Pour des raisons mal connues, legs (Guy n'avait pas d'enfant) ou punition pour trahison, Philippe IV le Bel récupère la baronnie en 1307, mais laisse le domaine en viager à Yolande, sœur de Guy.

Après quelques tribulations, le titre et la terre de Fougères échoient en 1328 à Charles 1^{er} duc d'Alençon (1318-1346), frère de Philippe de Valois, contre une rente de 10 000 livres à son fils Jean, le futur Jean Le Bon.

Pendant la guerre de Cent Ans (1337-1451) et la guerre de succession en Bretagne (1341-1364) Fougères la Rons, comme on dit à l'époque, resta fidèle à la Bretagne, même quand il ne le fallait pas, ce qui fâcha grandement Bertrand Du Guesclin (en 1373). Celui-ci lui donne une bonne leçon en lui tuant une centaine d'hommes.

Au temps de Pierre d'Alençon baron de Fougères (1364-1400 environ), un litige s'élève avec le seigneur de Laval, Guy XII.

Le Vendelais avait fourni la dot d'Innoguen de Fougères (au XII^e siècle) mariée à Tristan de Vitré. Guy XII refuse de rendre hommage au baron de Fougères pour cette vairie et un accord amiable du 1^{er} mars 1440 exclut de la baronnie la partie située au sud du Couesnon.

Les Anglais causent quelques dégâts dans le Coglais et dans les domaines de l'abbaye de Rillé, mais, dans l'ensemble, la baronnie traverse sans trop de dommages cette guerre séculaire.

La ville se développe activement sur le plan économique. Églises, abbayes, hôpital, s'agrandissent. Le beffroi complète l'ensemble. Le château a été restauré. Après l'invention du canon, l'intérieur du château a été remblayé sur sept mètres de profondeur et dix mètres de largeur pour renforcer les fortifications.

Les Normands réfugiés à Fougères, plus tranquille que leur contrée voisine, contribuent au développement des manufactures de draps dont la renommée n'est plus à faire.

3 — Ducs de Bretagne

Jean II d'Alençon (1415-1428), prisonnier des Anglais à Verneuil (1425), est obligé de vendre la baronnie de Fougères pour payer sa rançon évaluée à 180 000 saluts d'or. Le duc de Bretagne, qui est aussi son oncle, l'achète le 31 décembre «à vil prix» pour 80 000 saluts d'or, reste de la rançon, et 38 000 écus d'or.

Les ducs de Bretagne sont désormais barons de Fougères et il est normal que les ducs tiennent cette place forte essentielle sur les frontières de l'est et de la route de Paris.

La guerre de Cent Ans se poursuit. Partages et successions divisent les Bretons, sous l'œil vigilant des Français et des Anglais qui aimeraient bien récupérer le duché.

Soi-disant pour secourir Gilles de Bretagne, frère du duc François 1^{er} (1442-1450), les Anglais, grâce au capitaine aragonais François de Surienne, prennent par surprise la ville de Fougères en 1449. Il est probablement opportun de ne pas trop chercher les raisons de ce désastre.

Ainsi, la Tour Saint-Nicolas s'appelle aujourd'hui la Tour de la Surprise.

Les Anglais ont pillé de l'ordre de 120 millions de nos francs actuels, ce qui prouve la prospérité et la richesse de la ville du XV^e siècle.

Le duc François reprend Fougères, après deux mois de siège, le 4 novembre 1449. Mais Louis XI, il fallait s'y attendre, fait tout pour récupérer la Bretagne et ses successeurs poursuivent son dessein.

Et l'on arrive à l'épopée de François II, dernier duc et baron de Fougères (1458-1488). Il renforce les défenses du château et des remparts de la ville. Il crée les tours à boulevard : la porte Notre-Dame, les tours Surienne et Raoul, les portes Roger, Saint-Léonard et de Rillé.

Le 10 octobre 1487, le château de Saint-Aubin du Cormier tombe aux mains des Français. Le 15 octobre, Dol est prise à son tour.

Le 19 juillet 1488, la ville de Fougères est investie après huit jours de siège.

L'armée française, forte de 15 000 hommes, est commandée par un général réputé, le duc de la Trémoille.

L'armée bretonne, comprenant 11 à 12 000 hommes, sous les ordres du duc d'Orléans et du maréchal de Rieux, part de Vieux Vy et c'est la célèbre «rencontre» de Saint-Aubin du Cormier à Moronval, du 28 juillet 1488.

Après une dure empoignade de deux à six heures de l'après-midi, où le soleil joua contre les Bretons, les Français prirent l'avantage. Six mille Bretons sont tués. La paix fut signée le 21 août 1488 au château du Verger : Fougères, Saint-Aubin, Dinan et Saint-Malo, deviennent possession du roi de France.

La rencontre de Saint-Aubin reste un symbole. Un monument commémore l'événement et, chaque année, une cérémonie rappelle le souvenir des 6 000 Bretons tués ce jour-là.

A la mort de son père, le 9 septembre 1488, dix-neuf jours après le traité, Anne de Bretagne n'a que douze ans. Grâce à son charme et à son esprit, elle séduit et épouse deux rois de France, Charles VIII (1491) et Louis XII (1498), mais elle ne peut empêcher que la Bretagne soit réunie définitivement au royaume de France en 1532, toutefois en conservant les coutumes de la province. Le roi de France est donc baron de Fougères depuis 1488 et le restera jusqu'à la Révolution française. La rencontre de Saint-Aubin est fondamentale pour l'histoire de la baronnie. Son rôle de frontière, de gardien du duché, disparaît. Ses barons, indépendants, fiers, excellents soldats, n'existent plus et n'ont plus de raison d'être. Comme l'écrit justement le vicomte Le Bouteiller : «Fougères deviendra une cité bourgeoise et paisible après avoir été une citadelle noble et guerrière»

4 — Rois de France

En réalité, et à partir de Colbert, la baronnie de Fougères a été administrée par deux services différents :

- * le sénéchal, représentant le baron de Fougères, donc le roi

- * et les autres subdélégués de l'intendant de Bretagne, agissant également au nom du roi.

En outre, les subdélégués étaient au nombre de trois, sans compter celui de Saint-Aubin du Cormier, hors baronnie proprement dite.

Il y avait : Fougères (avec 34 paroisses en 1729)

Antrain (avec 7 paroisses)

et Bazouges la Pérouse (avec 12 paroisses)

Cette complication, qui a subi de multiples modifications, a beaucoup nui à la gestion.

Bien entendu, les rois ne pouvaient gérer directement la baronnie de Fougères. Pour des raisons financières, plus que pour accorder des faveurs, ils engagèrent, donnèrent en apanage ou autre forme, la baronnie de Fougères. Ils démantelèrent également. Différentes châtelainies ont été données ou prêtées à d'autres : Bazouges la Pérouse, Rimou, Marcillé Raoul.

Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne depuis 1582, imagina devenir duc de Bretagne. Les échauffourées qui s'ensuivirent eurent lieu dans la région frontière de Fougères qui souffrit beaucoup de cette incartade, et il faut attendre 1598 et l'entremise d'un Fougerais assez étonnant, Gilles Ruellan fermier des impôts, pour que la paix soit établie entre Mercœur et Henri IV. Après le démantèlement de l'intérieur du château (sous Richelieu en 1626), la région de Fougères retrouve un calme salutaire jusqu'à la Révolution.

L'affaire Mercœur représente le dernier incident où la baronnie de Fougères joue encore une fois son rôle de place forte et de zone frontalière.

A partir du XVII^e siècle, notre région perd définitivement son pouvoir politique. Elle reste seulement un pays agricole et industriel, doté d'une cité commerciale dynamique.

Aussi mon propos sera-t-il très bref à partir de maintenant.

Parmi les faits marquants on peut citer :

- * En 1653, la tenue des États de Bretagne dans l'église Saint-Léonard

- * En 1664, la réformation par Colbert des forêts royales de Fougères, Villecartier et Haute-Sève, qui constitue le premier exemple de ce genre en France et qui aboutira au premier code forestier français de 1669

- * En 1674, la création des premières fontaines à Fougères, grâce à des captages en forêt qui fonctionnent toujours

- * Les remparts de la haute-ville sont démolis en partie entre 1767 et 1775

- * Enfin en 1755 la totalité de la baronnie est «engagée», bien entendu contre un prêt substantiel au trésor royal, au duc de Penthièvre gouverneur de Bretagne.

5 — La Révolution et la période moderne

A partir de la Révolution, la baronnie de Fougères n'existe plus comme seigneurie mais, administrativement, la région de Fougères demeure et continue à faire parler d'elle.

Il ne m'appartient pas d'analyser ici l'époque d'Armand Tuffin de La Rouerie en Amérique et comme

chef de la conjuration bretonne, ni l'aventure de la chouannerie, née à l'orée de la forêt de Fougères le jour de la Saint-Joseph, le 19 mars 1793.

Je m'en tiendrai aux faits ayant trait à la baronnie.

Vers 1788 le pays de Fougères se trouve écartelé entre plusieurs régions administratives :

— Fougères, Antrain et Bazouges la Pérouse forment une sénéchaussée royale,

— Saint-Aubin du Cormier en constitue une autre

— quant à Mézières sur Couesnon et les communes du Vendelais elles sont affectées au Présidial de Rennes.

La loi du 26 février 1790 crée les départements, les districts et les cantons.

Le district de Fougères comprend 9, puis 10 cantons ; mais Antrain et Bazouges sont rattachés au district de Dol.

La suppression des frontières provinciales, des privilèges bretons, et en particulier la suppression de la gabelle dans les autres provinces, mettent au chômage les «faux sauniers» du Petit Maine et des environs, et dont faisait partie Jean Cottureau dit Jean Chouan.

Ces faits expliquent en partie les débuts de la chouannerie dans la baronnie de Fougères.

La conscription nationale pour défendre la patrie en danger, et en particulier les marches lointaines de l'est, mécontente la population. Il suffit de lire les dix premières pages du livre d'Honoré de Balzac «Les Chouans».

Napoléon institue, par la constitution de l'an VIII (loi du 17 février 1800), une organisation administrative que nous connaissons mieux : départements, arrondissements, cantons et communes. L'arrondissement de Fougères gardera le même visage jusqu'à nos jours, sauf la suppression des conseils d'arrondissement par la loi du 12 octobre 1940.

Le premier sous-préfet de Fougères a été René Baron (1800-1814) qui a donné son nom à une rue.

L'arrondissement limite toujours le domaine de la Chambre de Commerce & d'Industrie, les compétences du Tribunal d'Instance et, pendant deux siècles, a constitué une circonscription législative où se sont succédé 27 députés.

Depuis 1988, pour des raisons d'exode rural et d'équilibre démographique entre les électors, la circonscription politique déborde vers Rennes, avec le canton de Liffré qui a été ajouté.

Ma conclusion est simple : la baronnie de Fougères, devenue arrondissement, garde une notion de pérennité.

Carrefour politique pendant des siècles, elle est devenue, à partir de 1488 et définitivement à partir d'Henri IV, un carrefour économique. Au cours de son histoire, la région de Fougères avait su conserver un équilibre dynamique entre l'industrie (les draps et toiles écalartes, le papier timbré, la bonneterie, le verre et la chaussure), le commerce (cuir, bêtes aumailles) et l'agriculture (élevage et cultures).

Ces atouts, Fougères les possède toujours :

- première région de France pour l'élevage laitier
- un des marchés aux bestiaux le plus important de notre pays
- encore une certaine auréole pour la chaussure féminine de qualité.

Malheureusement Fougères, peut-être à cause de la gloire de son passé, n'a pas su s'ouvrir sur l'extérieur au milieu du XIX e siècle, ni s'adapter aux conditions de la vie moderne.

La ville a notamment refusé le chemin de fer de Paris à Rennes et l'arrondissement s'est volontairement isolé par manque d'audace, ce qui a créé les difficultés des quarante dernières années.

Un effort de reconversion exemplaire a été réalisé depuis et il faut espérer que Fougères et sa région retrouveront la prospérité qu'elles méritent, mais à la condition qu'elles ne recommencent pas l'erreur de refuser le progrès.

Origines et débuts de la Chouannerie dans le district de Fougères
Le rôle d'Aimé du Boisguy

Pour évoquer toute l'histoire de la Chouannerie il est probable qu'il faudrait un ouvrage en 15

volumes tant cette insurrection fut éparpillée à travers une dizaine de départements et tant elle fut diversifiée suivant les périodes révolutionnaires. Sans doute, les chouanneries de Bretagne, du Maine, de l'Anjou et de la Basse Normandie eurent des caractères communs, mais chacune fut marquée par la personnalité de son chef et par un environnement local particulier.

De sorte que les ouvrages généraux sur la Chouannerie ne peuvent guère tenir compte d'une telle diversité et, de ce fait, n'apportent pas toutes les nuances souhaitables dans leurs jugements.

Dessiner sous le même portrait le chouan du Morbihan et le chouan du département de l'Orne ne peut pas donner une représentation fidèle de l'un ou de l'autre. C'est pourquoi la présente étude ne concerne que les origines et les débuts de la Chouannerie dans le district de Fougères en y associant le souvenir de son chef, le jeune Aimé du Boisguy. Le choix du cadre territorial du district peut se justifier par le fait que ce fut à ce niveau que le pouvoir révolutionnaire s'exerça de la façon la plus concrète. D'ailleurs les chouans ne s'y trompaient pas. Pour eux la Révolution c'était le district. La plupart des insurgés ne connaissaient ni la Convention, ni Danton, ni Robespierre, mais tous savaient que leurs adversaires permanents se trouvaient au siège du district.

C'étaient : les bourgeois révolutionnaires de la municipalité urbaine, les jacobins du directoire du district, les sans-culottes de la Société Populaire, les terroristes du Comité de Surveillance et les habits bleus de la Garde Nationale.

La suppression des districts à la fin de l'année 1795 fut motivée, en grande partie, par le mauvais souvenir laissé par les autorités des districts durant la Terreur. En effet, ce fut bien à cet échelon directorial que la dictature jacobine fut omnipotente et impitoyable.

Le district de Fougères correspondait à l'arrondissement actuel à l'exception du canton d'Antrain rattaché au district de Dol. La ville comptait 4 fois moins d'habitants qu'aujourd'hui mais les communes rurales 2 fois plus.

Il faut se représenter cette répartition démographique pour comprendre que l'insurrection populaire fut essentiellement rurale et que les chouans disposèrent toujours d'un grand réservoir de combattants dans les campagnes.

Toutefois les contre-révolutionnaires ne se recrutèrent pas exclusivement dans le monde rural.

Sur les 114 victimes de la Terreur, envoyées à l'échafaud, dans le pays de Fougères, 35% étaient des habitants de la ville principalement des tisserands, des filassiers, des couvreurs, des tailleurs et des cordonniers, tous accusés de menées contre-révolutionnaires.

Le 1^{er} janvier 1794, en pleine Terreur, le représentant Carrier, de fâcheuse mémoire, écrivait au Comité de Salut Public que les villes de l'Ouest étaient peuplées de Contre-Révolutionnaires. Il citait, en particulier, Laval, Château-Gontier et Fougères. Il demandait d'envoyer dans l'Ouest un député «à triple poil» pour jacobiniser le pays en commençant par les villes. Sans doute y avait-il de l'exagération dans son propos, mais il est certain qu'à cette époque les villes de l'Ouest n'étaient pas sans-culottes à 100% ni même à 50%.

Dans la ville de Fougères, les chouans eurent toujours des amis et des complices qui les ravitaillaient en munitions et les renseignaient sur les activités de la garnison républicaine.

Ceci dit, il est non moins certain que la Chouannerie prit sa source et son développement en milieu rural. Pourtant les paysans avaient bien accueilli la Révolution qui les libérait de nombreuses contraintes. Ils participèrent à l'agitation visant à précipiter la chute de l'Ancien Régime.

On les vit très nombreux dans les émeutes dirigées contre les Châteaux, notamment au Sud Ouest de l'Ille et Vilaine. Mais, après quelques mois, leur enthousiasme fit place à la déception et à la morosité.

Dans son ouvrage intitulé «De la Révolution à la Chouannerie», le professeur Roger Dupuy a bien montré l'évolution de l'état d'esprit des paysans à l'égard de la Révolution. De 1789 à 1793, ils passèrent progressivement de l'adhésion au désappointement, et de là à l'opposition et à la révolte.

Les raisons de leur mécontentement sont bien connues, mais il faut peut-être rappeler que, dès l'année 1789, ils se sentirent écartés des affaires publiques par la bourgeoisie révolutionnaire.

Celle-ci s'était servie des paysans pour terroriser les privilégiés de l'Ancien Régime et prévenir toute réaction de leur part, mais, après cette campagne d'intimidation, elle n'avait plus besoin de leur collaboration.

Ces bourgeois méprisaient les paysans en considérant qu'ils étaient trop ignorants et routiniers pour participer activement à l'œuvre révolutionnaire.

De plus, ils s'en méfiaient en estimant que leur manque d'instruction et leur crédulité pouvaient être exploités par des contre-révolutionnaires. D'où la menace d'un raz de marée électoral qui renverserait le courant de la Révolution.

Ce fut cette crainte qui incita les bourgeois de l'Assemblée Constituante à instituer un système électoral sélectif.

La loi du 4 décembre 1789 n'attribua le droit de vote qu'aux citoyens payant une contribution correspondant à la valeur de 3 journées de travail. De plus, pour être éligibles aux postes d'autorité, il fallait figurer parmi les contribuables des catégories supérieures. Ces dispositions permettaient à la bourgeoisie d'occuper presque tous les sièges dans les administrations du district et du département.

Très vite les paysans s'aperçurent qu'ils étaient mis à l'écart. Ils en furent vexés et mécontents. On ne leur laissait que leurs municipalités rurales. Mais ce n'était pas un cadeau, car les municipalités devaient faire exécuter les lois, les décrets et les arrêtés, répartir et percevoir les impôts, procéder aux réquisitions, établir des statistiques, assurer l'ordre public et bientôt surveiller les suspects.

La plupart des municipalités rurales n'avaient ni les moyens, ni le goût d'effectuer toutes ces tâches. Elles mettaient tant de lenteur dans leurs travaux administratifs que les autorités du district de Fougères les accusaient de négligence et d'incivisme. Pour les sermonner et remettre de l'ordre dans leurs affaires, ces autorités envoyaient dans les communes coupables des commissaires escortés de gardes nationaux.

Peu après, les municipalités visitées recevaient la facture des frais de déplacement, de logement et de nourriture des commissaires et de leur escorte.

Ce procédé n'était pas de nature à favoriser les bons rapports entre le district et certaines communes rurales.

Il arrivait que les gardes nationaux profitent de ces sorties dans les campagnes pour se livrer à des rapines et des violences.

Considérant les paysans comme des sortes d'iroquois, ils les traitaient durement. On peut dire que le comportement des gardes nationaux, en tournée dans les campagnes, contribua largement à détourner le monde rural de la Révolution. Les «bleus» étaient craints et détestés. Si, plus tard, les chouans exercèrent des violences contre les «patriotes», c'était souvent pour se venger des exactions commises par les bleus.

D'où la cascade des règlements de compte qui donnera à cette guerre civile un caractère de cruauté impitoyable.

On peut se demander pourquoi le mécontentement des paysans provoqua des insurrections dans l'Ouest, alors que dans d'autres régions il resta plus ou moins contenu.

Les historiens ont trouvé diverses explications qui, pour la plupart, ne sont pas très convaincantes. Certains ont considéré que les habitants des campagnes bocagères étaient naturellement disposés à vivre en vase clos dans le cadre de leurs paroisses et que ce confinement les portait au conservatisme et donc au rejet de tout changement susceptible de troubler leurs habitudes et leurs usages. Dans ces microcosmes, les mécontentements pouvaient mieux s'échauffer qu'ailleurs et déboucher sur des rébellions soudaines et inattendues.

Mais il existait en France d'autres pays bocagers qui restèrent à l'écart des insurrections contre-révolutionnaires.

Mieux vaut observer que, dans l'Ouest, les paroisses rurales étaient solidement structurées et menaient une vie communautaire plus autonome qu'ailleurs.

La dispersion de l'habitat était compensée par les réunions dominicales où tous les paroissiens se retrouvaient. Il en résultait une grande solidarité et aussi un esprit de clocher bien marqué.

A la tête de cette communauté paroissiale, le curé jouissait d'une autorité généralement très respectée. Il n'était pas seulement le pasteur spirituel, mais le conseiller, le conciliateur et l'intermédiaire auprès des autorités supérieures.

La Constitution Civile du clergé avec l'obligation du serment des prêtres allait troubler l'existence

de nombreuses paroisses. Cette loi, à laquelle le roi Louis XVI n'avait pas opposé son veto, fonctionnarisa le clergé. De sorte que les curés et les vicaires, comme les autres fonctionnaires, devaient prêter serment de fidélité à la Constitution. S'ils refusaient, ils étaient considérés comme «réfractaires», destitués et remplacés par des «jureurs».

Dans leur ensemble, les paroissiens bretons ne savaient pas s'il convenait que leur curé prête serment ou non. Ils le laissaient libre de son choix. S'il prêtait serment, ils le suivaient et, dans le cas contraire, ils le suivaient aussi.

Ce qu'ils voulaient c'était conserver leur curé.

Si le pouvoir révolutionnaire avait été adroit, il aurait laissé en place les curés réfractaires jusqu'à leur départ volontaire ou leur décès. Le maintien de ces prêtres dans leur paroisse ne mettait pas la Nation en danger. Mais une grande partie des députés à l'Assemblée Constituante voulait que l'Église soit totalement nationalisée à très bref délai. D'où l'ultimatum adressé aux évêques, aux curés et aux vicaires. Ils devaient se soumettre ou se démettre.

On ne leur laissait qu'une semaine pour se prononcer après la publication dans leur municipalité du décret du 27 novembre 1790 voté par l'Assemblée Constituante. Il était bien spécifié que le serment devait être conforme à la formule officielle et que toute acceptation qui comprendrait des réserves ou des restrictions serait rejetée comme inacceptable.

Il est peut être bon de rappeler cette condition car certains historiens ont compté parmi les «jureurs» les prêtres ayant prêté des serments restrictifs.

Dans son ouvrage «La Révolution, l'Église, la France», l'historien américain, Timothy Tackett, s'est livré à un comptage très détaillé.

Avec raison, il a rangé dans la catégorie des réfractaires, les prêtres ayant prêté un serment restrictif ainsi que ceux qui, après avoir prêté un serment «pur et simple», se rétractèrent dans les mois qui suivirent.

Au total, sur l'ensemble de la France, il y eut 50% de jureurs et 50% de réfractaires, mais les proportions furent très différentes d'une région à l'autre.

En observant la carte établie par cet historien, on peut remarquer qu'à l'Ouest d'une ligne allant de Rouen à La Rochelle en passant par le Mans et Angers, les réfractaires furent en grande majorité, exception faite du district de St Lô en Normandie et de 3 districts bretons autour de St Bricuc.

Dans le district de Fougères, il y eut 70% de réfractaires, le record étant détenu dans l'Ille et Vilaine par le district de Redon avec 100% de réfractaires.

Une étude, commune par commune, fait apparaître, dans le district de Fougères, 4 zones de «jureurs» autour de 4 bourgs qui deviendront des bastions patriotes : La Bazouge du désert, St Georges de Reintembault, St Marc Le Blanc et St Aubin du Cormier ; dans tout le reste du district les prêtres furent «réfractaires», à de rares exceptions près.

Le remplacement des «réfractaires» par des «jureurs» qui furent qualifiés «d'intrus» ne se fit pas sans difficulté. Les autorités durent faire appel à de jeunes vicaires sans expérience, mais non sans ambition, ainsi qu'à des moines en rupture de vœux monastiques.

Ce n'était pas la crème du clergé. Mais le principal obstacle vint des paroissiens qui, dans leur ensemble, s'opposaient à l'installation des intrus.

Dans la ville de Fougères, l'installation des curés intrus dans les paroisses urbaines de St Léonard et de St Sulpice, le dimanche 8 mai 1791, provoqua une grande démonstration de protestation. Les autorités envoyèrent 600 gardes nationaux pour refouler les manifestants. Il y eut des coups de feu, des blessés et des arrestations.

Dans les paroisses rurales, les protestations furent tout aussi vives.

Il y eut des incidents à Parigné, Louvigné, Laignelet et Parcé.

A La Pellerine, paroisse mayennaise, proche de Fougères, le curé Louis Leroy avait refusé de prêter serment, mais il demeura plusieurs mois à son poste car le district d'Ernée ne trouvait aucun prêtre jureur pour le remplacer. Il est vrai que la commune de La Pellerine était déjà réputée pour son hostilité au courant révolutionnaire, les prêtres assermentés ne se bousculaient pas pour venir s'y installer.

Finalement les autorités purent trouver un remplaçant en la personne de l'abbé Péan. Quand les

paroissiens de La Pellerine apprirent son arrivée, ils s'empressèrent d'enlever de l'église et de la sacristie tous les objets du culte, de déménager les meubles du presbytère et même d'arracher les légumes du potager.

En entrant dans le bourg, l'intrus ne trouva personne pour l'accueillir. Il dû faire appel à la garde nationale d'Ernée pour que la municipalité vienne l'installer officiellement, conformément à la loi. Les gardes nationaux durent forcer les portes des maisons, en tirer les habitants et les pousser dans l'église à coups de crosse. Quand ils furent de retour à Ernée, l'intrus se retrouva seul, sans sacristain, sans sonneur de cloches, sans servants de messe et sans fidèles. Même les croque-morts refusèrent leur service.

Quand il sortait dans le bourg, les volets se fermaient et les gamins le poursuivaient en criant «Coucou ! Coucou !» du nom de cet oiseau qui vient s'installer dans le nid des autres. Après quelques semaines de ce purgatoire, l'intrus profita d'une nuit sans lune pour s'enfuir de La Pellerine et n'y revint jamais.

Des scènes similaires se produisirent dans d'autres paroisses. Les intrus subirent des brimades qui n'étaient pas toujours du meilleur goût.

L'un d'eux trouva le confessionnal rempli d'excréments. Un autre, en ouvrant le tabernacle, reçut en pleine figure un chat noir qui y avait été enfermé.

En tourmentant ainsi les intrus, les paysans des paroisses concernées voulaient signifier aux autorités du district qu'elles n'avaient pas à intervenir dans la vie spirituelle des paroisses.

Jusqu'alors les paysans avaient contenu leur colère, mais, cette fois, ils manifestaient ouvertement leur opposition, considérant que l'intrus n'était qu'un agent et un espion du pouvoir révolutionnaire. Ils n'en voulaient pas. C'était clair.

On peut aussi penser qu'en rejetant les intrus, ils se sentaient les défenseurs de la vraie religion et que tous les autres motifs de mécontentements trouvaient ainsi une sainte bannière. Désormais la motivation religieuse allait dominer toutes les autres.

Cependant il faut observer que toutes les paroisses du district n'avaient pas été traumatisées au même point. Celles où le curé avait prêté serment n'avaient pas bougé. On s'est demandé si la décision des curés n'avait pas été prise sous l'influence des paroissiens. Autrement dit, si les paroisses n'étaient pas déjà divisées entre révolutionnaires et anti-révolutionnaires avant même l'application de la Constitution Civile du clergé. C'est probable, car il existait dans certains bourgs une petite bourgeoisie acquise aux idées nouvelles et assez influente pour propager la doctrine révolutionnaire dans la commune et aux alentours.

Le cas le plus caractéristique est représenté par le village du Pont Dom Guérin sur la paroisse de La Bazouge du Désert, près de Pontmain. Là se trouvait un cercle de bourgeois républicains dont le dirigeant était un gentilhomme du pays, le sieur Le Nicolais de Clinchamps, qui deviendra commandant d'armes de Fougères sous la Convention. En sa compagnie se trouvaient un propriétaire terrien, le citoyen Chardon de la Renoulais et un nommé Foubert Grand Moulin, fabricant et marchand de papier. Ils avaient leur résidence au Pont Dom Guérin où venaient les rejoindre le curé jureur de La Bazouge du désert et des moines de l'abbaye de Savigny.

Leur influence s'étendait sur les communes voisines, dont La Bazouge et Le Loroux dans l'Ille et Vilaine ainsi que Landivy et St Ellier dans la Mayenne. Ces 4 communes formaient un bastion révolutionnaire disposant d'une garde nationale installée au Pont Dom Guérin.

A diverses reprises, les chouans d'Aimé du Boisguy iront attaquer ce bastion qui formait une enclave dans le pays qu'ils contrôlaient.

On comprend mal que le prince de Talmont se soit arrêté au Pont Dom Guérin pour y passer la nuit, lorsque après avoir quitté l'Armée vendéenne à Blain il cherchait à gagner la Normandie.

Faut-il croire qu'il y fût entraîné par son compagnon Bougon-Longrais, ex-girondin, l'ami de cœur de Charlotte Corday, mais aussi l'ancien ami du jacobin Foubert Grand Moulin ? En tout cas il fut arrêté au Pont Dom Guérin, transféré à Fougères, jugé à Rennes et à Vitré et guillotiné à Laval. En s'arrêtant au Pont Dom Guérin il était tombé dans la gueule du loup.

D'autres bastions républicains s'étaient formés à St Georges de Reintembault, à St Marc Le Blanc et à St Aubin du Cormier.

Si l'agitation causée par l'application de la Constitution civile du clergé ne fut pas à l'origine de la division du pays entre communes «patriotes» et communes qualifiées «d'aristocrates» ou de «fanatiques», on peut considérer qu'elle s'accrut à cette occasion.

Les insurrections de Mars 1793 se calquèrent sur la carte de cette division politique. Pour certains historiens, ces insurrections furent pré parées et dirigées de haute main par des comploteurs et agitateurs royalistes. Aujourd'hui cette thèse n'a plus de défenseurs pour la bonne raison qu'elle ne repose sur aucun fait vérifiable.

Sans doute y eut-il une conjuration bretonne dirigée par le marquis de la Rouerie, mais il faut la situer dans une autre perspective. En 1792, la Rouerie ne croyait pas au succès d'un grand soulèvement populaire, du moins dans l'immédiat. Tout en entretenant l'esprit de résistance par l'intermédiaire de ses agents, il voulait d'abord recruter des cadres lesquels, le moment venu et à son signal, susciteraient une insurrection coordonnée avec une offensive des émigrés et des Puissances Européennes aux frontières.

Il mourut à la tâche en janvier 1793 et son projet disparut avec lui.

Cependant les cadres qu'il avait choisis et qui s'étaient soustraits aux recherches et aux arrestations, allèrent rejoindre les insurgés et leur furent d'un grand secours. Comme Charette en Vendée, ils prirent le train en marche et en assurèrent bientôt la direction. Citons parmi eux : Tinténiac, La Haye St Hilaire, de Silz, Boishardy et le jeune fougereais Aimé du Boisguy. Ce dernier n'avait que 15 ans en 1791 lorsque le marquis l'enrôla dans sa conjuration.

La famille Picquet du Boisguy résidait au château du Bois-Guy, sur la paroisse de Parigné, au nord ouest de la forêt de Fougères. Le père, décédé en 1788, avait été greffier en chef au Parlement de Bretagne, la mère était une Bois le Bon, de noblesse fougereaise. L'oncle était le célèbre amiral de la Motte-Picquet.

Les Boisguy avaient 5 enfants :

— Deux filles dont l'une épousera, un peu plus tard, Toussaint du Breil de Pontbriand, chef chouan du pays de Vitré dont les mémoires ont été réédités récemment

— Les 3 fils : Guy, Louis, Aimé participèrent activement à la Chouannerie. Le premier sera tué, le second blessé, quant au troisième, le jeune Aimé, il deviendra le chef de la division chouanne de Fougères.

Il avait tout juste 17 ans lors des insurrections de Mars 1793. De taille moyenne, de robuste constitution, il portait sur le visage la marque d'un caractère ferme et résolu. Grand chasseur de sangliers, il était toujours dehors. Sa témérité qui faisait frémir sa mère lui valait l'estime des paysans à 3 lieues à la ronde.

Un petit seigneur comme lui il n'y en avait pas 36. Quand survint l'insurrection de Mars 1793, le jeune Aimé du Boisguy abandonna la chasse aux sangliers et tourna son fusil contre les bleus.

Les insurrections de l'Ouest en Mars 1793 furent provoquées par le décret de la Convention ordonnant la levée de 300.000 hommes pour les besoins de l'Armée. Sans doute fallait-il une mesure aussi générale pour susciter, partout et en même temps, une réaction populaire. Tous les mécontentements allaient s'exprimer. Ce décret fut le détonateur qui fit exploser le baril de poudre. Mais ce fut surtout la maladresse de ses règles d'application qui causa les insurrections.

La première maladresse fut de dispenser du recrutement les élus, les fonctionnaires et les membres de la garde nationale, autant dire tous les agents du pouvoir appartenant, pour la plupart, à la bourgeoisie des villes.

D'où la protestation des paysans qui faisaient les frais de l'opération.

La seconde maladresse fut de profiter du recrutement pour organiser des rassemblements au cours desquels des orateurs viendraient ranimer la flamme du patriotisme et susciter ainsi les engagements volontaires.

La Convention manquait de soldats mais elle ne manquait pas d'orateurs. Les harangues patriotiques pouvaient encore porter leurs fruits dans les régions frontalières où les menaces extérieures étaient fortement ressenties, mais elles étaient sans effet dans les départements de l'Ouest et pouvaient même y être considérées comme des provocations.

Dans les districts déjà très agités, comme dans celui de Fougères, le rassemblement de tous les

célibataires, veufs et mariés sans enfant, de 17 à 40 ans, dans les chefs lieux de canton, donnait l'occasion à tous les mécontents de se réunir et d'exprimer leur colère après s'être mutuellement échauffés.

Pris isolément, le paysan mécontent contient son humeur et rumine secrètement son ressentiment, mais quand il se trouve au milieu d'une foule de ses collègues, il se déchaîne en paroles et en actes. Il devient alors dangereux. La levée de 300.000 hommes dans toute la France ne représentait qu'un recrutement de 5 à 6 hommes par commune rurale de moyenne importance. Sans doute aurait-on pu les trouver parmi les chômeurs en leur offrant une bonne prime. L'opération aurait été discrète, mais la Convention tenait à donner de l'éclat et de la publicité à l'enrôlement des défenseurs de la patrie. Suivant l'importance des cantons, ces rassemblements pouvaient compter 500 à 1200 hommes. Ces chiffres pouvaient doubler ou tripler avec l'afflux des familles, des curieux et de tous ceux qui voulaient profiter de l'occasion pour manifester leur mécontentement.

On aurait pu prévoir qu'en attendant l'arrivée des autorités chargées du recrutement, tous ces gens venus du fond des campagnes après une longue marche iraient se rafraîchir dans les cabarets et qu'après quelques bolées de cidre le rafraîchissement du corps céderait la place à réchauffement des esprits.

Dans quelques districts déjà agités, comme à Evron dans la Mayenne, les autorités avaient senti ce danger et avaient décidé de reporter le recrutement à une date ultérieure. Mais les autorités de Fougères durent craindre davantage les foudres de la Convention qu'un tumulte populaire. Elles eurent tort.

Dans près de la moitié des cantons ruraux du district de Fougères les rassemblements donnèrent lieu à des émeutes. D'après les rapports républicains, 21 communes sur 47 furent considérées comme insurgées.

Les troubles les plus importants se produisirent dans le canton de Fleurigné, en bordure de la forêt de Fougères. Ce canton comprenait 7 communes. Une seule, celle du Loroux était patriote. Vu l'importance de ce canton, les autorités de Fougères avaient décidé d'ouvrir 3 centres de recrutement. Le 18 mars à Fleurigné et à Laignelet et le 19 mars, jour de la St Joseph, à Landéan. Mais cette disposition, qui visait sans doute à éviter un trop grand rassemblement, fut sans effet. Le 18 mars, les 3 commissaires du district, dont le citoyen Foubert Grand Moulin, attendirent vainement les hommes convoqués à Fleurigné. Bientôt ils apprirent qu'un rassemblement tumultueux s'était formé dans les communes voisines et s'appêtait à envahir le bourg de Fleurigné. Craignant pour leur sécurité, les commissaires s'éclipsèrent. Foubert alla prévenir les autorités de Fougères tandis que les émeutiers étaient maîtres du bourg de Laignelet où ils allèrent saccager le presbytère du curé intrus. Après quoi, ils envahirent le bourg de Fleurigné et firent subir le même sort au presbytère occupé aussi par un intrus.

Dans la nuit du 18 au 19, les autorités de Fougères demandèrent des renforts au district d'Ernée et décidèrent d'envoyer 60 gardes nationaux et un canon pour rétablir l'ordre à Fleurigné.

Le lendemain matin 19 mars, les insurgés s'étaient rassemblés à Landéan à l'appel du tocsin. Ils étaient au moins 4.000.

Le jeune Aimé du Boisguy avait quitté le château de sa mère en compagnie de son garde-chasse et s'était rendu à Landéan. En le voyant arriver, les insurgés l'accueillirent en criant : «Voilà notre petit seigneur, il sera notre général !». Il le sera mais un peu plus tard, car ce jour-là le tumulte était tel qu'aucune autorité n'aurait pu y mettre de l'ordre. Les esprits étaient déjà très échauffés quand survinrent les commissaires dont le citoyen Foubert Grand Moulin. Celui-ci fut jeté de son cheval et trainé dans la boue. Il fallut que l'ancien maire de Landéan, Le Tanneur des Villettes, intervienne pour le dégager et lui sauver la vie en l'enfermant dans la sacristie.

Puis arrivèrent deux représentants du peuple, les citoyens Sevestre et Billaud-Varenne qui se rendaient de Mortain à Rennes. Leur voiture fut arrêtée, mais sur l'intervention de Le Tanneur, elle put repartir sur Fougères.

Apprenant que la garde nationale de Fougères était arrivée à Fleurigné, la foule des insurgés s'y porta en recrutant en chemin de nouveaux adhérents. Mais en arrivant à Fleurigné, ils tombèrent sur un détachement de 300 chasseurs de la Charente qui passaient par là. Il s'en suivit des accrochages

tant avec les chasseurs qu'avec les gardes nationaux, mais, malgré leur grande supériorité numérique, les insurgés du rent se replier car ils n'avaient que des couteaux, des fourches et des bâtons pour riposter aux fusillades.

Une autre partie du rassemblement de Landéan s'était portée sur Fougères pour exiger des autorités l'annulation des opérations de recrutement. Une délégation fut envoyée en ville, mais comme elle tardait à revenir, les insurgés s'impatientèrent et commencèrent à pénétrer dans le faubourg.

Ils furent reçus à coups de fusil et de canon et durent encore se replier et rentrer chez eux laissant sur le terrain quelques blessés, mais aussi un bon nombre des leurs capturés par les gardes nationaux.

Le grand historien fougérais, le Vicomte Christian Le Bouteiller, qui a relaté toute cette affaire écrit dans son ouvrage sur la Révolution dans le pays de Fougères : «La Chouannerie existait alors et si, pendant quelque temps encore, un calme apparent allait sembler renaître, il ne sera pas de longue durée».

Pour d'autres historiens, les insurrections de Mars 1793, qui furent très nombreuses en Bretagne, ne furent que le prélude de la véritable Chouannerie.

Peu importe qu'elles en soient distinguées, car si elles furent totalement spontanées et désordonnées elles provinrent des mêmes motivations que celles qui allaient animer la Chouannerie.

Il est intéressant de noter les cris séditions qui furent entendus au cours de cette première insurrection. On les trouve rapportés dans les compte-rendus des autorités républicaines.

C'étaient :

«Pas de tirage»

«Que les bleus aillent défendre leur nation, ce n'est pas la nôtre»

«A bas la République»

«Rendez-nous nos bons prêtres !»

«Vive la Religion»

«Vive le Pape !».

La prédominance des slogans à caractère religieux montre bien que l'application de la Constitution Civile du clergé eut un effet majeur sur les esprits et fut un facteur décisif dans le déclenchement de la révolte. En tout cas, il fut plus important que le traumatisme causé par le recrutement de Mars 1793.

La répression fut sévère. Pour la première fois la guillotine fut installée à Fougères et fit tomber une quinzaine de têtes, dont celle du malheureux Le Tanneur des Villettes qui, dans cette affaire, avait plutôt cherché à calmer les insurgés.

12 accusés avaient été jugés par contumace, dont toute la famille du Boisguy qui put trouver refuge dans son château protégé par les scellés apposés sur les portes et les fenêtres. Le maire de Parigné eut alors une attitude très courageuse en interdisant aux gardes nationaux de briser ces scellés.

Comme le château de Boisguy possédait une sortie souterraine, le jeune Aimé du Boisguy ne fut pas longtemps enfermé. Il s'employa alors à visiter dans leurs cachettes les insurgés qui, se sachant recherchés, n'avaient pas osé rentrer chez eux. Il y en avait un bon nombre, répartis en petits groupes. Boisguy les réconfortait, les renseignait et veillait à leur sûreté en organisant des réseaux d'alerte. Ils les tenaient prêts à agir en attendant une occasion favorable.

Ce furent ces maquisards qui formèrent les premières bandes de Chouans.

Six mois plus tôt, dans la Mayenne, à la suite d'une émeute à St Ouen-des-Toits, Jean Cottereau, dit Jean Chouan, avait pu aussi échapper aux recherches avec une douzaine de compagnons. Après s'être cachés quelque temps, ils effectuèrent des coups de main dont le but principal était de s'emparer de fusils chez les «patriotes». Après quoi, ils allaient se terrer de nouveau dans leurs cachettes.

Les autorités révolutionnaires de Laval avaient envoyé des détachements de la garde nationale pour les découvrir et les arrêter. Ce fut en vain. Les deux frères Cottereau, Jean et François, tous deux anciens faux sauniers, connaissaient beaucoup mieux le terrain que les bleus et bénéficiaient de la complicité de la population rurale.

Dans les rapports républicains, ce petit groupe d'insurgés était désigné sous le nom de la bande des

frères Cottereau, ou la bande des frères Chouans ou encore, plus simplement, la bandes des chouans. Les autres bandes qui se formèrent ensuite entre Fougères, Ernée, Laval et Vitré furent baptisées du même nom.

Le surnom de chouan avait été attribué à la famille Cottereau bien avant la Révolution. Il venait du grand père dont la mine renfrognée faisait penser à une tête de chouette, de chat-huant.

Les Cottereau c'étaient les chouans ou, plus exactement, les «Chouins» en patois. De sorte que les maquisards fougerais furent aussi appelés chouans.

L'activité avec laquelle Aimé du Boisguy s'employait à les reconforter, à les renseigner et à veiller à leur sûreté fit que, tout naturellement, il en prit le commandement. D'ailleurs ces maquisards étaient mieux disposés à obéir à un gentilhomme du pays qu'à se mettre sous les ordres de l'un des leurs qui pouvait appartenir à une autre paroisse. Il leur fallait un chef supérieur d'un autre milieu afin d'éviter les jalousies.

Il leur fallait aussi un chef suffisamment instruit pour les préparer à la lutte armée.

Ce fut ainsi que Boisguy put imposer son autorité. Il était connu, aimé, admiré et respecté. Il n'eut jamais de problème de commandement avec ses hommes.

Les relations qu'il avait pu se faire en adhérant à la conjuration du marquis de la Rouerie lui permirent d'entrer en contact avec d'autres bandes d'insurgés.

Il est probable que ce fut par Gavard, agent du marquis et fougerais comme lui, qu'il put s'aboucher avec Hubert, chef des chouans de St Hervé, les 3 frères Pinson de Bourgon, les frères Cottereau de St Ouen-des-Toits et, sans doute, quelques autres.

Il est également probable que le prince de Talmont, de la famille des La Trémoille, seigneurs de Laval et de Vitré, eut des contacts avec les chefs chouans du pays lorsque, rentrant d'émigration, il alla rejoindre l'armée vendéenne en juin 1793.

On peut penser qu'il les invita à se réunir et à se tenir prêts à le rejoindre. Ceci expliquerait que le 20 octobre, Boisguy et les autres chefs se trouvaient ensemble dans la forêt du Pertre, qu'ils furent prévenus très rapidement du passage de la Loire par l'armée vendéenne et qu'ils allèrent aussitôt la rejoindre, avec leurs bandes, à Laval pour se placer sous les ordres du prince de Talmont. Ce ne devait pas être le simple effet du hasard.

Le Prince de Talmont avait promis aux chefs vendéens qu'ils trouveraient à Laval un bon accueil et des renforts importants.

L'accueil fut assez bon, mais les renforts furent jugés un peu faibles, car Boisguy et les autres chefs de bandes n'apportaient avec eux que quelques centaines d'hommes. Mais c'était un renfort de qualité.

Durant toute la campagne des vendéens au nord de la Loire, connue sous le nom de «Virée de Galerne», les chouans se montrèrent d'excellents combattants. Dans ses «Mémoires», le chef vendéen Poirier de Beauvais s'est plu à souligner leur valeur. En de multiples occasions ils s'illustrèrent au combat. Lors de la prise de Fougères, le 3 novembre, Aimé du Boisguy conduisit la cavalerie vendéenne par des chemins de traverse pour contourner la défense républicaine et surprendre ses arrières. Lors de la bataille à la sortie de Dol sur la route d'Antrain, au moment où un mouvement de panique s'était produit dans l'armée vendéenne, le prince de Talmont et ses chouans brisèrent l'attaque de l'armée républicaine qui se croyait déjà victorieuse. Enfin à la bataille du Mans, alors que les vendéens étaient démoralisés, les chouans se battirent très bravement et empêchèrent un désastre.

Peut-être est-il bon de rappeler ces faits, car aujourd'hui, les descendants des vendéens ont parfois tendance, par chauvinisme, à dénigrer la Chouannerie.

Après la bataille du Mans, voyant que l'armée vendéenne était en déroute, le prince de Talmont invita les chouans à rentrer chez eux et à continuer la lutte dans leurs paroisses. Il leur promit de les rejoindre bientôt.

Dans cette campagne de deux mois, les chouans avaient perdu les 2/3 de leur effectif, mais ceux d'entre eux qui rentraient au pays rapportaient une grande expérience de la guerre. La plupart devinrent capitaines ou lieutenants dans les compagnies chouannes qui allaient se former.

Selon le Colonel de Pontbriand, Boisguy avait ramené avec lui 200 combattants bien décidés à se

battre . D'ailleurs ils n'avaient pas d'autre choix, sachant qu'ils étaient connus, recherchés et promis à la guillotine.

Après le second passage de l'armée vendéenne, le 25 novembre 1793, la ville de Fougères offrait le spectacle d'une grande désolation.

Beaucoup d'habitants s'étaient réfugiés ailleurs craignant tout autant les vendéens que les armées républicaines. Les magasins avaient été pillés et bien des maisons portaient les traces des combats du 3 novembre.

Les autorités, qui s'étaient repliées à Rennes, n'étaient guère pressées de rentrer à Fougères.

Dans les premiers jours de décembre, le représentant Jean Bon St André, membre du Comité de Salut Public, avait quitté Brest pour se rendre en Normandie. Passant par Fougères, il fut surpris d'apprendre que les habitants qui demeuraient en ville n'osaient plus aller se ravitailler dans la campagne par crainte des brigands. Il crut qu'il s'agissait de débris de l'armée vendéenne laissés sur place. Dès son arrivée en Normandie, il fit rassembler toutes les troupes disponibles et les plaça sous le commandement de l'Adjudant-Général Beaufort avec mission de débarrasser le pays de Fougères de tous les «brigands» qui y demeuraient.

L'Adjudant-Général Beaufort arriva à Fougères le 19 décembre avec l'avant-garde d'une petite armée de 8 à 10.000 hommes.

Certains historiens, comme Théodore Muret, qui ne peuvent pas être soupçonnés d'indulgence à l'égard des révolutionnaires, ont cru voir dans cet adjudant-général un brave et généreux soldat qui aurait tout fait pour protéger les prisonniers vendéens.

C'est totalement faux.

Terroriste sous la Révolution, bonapartiste sous l'Empire et royaliste sous la Restauration, Beaufort avait falsifié ses états de services pour s'attribuer des mérites fictifs qui lui procuraient une situation avantageuse à chaque changement de régime politique.

Sous la Restauration il se fit appeler Beaufort de Thorigny alors qu'il ne se nommait même pas Beaufort mais Beufole. Ce fut à cette époque qu'il rédigea lui-même son panégyrique dans un petit livre modestement intitulé «Les fastes de la gloire». Tout y est inventé de A à Z.

On peut s'étonner que, sous Louis XVIII, le ministère de la Guerre n'ait pas débusqué ce mystificateur .

Beufole, alias Beaufort, était un olibrius mais aussi un terroriste.

Arrivé à Fougères, il crut d'abord qu'il devait protéger la ville contre un retour offensif de l'armée vendéenne. A cet effet, il déploya ses bataillons jusqu'à Ernée et Vitré et fortifia la butte de La Pellerine en s'y montrant lui-même avec un pic et une brouette pour donner l'exemple du labeur patriotique.

Il écrivait presque tous les jours au Comité de Salut Public ou au Ministre de la Guerre pour lui rendre compte de ses activités. Cette correspondance, conservée aux Archives de la Guerre, à Vincennes , est un mélange assez étonnant de fanfaronnades et de naïvetés, mais comporte aussi des aveux très instructifs à propos des chouans.

S'étant rendu compte que ses adversaires n'étaient pas les vendéens mais les insurgés du pays, Beaufort voulut se renseigner sur leur compte. Pour ce faire, il envoya son adjoint, le citoyen Fontaine, interroger les paysans.

Voilà comment il rend compte de cette mission au ministre de la Guerre :

«Le citoyen Fontaine s'est transporté, sans cocarde, dans un de ces endroits. Il a dit qu'il était de l'armée royale catholique et qu'il venait dans l'intention de donner la chasse aux patriotes.

Les paysans lui ont avoué franchement qu'ils étaient bons aristocrates et bons chrétiens et, en désignant une infinité de maisons, ils s'exprimèrent ainsi : «je vous promettons, Monsieur, que ceux qui y demeurent sont ben de braves gens et aussi bons aristocrates que nous et qu'au premier coup de sifflet toute la paroisse se réunira à nous».

L'histoire ne dit pas si le citoyen Bouchotte, ministre de la Guerre, apprécia la franchise de ce témoignage.

Mais, dans cette même lettre, Beaufort voulut le rassurer en lui faisant part du moyen qu'il avait trouvé pour venir à bout de l'insurrection.

Il écrit : «Je vais faire sommer les municipalités de se rendre en otage, de faire désarmer leurs habitants. S'ils s'y refusent, comme ce sera la preuve que ces paroisses ne contiennent aucun patriote, comme ils ne veulent pas, malgré mes proclamations, reconnaître la Convention Nationale ni respecter ses décrets, je brûlerai leurs maisons et intimiderai par cet exemple vigoureux mais absolument nécessaire les autres paroisses circonvoisines, et ce sera peut être le seul moyen de les mettre à la raison dont ils se sont si fort égarés. Cette manière de les éclairer réussira infailliblement».

Éclairer l'esprit des paysans en incendiant leurs maisons c'était évidemment une trouvaille géniale. Mais, à travers cette curieuse correspondance de Beaufort, apparaît une réalité qui mérite d'être notée. C'est que l'échec de l'armée vendéen ne n'avait pas entamé la volonté de résistance des paysans du pays de Fougères qui n'hésitaient pas à s'intituler «aristocrates». Dès lors on comprend que les chouans de Boisguy trouvèrent, à leur retour du Mans, un climat favorable à la reprise de la lutte. La correspondance de l'Adjudant-Général Beaufort est parfaitement claire sur ce point.

Le secteur opérationnel de Beaufort se situait entre Fougères, Emée, Laval et Vitré, dans le pays déjà nommé «La Petite Vendée» qui fut véritablement le berceau de la Chouannerie. Il s'y trouvait peut-être 2 à 300 chouans répartis en petites bandes, dont celle de Boisguy.

Les 8 à 10.000 hommes de l'armée de Beaufort auraient pu les traquer et les détruire sans trop de difficultés mais les opérations républicaines furent menées de façon si maladroite que les chouans n'eurent pas grand mal à leur échapper.

Un jour, Beaufort voulut détruire les «brigands» de la forêt du Pertre. Pour donner plus d'éclat et de majesté à son opération, il plaça une fanfare en tête de sa colonne et ce fut au son des tambours et des trompettes qu'il s'engagea dans la forêt. S'il restait encore un chouan dans les parages, nul doute qu'il aurait été averti.

Cependant Beaufort ne voulait pas rentrer les mains vides de ses opérations de ratissage. Faute de chouans, il faisait ramasser tous les hommes dans leurs chaumières et dans leurs champs, il les baptisait «brigands» et les jetait en prison. Après quoi il publiait un communiqué de victoire.

Cependant les autorités civiles n'étaient pas dupes. On lit dans le registre de correspondance de la municipalité de Vitré la note suivante :

«Le 20 Nivôse (9 janvier 1794) Beaufort part de Vitré avec 3 ou 4.000 hommes pour aller combattre 2 ou 300 chouans qu'il ne trouve point. Voulant, par quelque moyen que ce fut, rendre son expédition célèbre, il fit arrêter dans leurs foyers, au sein paisible de leurs familles, 5 ou 600 laboureurs qu'il ramena en triomphe à Vitré»

De son côté le Comité Révolutionnaire de Laval écrivait :

«L'expédition dirigée par Beaufort n'a pas rempli le but que nous attendions. L'attaque n'a été qu'un simulacre ; les bois n'ont pas été battus et les brigands qui y étaient réfugiés font encore toutes les nuits des sorties sur la lande d'Olivet, St Ouen et les environs. La ligue des chouans n'a pas été entamée».

Les plaintes des autorités parvinrent au Comité de Salut Public.

Beaufort en fut prévenu et riposta en accusant ces autorités d'avoir partie liée avec les chouans.

Le 30 Pluviôse (18 février) il écrivait au Comité de Salut Public :

«Malgré tout ce que pourront dire ces calotins de moi, j'irai toujours mon chemin... le pays n'est rempli que d'aristocrates, de fanatiques, de modérés et de fédéralistes. Ce n'est pas une petite besogne que de parvenir à les mettre au pas. Leurs cris et leurs dénonciations ne m'épouvantent pas. Je fais mon devoir et méprise leurs menaces».

Toutefois Beaufort fut relevé de son commandement. Avant de quitter ses troupes, il leur adressa une dernière proclamation dans la quelle il déclarait qu'ayant purgé tout le pays des brigands, il avait demandé lui-même d'être envoyé ailleurs pour servir plus utilement la République.

En fait, il est certain que durant tout le temps où il mena ses opérations, les chouans purent s'organiser sans être inquiétés. On était alors en pleine Terreur, mais si la dictature jacobine s'exerçait cruellement dans les villes, elle ne pouvait guère étendre son pouvoir dans les campagnes. Les terroristes fougerais et leur troupe de sans-culottes étaient trop peu nombreux pour contrôler efficacement les communes rurales.

Ils n'y paraissaient que pour piller et saccager les églises, briser les statues des saints et renverser les calvaires.

Ce vandalisme sacrilège ne faisait qu'animer contre eux la colère des paysans et, du même coup, favorisait le recrutement des chouans.

De sorte que les violences exercées par les troupes de Beaufort et les excès commis par les déchristianisateurs joignirent leurs effets pour donner à la Chouannerie une puissance de plus en plus marquée.

Tandis que la guillotine fonctionnait à Fougères, Aimé du Boisguy, secondé par son frère Louis, constituait des compagnies de paroisse.

Le Vicomte Christian Le Bouteiller donne les noms de 66 vétérans de la Virée de Galerne qui encadrèrent ces compagnies. Parmi eux citons Boismartel dit «Francœur» de Romagné, Joseph Rault dit «Barbe Blanche» du Chatellier, les deux frères Boueton de Fougères, François Pilet de St Brice et Thomas Renou dit «Alexandre» de St James, sans oublier les officiers qui formaient le petit état-major de Boisguy, tels que Saucet-Duval, Louis de la Tuolais, Louis André du Pontavice, Michel Larcher-Louvière dit «Hoche», le chevalier Bailloche et Collin de la Contrie, pour ne citer que les plus connus.

Le brave garde-chasse Decroix qui avait accompagné Boisguy à Landéan lors de la révolte de la St Joseph ne l'avait pas quitté d'une semelle depuis lors. Il avait fait toute la Virée de Galerne et aurait pu recevoir un commandement, mais il était trop attaché à son petit seigneur pour laisser à quelqu'un d'autre le soin de veiller sur sa sûreté.

Il faut remarquer que Boisguy eut rarement le besoin de sévir pour se faire obéir, mais il dut renvoyer de sa troupe quelques vrais brigands comme le nommé «Joli-Cœur» et les frères Bobon. Boisguy ne badinait pas avec l'indiscipline.

En février 1794, en pleine Terreur, il prit l'offensive en visant d'abord les bourgs «patriotes» où Beaufort avait placé de petites garnisons.

Ce fut ainsi qu'il s'empara de Mellé le 14 février et de St-Brice-en-Coglès trois jours plus tard en infligeant des pertes sévères à ses adversaires et en s'emparant d'armes et de munitions. Après la prise de St-Brice, il alla se poster en embuscade pour intercepter la colonne républicaine de Fougères venue au secours de la garnison. Le combat fut très vif. Voyant qu'il se prolongeait, Boisguy prit avec lui une dizaine de ses meilleurs soldats et chargea les républicains avec une telle ardeur que ceux-ci se replièrent en désordre en laissant 35 des leurs sur le terrain.

Ces premiers succès eurent un grand retentissement dans le pays.

Ils déterminèrent beaucoup de jeunes gens à rejoindre les chouans et remontèrent le moral de la population soumise à la dictature sanglante des terroristes révolutionnaires.

Désormais l'espoir renaissait malgré les renforts républicains envoyés à Fougères et le nombre croissant des victimes destinées à la guillotine. Mais cet espoir était dû au petit gentilhomme intrépide et infatigable qui après la Virée de Galerne ne s'était pas accordé un moment de repos avant de reprendre la lutte. Son courage était doublé d'un grand talent dans la conduite de la guérilla. S'il s'emparait d'un bourg, il ne s'y attardait jamais et dès le lendemain allait frapper l'adversaire à deux lieues de là en exploitant l'effet de surprise. Il savait tout aussi bien attaquer avec vigueur que se dérober rapidement. Les rares fois où il se trouva en cerclé, il put toujours se dégager en menant une charge furieuse.

Au printemps de 1795, lors du premier essai de pacification, sa division chouanne comptait plus de 1.500 combattants bien entraînés.

Les représentants en mission et les généraux républicains furent très surpris de voir arriver à la table des négociations, à La Mabilais, le chef redoutable de la Chouannerie fougeraise en la personne d'un tout jeune homme. Mais ils s'aperçurent très vite qu'il était aussi intraitable dans les tractations politiques qu'il s'était montré inébranlable au combat.

Il est certain qu'Aimé du Boisguy mérite une place de premier rang parmi les chefs de la Chouannerie bretonne et qu'il est juste que son souvenir soit bien conservé.

Anomalies architecturales et symbolisme dans des édifices religieux en Bretagne

Pour parler des choses du Christ
il faut vivre avec le Christ.
Fra Angelico

Dans la même pensée que celle de Fra Angelico, Malraux écrira :
«Le sacré n'implique pas seulement un absolu, il implique encore que la vie de la société dans laquelle il paraît soit orientée par cet absolu».

Parler de symbolisme met généralement les esprits en garde contre de possibles interprétations abusives auxquelles les auteurs (peintres, sculpteurs) n'ont probablement pas pensé eux-mêmes. Il est du reste facile d'opposer que l'art ne vit pas d'abstractions. Pour naître, se développer et atteindre au sublime de la forme et de la pensée, il lui faut la représentation de l'existence variée et profonde que mènent les hommes en proie aux instincts, aux sentiments, aux passions, et parfois élevés au-dessus d'eux-mêmes par la force de la pensée, le sacrifice à un idéal, tout ce qui compose la vie de l'esprit. L'art peut exprimer tout cela ; il ne le peut faire que par la science du visible, et avec le secours, parfois nécessaire, de la symbolique spirituelle. Cette expression de la vie intérieure, au détriment d'un art sensuel, commence à se manifester à Rome dès le Bas Empire ; il est incontestable que ce changement de la pensée (architecturale et décorative) marque dans l'histoire de l'art un changement décisif qui s'oriente vers le spirituel et l'abstrait, vers un symbolisme subtil comme l'atteste l'art de Ravenne. La langue des symboles, commune à l'Orient romain et byzantin comme à l'Occident latin, a pris sa source dans le platonisme resté vivant jusqu'au XIIe-XIIIe siècle à travers ses disciples et héritiers, de Plotin (II e s.) à Denys l'Aréopagite (V e s.), de Grégoire de Nysse (IV e s.) à Hugues de Saint-Victor (XII e s.).

Le platonisme conduit aux Pères grecs qui lui doivent beaucoup : saint Clément, saint Ignace et saint Polycarpe, et Hermas, au II e siècle, dont «Le Pasteur» est tout rempli de révélations et de visions symboliques.

Cependant, si le symbolisme doit beaucoup à Platon et à la cohorte de ses disciples, il ne peut récuser son héritage de Pythagore et des pythagoriciens dont l'ésotérisme était la règle, ainsi que l'ont montré Beigbéder («La Symbolique»), Jérôme Carcopino («Le Mystère d'un symbole chrétien»), d'autres auteurs encore. Cette osmose des civilisations est un fait depuis longtemps reconnu, d'où il découle nécessairement que la culture grecque classique et notre civilisation occidentale, qui en dérive, plongent leurs racines dans le Proche-Orient pré-classique. En outre, Dom Jacques Meysing avait remarqué (Revue des Sciences religieuses, 1965-3 p. 223) que «parmi les éléments les plus constants qui émigrent d'une civilisation dans l'autre, ceux qui appartiennent au domaine des symboles tiennent la première place». Et il ajoutait : «Il est notoire, par exemple, que la symbolique romane est marquée par l'influence égyptienne et babylonienne». L'ambon d'Henri II à Aix-la-Chapelle prouve cette fusion entre le paganisme et le christianisme qui paraissait alors naturelle, surtout en Égypte copte d'où proviennent les six plaques d'ivoire qui décorent cet ambon de divinités ou héros païens : Isis, des Néréides, deux Bacchus aux fauves, un cavalier, un soldat. Ces sujets paraissent d'autant plus étranges que l'empereur Henri II en avait orné le siège qu'il se destinait dans une partie sacrée de l'église, près du chœur.

Cette longue tradition de la symbolique s'arrêta brusquement au VIe siècle avec une œuvre composée de cinq tableaux, maintenant disparus, rapportés en 684 de Rome en Angleterre par Benoît Biscop, abbé de Weremouth, pour orner son monastère. Bède le Vénérable (673-735), qui les vit, en a laissé une description sommaire : «Ils exprimaient avec beaucoup de méthode la concordance des deux Testaments. On voit, par exemple, Isaac portant le bois du sacrifice en face du Seigneur portant sa croix ; de même, au serpent élevé dans le désert par Moïse correspondait le Fils de l'Homme élevé sur la croix».

La résurgence du symbolisme se fit soudainement vers 1140 à Saint-Denis avec son grand abbé Suger (1083-1152), après la stérilité précédente d'autant plus inimaginable que l'ancien art chrétien concrétise l'œuvre des Pères de l'Église, remplie des harmonies entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Une timide réapparition s'était fait jour au IX e siècle avec Amalaire, évêque de Trèves (mort 850), puis, au XII e siècle, Honorius d'Autun et Hugues de Saint-Victor, Innocent III au XIII e siècle

donnent un nouvel essor à la symbolique liturgique et chrétienne dans des ouvrages que Guillaume Durand, évêque de Mende (1287), résume et développe dans son «Rationale divinarum officiorum» en 1286.

Le vrai symbolisme tient donc assez de place dans l'art du Moyen Âge pour qu'on n'aille pas le chercher là où il n'est pas. Il existait des recueils indiquant les symboles, par exemple les «Clefs de Mélicton», ouvrage attribué à l'évêque de Sardes, écrit au IX^e ou au X^e siècle par un inconnu. Le symbolisme gothique se fonde sur les correspondances typologiques et sur les «Miroirs» du dominicain Vincent de Beauvais (v. 1190-1264), lequel s'inspira de l'«Histoire du combat apostolique», œuvre d'un compilateur, du V^e siècle probablement, et qu'il attribua à Abdias, évêque de Babylone, contemporain et compagnon de saint Jude et de saint Simon, et dans laquelle était rassemblé presque tout ce qu'on avait écrit sur la composition de romans émanant de plusieurs sectes hérétiques. L'ouvrage du pseudo-Abdias était censé avoir été rédigé primitivement en hébreu, puis traduit en grec et enfin mis en latin par un certain Julius Africanus. Cette traduction fit fortune au Moyen Âge et Jacques de Voragine, dans sa «Légende dorée», s'est presque toujours contenté de la résumer en abrégant les longs discours.

Tores ou bandeaux brisés sur les murs extérieurs

Certaines églises ou chapelles présentent sur leurs murs gouttereaux un ou plusieurs tores, ou bandeaux, brisés à peu de hauteur du sol. L'exemple le plus remarquable est au mur sud de la basilique de Guingamp où deux tores parallèles se brisent à un endroit. La raison donnée par des architectes est un motif décoratif pour rattraper la déclivité du sol ; elle ne résiste pas à l'objection que les tores pouvaient aussi bien suivre la pente du terrain. De plus, on verra que la collégiale de Guérande dément cette allégation.

A Guingamp, si l'on joint par une ligne idéale les deux brisures on aboutit à des puits situés dans les caves des maisons qui se trouvent en face de la fontaine de la place, la Plommée. Cette ligne passe par les fonts baptismaux, non pas au nord comme le veut le symbolisme chrétien, mais au sud, dans la chapelle Saint-Jacques, laquelle fait pendant au porche Notre-Dame.

On constate la même disposition à Loc-Envel, à Loguivy-Plougras et à la collégiale de Guérande, pourtant construite sur un terrain parfaitement plan. Le porche sud porte le nom de porche du Baptistère. Or, la brisure du tore, à gauche de ce porche, se trouve à l'aplomb d'une poche d'eau souterraine qui se partage en plusieurs veines alimentant les puits de la ville. Dans le prolongement du mur du porche se trouvait une pompe, visible sur les cartes postales du début du siècle.

Sur le mur nord de la chapelle Saint-Adrien, en Saint-Barthélémy (M.), les trois brisures des trois bandeaux correspondent aux trois sources qui sont à l'intérieur, au chevet, l'une près du mur nord. On peut faire les mêmes remarques à la chapelle Saint-Colomban, en Carnac, où M. Etienne Testard, radiesthésiste, distingua quatre tores brisés, dont l'un plus important que les trois autres, le quatrième beaucoup moins épais. A la verticale il détecta un courant hydro-tellurique qu'il suivit et il arriva à la fontaine, trois cents mètres plus loin vers le nord-est.

A Baud, la chapelle Notre-Dame de la Clarté est marquée, à droite de la porte ouest, par un bandeau brisé qui indique, comme les précédents, la présence d'un courant hydro-tellurique. A La Chapelle-Neuve, guère très éloignée de Baud, on voit le même motif sur le mur sud que longe la route. M. Testard y a repéré un fort courant d'eau sous-jacent venant du nord qui se divise en deux veines, l'une passant sous la chapelle, l'autre la contournant par l'ouest ; ils se rejoignent ensuite et alimentent la fontaine sacrée à une soixantaine de mètres en contre-bas au sud.

On connaît encore mieux la chapelle Sainte-Avoye, en Pluneret.

Cette chapelle présente la particularité de huit brisures au tore intérieur ceinturant les murs vers le bas, et d'une neuvième doublant, à l'intérieur, une autre brisure à l'extérieur. Objets de la curiosité de M. Testard, ce lui-ci reconnu, après examen, que, si chacune de ces brisures était à l'aplomb d'un courant hydro-tellurique, cela expliquait et motivait leur dispersion et l'absence de symétrie des tores intérieurs et extérieurs.

De tels décrochements dans les bandeaux le long des murs d'un édifice religieux existent en bien d'autres lieux.

A l'évidence les bâtisseurs ont voulu marquer par un signe la présence d'un courant d'eau souterrain sur lequel a été bâtie l'église ou la chapelle de propos délibéré. Nul doute qu'il faut y voir l'appropriation culturelle de pratiques païennes vénérant cette eau qui sourdait et qu'on captait dans une fontaine. Au dieu ou à la divinité la religion substitua un saint auquel les populations vinrent rendre hommage, implorant ce qui était pour elles d'abord une nouvelle idole ne bousculant point leurs habitudes.

Églises à deux axes

On aura remarqué dans certaines églises une déviation d'axe, le chœur et la nef ne se trouvant pas sur la même ligne et se raccordant par un coude situé, en général, à la hauteur du transept. Le romantisme expliqua cette conformation particulière par l'idée de figurer symboliquement dans les églises cruciformes le Christ expirant, et il alléguait le texte de saint Jean : «Et inclinato capite tradidit spiritum» (XIX, 30) et, inclinant la tête, il rendit l'esprit. En apparence du moins, l'interprétation se justifiait, et Viollet-le-Duc, tout en ne se prononçant pas, reconnaissait à cette idée un certain fondement (Dict. raisonné de l'Architecture, art. Axe). En 1905, R. de Lasteyrie fit bonne justice de cette opinion dans un travail documenté où il exposait les raisons toutes matérielles qui avaient imposé de construire sur deux axes différents certains édifices religieux. Les multiples exemples qu'il donnait ne permettaient point d'en douter : de nouvelles campagnes de construction, les irrégularités du terrain, les bâtisses qui l'encombraient, les servitudes dont il était chargé furent des causes de déviations (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, tome XXXVII).

En Bretagne quelques églises sont dans ce cas.

A la cathédrale de Quimper le désaxement de l'ensemble provient de ce que le chœur n'a pas été implanté sur les fondations de l'édifice roman antérieur parce qu'il fallait trouver un terrain ferme, entre une rivière et un ruisseau, pouvant supporter les fondations d'une église plus considérable. Dès le XIII^e siècle la première arcade du chœur, plus longue que les autres, prouve que la divergence d'axe était acceptée.

Commencé en 1239, le chœur était terminé avant 1261 ; comme à Saint-Gatien de Tours ou à Moissac, la brisure se trouve au milieu de la longueur du vaisseau, au lieu de se situer à l'endroit où la nef rejoint le transept, cas le plus généralement observé, mais toujours là où les deux campagnes de travaux se relient.

Le diocèse de Rennes offre l'exemple de l'église de Dompierre-du-Chemin où l'on remarque deux campagnes de travaux : le chevet et le transept du XIV^e, la nef du XVI^e siècle. La cause de la déviation d'axe très apparente est assurément le mauvais repère, cas le plus courant, quand on construisit la nef pour l'allonger.

Du pays vannetais on retiendra seulement deux exemples. A Ploërmel la dissymétrie du chœur de l'église Saint-Armel n'échappe pas à l'œil. Quand on décida, en 1511, d'agrandir l'église on voulut en garder le chevet ; mais il était impossible de s'étendre plus ou sud à cause du mur d'enceinte de la ville auquel l'église était adossée. On l'agrandit vers le nord en reportant les colonnes de deux mètres ; mais comme le nouvel axe arrivait presque au milieu du vitrail de la chapelle de la Vierge, on l'infléchit à droite pour rejoindre le mur du chevet.

A la chapelle de Locmaria en Nostang, dédiée à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, l'erreur due à un mauvais repérage a produit le même désaxement. Le chœur, jusqu'à l'arc triomphal qui le sépare de la nef, date de l'extrême fin du XII^e siècle ou du premier tiers du XIII^e siècle.

La nef, reconstruite au XVI^e siècle, forme un angle assez prononcé avec le chœur.

Dans le diocèse de Nantes, à Notre-Dame de Pitié, paroisse du Croisic, on ne constate pas la présence de deux axes, mais une fantaisie débridée dans la construction intérieure.

Une bulle d'Alexandre VI, délivrée le 4 octobre 1501, érigea en paroisse Le Croisic alors dépendant de la paroisse de Saint-Guérolé de Batz. La chapelle existante, trop exiguë pour une population nombreuse et opulente, ne convenait plus ; on résolut de bâtir à son emplacement une église à trois nefs pouvant contenir un millier de personnes entre ses trente-cinq mètres de long et ses vingt mètres de large. C'était encore trop peu, ce dont on s'avisa au cours des travaux. On démolit le mur

sud et l'on bâtit une quatrième nef. Un contrefort inopinément placé de biais sur la façade occidentale atteste ce changement de plan. En outre, cette quatrième nef est plus courte que les trois autres d'une travée à l'Est occupée par la sacristie qu'on n'a pas voulu démolir.

A l'intérieur, on l'a dit, le désordre semble avoir présidé à la construction : arcs divergents, voûtes de la nef principale qui s'élèvent à mesure qu'on s'approche du chevet jusqu'à atteindre seize mètres au-dessus du maître-autel, mieux, elles s'incurvent vers le Nord. Il serait difficile d'y voir le symbolisme de l'inclinatio capite, d'autant que l'église forme un carré sans nulle trace de transept. La cause la plus probable de ces anomalies, et de bien d'autres qu'on ne relèvera pas ici, paraît la maladresse des ouvriers ou leur insouciance. On remarquera seulement le décalage de la fenêtre du chevet déportée vers le Sud, qui excita l'imagination de personnes portées à tout expliquer par le symbolisme.

Ici elles ont voulu voir l'image des deux Testaments : l'Ancien du côté de l'Épître, plus étroit que le nouveau, du côté de l'Évangile, alors que c'est exactement le contraire quand des scènes de l'un et de l'autre décorent les murs ou les chapiteaux de l'église.

Saint-Guénolé de Batz, de toutes les églises tores du diocèse de Nantes, présente le désaxement le plus accentué puisque ses deux axes s'écartent de huit degrés. Le chœur du XIII^e siècle, régulièrement orienté, se raccorde à une nef élevée entre 1460 et 1470 selon un axe Nord-Est — Sud-Ouest. La primitive église, ou plutôt la chapelle du prieuré établi par l'abbé Jean de Landévennec, à qui Alain Barbetorte avait donné le bourg de Batz en 945, fut remplacée au début du XIII^e siècle par une église de plus grandes dimensions dont il reste le chœur actuel. Au XV^e siècle les paroissiens décidèrent de rebâtir la nef devenue insuffisante au grand nombre d'habitants de Batz et du Croisic. Rappelons, en passant, que l'entretien d'une église incombait au clergé pour le chanceau et aux paroissiens pour la nef et le reste de l'église.

On s'aperçut bientôt de l'impossibilité de prolonger la nef vers l'Ouest sans éventrer les bâtiments claustraux, ce qui est encore reconnaissable à présent. Il fallut tracer la nef suivant une ligne parallèle aux murs du prieuré, d'où l'axe dévié de la construction du XV^e siècle. Ce désavantage, dans l'esprit des fabriques de l'époque, devait être provisoire car le général de la paroisse se faisait fort d'amener les moines à reconstruire tout le chevet à partir du chanceau, après l'achèvement de la nef et de ses collatéraux.

Sollicité de donner un nouveau sanctuaire au vaisseau de Saint-Guénolé, l'abbé de Landévennec refusa une telle dépense qu'il jugeait inutile puisque aussi bien le chœur suffisait aux exercices religieux de ses moines de Batz. Une brouille s'ensuivit entre le général et le prieuré, cependant les fabriques durent se résoudre à raccorder tant bien que mal leur nef toute neuve au vieux sanctuaire du XIII^e siècle. Ils reçurent tout de même une satisfaction, mais elle ne compensa pas leur désappointement. Les moines acceptèrent d'élargir le chœur en élevant au Sud une chapelle latérale, symétrique à celle de Saint-François qui existait déjà au Nord.

Une mésaventure semblable arriva à l'actuelle basilique d'Ars dont le sanctuaire fut reconstruit par le saint abbé Vianney qui voulait relever entièrement son église sur un plan différent de l'ancienne et n'eut pas le temps de l'achever. Plus tard, le Pape défendit qu'on touchât à la vieille église qu'il considérait comme une relique du saint.

Dans le pays de Retz si l'église de Machecoul est torte, elle aussi, elle le doit à des circonstances courantes ; toutefois on s'étonne qu'au XIX^e siècle un architecte n'ait su éviter l'erreur de calcul dans laquelle tombèrent parfois ses devanciers.

L'église de la Trinité, commencée en 1863 et achevée dans son gros œuvre en 1873, suit deux axes différents : le chœur et le transept s'ordonnent selon une ligne de Nord-Ouest à Sud-Est ; la nef s'infléchit vers le Sud. L'écart entre les deux axes est minime : 60 centimètres au portail, aussi ne s'en aperçut-on pas tout d'abord. Il apparut quand le recteur d'alors, M. Bouron, fit placer des bancs dans la nef ; à sa stupéfaction l'allée du milieu se déportait sensiblement vers l'Est, de sorte que la rangée de bancs, du côté oriental, laissait libre le vantail de la porte de ce côté, tandis que la rangée du côté occidental obstruait et masquait la moitié du vantail.

La façon dont fut menée la construction, classique en pareil cas, pourrait-on dire, donne la clé de cette irrégularité sans qu'il soit besoin de recourir au symbolisme.

L'ancienne église respectait l'orientation rituelle avec son chevet à l'Orient. Par la suite une raison inconnue fit intervertir l'orientation : on plaça le chœur à l'Occident et on perça une entrée à l'Orient. En 1860, quand on décida d'édifier une nouvelle église, on adopta le parti d'un axe Nord-Sud et on commença par construire le chœur et le transept au Nord du vieil édifice. Cette première partie terminée, on la ferma par un mur et on y transporta le culte, puis on démolit l'ancienne église pour faire place nette à la future nef. Le mur élevé devant le nouveau transept empêcha de prendre des repères rigoureusement exacts pour le tracé du vaisseau dans l'axe du chœur. Un écart de quelques millimètres se produisit au départ et grandit à mesure de l'allongement de la nef ; insensible dans la première travée il atteignit, comme on l'a dit, soixante centimètres à l'entrée. Proche du diocèse de Rennes, la vieille église de Saint-Jean de Béré, faubourg de Châteaubriant, dans le pays de la Mée, était l'église d'un prieuré fondé en 1062 par les Bénédictins de Saint-Sauveur de Redon. Un procès perdu les obligea à céder la place à ceux de Marmoutiers en 1107. Comme à la Trinité de Machecoul, mais beaucoup plus visibles, deux axes se coupent exactement à l'entrée du transept : l'un sur lequel furent bâtis l'abside, le chœur et le transept ; l'autre, s'écartant d'environ trois degrés, partage la nef. L'écart mesure 1,34 m au bas de la nef longue de 23,90 m, et plus d'un mètre au fond de l'abside distante de 18,10 m de l'entrée du transept. Ce n'est donc pas le sanctuaire seul qui est incliné, ce sont aussi les bras du transept, et on appliquerait difficilement ici le symbolisme prétendu de l'inclinato capite.

Outre que le plan architectural s'y oppose, l'époque même — le XII^e siècle — où cette église fut élevée, ne permet pas cette interprétation parce que sculpteurs, peintres, miniaturistes représentaient le Christ vivant sur la croix, le corps raidi, la tête droite et les yeux ouverts. Le Christ mort, la tête pendante, n'apparaît pas avant le XIV^e siècle. Au surplus, l'inclination au Sud de la partie haute de l'église eût fait pencher la tête sur l'épaule gauche, contrairement à la tradition restée constante de figurer le Christ la tête sur l'épaule droite, du côté où se trouvaient sa Mère et les saintes femmes, le côté gauche de la croix étant réservé à saint Jean, sauf exceptions.

La solution du désaxement se trouve ailleurs, dans les deux campagnes de travaux entreprises : la première au XI^e siècle par les Bénédictins de Saint-Sauveur, laquelle s'inscrit dans l'abside et le transept comme l'attestent les deux crosses sur un chapiteau de l'abside au Sud, et qui entrent dans les armoiries de Saint-Sauveur. Bien plus encore, les caractéristiques de cette partie de l'église dénotent le XI^e siècle : les ouvertures (aujourd'hui murées) avec leur encadrement de grès, les corbeaux épais soutenant le toit, les contreforts plats et amortis par un seul glacis, etc.

La nef révèle une campagne postérieure qu'on attribue facilement aux moines de Marmoutiers arrivés en 1107. Romane encore, la construction est moins soignée et on y employa le schiste au lieu du grès rouge, sauf dans l'encadrement des portes et dans celui de la fenêtre de façade pour lesquels les pierres avaient sans doute été déjà taillées et appareillées. La facture de la nef n'a visiblement pas la qualité de la partie comprise entre le transept et l'abside.

En tout cas on ne voit pas, de prime abord, comment éclaircir le changement d'axe. Certains l'expliquent en disant que, continué comme il était commencé, le monument serait venu entamer le mur de clôture.

L'argument pêche par sa faiblesse. Un mur n'est pas une bâtisse et ne forme pas un obstacle en pareille rencontre. Il est plus logique de penser que les moines de Saint-Sauveur adoptèrent le parti accoutumé de murer le transept afin de célébrer leurs offices dans cette partie inachevée, plus commodément que dans l'ecclésiologie Saint-Pierre qui servait d'église paroissiale. Les moyens venant, par hypothèse, à leur manquer, ils ne purent terminer leur église et la laissèrent en cet état à leurs successeurs de Marmoutiers en 1107. Ceux-ci reprirent les travaux, ouvrant ainsi la seconde campagne de construction. Comme à Machecoul au XIX^e siècle, le mur fermant le transept fit commettre au maître d'œuvre une erreur de calcul dont on s'aperçut en abattant le mur de séparation. Ces divers exemples, entre bien d'autres, montrent la fragilité de l'opinion romantique qui attribuait le désaxement des églises à l'idée préconçue de l'expliquer par le prétendu symbole de l'inclinato capite.

Sur un chapiteau de Perros-Guirec

Dans «L'Art Roman en Bretagne» Roger Grand décrivait ainsi la décoration d'un chapiteau du

porche : «Un homme habillé d'une longue cotte de mailles avec coiffe de fer sans nasal, perçant d'un épieu un dragon qui a l'aspect d'un gros lézard ailé. Cet homme porte un écu allongé. Un autre personnage accourt à la rescousse, brandissant une large dague. Il s'agit, croit-on, du combat de saint Efflam, assisté par le roi Arthur, contre le dragon».

De son côté Théodore de la Villemarqué commentait, dans le «Barzaz Breiz», la légende rimée de «Saint Efflam et le roi Arthur» en ces termes : «(le roi) Arthur n'est pas invincible ; il a besoin, pour ne pas périr, d'un secours miraculeux ; il n'a ni le costume, ni les mœurs empruntées que lui donneront les trouvères du Moyen Âge ; ce n'est pas encore le roi chevalier, c'est une sorte de Thésée aux prises avec des monstres».

L'histoire que conte ce chapiteau serait le légendaire combat de la Lieue de Grève qui opposa le roi Arthur à un dragon. De ce combat existent deux versions. La première, d'origine populaire et de caractère épique, est celle du «Barzaz Breiz» : elle montre Arthur épuisé par la lutte, près de succomber, quand survient un témoin en lequel il reconnaît son cousin, le prince Efflam, venu d'Irlande en ce lieu, le soir même de ses noces, à vrai dire imposées, pour y mener dans la chasteté une vie consacrée à la prière. Le saint homme fait sourdre une source en frappant de son bâton le rocher et Arthur peut y éteindre sa soif ; il recouvre ses forces et plonge son épée dans la gorge du dragon.

D'après la seconde version, la merveilleuse épée d'Arthur, Excalibur, pourtant forgée par des fées à son intention, est incapable d'entamer la carapace squameuse du monstre. Mais le pieux Efflam s'interpose et, par le signe de la croix, oblige le dragon à se jeter dans la mer. La victoire est remportée par l'Élu qui a «pour bouclier la fidélité du Seigneur», et c'est ainsi qu'il a pu «écraser le dragon», selon le psaume 90.

La genèse de l'interprétation arthurienne du chapiteau réside dans un mémoire manuscrit de l'abbé Daniel, vicaire à Perros-Guirec, et daté de 1842, conservé aux archives diocésaines de Saint-Brieuc. En 1864, Charles de la Monneraye publiait son «Essai sur l'histoire de l'architecture en Bretagne pendant la durée des XI^e et XII^e siècles».

On y lit que «Efflam survient au moment où le guerrier va succomber (...) et, s'armant, dit la légende, du signe de la croix, il touche de son bâton d'apôtre le monstre qui recule épouvanté, se précipite dans la mer et disparaît». Et La Monneraye ajoute : «C'est cette dernière partie de la scène qui fait le sujet de ce chapiteau».

En 1851 la «Semaine religieuse» de Saint-Brieuc insère un article de l'abbé Helliet consacré à l'église de Perros-Guirec. L'auteur distingue deux scènes sur le chapiteau : l'une représente Arthur aux prises avec le dragon, l'autre figure Efflam précipitant le monstre dans les flots.

En 1966 le chanoine du Çleuziou et René Couffon publient dans les Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord une étude approfondie sur le sujet qu'ils concluent par leur conviction qu'il s'agit d'une allégorie de la Psychomachie. Ils appuient cette opinion sur des sculptures similaires et sur la diversité des traditions entre les paroisses de Perros et de Plestin, avec cette particularité que l'une appartient à l'évêché de Tréguier, possède à la Lieue de Grève un prieuré relevant de l'abbaye du Mont Saint-Michel et que, dès lors, Efflam est un reflet de l'Archange, comme Roc'h Hirglas, le grand rocher qui domine la Lieue de Grève, l'est du Mont au péril de la mer.

Entre temps, vers 1950, un jeune garçon féru d'architecture, d'archéologie et de sculpture a eu l'idée de prendre un moulage en plâtre du chapiteau et d'en restituer le relief intégral, ce qui ne fut connu que de rares personnes à l'époque et ne fut pas divulgué par la suite. Or, que voit-on ? Non plus une scène, mais deux sur le dessin reproduisant tous les détails obtenus par le moulage. Ainsi, ce chapiteau historié retrouve son équilibre entre les deux dragons similaires encadrant les scènes re présentées dont le centre est marqué par une épée brandie par le personnage de droite qui se tourne vers la droite comme l'indique la position de ses pieds, et non vers la gauche comme l'avaient vu La Monneraye, La Villemarqué et Roger Grand. Dans cette position il fait face au dragon qu'il menace de son épée. Il porte une couronne et une longue cotte de mailles enveloppe complètement son corps. Près de lui le personnage à l'écu a enfoncé dans la gueule de l'autre monstre un bâton qui doit être la hampe d'une lance puisque le personnage est revêtu, comme un homme d'armes, d'une sorte

de cotte de mailles qui lui recouvre même la tête. Sa posture inclinée suggère qu'il fait l'effort de jeter l'animal à la mer, pour reprendre la légende.

Quelle interprétation donner à ces deux scènes ? Représentent-elles les phases d'une chasse ? Il n'y paraît point. L'«imagier» a-t-il voulu montrer l'opposition entre le roi Arthur et son épée Excalibur, impuissant devant le dragon et la victoire de l'humble chevalier Efflam sur le mal, sur le paganisme personnifié par un autre dragon, réplique du premier ? Trancher la question, risquer une explication valable ne semble pas possible.

Le tympan de Notre-Dame de Kernitron en Lanmeur

Malgré le délabrement de la sculpture causé par la délitescence de la pierre, on peut encore reconnaître le motif de ce tympan du XII^e siècle : c'est le Christ en majesté entouré des quatre animaux du Tétramorphe, tel que saint Jean en eut la vision qu'il rapporte dans son Apocalypse. Mais il présente un détail qui ne lui est pas exclusif, c'est l'aigle tenant dans ses serres un rouleau, au lieu du livre que tiennent les autres animaux dans leurs griffes. Louis Grodecki avance cette explication dans «Le problème des sources iconographiques du tympan de Moissac», où se retrouve ce même détail, article publié dans les «Annales du Midi» en 1963 : «Le sens de ce rouleau, écrit-il, plus particulier à l'aigle de saint Jean qu'aux autres figures du Tétramorphe, est peut-être le désir de souligner le rôle prophétique des écrits de Jean. Les plus anciens exemples se trouvent dans l'enluminure carolingienne de "l'école de Tours", d'où ce motif se serait répandu plus tard». Ce même détail de l'aigle tenant un rouleau se remarque dans l'Apocalypse de Saint-Sever et les commentaires écrits vers 776 par Beatus, abbé de Liébana, monastère des Asturies, et qu'illustra, avant 1072, le frère Stéphane Garcia de Castille, sous l'abbatiat de l'abbé Grégoire. Dans le même article, cité plus haut, Louis Grodecki partageait l'opinion de Meyer Schapiro sur cette particularité de l'aigle de saint Jean, à savoir qu'elle était «fréquente à l'époque romane et même pré-romane dans les sculptures sur pierre ou sur ivoire, dans des peintures murales ou dans des miniatures, ou encore sur des émaux».

Les fenêtres et les vitraux

L'église préfigure la Jérusalem céleste. Quand le chrétien quitte la rue bruyante, la vie quotidienne et son agitation familière pour entrer dans le silence de l'église, il passe d'un monde à un autre, d'un univers très humain à un univers de paix, de lumière, avant-goût de la béatitude céleste promise au croyant. Cette lumière multicolore, transfigurée des vitraux, parvient à évoquer, à sa manière, la Jérusalem céleste de l'Apocalypse. Les verrières arrivent à suggérer, à symboliser la source de lumière de cette Jérusalem promise, toujours telle que la décrit saint Jean : «La ville peut se passer de l'éclat du soleil et de celui de la lune, car la gloire de Dieu l'a illuminée et l'Agneau lui tient lieu de flambeau» (Ap. XXI, 23). On voit à quel point le vitrail a pu rendre le symbolisme spirituel de la lumière. Là-dessus Honorius d'Autun (f v.1135) greffa une allégorie, moins profonde mais toutefois intéressante, en disant :

«Les fenêtres translucides qui nous séparent de la tempête et nous versent la clarté sont les docteurs», ou encore, vers 1200, le chancelier du chapitre de Chartres : «Les fenêtres vitrées par lesquelles se transmet la clarté du soleil signifient les Saintes Écritures».

La profonde signification spirituelle du vitrail, Guillaume Durand, évêque de Mende (1237-1296) l'exprimait autrement dans son «Rationale divinarum officiorum» où il compare les fenêtres vitrées aux «écritures divines qui versent la clarté du vrai soleil, c'est-à-dire de Dieu, dans l'église, c'est-à-dire dans les cœurs des fidèles, tout en les illuminant».

Oculus et rosaces

L'oculus, que l'on connaît en Bretagne avant le XI^e siècle, selon Roger Grand (op. cit. p. 100), tire son origine lointaine des églises syriennes dont les linteaux s'ornaient de tresses avec, en leur centre, soit une étoile à six rais, soit l'hélice, sorte de roue tournante ou soleil tournant. Dans les plus anciens monuments chrétiens de l'Europe, et jusqu'à l'époque carolingienne, dans beaucoup d'oculi s'inscrit une croix, plus souvent le monogramme du Christ X, signe analogue à la roue cosmique qui n'est autre que la figuration du monde, envisagé dans son mouvement cyclique. Les six

directions indiquées par les jambages des lettres X et P (à l'instar des étoiles syriennes) correspondent à celles que déterminent les deux axes cardinaux et l'axe polaire. On sait que le signe R appliqué au Christ, est le signe de Kronos, le Temps, et l'idée de la roue du Temps est fort répandue dès l'Antiquité ; elle est exprimée par une variété de symboles, tel le serpent qui se mord la queue : c'est l'ouroboros des hindous répandu en Europe, mais encore au Mexique, dont la plus ancienne représentation illustre l'«Évangile de S. Marc», du Xe-XIe siècle, à Venise ; tel encore le serpent en forme de S qui décore la planisphère du 1^{er} siècle, découverte par Bianchi en 1705 au Mont Aventin, à Rome («Dictionnaire des Antiquités», V, col. 53a). Cette figure est l'image abstraite du Verbe sous son double aspect de Verbe cosmique et de Verbe incarné. Ce symbole, gravé sur le linteau des portes des églises carolingiennes, assimilait la porte au Christ, et cette assimilation, par combinaison avec l'oculus, a donné naissance à la rosace dont le caractère cosmique est attesté par les douze rayons qui la composent et, très souvent, par la présence des signes du Zodiaque ou des douze apôtres dans des médaillons sur le pourtour, tandis que le Christ occupe le centre qui constitue le moyeu immobile de la roue, allégorie d'éternité. Bossuet n'a-t-il pas dit : «Être immuable, c'est être» (Élévations sur les Mystères) ?.

Les plus beaux exemples qu'on puisse évoquer sont ceux de Moissac et surtout de Saint-Denis où les grandes rosaces du transept combinent les chiffres 7,12 et 24, tous trois chiffres solaires. Devenue rosace, la roue cosmique a quitté le linteau pour le dessus de la porte. Dans la dernière phase, à l'époque gothique, les trois portes avec la rose ont été surmontées par un grand bandeau qui s'inspirait des arcs de triomphe romains, eux aussi à trois ouvertures, comme l'a démontré Hamman Mc Lean («Cahiers de Civilisation médiévale», Université de Poitiers, avril-juin 1959, p. 157-175). La première rosace connue date du milieu du XII^e siècle, c'est celle de la cathédrale de Beauvais. Dans l'historique qu'il fait de ce monument Alain Erlande-Brandenburg («L'Art Gothique» p. 36) écrit «qu'il révèle l'adéquation parfaite entre le fond et la forme, réalisant dans la pierre une véritable somme». Le Moyen Âge, en sa seconde période, est bien celle des «Sommes», en effet. La cathédrale, l'église plus généralement, est une métaphysique du Temps et l'inspiration de la rosace doit être cherchée également dans l'«Hortus Deliciarum» d'Herrade de Landsberg (1167-1195) et dans la «Psychomachie» de Prudence (IV^e s.) et, naturellement, dans les innombrables recueils de thèmes symboliques. L'on pourrait appliquer ces vers de Baudelaire, tirés de «Correspondance», à la cathédrale en mettant ce mot à la place de celui de Nature : elle ... est un temple où de vivants piliers Laissent parfois sortir de confuses paroles, L'Homme y passe à travers des forêts de symboles Qui l'observent avec des regards familiers.

La swastika

Autre symbole solaire, la swastika correspond à la spirale dans l'ordre des figures cruciformes ; c'est le symbole le plus riche qu'adoptèrent d'innombrables civilisations pour représenter le mouvement de rotation, d'impulsion motrice. C'est la roue du Temps et du Soleil. Les Christs romans sont souvent conçus autour d'une spirale ou d'une swastika, réintroduisant le vieux symbole du tourbillon créateur autour duquel s'étagent les hiérarchies créées qui en émanent. Combinaison de la croix exprimant les directions et de la spirale, symbole de création, autrement dit la swastika traduit la répétition, la création répétée. Elle tourne dans un sens ou dans l'autre selon qu'elle indique la giration nocturne du ciel ou la giration diurne du soleil.

A Priziac un chapiteau de la nef de l'église porte une curieuse swastika formée par des bras munis de mains, manière très probable d'accentuer par ces mains, mieux comprises des simples chrétiens, le sens allégorique de ce chapiteau. A la chapelle Notre-Dame de Carmès, en Neulliac, dans le lambris du XV^e siècle un ange désigne de ses mains la swastika qu'il porte sur sa poitrine.

La Trinité représentée par trois faces

Le type de la Crucifixion formant le centre d'une Trinité se manifeste au début du XII^e siècle dans une miniature du Missel de Cambrai, conservé à la Bibliothèque municipale de cette ville. L'idée procède d'un vitrail de Saint-Denis inspiré par Suger (1081-1151) où le Christ est représenté crucifié sur une croix verte (symbole de résurrection) ornée de rinceaux et soutenue par le Père.

En ce même siècle Rupert (mort 1135), abbé de Deutz, exerce une très grande influence sur les

artistes de son temps, et ses ouvrages théologiques, très répandus, inspirèrent des motifs sculpturaux. Il est peut-être le premier à figurer la Trinité où le Père tient la croix du Christ et l'Esprit entre les deux ou encore sur la tête du Père.

Au XII^e siècle encore Bernard Sylvestre conçoit d'étranges fictions dans son «De mundi universitate» avec la description du macrocosme où, comme le fera plus tard Dante, il montre la Trinité sous l'aspect de trois cercles lumineux.

On connaît aussi d'autres représentations de la Trinité figurée par trois visages, comme sur un chapiteau de l'église de Merlévenez, au croisillon sud, à Montreuil-le-Gast (I. & V.), en la chapelle de Quilinen en Landrévarzec (F), à une table d'autel de la chapelle Saint-Pierre en Plogonnec (F.), etc.

Faut-il en voir l'origine dans la Genèse (XVIII, 1-8) qui rapporte que «Yahweh apparut à Abraham sous les chênes de Mambré sous les apparences de trois hommes» ? Cela paraît assuré. Cet épisode a servi de sujet dans une gravure d'Holbein le Jeune (1497-1543) et à une adaptation précédente à Saint-Vital de Ravenne dans une mosaïque du VI^e siècle illustrant la scène de l'immolation d'Isaac devant trois jeunes gens nimbés sous lesquels se cache la Trinité. Le protévangile de Pierre, écrit dans les années 130, rapporte ainsi les circonstances de la Résurrection du Christ (v. 35-40) :

«Dans la nuit qui précéda le dimanche, tandis que les soldats relevaient la garde, deux par deux, une grande voix retentit dans le ciel. Et ils virent s'ouvrir les cieux et deux hommes, nimbés de lumière, en descendre et s'approcher du tombeau. La pierre qui avait été placée à la porte roula d'elle-même, et se rangea de côté, et le tombeau s'ouvrit et les deux jeunes gens entrèrent. A cette vue, les soldats réveillèrent le centurion et les Anciens, qui étaient là, eux aussi, à monter la garde. Et quand ils leur eurent raconté ce qu'ils avaient vu, ils virent à nouveau trois hommes sortir du tombeau ; deux d'entre eux soutenaient le troisième et une croix les suivait. Et tandis que la tête des deux premiers atteignait le ciel, celle de l'homme qu'ils conduisaient par la main dépassait les cieux».

Ce gigantisme symbolique des personnages célestes se rencontre dans la littérature juive et chrétienne des premiers siècles ; de même la personnification de la croix.

Relevons que l'image et le symbole de la Trinité résident dans le ternaire pour plusieurs religions antiques et même contemporaines.

Lucain, dans la «Pharsale» (I, 444) mentionne trois grands dieux celtes :

Esus, Taranis et Teutatès ; il est possible qu'à l'imitation de la triade capitolienne les Celtes aient rendu un culte commun à trois grands dieux considérés comme les plus importants de leur religion puisqu'ils honoraient un tricéphale qui était Cernunos.

Cette triade, on la trouve dans l'hindouisme qui a Brahma, Vishnou et Çiva ; en Égypte, à l'époque des monarchies anciennes, il y avait Ptah, son épouse Sekhmet et leur fils Néfertoum ; la triade osirienne comprenait Osiris, Isis et Horus ; à Thèbes c'étaient Hamon, Mouk et Khonsou ; en Perse : Ormuzd, Vohn Manô et Asha Vahista.

Le motif de la Trinité sous l'aspect de trois faces réunies sur un même buste est un thème qui a connu une diffusion après l'époque romane.

Il fut condamné par Urbain VIII en 1628 et par Benoît XIV en 1745 dans une lettre adressée «au Vénérable frère Joseph, évêque d'Augsbourg», désignée «Solliciludini Nostrac».

Auparavant le cardinal Bellarmin (1542-1621), au T.II de ses «Controversiae», ch. 8 (De imaginibus Sanctorum) écrivait : «On ne doit pas multiplier ces images, ni tolérer l'audace des peintres qui fabriquent des images de la Trinité et représentent un homme à trois visages ou à deux têtes avec, au milieu, une colombe, car ce sont manifestement des monstres». Bien plus tôt encore saint Antonin (1389-1459) écrivait dans sa «Somme théologique» (VIII, 4) : «Ils sont répréhensibles les peintres quand ils peignent cette image de la Trinité en une Personne à trois têtes, chose qui est un monstre dans la réalité».

Ces reproches fulminés prouvent que les artistes, peintres ou sculpteurs, en faisaient peu de cas.

Pourtant, sur une copie du «Jugement dernier» de Michel-Ange, exécutée peu après la présentation de la fresque le 31 octobre 1541, le peintre Venusti ajouta deux éléments au-dessus du Christ de Justice : un Père Éternel et la colombe du Saint-Esprit.

Ainsi la représentation Trinitaire se trouvait-elle en règle avec l'orthodoxie.

Singularité à signaler, c'est la figuration de la Trinité par trois personnes semblables jusqu'à une date avoisinant l'an mil où l'on voit progressivement apparaître des images où Dieu le Père se distingue par des traits qui ne sont plus strictement ceux du Christ : la barbe s'allonge et blanchit, le crâne se dégarnit, la silhouette se voûte (cf. Grabar, «La représentation de l'intelligible dans l'art byzantin du Moyen Age». Actes du VI e congrès international d'études byzantines, 1948, T.II, p. 127-143).

Toutefois, jusqu'au début du XV e siècle, nombre de tableaux continueront de figurer le Père exactement comme le Fils incarné, lors même qu'ils les représenteront l'un à côté de l'autre. Le «Couronnement de la Vierge» d'Enguerrand Quarton (1453) au musée de l'Hospice de Villeneuve-lès-Avignon (Gard) n'est pas, en la matière, un cas isolé.

Un prêtre, Jean de Montagnac, projette d'orner une chapelle d'un retable et s'adresse à Enguerrand Quarton, peintre originaire de Laon, mais fixé depuis quelques années à Avignon. Le contrat passé devant notaire existe et en voici le passage qui nous intéresse : «Le 24 avril 1453, Enguerrand Quarton promet à Jean de Montagnac, prêtre, de peindre un retable qui doit être placé pour la Saint-Michel de l'année suivante sur l'autel de la Sainte-Cité de l'église de Villeneuve.

«Premièrement, y doit être la forme de paradis et en ce paradis doit être la Sainte Trinité, et du Père au Fils ne doit avoir aucune différence». (Marguerite Guy, «Zodiaque», oct. 1975, p. 4-5).

Martyr ou saint siégeant sur un trône

La chapelle Saint-Fiacre en Radenac conserve une statuette du XV e siècle de saint Fiacre assis sur un trône recouvert de plaques de cuivre gravées sur âme de bois. Il est représenté comme la statue bien connue de saint Pierre en majesté dans la basilique Saint-Pierre de Rome.

Le plus ancien exemple occidental conservé d'image d'un martyr siégeant sur un trône est celle de sainte Foy à Conques, de la seconde moitié du X e siècle. L'origine doit en être recherchée dans l'antiquité paléochrétienne et même païenne. C'est le trône d'honneur affecté au défunt, puis, plus particulièrement au martyr le quel, présent par ses reliques, est le président désigné du repas eucharistique rassemblant les chrétiens autour de l'autel. «Le martyr surtout, dit Bernard d'Angers au XI e siècle, peut être appelé à cette présidence, parce que son propre sacrifice l'a fait participer à la Passion du Christ que renouvellent les agapes mystiques de chaque messe». Il ajoute que «le martyr occupe le trône de gloire du Christ par procuration par le mérite de ses souffrances reflétant celles de la Passion». Ce trône est la préfiguration de celui promis au ciel par le Christ à ses élus. Cette statuette de saint Fiacre est le seul exemplaire en Bretagne d'un martyr ou d'un saint siégeant sur un trône.

Le berger à la crosse à l'église de La Martyre

Au porche sud, sur le piédroit de droite, est sculptée une Nativité et, à proximité, un berger jouant à la crosse. L'«imagier» qui a décoré ce porche ne l'a pas mis par hasard ou par fantaisie ; il y a une raison précise à la place qu'il occupe.

Le jeu de crosse, connu encore de nos jours en certains lieux, en France et même au Canada, revêt un sens cosmologique profond. Le jeu se pratique sur un terrain circulaire partagé en deux parties, la Terre et le Ciel ; les deux camps opposés symbolisent en même temps les vivants et les morts. D'autres associations symboliques, toutes lunaires, identifient la Terre à la nuit, à la Lune, au principe matériel, et le Ciel au soleil, au printemps éternel.

A côté de la Nativité, le berger avec sa crosse rappelle cette image allégorique et ajoute son sens mystique à la réalité de la naissance du Sauveur.

Un portrait de la Sainte Vierge par saint Luc

Terminons ces quelques aperçus recueillis sur des singularités ou des symboles par un portrait de la Sainte Vierge dans la chapelle de la Croix (nunc de Notre-Dame de Bon-Secours) à Concarneau, et portant cette inscription : «Le véritable portrait de la Vierge par saint Luc», ce qui laisse parfois les visiteurs qui connaissent celui de Sainte-Marie Majeure à Rome ! En réalité il s'agit d'un peintre peu connu, Luc Floc'h, dit Saint-Luc, né vers 1672, établi à Lannion, et qui travailla dans plusieurs paroisses ; il quitta ce monde le 24 mai 1733, à Lannion.

Le Bulletin de la Société archéologique du Finistère (1977, p. 154) apporte quelques observations

qui conduisent à la conclusion que ce tableau pourrait être un ex-voto à «Notre-Dame de la Croix» offert par les Concarnois épargnés au XVII^e siècle «durant les derniers troubles avec les Hollandais».

A ce propos que penser de l'icône de Sainte-Marie Majeure qui serait le portrait de la Vierge attribué à saint Luc ? On en connaît beaucoup de reproductions identiques d'un type sans grâce. «Cette tête de la Vierge, dit Sérour d'Agincourt («Histoire de l'art», 1823) est aussi loin de la beauté qu'il est possible... Un teint absolument noir, des yeux très ouverts et un peu hagards, des lèvres serrées, un nez et des joues d'une longueur démesurée, un menton trop court, des mains longues et étroites, aux doigts effilés, des contours lourds, marqués par un trait grossier. Les couleurs sont entières, noirâtres ou d'un rouge mêlé de jaune».

Selon Artaud de Montor («La peinture italienne avant Raphaël», 1811), un Crétois du XII^e siècle, Rico, fut le premier qui peignit la Vierge avec un visage noir. D'après Giovanni Lami (1697-1776) et Louis Lanzi, archéologue (1732-1810), le portrait noir fut créé par un peintre florentin du XI^e siècle, nommé Luca, et de ce nom serait sortie l'attribution à saint Luc. Ce qui est certain, c'est que des ateliers crétois installés à Venise exécutèrent en série, du XIII^e au XVI^e siècle, des Vierges noires dites de saint Luc.

De nombreux autres symbolismes pourraient être relevés rien qu'en Bretagne, encore que cette province soit plus riche en monuments gothiques que romans et que l'époque de ces derniers montre plus d'attachement à la symbolique parce qu'elle en pénétrait et en concevait mieux le sens ésotérique sous lequel se cachait une tropologie perceptible seulement par les clercs, pour la raison qu'ils étaient les dépositaires d'une longue tradition.

L'époque gothique s'éloigna progressivement de cette méditation intérieure devant le symbole, gagnée par l'esprit de la Renaissance qui opéra le retour à une certaine forme de paganisme panthéiste.

Le symbolisme, âme de notre art religieux, acheva de mourir dans la seconde moitié du XVI^e siècle où l'art du Moyen Age devint une énigme.

Catholiques français sous la Révolution et l'Empire

Le sujet est vaste aussi n'est-il pas question de nous égarer dans la forêt. Nous nous limitons à un pays, à une époque, à un sujet, la pratique religieuse dans des temps difficiles. Le christianisme s'origine dans la Croix. Depuis deux mille ans, il y a, toujours quelque part dans le monde, des Églises du silence enfouies pour renaître. L'actualité du XX^e siècle finissant nous en montre du doigt. A leur tour, nos descendants les regarderont avec le recul nécessaire, sans pression médiatique.

Pour l'époque et les régions qui nous occupent ici, ce recul est, maintenant, suffisant.

Vous êtes, de nouveau invités à Jersey. Comment y furent accueillis nos émigrés catholiques ? Nous nous attarderons sur le cas singulier d'un Jersiais, converti au catholicisme, au destin étonnant et tragique, Mathieu de Gruchy . Nous traverserons la Manche, nous arrêtant sur la côte sud de l'Angleterre, afin d'assister à l'installation d'un petit groupe de trappistes . Enfin, nous pousserons l'an prochain jusqu'à Londres retrouver un prêtre breton dont on s'étonne qu'il ne soit pas sur les autels.

Catholiques français en émigration à Jersey sous la Révolution

En 1790, le Jersiais regarde vers l'est de son île avec des arrière-pensées. Cette ligne bleue, légèrement au-dessus de l'horizon, est habitée par de lointains cousins. Parfois envahissants, ces cousins ! Il n'y a pas dix ans, le 6 janvier 1781, ils ont eu le culot de se jeter dans son île, d'en faire prisonnier son Lieutenant-gouverneur ! Ils ont échoué grâce à une résistance spontanée, farouche. Le baron envahisseur, Monsieur de Rullecourt, éternise toujours son échec dans la plus grande salle du musée de Saint-Hélier.

Ce qui se passe en ce moment sur le continent ne peut laisser indifférentes les autorités de l'île. Le microcosme îlien ne réagit pas de la même façon. Deux tendances politiques se dégageraient. D'un côté, les Magots, de l'autre les Chariots, les uns et les autres derrière leurs notables : Charles Lemprière pour ces derniers, Jean Dumaresq pour les autres. Ce Jean Dumaresq revient de France

enthousiasmé par les idéaux démocratiques («for the news démocratie ideals that were stirring that nation...»). Cela donne quelques querelles dans la presse de chaque partie, expliquant l'altitude parfois oscillante des autorités de l'île vis-à-vis de nos émigrés, religieux ou laïcs.

Depuis trois cents ans, depuis Elisabeth I, la population catholique d'Angleterre fut si réduite qu'elle réussit tout juste à survivre. Cependant, quand le Bill of Tolérance passe au parlement, le 24 juin 1791, les évêques et les prêtres qui restèrent entreprirent l'œuvre de reconstruction des communautés catholiques. A Jersey, il n'y a ni évêque, ni prêtre. Tandis que l'Angleterre passait au protestantisme de Luther, les protestants français embrassaient une forme plus extrême, le calvinisme.

Beaucoup, lors de la révocation de l'Édit de Nantes, cherchèrent refuge à Jersey. Sous leur influence, et celle de leur langue, les protestants de Jersey se tournèrent vers le calvinisme. Dès 1564, la doctrine de Calvin s'était établie à Jersey. Jusque vers la fin du 18^e siècle, il semble improbable qu'il y ait eu une communauté catholique à Jersey. A cette époque, l'île compte environ vingt-cinq mille âmes.

La Chronologie de Jersey nous apprend le débarquement dans l'île du premier catholique français, Mgr Le Mintier, le vieil évêque de Tréguier, le 13 mars 1791. Il payait un mandement peu courtois pour la future république à propos des premières spoliations des biens d'Église.

Le sieur Maximilien de Robespierre l'avait traité de «sublime aristocrate». De l'encens redoutable ! La Gazette de l'île de Jersey rappelle :

«... il était grand vicaire à Dol pendant la dernière guerre et rendit mille honnêtetés aux Anglais dans ces quartiers-là. Après l'affaire de St-Cas (sic), les prisonniers blessés reçurent par son moyen tous les secours que leur situation devait s'attirer de la part d'un homme de bien (...) Oh ! vous qui goûtez les douceurs de la vie, plaignez les malheurs de ce respectable vieillard...» Cette réaction est prometteuse pour la suite, que ce soit exact ou non quant aux faits rapportés.

En 1792, après la loi du 26 août, les choses en France se gâtent.

Les quatre cinquièmes du clergé breton demeurés fidèles à la Foi catholiques et ayant refusé le serment sont exilés soit à Jersey, soit en Angleterre, soit en Espagne. Enfin la loi du 18 mars 1793 suivie par celles des 20 et 21 octobre punit de mort tout prêtre insermenté non sexagénaire que l'on découvre. Une prime de 100 francs est accordée au dénonciateur.

A partir de septembre 1792, des prêtres arrivent à Jersey. La Chronologie de Jersey du 17 novembre en prend conscience et l'annonce à ses lecteurs. Elle dénombre 1800 prêtres dont Mgr de La Marche, l'évêque de Saint-Pol-de-Léon. D'autres suivront ainsi que de nombreux émigrants. Le gouverneur autorise à Saint-Héliier, dès septembre, l'exercice secret du culte dans quatre oratoires : celui de Saint-Malo sous la responsabilité du chanoine curé Le Saout, celui de Saint-Louis ou du port dont l'abbé Derbrée a la charge, celui des Saints-Anges dirigé par l'abbé de Vaucelles, supérieur du grand séminaire d'Évreux, celui du Sacré-Cœur dirigé par l'abbé Ange Fournier de la Chataigneraye, rec- teur de Maure. A l'extérieur, un autre oratoire est à Saint-Aubin et probablement un autre à Gorey. Entre les évêques émigrés il est convenu d'adopter momentanément la liturgie du diocèse de Bayeux par déférence à Mgr de Cheylus, le plus âgé. Chaque oratoire détient son registre des baptêmes, mariages et décès. Officiellement les catholiques de Jersey relèvent de l'Ordinaire de Coutances.

Ces oratoires sont les chambres des ecclésiastiques transformées au mieux. L'arrivée de riches émigrés, à même de louer des maisons plus vastes, permet l'aménagement de petites chapelles privées. Car, il n'est pas question d'exercer le moindre apostolat hors de nos nationaux, ni d'agencer la moindre manifestation publique. Les États l'interdisent : le Bill de Tolérance ne les concerne pas. Le libellé des registres trahit ces contraintes : «... Les prières et cérémonies catholiques de l'inhumation de... furent faites le lendemain dans la chambre dudit défunt, attendu que les lois locales s'opposent en ce point à toute publicité, par Mr Pesnic, curé de Lancieux, et en présence des soussignés... le corps fut ensuite porté sans convoi au cimetière de la paroisse Saint-Héliier, à St-Héliier, isle de Jersey lesdits jour et an que dessus» (17 avril 1793). Même en 1799, alors que bien des événements se sont décantés, nous trouvons cette formule : «ne pouvant accompagner le corps et l'inhumer dans le cimetière du lieu, nous l'avons déposé entre les mains du fossoyeur de ladite

paroisse qui l'a inhumé...». Nous pensons à notre aïeul, Marc Desilles, le trésorier de l'Association Bretonne, victime de l'épidémie de dysenterie dont la ville de Saint-Hélier était infestée durant ce mois d'août 1794. En vertu de sévères mesures prophylactiques prises, il dût être jeté en terre avec le maximum de discrétion et le minimum de cérémonie. Aucun registre religieux n'en fait mention. Le baptême n'est pas administré, seulement l'ondoiement : «... l'an 1793 le... soussigné curé de la ville et paroisse de Saint-Malo, réfugié à Jersey, à raison des troubles et calamités qu'éprouve l'Église Gallicane, par permission de Mgr Le Mintier évêque de Tréguier, également réfugié au même endroit et autorisé (sic) par lui à sursoir (sic) les cérémonies usitées dans l'Église Catholique apostolique et romaine dans l'administration solennelle du baptême jusqu'au rétablissement de la paix, a, ce jour, ondoyé...»

Avec ces précautions tout allait-il pour le mieux ? Jamais les autorités de l'île ne relâcheront leur méfiance, surtout lors de l'ouverture de nouveaux lieux de culte : «... La nouvelle chapelle catholique dite des Mielles, fut mise sous le patronage de Saint Louis : les émigrés qui venaient prier s'exposaient toujours à être hués ou poursuivis à coup de pierre...» Toute attitude menant à heurter les autochtones était un faux pas. Les appels à la tolérance alterneront avec les menaces. L'état de guerre entre la France et l'Angleterre est un parapluie pouvant abriter les sectarismes. Le 15 mai 1793, les États réglementent la situation de «tout étranger, non sujet de S.M.B., qui est arrivé dans cette île depuis 1788» (nous soulignons...). L'ordonnance est une litanie de mesures restrictives, à la limite du vexatoire. Elle conclut par amendes et emprisonnements. N'entre pas et ne sort pas de Jersey qui veut. L'afflux de bouches à nourrir, de logements à prélever, de responsabilités à définir posaient de lourds problèmes. Deux fois par semaine, l'Angleterre répondait aux demandes de ravitaillement en progression constante. A partir de février 1794, deux cutters, le Royal Charlotte et le Rover d'environ 80 tonneaux assuraient la liaison avec Weymouth. Le 25 février 1794, les États prescrivaient d'expulser tout prêtre catholique romain essayant de convertir un non Français.

Il ne faudrait pas retenir de cette ambiance et de ces épisodes une note trop pessimiste, pas plus qu'il nous faut nous laisser prendre par l'enthousiasme d'un Chateaubriand . La lecture des gazettes fait la part du feu et des ragots. Le 13 juillet 1796, les États ne délibèrent-ils pas sur «un bruit qui s'est répandu dans le public ?» et quel bruit ! ni plus ni moins, l'inculpation de trahison du prince de Bouillon. Une récompense de mille livres est offerte à quiconque «découvrira l'auteur de cette infâme imputation».

Au vrai, lorsque, en 1796, est décidé le départ pour l'Angleterre de l'ensemble des réfugiés, religieux et laïcs, un concert de lamentations en dit long sur l'arrachement douloureux des émigrés de Jersey. Raison d'État oblige. Philippe de Bouillon et le major général Andrew Gordon ne jugeaient pas possible une défense de l'île avec une telle surcharge de population étrangère dans laquelle des espions pouvaient fort bien s'infiltrer.

Connaissez-vous la Marseillaise des émigrés de Jersey ?

Tremblez tyrans de ma patrie...

De Georges le bras redoutable

Vous pousse sur le sombre bord...

Aux armes fiers Anglais

Joignons nos bataillons

Marchons, Marchons,

Votre secours nous rendra nos Bourbons

... Habitants de cette île heureuse

Reconnaissez vos vrais amis.

Aux armes Jersiois !

Chargeons leurs bataillons

Marchons, marchons,

Qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Au chapitre des relations entre Jersiais calvinistes et Français catholiques, donnons cette annonce de la Gazette du 1^{er} janvier 1794 :

«Comme plusieurs étrangers pourraient préférer de travailler pour se procurer une honnête subsistance plutôt que de se fier sur des secours qui peuvent venir à manquer, un particulier se propose de leur donner des fossés à démolir. Pour plus ample information qu'on s'adresse à l'imprimerie». Des offres de ce genre n'étaient pas rares.

La passion d'un enfant de Jersey l'abbé Mathieu de Gruchy

Voici, maintenant, la vie d'un Jersiais de vieille souche . Un Jersiais de la trempe des Jean Fischer, Thomas More ou Thomas Beckett. Un Jersiais au parcours étonnant, Mathieu de Gruchy (1761-1797).

Il était né dans la paroisse Saint-Sauveur (banlieue nord de Saint-Hélier), et son père, Philippe, possédait seulement quelques pièces de terre qu'il cultivait avec sa femme, Anne Dufeu. A quinze ans, il quittait son île pour l'Angleterre. Fait prisonnier par les Français dans un combat naval, il se convertit au catholicisme et décida de se faire prêtre.

Ordonné en 1788 par Mgr de Mercy, l'évêque de Luçon, il était vicaire à Soullans puis au Bois-de-Céné dans ce diocèse. Affronté aux prodromes révolutionnaires, il se cacha, refusant tout serment, chez des personnes qui le reçurent «à bras ouverts» (Mme Loidreau) ? Ne voulant pas mettre en danger ces gens charitables, il décida de partir pour Jersey où il arriva le 27 septembre 1792.

Après quatorze années d'absence, il est immédiatement reconnu. Il s'aperçoit qu'un papiste, même fils de famille, n'a pas sa place dans la maison natale («old home in a far corner of St-Saviour's parish»). Le voilà gagnant Londres, bien décidé à faire reconnaître son nouvel état.

Depuis le bill du 24 juin 1791, les catholiques sont placés sous la protection de la loi, alors ? Du reste, partout, chapelles et églises s'élèvent.

En 1792, on a compté à Londres cinquante mille conversions.

L'attitude du gouvernement anglais encourage Mathieu de Gruchy bien décidé à convaincre les autorités de son île natale de reconnaître le Catholic relief act. Muni d'une copie de cette décision, il rejoint Saint-Hélier, le 22 juin 1793. La Providence lui fait un clin d'œil. En arrivant, il tombe dans les bras du Père Drady, ce prêtre irlandais qui lui avait ouvert en France le chemin du catholicisme...

Les autorités de l'île reviennent à la raison. Il pourra exercer son ministère avec prudence, sans troubler les habitants. En fait, il est placé sur le même pied que ses confrères étrangers, doit prendre les mêmes précautions. Faudrait-il abandonner toute idée d'apostolat ? Peut-on gommer l'injonction du Seigneur : «Allez enseigner toutes les nations». Peut-on, surtout, museler le zèle d'un tout frais converti ? quand on s'appelle Mathieu de Gruchy ? que l'on a retrouvé son pays natal, son prochain le plus cher ?

La conversion des deux filles d'un certain Gaudin à Saint-Martin, au nord-est de l'île, met le feu aux poudres. Inadmissible, clament les États (6 mars 1794). Il reste à Mathieu la fuite en région londonienne par le premier cutter.

A la fin de l'année, l'esclandre est oublié. Retour à Jersey.

Nouvelles dénonciations venant du ministre de la paroisse St-Hélier, Edmond Dupré. Encore deux jeunes filles, Elisabeth et Suzanne Pinel qui, voulant se convertir, ont introduit la zizanie au sein de leur propre famille. Gruchy se voit visé (mars 1795) et cherche, de nouveau, refuge à Southampton. Cette fois, il préfère revenir... en Vendée. Dans ce pays piétiné, meurtri, où l'on vit sa Foi, tous les jours, comme les premiers apôtres, il se sent appelé. L'occasion de réaliser ce projet se présente fin avril 1795. L'abbé Jean Brumauld de Beauregard, grand vicaire de Luçon, se voit confier par Mgr de Hercé, l'évêque de Dol, la mission d'aller prévenir Charette de l'imminence du débarquement de Quiberon. Une reprise des armes par Charette serait souhaitable pour créer une diversion.

Beauregard, connaissant Gruchy, lui demande de l'accompagner.

Ils embarquent à Falmouth sur un vaisseau de cinquante canons.

«Dans sept ou huit jours vous serez à terre» promet le capitaine. C'était oublier la mer, les contre-ordres des supérieurs et le reste... D'avril à Juillet, défilent les côtes françaises, espagnoles, portugaises ! escale à Lisbonne, retour à Plymouth. De quoi enrager ! départ pour Quiberon, regards sur les premiers débarquements vers Carnac. Du cinquante canons ils passent sur une frégate, de la frégate à un bateau de transport pour revenir à la frégate et terminer sur une «sardinière non pontée»

et accoster sur les sables de Saint-Gilles.

Le «11 juillet à 7 heures du matin», Beauregard et Gruchy, accompagnés de deux ou trois autres personnes, se présentent au général de Charette à son quartier général de Belleville. Tout le monde s'embrasse. Le général ne connaît pas Gruchy «et lui demande ce qu'il venait faire ici. Prêcher l'Évangile sous la direction de mon supérieur, répondit le saint prêtre».

Cette réponse plaît au général, informé par ailleurs, depuis longtemps, du débarquement de Quiberon. Monsieur de Beauregard installe Gruchy à Venansault. Lui-même est à Beaufou : «J'avais placé M. de Gruchy à Venansault où il vivait comme un saint. Tant que j'ai habité la Vendée, il venait me confesser tous les quinze jours. Il disait tout haut, entrant dans l'église de Beaufou tout ouverte et sans toiture :

«Mr l'abbé, faisons-nous pénitence ? alors les personnes que je confessais se retiraient...»

L'abbé a la chance d'assister à un événement sans doute unique à cette époque — août 1795 — un synode groupant cinquante-sept ecclésiastiques au nom de l'évêque émigré, tous réfractaires. Le général de Charette en assurait la sécurité. Beauregard y parla au nom de Mgr de Mercy qui, de Suisse, suivait les affaires religieuses pour le bien de ses ouailles. En ces temps de grande misère, religieuse aussi, il y avait bien des problèmes à résoudre.

Fin 1795 «... L'armée républicaine, commandée par Hoche, avait enfermé dans un cercle de fer tout le territoire commandé par Charette, écrit l'abbé de Beauregard dans ses Mémoires (20). Nous en fûmes réduits à nous réfugier dans la forêt de la Chaize-le-Vicomte où nous vécûmes bien misérablement pendant plus de trois mois. C'était l'hiver (...). Nous étions éloignés des lieux habités, et pour remplir les devoirs de notre ministère, il nous fallait remplir des distances trop étendues hors des chemins inondés, tantôt glacés, tantôt couverts de neige. Rien n'arrêtait l'abbé de Gruchy. Il épiait les Bleus et saisissait toutes les occasions pour regagner son poste à Venansault (...). Il y perdit la santé mais ramassa un trésor de mérites...»

Après la prise et la mort de Charette (29 mars 1796), la surveillance se relâche. La vie religieuse reprend un peu partout, selon l'attitude variée des autorités militaires républicaines. A Venansault, Gruchy s'affaire à la restauration de son église ! Ce calme était trompeur. Il débouche sur le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797). La Terreur des années 92/93 revenait en force.

Beauregard et Gruchy, ayant refusé un nième serment — celui de haine à la royauté — rentrent dans la clandestinité pour échapper à la déportation ou à la mort. Ils se réfugient à Nantes. Beauregard, découvert dans sa retraite, est arrêté et déporté en Guyane. Gruchy ayant perdu son compagnon de joie et de misère, «exténué moralement et physiquement» (Mme Loideau) décide de revenir à Jersey.

Le 23 novembre 1797, en faisant viser son passeport, il est reconnu par un prêtre apostat qui s'exclame : «Vous êtes Gruchy, prêtre et prêtre rentré. La loi vous condamne à mort». Il n'y avait rien à rétorquer. Le soir même il est enfermé au Bouffay.

Interrogé, Mathieu de Gruchy raconte son épopée sans rien cacher.

Toute dissimulation lui répugne. «Il s'offrait tout entier à Dieu pour l'expiation de ses péchés et pour obtenir la conversion de sa mère».

Condamné à mort, on le jette dans un cachot sur la cour où sont les criminels. Le manuscrit du pieux laïc relate qu'il put voir le prêtre dénonciateur, le matin, au moment de partir pour l'exécution (...). Il lui dit :

«En me livrant aux tribunaux et en me faisant condamner à mort, vous avez peut-être pensé me causer un grand mal, mais je vous regarde bien sincèrement comme la cause de mon plus grand bonheur, et Celui qui a bien voulu mourir pour nous sur la Croix m'apprend à vous pardonner comme je le fais ici de bon cœur, Le priant Lui-même d'avoir pitié de vous et de moi.»

Il est fusillé là où Charette le fut.

La première décharge le manque. «Vous ne m'avez pas blessé» dit-il simplement, en se relevant. La deuxième décharge ne le touche pas gravement. Il va se relever encore lorsqu'un canon de fusil appuyé sur la tempe lui fait sauter la cervelle. Pauvres assassins troublés par leur cible... On pense à Saint Luc au chapitre XXIII verset 34 : «Père, par donnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font». Ce bref aperçu d'une courte existence nous a montré un homme et un prêtre fermes dans la Foi,

totallement abandonnés à Dieu et fermement installés au-dessus des contingences de ce monde. En terminant, il faudrait comprendre, nous semble-t-il, le comportement des Jersiais à son égard. Il était des leurs. Sa conversion et son prosélytisme leur étaient particulièrement sensibles, incompréhensibles et répréhensibles.

Au seuil de ce troisième millénaire, l'intolérance étale toujours ses ravages. Mais le dernier mot reste au pardon.

Les Trappistes français sous la Révolution et l'Empire. De la Suisse à La Melleraye par l'Angleterre

Dans cette fin du XVIII^e siècle, l'institution monastique ne bat que d'une aile. Minée par la commende et les bénéfices, caricaturée par l'esprit des Lumières (La Religieuse de Diderot), se recrutant de moins en moins, échappant de plus en plus mal au vieux courant gaulois et rabelaisien du relâchement des mœurs, elle attend un autre Bernard de Clairvaux, une autre Thérèse d'Avila, un autre abbé de Rancé. La Révolution prend leur place sans tendresse particulière. Très tôt, ses intentions s'annoncent. Le 28 octobre 1789, l'émission des vœux est suspendue, précédant de peu le rapt des biens d'Église mis à la disposition de la nation (2 novembre). Le 13 février 1790, la Constituante décrète :

«la loi ne reconnaîtra plus les vœux monastiques solennels de l'un et l'autre sexe (...). Les Ordres et Congrégations régulières, dans lesquels il se fait de pareils vœux, sont et demeurent supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir».

Pauvres fondateurs, réformateurs ou restaurateurs d'Ordres monastiques, canonical, médiévaux, mendiants, réguliers etc... etc... ! D'un trait de plume d'oie vous quittez le sol français : la dispersion et l'exil seront le lot commun de vos moines, au mieux leur passage à l'état séculier, au pire la réduction à l'état laïc.

Le serment à la Constitution Civile du Clergé étend le désordre à l'ensemble de l'Église de France. Après le 10 août 1792, la déportation et la mort attendent les récalcitrants de la liberté, respectueux des Droits de l'homme, inscrits dans la Constitution.

Les grands anciens n'appréhendaient pas cet avenir en se donnant tant de peine à réformer celle branche bénédictine dont ils font l'Ordre de Cîteaux, puis de la Trappe.

L'odyssée commence, Clairvaux, Pontigny, Morimond, La Ferté (pour ne parler que des «quatre premiers Pères») s'en vont, ainsi que Cîteaux, qui vers l'Espagne, qui vers la Westphalie, la Suisse, le Piémont, la Russie. «La charte de charité», cette règle d'or des Cisterciens qui leur permet dans l'Amour de défricher, construire, prier et rayonner nous quille. Tant mieux pour ceux qui les recevront.

Allons près de Fribourg, en Suisse, là où le Sénat de la ville autorise l'installation de vingt-quatre trappistes à la chartreuse de la Val-Sainte. Le nonce apostolique à Lucerne, avec la permission de Pie VI, érige ce prieuré en abbaye. Après élection régulière, Dom Augustin de Lestrangle en prend la direction. Compte tenu de la désorganisation générale due aux circonstances, ni l'abbé de Clairvaux, ni l'abbé général de l'Ordre de Cîteaux n'ont pu intervenir dans cette désignation. Dom de Lestrangle, personnage tout à fait adapté aux tempêtes, ne s'en porte pas plus mal, agit comme un général de l'Ordre et rêve de fondations nouvelles, en réparation devant l'Éternel des maisons qui ont été détruites, fermées, dispersées.

Pourquoi pas l'Amérique ? le Canada par exemple ? Nous sommes en août 1793 ; des moines pensaient avoir posé le sac... Pas question.

Reprenant le bâton, pieds nus dans leurs sandales, avec comme secours les imprévus du chemin, voici un petit groupe — une dizaine sans doute — se dirigeant de Suisse vers les Flandres. Il s'agit de s'embarquer à Amsterdam pour gagner l'Angleterre et de là...

Tentation de rester en Brabant car on n'embarque pas comme ça, même sous le doigt de Dieu. Qui va payer ces allées, ces venues, ces attentes. Il va falloir tendre la main. Six mois passent.

Heureusement, le responsable de ces moines d'aventure, Frère Jean-Baptiste de Noyers, âgé de 24 ans, est tout à fait à la hauteur ; il ne connaît ni l'angoisse, ni l'hésitation. Dommage que les troupes de Pichegru les forcent à déguerpir. Embarquement précipité à Rotterdam. Frère Jean-Baptiste trouve l'occasion de prendre sous sa protection des Carmélites anglaises fugitives ; elles en

garderont un souvenir ému.

L'arrivée de ces trappistes en Angleterre provoque une réaction inattendue, la sympathie. Ils reçoivent les propositions les plus alléchantes pour y rester. En relisant son ordre de mission, Père Jean-Baptiste découvre une clause lui permettant à la rigueur de s'y établir. Mr Weld, catholique d'excellente famille, la bonté en personne, le porte-feuille bourré, leur offre une loge dans le parc de son château de Lulworth, en attendant de leur faire construire, non loin de la mer et de son château, un gentil monastère. Le groupe s'y installe à Pâques 1796. Cheptel bovin et ovin, terres labourables sont offertes gracieusement par le mécène. «... La Révolution dans les esprits est aussi grande que la Révolution française. Quel miracle dans un pays où, naguère, le nom seul et plus encore l'habit et tout l'extérieur d'un moine était odieux et monstrueux. Le spectacle des trappistes au travail était une attraction très goûtée même de la gentry, qui venait à cheval nous considérer de la colline. Un jour, pourtant, vint, où des mégères versatiles, excitées par une presse redevenue hostile, harcelèrent par dizaines les pauvres moines aux champs, mais comme aucun de nous ne leva pas même les yeux, cela les fit en aller au bout d'une petite demi-heure qu'elles restèrent à nos côtés à nous dire mille pauvretés... » Père Jean-Baptiste et les siens avaient brillamment passé l'épreuve du feu.

La jeune fondation anglaise, toujours soutenue par son mécène, bien vue par les vicaires apostoliques anglais, et même par l'Ordinaire des réfugiés français, l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, Mgr de La Marche, a donc le vent en poupe. Elle reçoit des renforts. Ils sont, maintenant, seize ! Un chanoine français de 31 ans, docteur en Sorbonne, apprenant l'existence de ce lieu exemplaire, s'y précipite en 1795, admis comme premier novice. Il se nomme Antoine Saulnier de Beauregard.

Le Père Jean-Baptiste ne peut deviner l'avenir de sa première recrue.

La Sagesse doit mettre la misère humaine dans ses comptes.

Autrement, à quoi servirait-elle ? La réussite, facteur d'euphorie, inspire parfois l'excès de confiance, l'aveuglement devant les réalités. Le succès de Lulworth était-il renouvelable ailleurs ? Dom Augustin de Lestrange est plus décidé que jamais à tenter d'autres fondations et... l'Amérique revient combler ses rêves. Est-il bon d'interpréter la réussite de Lulworth par la consécration de la super-réforme imposée à ses moines ? Leur régime est, en effet, plus exigeant que l'observance de l'abbé de Rancé. Le rythme suivi ne risque-t-il pas d'user prématurément la santé et l'équilibre de tout un chacun à commencer par le prieur ?

Les recrues font-elles l'objet d'un discernement sérieux ? Plus grave, pourquoi ces trappistes, auxquels sont venues se joindre des trappistines débarquées de Russie, se refusent-ils à prier pour le roi, chef de l'Église anglicane ?

Sautons quelques années. Voyons si nos inquiétudes sont fondées.

Le voyage en Amérique a bien eu lieu. Un fiasco. Dom Augustin de Lestrange, en touchant la Martinique, est mis en prison par le gouverneur anglais sur la dénonciation de l'un de ses compagnons. Le moins que l'on puisse dire, le discernement dans le choix des candidats au départ s'est fait sous le signe de la précipitation.

En 1802, le Père Jean-Baptiste est relevé de ses fonctions. Il devient Père spirituel des trappistines installées à Stapehill, non loin de Lulworth. Il était à bout ; peut-être avait-il trop bien respecté une règle que Dom Augustin s'acharnait à préserver.

Avec les raids de l'armée impériale à travers le continent, les événements vont si vite. Dom Augustin est pris dans ses filets. Il disparaît de la circulation, pendant plusieurs mois. On l'a même dit fusillé ! Car en faisant campagne contre le serment à l'empereur, en forçant un de ses Abbés à se rétracter, en visitant le Saint-Père prisonnier à Savone, il a provoqué les foudres impériales.

La Val-Sainte n'existe plus !

Reste à ériger Lulworth en abbaye. La hiérarchie anglaise y pense.

D'autant mieux que, depuis le fameux départ pour l'Amérique (fin avril 1813), le Père Antoine Saulnier de Beauregard préside à ses destinées.

Prudent, expérimenté, administrateur, il fait l'unanimité à son égard. Or, Dom Augustin est sorti de ses limbes, surprenant tout le monde, bien échaudé par ses aventures, heureux de trouver à Lulworth un havre de paix. La même idée lui est venue ; il lui semble prudent avant son départ en Amérique de laisser derrière lui du solide. Mais, nous l'avons dit, son départ est si précipité, qu'il ne pense pas

avoir le temps de sacrer le Père Antoine. L'Ordinaire du lieu est indisposé. Ce sera le vicaire apostolique de Londres qui présidera la cérémonie. Le voyage en Amérique de Dom Augustin, s'il a hâté en Dom Antoine la reconnaissance d'un grand moine, n'aura pas été totalement inutile. En dehors du calomniateur qui avait envoyé son Abbé en prison au débarquement martiniquais, il y eut un apostat qui abjura et fut, un temps, cajolé par les Protestants. Ce garçon, un déséquilibré, à force de tromper son monde, finit par lasser ses nouveaux maîtres. Mais comme il n'y a pas de fumée sans feu, que les fumées atteignirent les sphères officielles, les retombées furent désagréables. La justice saisie. Un jeune religieux avait voulu s'enfuir de Lulworth. Ramené, battu, il était enfermé, maltraité. Il en était ainsi d'un vieux moine. Plus grave, des enfants protestants étaient élevés dans la religion catholique. Des frères astreints au service militaire s'étaient fait passer pour clercs afin de passer au travers etc... Venus enquêter sur place, les magistrats se rendent compte de l'inanité de ces charges.

Mais le gouvernement anglais se place, désormais, sur un autre terrain. Est-ce la séquelle, qui n'est pas invoquée, de l'ancien conflit né au sujet des prières pour le roi d'Angleterre ? Dom Antoine avait eu, immédiatement, la bonne réaction : se plier aux coutumes observées par les catholiques anglais. Mais il était ostensible que Dom Augustin de Lestrangle y restait obstinément opposé. En quoi le résultat était sans tellement d'importance puisqu'il ne venait plus en Angleterre. Alors ? qu'est-ce donc ? Rien à rétorquer, il fallait seulement y penser... A partir du moment où la Révolution est terminée, l'Aigle est foudroyé, le refuge des moines en Angleterre ne se justifie plus. Il est souhaitable qu'ils regagnent leur pays.

Le rayonnement d'une abbaye, les services sociaux ou économiques rendus par la communauté, ses succès agricoles, ses fabrications de verre et de savon, la sympathie unanime qui entoure le Père Abbé ne pèsent pas lourd devant la raison d'État.

Nous sommes en juin 1816. Il faut découvrir le futur refuge. Dom Antoine a des relations. Il est mis sur la piste d'un ancien monastère cistercien dans le diocèse de Nantes, aux confins de l'Anjou. Un monastère debout avec deux fermes, anciens biens nationaux, gracieusement offertes par l'excellente chrétienne qui les possède. Encore un clin d'œil providentiel rappelant les munificences de Mr Weld, il y a vingt ans.

C'est de bon augure. Notre Dame de Melleraye, officiellement fondée en 1142, à l'époque de Bernard de Clairvaux à Cîteaux, de Pierre Le Vénéral à Cluny, l'année de la mort d'Abélard, a de bons titres de noblesse.

Dom Antoine, ses moines, les bagages reviennent en 1817 en France quasiment triomphalement. Le roi, Louis XVIII, a mis gracieusement à leur disposition une frégate et un navire.

Depuis cette époque, Notre Dame de Melleraye entretient sur les marches bretonnes et angevines le chant permanent de la création à la gloire de Dieu dans un site agreste de toute beauté.

Le visiteur pressé, ignorant un tel enchaînement des faits justifiant ici la présence d'une florissante abbaye, doit encore savoir que le Saint-Siège, à la recherche de l'unité des Cisterciens réformés trappistes de France, nomme en 1827 l'abbé de Melleraye, Dom Antoine, «supérieur général et visiteur général de l'Ordre de toutes les maisons de la Trappe de l'un et l'autre sexe qui sont en France». Le 1^{er} décembre 1827, Dom Antoine prend les routes d'hiver des monastères de France. Il nous indique la présence à Melleraye de cent soixante quinze religieux...

Lecteur, rappelez-vous le petit groupe du P. Jean-Baptiste embarquant de Rotterdam pour une destination inconnue et méditez la vertu d'espérance...

Le Père Jérôme du Halgouct, notre guide, souligne quelque part le voile discret jeté dans les annales de l'Ordre sur le premier supérieur de Lulworth et «l'ignorance non pas crasse mais invincible des annales conventuelles». Nous avons relevé, nous aussi, un silence de taille. Au début de ce siècle, la parenthèse anglaise qui conduit nos trappistes de la Val-Sainte à Melleraye est totalement passée sous silence par un érudit religieux, pourtant familier de l'Ordre de Cîteaux.

L'Histoire sait, parfois, jalousement garder ses secrets.

Bannerets et Barons aux États de Bretagne

Aux sources d'une tradition patriotique bretonne :

«Banneret est mult grant honor
«Tant à Roy Prince que seignor
«Et sa fundation première
«Vient d'Alexandre et sa bannière
«Quand la Perse alloit conquérant
«Et toute l'Asie quérant».

Sur ce glorieux exorde, s'ouvre un long poème qui sera appelé à connaître un grand succès en Bretagne. Longtemps manuscrit, il fera l'objet d'une édition tardive à Caen en 1827 à la fin de la Restauration. Au colophon, figure ce petit distique révélateur :

«Moi prior de Saint-Aubin
«jadis de la fondation
«des aïeux d'iceluy Gouyon
«Fraier Guillelmus, dit l'Amant
«Ai translaté par la commande
«de Dame Jeanne de Bretagne
«de Bertrand Gouyon la compagne
«Et ce fust (l'an) mil deux cents quatre vingt
«que de translater ce m'advint...»

Plus loin, cependant, nous apprenons que : «Iceluy livre fut fait en plus duisant langaige par un moine de bons propos et dits, ce fust en l'an que l'on sait mil trois cent soixante dix sept».

«Ordre des bannerets est plus que chevalerie nous annonce l'auteur de ce poème qui entend bel et bien en faire remonter l'institution aux troubles et convulsions du Bas-Empire romain :

«Gratien exila en Grande Bretaigne (sic)
«Bannerets par dedans en haine trop étragne (id)
«Dont par lui mal talent, eux qui cuidoient avoir
«De jeter hors les ducs la force et le pouvoir
«Si en élirent un pour enguigner l'empire
«Appelé Maximus, auquel n'en fut pas pire (?)
«(quel) pour passer en Bretagne quitta l'Angleterre».

C'est bien à cette équipée trans-Manche, moins légendaire qu'on ne l'a cru longtemps, que Guillaume l'Amant entend rattacher la fortune merveilleuse et tragique de ces bannerets. Il veut qu'ils aient été conduits par un chef imaginaire débarqué en Petite Bretagne à une époque (fin IV e siècle) contemporaine du premier exil des Bretons d'Outre Manche.

«Après ce pays conquis, Maximus fit retrée (sic)
«Et torna vers Paris où il voulut faire entrée
«et pour ce il avoit... Conan Mériadec
«laissé roi en Bretagne et une bande avec...»

L'auteur voit dans l'irruption bien postérieure des pirates Scandinaves en Bretagne le point de départ des malheurs qui assaillirent alors les bannerets :

«Puis les Normans danois bien avant se glissèrent
«Si tinrent bons dedans et firent résistance
«Et tant firent d'échec que bien peu en laissèrent...»

L'exil des survivants nous est conté sur le mode le plus épique :

«Et furent les derrains de Bretaigne à y issir
«Si tinrent bon mais quand ne porent plus qu'espauter
«Tos navrés et recrus, ils suivirent les autres...»

Le retour du «prince Allain», ce héros «de sang royal», est évoqué en des vers qui annoncent déjà le Barzaz Breizh...

«Emprunta nef en Angleterre
«Pour retourner en sienne terre
«Ou quand o sa gent fit venue
«Il fust prist sur gras et menu... (sic)

Ce retour triomphal est mis à profit par Fauteur pour exalter les exploits de son commanditaire, dont il fait un des compagnons du nouveau duc (Dux)

«Un prince banneret, qui se clamoit Gouyon
«conduisit celle classe {des bannerets) au port de Matignon
«(quel) mit grands et petits en ordre de bataille»

La geste des anciens rois bretons n'est rappelée ici que pour mieux exalter la part prise par les bannerets aux succès remportés alors contre les envahisseurs. La victoire de Gervant Urfaon, premier comte de Rennes, leur est attribuée, ainsi que les exploits d'Alan Rubrec (Alain III) «pour ly royaume avoir que Normands accordèrent , confondus avec ceux postérieurs de certains «barons» bretons Outre Manche aux côtés de Guillaume le Conquérant.

Pour Fauteur en effet :

«Le nouvel duc (Alain le Grand) remit tous les bannerets haut (sic)
Leur donnant moyens et chevances qui faut
Pour rebastir chastels et pour relever bandes
Dont la plupart estoient à mort ou débandes» (sic)

Le chroniqueur n'a cessé de revenir sur les intersignes glorieux, attachés, selon lui, à la geste héroïque de ces premiers seigneurs, qu'il n'hésite pas cette fois à appeler «barons» , leur attribuant des dignités qui ne seront reconnues que bien plus tard à un petit nombre d'entre eux :

«Porter leurs escus en bannières
«Est d'institution première (sic)
«Comme aussi sur les trois premières (les comtés)
«Avoir couronne et cimiers
«Et tôt aussi comme sont Rois
«Et ducs ainsi comme sont-ils tos trois...» (sic)

Dans son désir de justifier les ambitions des intéressés, Fauteur n'hésite pas à en fixer le nombre arbitrairement, se référant ici aux fausses chartes de 1057 et de 1088, sur lesquelles nous reviendrons :

«Ainsi quarante troys furent autant de bandes
«Et par sus trois chiefs leur furent en commande
«l'un dans le pays rennais, l'autre à Nantes et
«le tiers à Vannes...»

C'est à la mort d'Hoël le Grand, à la fin du X^e siècle, que le chroniqueur fait remonter l'origine de la querelle qui aurait opposé ces hardis capitaines aux comtes, héritiers des pouvoirs qu'ils tenaient des derniers carolingiens :

«Certains nouveaux greigneurs prirent le nom de comte
«Et se disant du sang des rois, par grands mécomtes (sic)
«Firent ligues à part, chascun de leur costé
«Ou sans les bannerais ne scay qu'en eust esté...»

Plus loin, il insinue :

«Contes cuidoient bien usurper
«la Royauté et exsurper (sic)
«Mais en vain car toujours bannières
«s'opposèrent à leurs manières
«et rabattirent leurs desseins
«qui n'estoient ni justes ni saints» (sic)

C'est assez dire le beau rôle que Guillaume l'Amant entend faire jouer aux bannerets dans la geste épique de la Bretagne. A ses yeux, leurs succès n'étaient qu'une juste revanche aux malheurs qu'ils avaient naguère encourus, à la suite des vicissitudes et des trahisons auxquelles les avaient exposés les comtes.

«A donc les Bannerains qui mirent bas avoient armes
«Tant par force que aussy par faute de gendarmerye
«Que contes hors tout droit leur avaient débauché

«Se devindrent plus grands que n'estoient devant chiefs»

La part faite aux affabulations épiques auxquelles nous avons fait allusion, ne nous surprend pas. Elle permet de découvrir dans ce poème les indices de l'apparition en Bretagne dès le milieu du XI^e siècle, sur les débris des anciens comtés, des premiers lignages. Ces indices concordent parfaitement avec les excellents travaux dont ces derniers viennent récemment de faire l'objet. Lorsque l'Iliade des bannerets fut traduite en vers français (1377), la Bretagne sortait d'une longue crise de guerres intestines, qui avait profondément divisé sa noblesse. Pour ceux de ses membres, qui, en Penthièvre en particulier, avaient rallié tardivement le parti des Montfort allié aux anglais, un label patriotique était indispensable, pour obtenir que leurs honneurs et services soient à nouveau reconnus.

L'auteur se fait l'écho de ces ambitions, lorsqu'il annonce son intention d'écrire «plus large traité touchant les bannières» qui «de Bretagne sont les primes baronnies» (sic). A la fin du XVII^e siècle, au moment où Dom Lobineau entreprenait de réunir les Preuves de sa fameuse Histoire de Bretagne, ce manuscrit circulait dans notre province. Il y était si connu que l'historiographe, qui y avait eu accès, jugera bon d'en réfuter avec soin les assertions. Ses conclusions seront reprises, un demi-siècle plus tard, par le chanoine du Breil de Pontbriand, dans un long traité, demeuré manuscrit, lequel est conservé aujourd'hui aux Archives Départementales d'Ille et Vilaine, où nous l'avons consulté.

Autour du traité historique des États de Bretagne. Des rangs et préséances au sein de l'Ordre de la Noblesse.

L'érudit et discret chanoine qui avait, au sein de son ordre, pris une part importante aux travaux des États, se garde de verser dans l'historiographie. Comme Saint Simon, il attache aux questions de forme une importance singulière. Les observations qui fourmillent dans son Traité à propos des préséances peuvent paraître fastidieuses. Traitant du légendaire des neuf baronnies, qui passionnait fort les gentilshommes de l'époque, il nous en donne une analyse critique. Au chapitre de la Noblesse, il insiste sur le contrôle de la qualité de ses membres, traite de certaines exclusions récentes, aborde avec soin les modalités d'élection du Président de l'Ordre... Présidence élective ou présidence de droit ? C'est ici qu'après avoir évoqué les problèmes complexes posés, à chaque tenue par l'absence ou la présence des Barons et en particulier de certains d'entre eux, il consacre divers développements aux Bannerets, en donne une liste approximative, rappelle avec précision la nature des bannières et les droits qui y sont attachés, s'emploie enfin à rechercher en quelles circonstances leurs principaux représentants ont été appelés à présider l'Assemblée en l'absence des barons. De telles observations ont d'autant plus d'intérêt que les vicissitudes de fonctionnement de la fameuse classe des barons étaient appelées, on l'ignore trop, à avoir des répercussions directes sur les modalités d'élection au sein de l'Ordre de la Noblesse tout entier et à déchaîner en son sein les compétitions les plus vives.

Faisant allusion à la nomenclature des principales bannières figurant dans son Traité(II), le chanoine de Pontbriand émet à son sujet les plus expresses réserves : «Outre qu'à la tête des listes que je viens de compiler, il est marqué qu'elles contiennent avec le nom des bannerets, ceux des bacheliers, chevaliers et écuyers et autres seigneurs de bannières nous voyons que quelques seigneurs appelés sur la liste de 1451 ne furent créés bannerets qu'en 1454 ou 1455» et il cite parmi eux les sires de Kermorvan, du Chastel, du Coëtfret et de la Muce. A leur sujet, «nous apprenons tant par les lettres accordées à ces quatre seigneurs que par celles qu'obtinrent les sires de Sevigné, de Grandbois et du Guemadeuc, que la qualité de banneret n'étoit point personnelle, mais réelle, c'est-à-dire attachée à des terres qui la transmettoient à leurs propriétaires». «Cette qualité, précise-t-il, donnoit droit aux seigneurs de porter leurs armes en bannières, d'avoir une justice patibulaire à quatre pots, d'être nécessairement appelés à tous les parlements et d'y siéger sur le banc haut qui fermoit dans le côté gauche de la salle le retour et la continuation du banc des barons».

Des droits des bannerets, depuis l'union du Duché à la Couronne.

Depuis 1532, observe le chanoine, «les bannerets ont conservé quelque temps la distinction dont ils jouissoient sous les ducs ; jusqu'en 1608, il ne paroît pas qu'on leur ait disputé le privilège de

présider de droit et sans élection dans les assemblées où il ne s'estoit point trouvé de barons. Les Rosmadec, les Mollac et leurs cadets comme Pontcroix, les Coëtquen, les Kermorvan, les de la Roche, les Du Gué, les Méjusseume, les Crapado, les La Muce, les Marzelière, les Bouteiller, les Guémadeuc, les Kergroix et les Volvire sont de ceux-la». A ces derniers, Pontbriand ajoute les Rieux et les Toumemine «quoique les premiers paraissent avoir voulu présider en vertu de l'alliance de leur sang avec celui des ducs... et les seconds en vertu de la considération qu'ils avoient obtenu par l'érection assez équivoque de leurs terres de la Hunaudaye (en baronnie) à la fin du XV^e siècle».

En dépit du silence observé par les premiers registres sur les circonstances ayant entouré les élections à la présidence de l'ordre noblesse, «on ne peut nier», observe l'auteur, «que deux seigneurs de cette classe aient présidé «sans élections», en l'absence des barons, à la fin du XVI^e siècle, à savoir les sieurs de la Marzelière (1596) et de Treveneuc (1599)».

Contestations au sein de la Noblesse bretonne au début du XVII^e siècle

«Ce qui me paraît avoir commencé à révolter les gentilshommes contre les bannerets, c'est l'affectation qu'eurent en 1607, sept ou huit d'entre eux de se faire inscrire d'une façon avantageuse dans une colonne supérieure et distinguée de celles où la simple noblesse estoit inscrite... Ces bannerets sont : La Roche Jagu, Bois de la Roche, Coëtnisan, Saint Brice, Touche, d'Acigné, de Rais...» (sic)

Beaucoup ne l'admirent point, ce qui détermina l'ordonnance du duc de Vendôme, lequel «défendit le 27 septembre 1608, l'entrée des États à ceux qui prétendoient y avoir quelques préséances sur les autres gentilshommes. Les Bannerets obéirent et préférèrent n'entrer point aux États, plutôt que de se faire inscrire avec les autres gentilshommes. La crainte d'une pareille défense empêcha beaucoup de bannerets de venir aux États de 1609, 1610, 1611. Ceux qui y vinrent obtinrent cependant par leurs charges, à la faveur de leur petit nombre, des places distinguées...»

«Il y eut beaucoup de disputes en 1616 et les commissaires du Roi tentèrent en vain de les apaiser en faisant publier le 25 octobre que les séances prises à la dite assemblée ne pourraient tirer à conséquence...»

Porteur de la procuration d'un grand nombre de gentilshommes, Cahideuc, rappelant que les dernières guerres avaient facilité certaines usurpations, remontra les dangers de telles disputes pour l'avenir et s'opposa au nom de la noblesse, qu'aucun banneret prétendit à une place distinguée de celle des autres... L'Église et le Tiers opinèrent sur cette opposition et en donnèrent acte à la noblesse...»

«L'accident qui arriva trois jours après engagea les États à prendre une décision. Le seigneur de Nevet qui était entré dans la dispute des bannerets fut tué le 22 octobre. Son beau-frère s'en plaignit le lendemain devant les États, mettant en cause Guémadeuc et plus autres (de la Chesnaye et quelques uns de ses gens). Les États n'hésitèrent pas alors à défendre l'entrée du théâtre à tous ceux qui prétendaient à des préséances et recommandèrent à leurs députés à la Cour d'obtenir que le Roi se prononçât sur cette affaire».

Plusieurs bannerets ayant encore eu des élections distinguées en 1617, 1618, 1619, les États de 1622 renouvelèrent leur demande de 1616, suppliant qu'en l'absence des neuf barons, il soit procédé à une élection régulière au sein de la noblesse pour la présidence de l'Ordre.

Le Roi Louis XIII se contenta, dans un premier temps, de renvoyer l'arbitrage de la question au Parlement de la province, à la diligence du procureur syndic ; les commissaires annoncèrent cependant le 1^{er} décembre que l'intention du Roi était que les bannerets renonçassent par provision à toute préséance jusqu'à la décision du procès. (Ordonnance du 4 décembre 1623.)» Depuis 1623, la question ne fut «plus soulevée. Les bannerets furent confondus avec le reste de la noblesse bretonne et ne firent que peu de difficultés pour rentrer dans leurs droits prétendus».

La noblesse aux États. Le Régime des admissions

«Quand le Roi convoque les États», observe le chanoine de Pontbriand, «il n'adresse aux gentilshommes qu'environ cent lettres, que le gouverneur de la province distribue aux chefs de noms et d'armes et aux personnes les plus distinguées (sic), mais tous les gentilshommes

originaires de la province ont droit de séance et voix délibérative en quelque âge qu'ils soient, après qu'ils se soient fait inscrire sur une liste où le greffier est obligé de recevoir leurs noms, au fur et à mesure qu'ils arrivent».

«En effet, le règlement qui s'est fait dans les derniers temps de ne nommer aux commissions et aux députations que ceux qui paroitraient sur le théâtre dans les trois premiers jours a donné occasion en 1720 d'établir que le greffier inscrirait les gentilshommes jour par jour dans une minute séparée de celle des délibérations et arrêtée chaque jour par le Président de la Noblesse. C'est en conséquence du même règlement que s'est introduit l'usage d'évoquer le quatrième jour les gentilshommes inscrits dans les trois premiers et d'en ordonner le dépôt au greffe».

Déjà le règlement de 1687 était venu prescrire que chaque gentil homme qui voudrait entrer aux États serait tenu de faire inscrire ses noms et qualités. En 1722, on convint que sur la première réquisition, tous les gentilshommes inscrits seraient obligés de représenter leurs lettres de noblesse au président de l'ordre qui les examinerait avec deux gentilshommes dans chaque évêché. En 1730, il fut interdit au greffier d'inscrire pour la première fois dans l'ordre de la noblesse ceux dont la naissance ne serait pas attestée par au moins deux de leurs pairs. La signature de ces derniers leur servirait de garants.

Longtemps en effet, nous rappelle le chanoine de Pontbriand, «on s'était inscrit sans prendre les qualités qu'on n'avait pas, ni même celles qu'on avait». Les Tournemine, les Rieux, les d'Acigné ne sont appelés dans les anciennes listes que les sires de La Guerche, de Châteauneuf, de Sourdeac et d'Acigné. Aujourd'hui cependant, l'usage est de joindre à son nom celui de comte et de marquis», selon la mode française. Mais il ne s'agit là, observe le mémorialiste, que d'une pratique récente, venue d'Outre-Couesnon. Elle ne mettait pas les intéressés à l'abri de surprises désagréables.

Lorsqu'en 1701, le Roi rappela aux États que ceux qui prendraient ordinairement ces titres seraient imposés à la capitation à un taux réglé par le tarif, on les vit presque tous déposer au greffe des États des actes de renonciation faits par devers notaire «actes qui y sont encore mais ils ne se souviennent plus» (sic)... Le mémorialiste qui fait ce plaisant rappel, souligne plus loin l'intérêt que présente un tel contrôle.

«On évite de la sorte», nous dit-il, «les disputes et les incertitudes où l'on tombe lorsqu'il s'agit de la déclaration d'un doyen ou de la confection de la liste des vingt plus anciens gentilshommes habilités à prétendre à des pensions sur le budget de la province».

Exclusions

Naguère «les gentilshommes officiers des cours souveraines prenaient séance dans l'ordre de la noblesse en mettant l'épée à leur côté».

Cette faculté leur fut ôtée lors de la délibération du 27 octobre 1625. Ce jour-là, La Grée de Bruc, procureur syndic, s'opposa fermement à la présence des bénéficiaires extra-provinciaux, en faisant observer qu'il n'était point décent que certains sénéchaux, membres de la noblesse, soient juges et partie dans les affaires personnelles qu'ils poursuivaient au nom du Roi. Les lieutenants du Roi étaient pareillement exclus des députations, des commissions et de droit d'entrée, comme tous les membres de l'Assemblée qui avaient quelques intérêts directs ou indirects dans les Fermes et autres affaires du Roi dans la province de Bretagne. En 1716 enfin, il fut rappelé aux ennoblis et à leurs fils qu'ils ne seraient point admis à s'inscrire aux États dans le second ordre, la coutume de Bretagne n'accordant les partages nobles qu'à la troisième génération.

Préséances. Les Comtes et les princes issus du sang des ducs Rappelant que primitivement, il y avait eu jusqu'à «sept comtes en Bretagne», le chanoine de Pontbriand ne met pas en doute qu'ils n'aient préséance sur les barons. Ces anciens comtés ayant disparu en titres sauf pour les régaires ecclésiastiques, ou s'étant vus réunis dans la suite au domaine ducal, la question ne pouvait être soulevée qu'à propos du Penthièvre, très ancien démembrement du duché de Bretagne qui, bien que confisqué en 1420, n'avait point été réuni en corps à ce dernier et conservait son administration propre. En faisant tenir le nouveau duché directement à foi et hommage du Royaume de France, Charles IX avait spécifié qu'il n'entendait pas préjudicier aux droits des héritiers de ce grand feudataire d'assister aux États de Bretagne et d'y jouir des prérogatives des anciens comtes et barons

de la province.

Louis de Vendôme, duc de Penthièvre, du sang de France, fils de l'ancien gouverneur de Bretagne, présidera de droit et sans opposition aux États de 1624 et 1625. Mais en 1651, il ne pourra conserver la présidence que le premier jour. Sa présence sera opposée par les barons de Léon et de Vitré et le Roi défendra finalement l'entrée des États à ceux qui avaient pris dans cette affaire le parti du grand féodal frondeur. Le Chanoine de Pontbriand, toujours prudent (14), rappelle à ce sujet que déjà en 1576, la prétention du duc de Mercœur de siéger au premier rang au milieu des barons lui avait été hautement contestée tant par les susdits barons que par les seigneurs de Rieux. Aux États de 1582, Guy de Rieux avait déclaré ne céder que par déférence au duc baron de Retz l'honneur d'une présidence qu'il pouvait revendiquer de droit étant «issu du sang des ducs». Il avait mis en avant les baronnies possédées naguère par sa famille. Or celle de la Roche Bernard était échue aux d'Andelot (protestants) et celle d'Ancenis tombée par alliance dans la maison de Lorraine (Elbœuf) au milieu du siècle précédent. Depuis longtemps toutefois, l'ancienneté de leur maison autorisait les Rieux à revendiquer en Bretagne le premier rang au sein des seigneurs-bannerets de la province. Nous voyons en effet Guy de Rieux présider de droit, sans élections, aux assemblées de 1567, 1579, 1581, 1582, son fils à celle de 1596. Son frère, René de Sourdeac, bien que n'étant point baron, jouira d'un prestige suffisant pour siéger sans contestation à la tête de la noblesse aux États de 1583 et 1588. En 1622, Emmanuel de Rieux retrouvera la présidence au lendemain de l'ouverture des États et ne la conservera que pour mieux combattre les ambitions des bannerets. C'est lui qui demandera en effet que cette présidence soit désormais élective au sein de la noblesse, en l'absence des titulaires des neuf anciennes baronnies. Dans la suite, il n'est plus question d'une quelconque réservation en faveur des seigneurs issus du sang des ducs. Le chanoine de Pontbriand rappelle à ce sujet qu'aux États de 1456, François de Bretagne siégeait à gauche du duc son frère, avant les barons, ceci pour observer, avec Pierre Le Baud, que le privilège des princes du sang des ducs se perdait en ligne collatérale en Bretagne après quelques générations. Tristan du Perrier qui descendait en ligne masculine de l'ancienne maison ducal (Penthièvre) avait seulement ambitionné d'être nommé baron.

Les Barons

Se référant à la tradition patriotique bretonne accréditée par le poème des bannerets, le chanoine de Pontbriand dit de certains seigneurs bretons, les plus riches et les plus puissants, qu'ils furent appelés «barons», «terme qui signifie fort leur vassalité à l'égard des successeurs de Riwall...». «Les premiers barons de Bretagne», observe-t-il, furent ceux qui «s'en firent un souvenir (sic) en faisant relever de lui leurs fiefs et en s'engageant à lui rendre certains services militaires pour être soutenus par lui contre leurs propres vassaux et barons», (sic)

En Bretagne, où le nombre de ces «baronnies» n'avait cessé de se multiplier au cours des siècles, le titre était attaché aux terres, non aux personnes. Chez nous en effet, on ne faisait aucune distinction entre une baronnie et une seigneurie de haute justice tenant fief de haubert. Quel était le nombre primitif de ces fiefs ? De l'aveu de Dom Lobineau, il était difficile d'en reconstituer la liste complète.

Dès le XIII^e siècle cependant, quelques seigneurs de haute justice, les plus puissants, s'étaient vus convoqués par lettres à comparaître en Cour de Parlement pour assister le Duc de leurs conseils, comme le voulait le droit féodal. Du nombre de ces Barons, le souverain demeurait le seul juge, sans qu'aucune règle «constitutionnelle» ne soit venue longtemps limiter le choix des ducs à cet égard. Primitivement aucune hiérarchie n'existait entre eux. Lorsque fut réunie au domaine ducal une partie importante de l'antique baronnie de Léon, on vit même le procureur général de Bretagne contester à son titulaire, le Vicomte de Rohan qui avait hérité de l'autre partie (Landerneau) la qualité de premier baron dont ce dernier se targuait déjà.

Pour élargir son conseil, à des fins politiques, le duc François II s'était vu conduit à conférer à titre personnel à certains seigneurs — ceux de la Hunaudaye et de Coctmen par exemple — le titre de Baron.

Dans la seconde moitié du XV^e siècle également, de nouvelles baronnies (Derval, Malestroit,

Quintin, Avaugour) avaient été instituées.

Mais cette faculté était destinée à s'éteindre avec le pouvoir ducal lui-même. Si dans la suite de telles faveurs avaient pu être conférées par lettres royales à certains seigneurs en Bretagne, elles ne pouvaient préjudicier au statut antérieur des baronnies ducales. Elles seules continuaient en effet à être soumises au droit coutumier successoral fixé par l'Assise au Comte Geoffroy en 1182 .

Sous l'empire d'une tradition sur l'origine de laquelle nous reviendrons, le nombre des anciennes baronnies avait, à partir du XVI^e siècle, été fixé à neuf. Pour leurs titulaires, une assistance personnelle était requise aux États. Pour eux, en effet, ce n'était pas un simple honneur ou une pure faculté, mais bien un devoir lié à l'antique service féodal... Or beaucoup d'entre eux s'abstenaient d'y comparaitre, ce qui provoquait, à chaque tenue, de multiples conflits. En 1565, le Roi rappelait aux barons de Bretagne qu'il ne leur était point permis de se faire remplacer par procureurs. Aux États de 1572 et 1574, on envisagea même de requérir contre les absents, à titre de sanction, la saisie de leurs biens...

En 1620, on convint de rétablir l'usage, interrompu depuis 1577, de procéder, au début de chaque tenue, à l'appel nominatif des intéressés. Il fut décidé que désormais les absents seraient semoncés à la diligence du procureur syndic. En 1622, les trois Ordres en délibérèrent à nouveau et chargèrent ce dernier d'obtenir du Roi un arrêt du Conseil, lequel ne fut, finalement, jamais retiré en Chancellerie. Aux termes du règlement de 1687, les neuf barons étaient tenus de représenter les titres justificatifs de propriété des seigneuries anciennes qu'ils avaient reçues par héritage, alliance ou autrement. A ces seigneuries en effet et à elles seules, était attaché l'honneur de présider l'Ordre de la noblesse, de droit et sans élections. Il importait que cette présidence ne puisse revenir qu'à un noble d'ancienne extraction.

Quelles étaient donc, au début du XVII^e siècle, les baronnies qui conféraient à leurs détenteurs une telle prérogative ? De l'aveu même de ceux qui entendaient désormais en limiter le nombre à neuf, onze terres pouvaient donner à leurs propriétaires le droit d'y prétendre. Le chanoine de Pontbriand les range en quatre classes. Dans la première figurent les deux plus éminentes, celles de Léon et de Vitré. Déjà, au temps des ducs, l'une et l'autre prétendaient chacune l'emporter, au point qu'il avait été convenu en 1457 que la première siégerait à Gauche et la seconde à Droite «au-dessous du Comte de Richemond».

Dans la seconde, les cinq plus anciennes (Châteaubriant, La Roche Bernard, Retz, Ancenis et l'une des baronnies du Pont), sans que l'on connut le rang qu'elles devaient tenir entre elles. Dans la troisième, celles de Derval, Malestroit et Quinlin, de création plus récente (1451).

Une quatrième, celle d'Avaugour, instituée par François II en faveur d'un membre de sa famille, l'emportait en dignité sur les précédentes, mais ses droits devaient bientôt cesser d'être exercés.

Toutefois, outre que certaines d'entre elles, fort importantes (Lamballe, Lanvaux) avaient été supprimées de bonne heure (XIII^e siècle) à l'initiative du pouvoir ducal, d'autres étaient devenues alternatives, se substituant l'une à l'autre au hasard des héritages (Fougères et Vitré, Ancenis et le Pont) au point qu'un certain flottement régnait dans leur attribution.

Ce ne sera pas un des moindres mérites de Dom Lobineau que de démontrer le caractère apocryphe de deux actes : l'un attribué à Yvon duc de Bretagne (1057) (?), l'autre au duc Alain Forgent (1088), invoqués en faveur de la soi-disant «institution» de ces neuf baronnies. La première de ces pseudo-chartres n'avait jamais été retrouvée, la seconde paraissait bel et bien avoir été insérée de toutes pièces après coup à la fin du Livre des Osts de Jean III dans des conditions éminemment suspectes. L'Assise dite de 1088 faisait remonter faussement l'institution des États des Trois Ordres à la fin des invasions normandes, alors qu'elle n'apparaît pas avant le début du règne de Jean III (1313). Aucune mention n'y figurait des anciens comtés et des trois subsistant alors (Vannes, Nantes, Penthievre)... Curieusement, la pseudo assise antédative venue «compléter» la précédente ne se bornait pas à limiter arbitrairement le nombre des baronnies à 9, elle y adjoignait un catalogue de 10 Bannerets (Rochefort, Ancenis, Derval et Rougé, de Montafilan, de Montfort, de Chatillon, de Quintin, de Combourg, de Pont l'Abbé, du Palais ?) et de 41 bacheliers, parfaitement arbitraire où figuraient pêle-mêle, outre de très anciennes seigneuries (Rostrenen, Montauban, Matignon, La Guerche, Machecoul, etc...) d'autres appelées à être distinguées dans le courant du XV^e siècle (Malestroit, La

Hunaudaye, Coëtmen, du Perrier (Quintin) et à être élevées par nos ducs au rang de baronnies. C'était avouer que la rédaction de pareilles listes remontait en fait, tout au plus, à la fin du siècle précédent. Leur rédaction qui s'inspirait comme lui du *Chronicon Briocense*, ne pouvait être que contemporaine de la mise en vers français du fameux «poème des Bannerets» (1377). Elle répondait aux mêmes ambitions, celles d'asseoir le prestige de certains lignages, en leur conférant, à travers ces pseudo-assises, une dignité reconnue, bien avant que les derniers ducs n'aient introduit au sein de leur Conseil une certaine hiérarchisation institutionnelle entre eux...

Comment expliquer dès lors que la légende des neuf «anciennes» baronnies ait été accréditée en Bretagne au point d'acquiescer force coutumière au sein des États de la province à la fin de l'Ancien Régime ?

L'explication que nous en donne le chanoine de Pontbriand, qui fait siennes les sévères critiques apportées par Dom Lobineau, est fort plausible. Selon lui, cette parité entre les neuf barons et les neuf évêques n'aurait été introduite qu'après coup..., et serait le fruit d'une «certaine émulation» qui en Bretagne, nous dit-il, «avoit toujours existé entre l'Église et la Noblesse». Paradoxalement elle paraît bien avoir joué en faveur de l'Église. «Les évêques, écrit le chanoine de Pontbriand, qui n'avaient guère à faire ni pour le service du Duc ni pour eux-mêmes (?) venaient plus assidûment aux États que les Barons ; ils y occupaient les bancs hauts à gauche du Duc, tandis que les bancs des barons restaient vides, (en sorte) que la noblesse qu'ils étaient censés représenter «paraissait un corps acéphale» (sic). Ce fut à cette occasion qu'elle souhaita l'érection de trois nouvelles baronnies aux États de 1451. C'est dans la suite que s'introduisit apparemment l'usage qui règne encore aujourd'hui de faire le banc des barons égal à celui des évêques et de le faire remplir, à défaut des barons par d'autres gentilshommes». Cet usage paraîtra vraisemblable, observe l'auteur, «si on réfléchit à ce qui se passe de nos jours, lorsque les États assistent en corps à quelque cérémonie dans un lieu étroit».

Le mémorialiste admet que trop souvent certains seigneurs ont eu l'art de faire valoir (pour y siéger) des «droits qu'ils n'avoient pas». Loin de crier cependant à l'«usurpation» comme Dom Lobineau, il convient, quant à lui, que «cette compétition aura permis d'enfler le courage de la haute noblesse et de la mettre en état de travailler utilement à faire revivre des droits qui ne pouvaient être prescrits». «Il n'y a déjà eu que trop de disputes dans nos assemblées ; il est avantageux qu'ils aient été réglés...» Il importe peu, note-t-il avec scepticisme, «qu'ils l'aient été en Bretagne par des actes chimériques que le crédit fait prévaloir... toute autre façon de les régler n'eut point produit meilleur effet et n'eut peut-être point eu des fondements moins douteux...»

Les élections à la Présidence de la Noblesse aux États

Les deux premiers barons de la province, les Rohan et les La Trémoille, devenus huguenots, ne parurent plus aux assemblées des États sous le règne de Charles IX et très peu au début du siècle suivant.

Il n'en fallait pas davantage pour ouvrir la voie à de vives contestations, surtout lorsque, pour diverses raisons, les autres barons étaient absents.

Il ne faut pas s'étonner si, dans de telles conditions, la Présidence soit redevenue élective au sein de la Noblesse pendant toute cette période.

Le silence ou l'absence de procès verbaux sur les circonstances des élections pendant les troubles de la Ligue est fort dommageable. Nous savons cependant que les deux premières élections mentionnées aux registres des tenues, celles de La Marzelière (1596) et de Trevenneuc (1599), le furent par les trois ordres réunis, alors que les trois précédentes l'avaient été par les seuls gentilshommes présents aux États, dans des conditions fort difficiles.

Henry de La Trémoille, baron de Vitré, revint aux États pour la première fois en 1617.11 y présida à plusieurs reprises (1619, 1622, 1626, 1628, 1634, 1638, 1640, 1645, 1649), sans qu'aucun des autres barons ne s'y opposât, en l'absence répétée des Rohan, encore protestants. Une nouvelle querelle naquit cependant en 1651, lorsque les barons de Léon et de Vitré prétendirent simultanément avoir préséance sur le duc Penthièvre. Dès le 26 septembre, plusieurs gentilshommes se joignirent au duc de Rohan et signèrent à ce sujet des protestations si vives que le maréchal de la Meilleraye, alors

gouverneur de la province, dut leur ordonner de sortir de la ville de Nantes. Le lendemain 30 septembre, le baron du Pont qui présidait pria le Roi d'édicter un règlement à cet égard. La Cour de Parlement ayant fait annuler le 12 octobre les délibérations présidées par le duc de Penthièvre, une assemblée se tint à Rennes «prenant nom et corps de noblesse» qui osa députer au Roi, lequel finalement renvoya dos à dos les trois prétendants, en leur interdisant pendant quelque temps l'entrée aux États. Pour apaiser la querelle, la Cour avait cru bon d'établir l'alternative entre les barons de Vitré et de Léon, mais La Trémoille demanda deux ans plus tard qu'il lui soit décerné acte du droit de présider aux États en sa seule qualité. En 1655, le duc faisant fi de la décision de la Cour, le Roi se vit contraint de défendre à toute personne de prendre la qualité de président ordinaire dans aucun des Trois Ordres. C'était proclamer la nécessité de revenir à une présidence élective, en l'absence des autres barons. De fait, plusieurs d'entre eux se partageront la présidence tout au long des dernières années du XVIIe siècle, sans que la règle d'alternance y soit observée de manière absolue.

En dépit de sa démission de la baronnie de Léon en 1695, le duc de Rohan ne persista pas moins à revendiquer la présidence de droit pour lui et son fils, en la qualité cette fois de «Vicomte de Rohan et de Porhouët», attaquant les prétentions de Mr de Lannion, lequel venait alors d'acquérir la terre baronnale de Malestroit.

Lorsqu'une élection s'annonçait nécessaire au sein de l'Ordre de la Noblesse, la coutume voulait que l'Église et le Tiers, demeurés présents sur le Théâtre, en cas de présidence de droit, se retirent alors pour laisser ses membres délibérer seuls. Parfois, il arrivait que les présidents soient nommés par acclamation et que les cahiers en fassent mention pour les honorer. Mais ce n'était pas toujours le cas et l'Église, alors, persistait à jouer un rôle non négligeable. L'évêque président, désigné par ses pairs, demeurait seul sur le Théâtre avec la noblesse pour «recueillir ses voix». On voyait à ce moment l'évêque «se présenter tour à tour de chaque côté des rangs pour mieux relever» en un moment «quel était celui vers qui se portait la pluralité des suffrages» et faire avancer dans ce cas les négociations, sauf à exiger, le cas éventuel, un pointage en règle...

Les factions n'avaient jamais cessé de sévir au sein de la noblesse bretonne. On s'en était aperçu au temps de la Ligue, autour d'Angier et de Claude de Crapado (1581-1592). On devait de nouveau le vérifier sous la Fronde. Au cours du XVIIIe siècle, maints «bastionnaires», peu soucieux de diplomatie, ne rêvaient qu'à en découdre avec le pouvoir royal et ses intendants. Si les plus sages de ses membres s'employaient à s'inscrire dans les bureaux diocésains de la Commission Intermédiaire aux côtés des représentants des deux autres ordres, le plus grand nombre n'accourait aux États que pour s'y faire abreuver par les candidats éventuels à la Présidence, obtenir d'eux quelque part dans la distribution, toujours enviée, des pensions. Il s'en fallait que leurs suffrages se portent toujours sur les plus éclairés. Chacun inclinait vers celui qui était supposé avoir le plus d'influence ou de relations à la Cour. Les méfaits d'une telle turbulence et d'une telle indiscipline ne pouvaient qu'être fatals à l'institution des États et finalement à l'Ordre lui-même.

Autour de la fin de l'Ordre de la Noblesse (1789)

Les hasards d'une recherche opérée dans une des dernières liasses du fonds de l'Intendance m'ont fait découvrir une lettre adressée directement au Roi par un membre de la Noblesse, sans doute dans le courant de juin 1789 peu après l'ouverture des États de Versailles, lettre qui apparemment n'avait jamais atteint son destinataire.

Faisant allusion au refus de la majorité des gens de son ordre de députer aux États Généraux, le Comte de Langourla exhale sa rancœur et son pessimisme.

«Si vous n'étiez pas gens de lettres et d'esprit, je ne manquerais pas de vous prouver par les lois et les événements (sic) que vous avez mal fait et c'est ce qui m'empêche d'aller avec vous... Ici les maux vont toujours en augmentant je prévois que la brigade, la cabale... les festins et les sollicitations feront tomber dans la suite l'élection tantôt sur un gentilhomme qui aura un nom, tantôt sur un qui n'en aura pas et peut être sur un homme nouveau... Ainsi les États de Bretagne qui depuis longtemps ne sont qu'une "comédie" vont être détruits tout d'un coup. J'ai au moins la satisfaction que beaucoup pensent comme moi qui me l'ont écrit et même de Paris, dès que les

députés y furent arrivés».

Après avoir exprimé sa méfiance à l'égard des projets de réforme et de mise en culture des communs préconisés par les physiocrates, l'excellent correspondant revient longuement sur les troubles qui avaient naguère divisé la noblesse au sein des États : «Je vous parlerai de l'assassinat du Comte de Nevet meslé dans l'affaire des bannerets qui vouloient présider... je vous citerai à cette occasion que les États arrêterent de prier le roi d'avoir toujours un baron... pour arrêter les disputes et en imposer par sa naissance, car nos barons sont tous et doivent être du sang des souverains et il n'est point séant d'avoir des États sans baron».

Il poursuit : «Les États n'avaient aucun intérêt à s'opposer à la démission de la baronnie de Léon qui faisait du Comte de Chabot le duc de Rohan... et ceux qui s'y opposèrent avaient leurs vues pour rendre la présidence élective et peut-être y monter. Il y eut même quelques uns de leur intelligence qui me prièrent aussi d'être de cet avis, mais je rejetais hautement cette détestable proposition et je dis dans le moment que nous pourrions jeter au monde tous les présidents et tous ceux qui par leurs cabales briguèrent cette place que le premier qui sortirait de la foule vaudrait bien le second, celui-ci le troisième et ainsi des autres parce qu'aucun président ne pouvoit être citoyen et que nous nous attirions par notre faute des ennemis toujours nouveaux, en nous brouillant avec le duc de Rohan, qui estoit une des grandes maisons d'Europe, qu'il nous fallait un gentilhomme de grande naissance et rien de plus...»

«Je ne dois pas vous cacher que j'ai écrit à la Cour pour qu'elle envoyât un baron ou que le Doyen présidât pour arrêter toutes les cabales.

Je me suis trouvé à deux tenues où cette sagesse fut observée. Monsieur de Lorgeril présida à Rennes et c'était un gentilhomme de noblesse de chevalerie, qui a épousé des princesses de Rohan, de Dinan, des dames de Coëtquan, de Parthenay et autres grandes maisons.

Cependant des jaloux s'y opposèrent beaucoup, malgré moi, en disant que Messieurs de Lorgerie (sic) travaillaient des nobles échanges mais ne seraient jamais faits pour présider, me prièrent à Nantes d'être pour eux pour leur marquer mon opposition. Je pris par la main notre doyen Du Rocher, le mis dans la chaise du Président et la cabale cessa aussitôt... J'ai fait plus, Messieurs, j'ai envoyé à différentes fois 33 articles de loix au feu Roy avec deux lettres pour qu'il examine mes projets et m'admette en sa présence... J'ai écrit (à Louis XVI), j'avais écrit à son aïeul, à Madame de... (illisible) au Dauphin, au duc d'Orléans, à Choiseul, à Maupeaou, je n'en ai aucune réponse. Finalement, écrit-il, à la veille de la nuit du 4 août, "j'ai annoncé au Roy que je me bannissais moi-meme des États, s'il n'ordonnait pas ce que je lui ai demandé". Poignant témoignage de "civisme" d'un authentique patriote breton qui, pour n'être point baron ou banneret, n'en avait pas moins cherché en vain à faire prévaloir au sein des anciens États de Bretagne la voix de la sagesse.

Liste de Présidents élus dans l'ordre de la Noblesse aux États en dehors des Neuf Barons (XVII e siècle)

(d'après le manuscrit du Chanoine de Pontbriand)

9.12.1596 : La Marzelière

2.12.1599 : Georges de Guemadec

11.10.1614 (et 1625) : Arthur de Cahideuc

18.1 et 16.2.1645 : René de Montbourcher

21.2.1645 : Julien Budes, sieur de la Blanchelande

6.4.1647 : René de Montbourcher, Mis du Bordage

22.4.1647 : Julien Budes, sieur de Blanchelande
1.5.1647 : De Kerguezay de Kergomeau
12.11.1651 : Malo de Coëtquen
22.10.1653 : Monsieur de Locmaria
8.10/11 et 3.12.1653 : Julien Budes, sieur de Blanchelande
15.11.1657 : Rosmadec, baron de Gaël
14.7.1659 : Mis de Locmaria
22.10 et 29.11.1657 : Mr de Cambout
12.12.1657 : René de Montbourcher
22.23.24 août 1663 : Mr de Sesmaisons
1665 : Mr de la Hanardière (?)
27 août au 16 septembre 1665 : René de Montbourcher
16-17 septembre 1665 : Malo Mis de Coëtquen
6.10.1667 : Malo Mis de Coëtquen
12.10.1667 : René de Montbourcher du Bordage (?)
14.10.1669 : Le Mis de Coëtquen père
26.10.1671 : Le Mis de Coëtquen (fils)
12.10.1675 : Mr de Sesmaisons
9-10 octobre 1677 : Le Baron de Gaël
19.10.1695: Mr de Treduday, doyen de la Noblesse
23.10.1697 : Le Prince de Talmont (Vitré-Laval)
5.11.1699 : Le Comte de Cossé
13-14-15.07.1701 : Le chevalier de Rohan
1-3-4 septembre 1701 : Le prince de Tarente
26-27-28.11.1705
11-14.01.1706 : Emmanuel de la Tour d'Auvergne duc d'Albret
3.10.1707 : Le chevalier de Léon, Comte de Chabot

20.01.1710 : Le Comte de la Rivière, gouverneur de St Briec

25-28.11.1711 : Mr de Chateaurenault

7.12.1715 : Le Comte de Rieux, puis le chevalier

Le passage de la colonne infernale de François-Julien Le Batteux à travers la région située entre Redon et Vannes, en novembre-décembre 1793

I — Préliminaires

L'occupation de Rochefort-en-Terre et de La Roche-Bernard, en mars 1793, par les paysans des alentours, soulevés contre la Constitution Civile du Clergé, la conscription et les différentes formes d'oppression subies par eux à cette époque, ne fut que momentanée.

Moins de quinze jours plus tard, les troupes révolutionnaires occupaient de nouveau les deux petites cités.

La répression fut terrible.

Rochefort-en-Terre, à partir du 26 mars, fut affreusement pillée par les «Bleus». Le commissaire aux armées s'en plaignit lui-même dans son procès-verbal : «... le pillage a été plus grand encore que je ne l'avais cru. Je vais vous faire une nouvelle relation de ma campagne ; sa lecture vous fera rabattre des idées de gloire et de triomphe que vous ont données celles qui vous ont été faites oralement et métamorphosera partie de nos lauriers en cyprès...»

De fait, la répression s'accompagna d'actes d'une telle sauvagerie de la part des hommes du 109^e régiment que les chefs durent les désavouer ultérieurement.

Le 27 mars, Redon qui, depuis le soulèvement des campagnes, se trouvait encerclée par les paysans fut dégagée par le général Beysser accouru en hâte avec un millier de gardes nationaux rennais, un détachement du 30^e régiment et 4 canons. En même temps Saint-Perreux, Saint-Jean-la-Poterie et Rieux furent mis au pillage et plusieurs maisons furent incendiées.

Beysser prit alors la direction de La Roche-Bernard.

En chemin, près de Sévérac, il dut livrer combat à 1200 insurgés mal armés, et un peu plus loin, entre Saint-Dolay et Nivillac, à un autre groupe de chouans parmi lesquels il captura Jean Allanic habitant Le Quillio en Herbignac. Ainsi retardé, Beysser n'entra à La Roche-Bernard, défendue seulement par une cinquantaine de paysans, que le 29 mars au crépuscule.

Le soir même, Jean Allanic fut amené, chargé de lourdes chaînes, sur la place du Bouffay.

Accusé d'avoir, à la mi-mars, participé au meurtre de Le Floc'h, procureur-syndic, il fut décapité à la hache.

Les jours suivants, Claude Gicquiau, demeurant à Vieille-Roche en Arzal, et Gilles Le Méter, journalier à Camoel, furent guillotins sur la place du Bouffay, pour avoir participé à la prise de La Roche-Bernard et avoir contribué au meurtre de Sauveur, président du district

A Rochefort-en-Terre, à la fin d'avril, furent guillotins trois jeunes gens : Pédron, tailleur à Noyal-Muzillac, Bosséno de Saint-Leufroy en Péaule et un Rio, de Caden, pour avoir troublé en cette commune les opérations de recrutement.

Peu après, dix jeunes gens de Questembert et de Caden, arrêtés à l'Auberge du Petit Molac, furent guillotins à Vannes, tandis que d'autres étaient recherchés activement : Hervé tanneur à Rochefort, Thézé fils aîné, de Questembert ; Cozic, de Questembert ; La Rocque «ci-devant brigadier de gendarmerie, en fuite» ; Josso juge de paix à Pleucadeuc, etc...

La tête de Montméjan, chef chouan, fut mise à prix . Or, cette répression, loin de ramener le calme dans les esprits, ne fit que les exaspérer. C'est pourquoi, après les travaux de la moisson, les paysans du sud-est vannetais ne vont pas tarder à s'insurger de nouveau.

Au début de brumaire an II (fin octobre 1793) les administrateurs républicains de cette région, craignant le pire, recommandent une active surveillance des communes de Berrie, Noyai, Muzillac, Péaule, Limerzel, Rochefort-en-Terre.

Le 1^{er} frimaire (Jeudi 21 novembre 1793), grand émoi : d'après une rumeur, le village de La Clarté en Lauzac'h est l'endroit désigné pour le rassemblement général, sous peu, des insurgés de la région. A Redon, l'émotion est telle que l'administration redonnaise décide d'envoyer à Nantes, vers Carrier,

son homme de confiance, François-Julien Le Batteux, pour étudier de près les mesures à prendre. Le 3 frimaire an II (Samedi 23 novembre 1793) éclate le soulèvement prévu. Vers trois heures du matin, les paysans rassemblés à La Clarté en Lauzac'h, sous les ordres des frères de Silz, envahissent le bourg d'Ambon. Les canons du fort de Penerf tout voisin ont beau entrer en action, ils n'impressionnent guère les insurgés qui ne tardent pas à mettre à mal la garnison et à s'emparer des armes et munitions. Puis, les paysans prennent la direction de Muzillac. Il est environ 10 heures du matin, lorsqu'ils sont surpris, entre Trébiguet et Catulac, par les troupes de Dubois appuyées par de l'artillerie. Obligés d'abandonner la grands-routes de Muzillac, les insurgés disparaissent dans les chemins étroits et raboteux de Saint-Gourlais - Logoren. Selon toute apparence, les uns passèrent la rivière de la Hélaye à l'approche de son embouchure, en amont de Penmur, tandis que les autres continuèrent dans la direction des bois de Cohignac en Berrie où les municipaux de Questembert constateront leur présence dans la nuit du 4 au 5 frimaire (24 au 25 novembre).

Le dimanche 24 novembre, les paysans restèrent invisibles à Cohignac. Peut-être assistèrent-ils à la messe du prêtre réfractaire Jégoux souvent caché aux alentours de Berrie ? N'importe comment, ils avaient besoin de se réorganiser et de remettre au point leur plan d'action.

Le lundi 25 novembre, de grand matin, les frères de Silz et leur troupe quittèrent Cohignac pour rejoindre les bois touffus de Pinieuc en Limerzel pour se ravitailler en vivres chez le fermier Louis Orgebin et son fils Joseph.

Ils quittèrent Pinieuc vers une heure et demie de l'après-midi et prirent la direction de Noyai où ils pensaient trouver les soldats de Dubois.

Ils eurent la mauvaise surprise de les rencontrer au bout d'un kilomètre de route, à Coctbihan à Questembert.

Le procès-verbal administratif rédigé à l'occasion de cette affaire ne nous donne malheureusement que très peu de détails sur les différentes phases du combat. Il indique tout au plus «que le canon (de Dubois) a tiré avec activité, que la fusillade a été vive et que l'on a vu des groupes de paysans se sauver à toutes jambes».

La veille du combat de Coctbihan, Dubois avait envoyé à la commission d'enquête sur l'affaire d'Ambon un rapport qui se terminait ainsi :

«Je vais me mettre à la poursuite des fuyards qui seraient, dit-on, à Noyai ou à Questembert ; je ferai fusiller tous les chouans pris les armes à la main ; il faut porter partout la terreur, le temps de la modération est passé».

C'est alors que va apparaître la «colonne infernale de Le Batteux». Le récit qui suit et que fait J. Le Falher des exploits du personnage dans la région située entre Redon et Vannes est bien documenté et bien rédigé

II — La colonne infernale de Le Batteux ou Marmiton & Général

Ceci est l'histoire d'un marmiton.

Il s'appelait François Julien Le Batteux, était originaire du Mans, avait cuisiné chez les Bénédictins de Redon et dans la noblesse du voisinage. On dit que pour témoigner sa reconnaissance à ses anciens maîtres il mit le feu à l'abbaye de Saint-Sauveur, ce qui prouve une âme dégagée de préjugés cléricaux, et lui constituait pour l'époque des débuts éclatants.

Il se marie donc à Redon, devient aubergiste, directeur des postes, membre du District ; la fortune lui sourit. Il est du mouvement fédéraliste ; il passe bientôt pour montagnard, grand inventeur de couvents, dignitaire de la garde nationale, président du Comité de Surveillance, ce qui veut dire chef de la police, et en définitive souverain maître de Redon. Voilà un marmiton qui, parce qu'il fut incendiaire, franchit vite les étapes.

Mais il advint au mois de novembre 1793 que le bas Morbihan s'agita, que la ville de Redon fut prise de peur, et qu'elle délégua vers Carrier à Nantes son grand homme François Julien Le Batteux. Le Batteux partit donc pour Nantes, y rencontra le proconsul dans la soirée du 23 novembre et en obtint le lendemain l'ordre suivant qui n'était pas précisément ce qu'il était venu solliciter .

«Nantes, 4 frimaire an II (24 novembre 1793).

«Carrier, Représentant du Peuple près l'armée de l'Ouest, ordonne au citoyen Le Batteux, directeur

des Postes à Redon, de conduire le 5^e bataillon du Bas-Rhin dans les différents cantons du Morbihan et par tout ailleurs où il s'est manifesté et se manifestera des mouvements contre-révolutionnaires. Le commandant du dit bataillon, les officiers qui le composent, les chasseurs à cheval et les canonniers qui le suivent, se porteront dans tous les lieux où les appellera le citoyen Le Batteux. Il prendra à Redon toutes les forces dont cette commune pourra disposer.

Toutes les forces réunies ou partielles exécuteront toutes les mesures de salut public qu'il leur prescrira. Le citoyen Le Batteux est autorisé à prendre les précautions convenables pour en assurer les subsistances et à tous les citoyens qu'il demeure autorisé à requérir dans toutes les communes pour renforcer les troupes qui marchent avec lui. Il fera mettre à mort tous les individus qu'il trouvera formant des rassemblements pour se révolter contre la République. Il fera incendier toutes leurs propriétés. Il fera désarmer et arrêter tous les gens suspects et remettre leurs armes aux patriotes qu'il mettra en réquisition. Il exécutera toutes les autres mesures de salut public que lui dicteront l'amour de la patrie et de la liberté de son pays et les principes républicains qui l'animent. Le payeur-général du département d'Ille-et-Vilaine et tous les receveurs de District lui fourniront sur sa simple quittance toutes les sommes qui lui sont nécessaires, à la charge pour lui d'en rendre-compte» — Signé, le Représentant du Peuple, Carrier.

Ainsi, François Le Batteux s'en va à Nantes chercher des secours, et ce qu'il en rapporte, c'est une commission de sous-représentant du peuple, une autorité absolue, l'ordre de sortir de Redon menacé et de se porter sur le Morbihan qui menace ; c'est le pillage, l'incendie, l'assassinat prescrit à un homme qui a déjà l'entraînement du crime. Carrier avait la main heureuse ; pour pareille besogne il ne pouvait trouver meilleur sujet.

Au reste, il lui adjoignit un collaborateur, l'Adjudant-général Avril qui commandait à la Roche-Sauveur.

Voici ce que Carrier lui écrit :

«Nantes, 4 frimaire II (24 novembre 1793)

«Carrier, Représentant du Peuple près l'armée de l'Ouest, autorise le citoyen Avril et le citoyen Le Batteux, directeur des postes à Redon, à parcourir avec les forces qui marchent actuellement à leur ordre toutes les communes du département du Morbihan et du Finistère pour exercer le pouvoir révolutionnaire que nous leur avons délégué ; ordonne à toutes les autorités constituées des dits départements de seconder par tous les moyens que la loi leur confie les mesures qu'ils jugeront convenables au salut public de prendre ; ordonne à la force armée d'obéir partout à leur réquisition ; défend à tous les citoyens et à tous les corps administratifs de mettre les moindres entraves aux opérations que pourront prendre et concerter les citoyens Avril et Le Batteux, à peine d'être regardés comme ennemis de la chose publique et punis comme tels». — Signé, le Représentant du Peuple, Carrier.

Muni de ces attributions, Le Batteux se met immédiatement en campagne. Il part, le gousset garni, en homme précautionneux, avec quatre mille livres bien comptées que le District lui a remises pour ses premières provisions. Il est vrai qu'Avril n'est pas là, que l'Administration Vannetaise n'est pas avertie, que la légalité est violée, mais il n'importe, et on en verra bien d'autres.

Questembert qu'un détachement de Mayençais, 5^e bataillon du Bas-Rhin, allait lui arriver de Redon. A cinq heures, la troupe est là. A huit heures, Le Batteux prend gîte chez le citoyen Bernard, notable de la ville. Les municipaux accourent pour offrir leurs civilités. «Je ne reçois pas». Cette première journée de mission se termina sur ces paroles peu amènes.

Le lendemain, toute la matinée, Questembert se demanda, non sans effroi, ce que lui préparait ce bataillon qui se disait armée, armée révolutionnaire, et qui recherchait les insurgés du mois de mars précédent (huit mois écoulés !) et les fauteurs de la dernière échauffourée de Muzillac, il y avait huit jours.

A midi, le maire Thomas est arrêté à la maison commune et écroué.

A sept heures du soir, le tour vient du citoyen Bellyno, conseiller municipal. Procédure toute simple : un ordre signé Le Batteux, trois gendarmes qui saisissent, et puis la maison d'arrêt.

Ici les malheureux incarcérés attendent. Ils attendent un acte d'accusation quelconque, une confrontation, n'importe laquelle, avec des dénonciateurs ou des témoins, car ils ne savent rien, ils

ne sont prévenus de rien, ils ne sont coupables de rien, et ils peuvent redouter tout. Et après de longues heures angoissantes, au milieu de la nuit, ce fut Le Batteux lui-même qui, très aimable, vint leur annoncer qu'il les rendait à la liberté.

Ainsi Le Batteux s'exerçait-il dans le Morbihan à son métier de Terroriste.

Ce jour-là même, 30 novembre, Carrier, qui pensait à ses émissaires, écrivait à Avril : «Continue de porter la terreur et la mort dans le Morbihan : incarcère les gens suspects, incendie les propriétés des révoltés, dénonce aux autorités constituées, etc... »

Carrier se trompait. C'est à Le Batteux qu'il aurait dû adresser ces exhortations et ces encouragements ; l'Adjudant-général, lui, n'a pas quitté la Roche-Sauveur et il a de bonnes raisons pour cela, puisqu'il vient d'y enlever une jeune bourgeoise et qu'il prépare la fête de ses noces. Il file aux pieds d'Omphale et le 1 décembre il n'a pas encore remué.

Ce 1 décembre 1793 était un Dimanche, le premier dimanche de l'Avent ; Le Batteux décida d'aller le passer à Noyai.

Noyai, dans le Sud-Ouest de Questembert, à quelques kilomètres de Muzillac, est un petit bourg et une vaste paroisse, dont le nom depuis huit jours est à peu près dans toutes les bouches. Il se raconte en effet qu'à Noyai les jeunes gens ne se prêtent pas à la conscription, que les paysans fournirent un contingent nombreux à l'insurrection du 23 novembre, que les frères de Silz y résident et qu'ils y cachent poudre et fusils enlevés aux républicains d'Ambon . Quel crédit accorder à tous ces racontars ? François Le Batteux l'ignorait, mais une chose lui semblait certaine, c'est que Noyai était un repaire de fanatiques, et cela suffisait pour attirer ses foudres.

A vrai dire, d'ailleurs, on y attendait sa visite. On le surveillait même. Dès le matin, des exprès accourus joyeux avaient rapporté dans le bourg la bonne nouvelle que «la Nation», partie de Questembert, prenait la route de Rochefort, qu'on n'avait rien à craindre, qu'elle ne viendrait pas ce jour-là.

Voilà un renseignement qui devait coûter cher aux gens de Noyai.

En effet Le Batteux a bien pris la direction de Rochefort, mais il n'a pas tardé à rebrousser chemin, et, s'avançant à travers champs, il a débouché près de la chapelle Saint-Jean-Baptiste qu'il a brûlée, et il est arrivé à Brangolo.

Brangolo est en Noyai, à 2 ou 3 kilomètres au Nord du bourg. Il y a là une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, très vénérée dans tout le pays ; on va la brûler elle aussi. Déjà les fascines sont prêtes, quand un misérable dénonciateur se présente annonçant que l'église du bourg est remplie de monde et que l'occasion est bonne d'y surprendre tout le peuple assemblé. Vite Le Batteux abandonne Brangolo et se précipite dans la direction de Noyai.

Il est dix heures et demie quand l'armée révolutionnaire, arrivant comme une charge, envahit le bourg. Hommes et femmes, tranquilisés par les nouvelles reçues le matin, s'étaient réunis pour l'exercice ordinaire du dimanche, et les premiers groupes sans inquiétude commencent à sortir paisiblement de l'église. Les cavaliers se précipitent sur eux, les repoussant à l'intérieur à coups de sabre en criant qu'il ne leur sera pas fait de mal ; d'autres pénètrent dans les maisons, arrêtent tous les hommes, les jettent avec le reste dans l'église, et baïonnettes au fusil des sentinelles gardent toutes les portes.

Ce fut l'affaire d'un instant. Le maire Julien Paul n'a que le temps de prendre son écharpe, de courir au premier soldat qu'il aperçoit et de lui demander des explications : «Adresse-toi au commissaire civil», lui répond le soldat . Paul se rend à la maison commune ; la municipalité s'assemble, Le Batteux se présente : la scène est facile à rétablir, la frayeur des paysans et l'arrogance du Représentant du peuple. Il parle au nom de Carrier, il réclame des armes, il réclame des coupables et en particulier les de Silz, il réclame de l'argent, deux barriques de cidre : «Je veux tout cela dans une demi-heure, sans quoi je vous fusille, et, de crainte que vous n'oubliez, je vais vous laisser un ordre par écrit : “moi, Commissaire civil, je donne une demi-heure aux officiers municipaux de Noyai de fournir et de donner les coupables qui ont pris les armes à Ambon, où sont les barriques de poudre, les Decil (sic), et de fournir 6.000 livres pour les frais de la guerre. A Noyai, ce 11 frimaire». — Signé Nogues, secrétaire.

Pendant que les municipaux atterrés se consultent, Le Batteux est sorti : il pénètre dans l'église,

chasse les femmes, aligne les hommes et, gravissant la chaire, pareil à un furieux, intime l'ordre de «lui dénoncer les chefs de brigands et des poudres, ou bien ils allaient tous mourir pour eux». Les paysans se taisent. «Je vais griller tout le monde» hurle-t-il ; «qu'on aille brûler Bennegui !» — Bennegui était dans le bourg un petit oratoire, il est bientôt en flamme. — Maintenant c'est le tour de l'église ; les soldats apportent du bois et de la lande qu'ils amassent sur un autel : «On va vous rôtir, si vous ne dénoncez immédiatement». Et les paysans se taisaient toujours.

Incapable de vaincre ce silence obstiné, Le Batteux retourne à la maison commune «Mes ordres sont-ils exécutés ? — Comment voulez-vous, répond le maire, que nous vous donnions des renseignements ? Les attroupés ne nous ont pas dit leurs desseins ; nous ne savons où ils se sont retirés et ce n'est qu'en passant qu'ils ont traversé notre bourg».

Le Batteux est à l'église : «Chargez vos armes !» ordonne-t-il aux soldats. A ce moment Jacques Mary, un jeune homme de 26 ans, cherche à se sauver par la porte du midi. Il est arrêté par les cheveux, traîné au portail, lié avec un autre jeune homme nommé François Lescop et tous les deux amenés dans le cimetière sont fusillés à l'instant même.

Ce furent les deux premières victimes. Le troisième assassiné s'appelait Jean Rival. Un gendarme l'interroge : «N'est-ce pas toi qui, au mois de mars, as menacé l'officier chargé de dresser la liste de conscription ? — Si, c'est moi». Il venait de prononcer sa condamnation ; on le traîne dehors et il tombe sous les balles. Et les paysans se taisaient encore.

Mais la besogne n'avancait pas vite, pas assez vite au gré de François Le Batteux ; il faut inventer autre chose. Alors, un-à-un les paysans sortent de l'église : ils déclinent en passant leur nom au gendarme interrogateur de Rival, qui, une liste à la main, exerce le contrôle. A quelques pas de là Le Batteux regarde ; un signe de lui est une sentence.

«Ton nom ? — Guillaume Dréno». Dréno est empoigné et fusillé près de l'entrée du cimetière. «Ton nom ? — Ignace Guin — Est-ce vrai ? demande le gendarme au maire qui se trouvait près de lui — Le jeune homme doit mieux savoir que tout autre — Oui, je m'appelle Ignace Guin Lescop — Eh ! bien, ton frère vient d'être fusillé, c'est maintenant ton tour» . Et ce fut son tour.

Ce fut aussi le tour de Pierre Le Méter, qui, brisant un vitrail de l'église, s'échappa par une fenêtre et gagna la campagne ; mais trois chasseurs l'ont aperçu , se lancent à sa poursuite, l'atteignent au Poulho, à trois cents mètres de là, et, dans une haie, où il s'était réfugié, l'égorge à coups de sabre. Quand l'armée révolutionnaire fut rassasiée de sang, elle se répandit dans le bourg, pour boire les barriques de cidre réquisitionnées et pour piller à l'aise. Elle pilla chez François et Jean Le Bras, chez Joseph Paulet, chez Jeanne Eon, chez Julien Le Barau, chez Jeanne Le Pironnec, chez Pierre Plessis, chez sa sœur Claudine Plessis, chez Vincent dit Quéro, chez Marie Coëdro ; elle pilla partout. On vit même dans l'après-midi un groupe de cavaliers, maréchaussée et chasseurs, galoper vers le village de Breuli, et y incendier deux maisons, celle de François Dréano et celle de Claudine Boëffart.

Maintenant la nuit va venir ; il est temps que l'armée républicaine regagne ses cantonnements car les chemins ne sont pas sûrs. Pourtant la contribution de 6.000 livres n'est pas recueillie, malgré les objurgations du commissaire, malgré le zèle actif des municipaux. Que faire ? Le Batteux croît plus prudent de s'en aller. Il déguerpit donc, en laissant à Noyai ce dernier témoignage de sa patience et de sa générosité :

«Au nom de la République française, moi Le Batteux, commissaire auprès du 5^e bataillon du Bas-Rhin dit révolutionnaire, et revêtu de pouvoirs illimités par le Représentant Carrier, vu que la municipalité de Noyai m'a promis de me fournir la somme de 6.000 livres pour les frais de la guerre, et que toutes les armes qui sont dans la paroisse et les munitions me seront rendues sous 24 heures à Quinstambert, et que tous les jeunes gens de 18 à 25 ans se rendront demain à la Roche-Sauveur, je veux bien accorder la grâce aux autres coupables, le caractère du vrai patriote étant toujours porté à pardonner quand le peuple veut rentrer dans le devoir et reconnaître la loi». — Signé Le Batteux, commissaire.

C'est parfait. A tous ces malheureux, victimes d'assassinats, de pillages et d'incendies, il ne manquait plus que ce pardon ; Le Batteux ne s'aperçoit pas de tout ce qu'il y a de grotesque et d'odieux dans sa clémence.

Sur le chemin du retour les soldats volèrent encore six chevaux qu'ils découvrirent au pâturage. Manifestement, il y eut une dénonciation : qui la fit ? Est-ce un espion venu la veille à Questembert ? Ce personnage est-il le même que celui accouru à Brangolo pour annoncer la réunion de l'église ? Est-ce lui qui avait fourni au gendarme la liste qu'il tenait à la main ? Dans son interrogatoire de Redon, Le Batteux répondra : «ayant été (à Noyai) sur l'avis me donné par les autorités constituées de la Roche-Sauveur, je les ai sommés de me nommer les chefs, et ils me désignèrent les cinq que je fis incontinent fusiller» — Pas un acte ne confirme cette accusation de Le Batteux ; le récit semble au contraire la démentir.

La tradition nomme le dénonciateur, un certain Plessix, qui habitait le bourg, qui avait fait retarder l'office du dimanche sous un prétexte quelconque et avait couru jusqu'à Brangolo. Elle dit encore que ce Plessix avait une sœur mariée à un gendarme de Muzillac.

Le lendemain, lundi 2 décembre, l'armée révolutionnaire revenait dans la paroisse, s'abattait sur le village de la Grée-Bourgerel, y mettait le feu, volait l'argent, pillait le linge, emmenait cheval, seigle, avoine, tout ce qui lui tombait sous la main.

Et pendant ce temps les municipaux de Noyai payaient à Questembert les 6.000 livres péniblement amassées de la fameuse contribution de guerre. Le Batteux les traitait en maître ; et, parce qu'ils ne lui avaient pas remis d'armes, les renvoyait chez eux avec ce billet plein de menaces : «Au nom de la République française, le Commissaire auprès du 5^e bataillon du Bas-Rhin somme derechef les habitants de Noyai de remettre sous huit jours toutes les armes et les munitions qu'ils ont en leur possession, sans quoi je serai encore forcé de retourner dans leur paroisse, et de mettre tout à feu et à sang. Évitez, je vous engage, un pareil désastre ; c'est moi qui vous en prie. Si vous avez du mal, il ne faudra vous en prendre qu'à vous». — Signé Le Batteux 13 frimaire II.

Tels furent les adieux de François Le Batteux à Noyai ; on y sent l'émotion ; s'il revient, il n'assassinera qu'en pleurant, mais il ne pourra se retenir d'assassiner. Fort heureusement on ne le revit plus ; il s'en va tuer et voler ailleurs.

A Questembert, où l'état-major révolutionnaire se tient en permanence tout ce jour-là, 2 décembre, Le Batteux qui liquide les affaires de Noyai, négocie et tranche une foule d'autres difficultés.

D'abord il veut brûler toutes les chapelles du pays. Le Conseil municipal proteste, représente le danger qui en résulterait pour les édifices voisins, et remarque que mieux vaudrait démolir qu'incendier. Le Commissaire y consent ; les ordres sont donnés, et les habitants les exécutent. (34) Après cela, c'est Malestroît dont s'occupe l'homme aux pouvoirs illimités.

Il y avait alors à Malestroît un receveur des contributions, ou si l'on veut un enregistreur du nom de Fabre, qui ne jouissait pas précisément de l'estime de la municipalité. Montagnards épurés, les municipaux de Malestroît traitaient Fabre de modérantiste et refusaient de lui délivrer un certificat de civisme. C'était grave en 93 de n'avoir pas de certificat de civisme : l'emprisonnement ou la mort ; l'enregistreur se plaignait donc. Or Le Batteux connaissait Fabre : il l'avait employé dans diverses missions secrètes, et Fabre y avait montré du zèle et de l'esprit républicain. Dès lors il devait passer pour un pur, et ses ennemis ne pouvaient être que des misérables «se couvrant du manteau du patriotisme pour venger des ressentiments particuliers». Le Batteux l'écrivit à Malestroît ; il l'écrivit et ce devait être suffisant : «J'espère, disait-il, que mon attestation doit valoir celle de ses ennemis (de Fabre)... J'espère que vous prendrez dans la plus grande considération la justice que je rends à son civisme, et que vous vous empresserez de lui rendre le même témoignage». Parole de maître, qu'on ne se fait pas répéter deux fois : Je ne vois pas qu'à Malestroît on se soit empressé d'y contrevenir.

De plus, les prisons de Malestroît abritaient dans le même temps un certain Fauvielle, Gascon et commis qui avait travaillé jadis chez la veuve Salmon d'Ambon. Ce Gascon était royaliste, il avait donné dans le mouvement de mars, il s'était fait remarquer à Questembert, et c'est pour ce motif qu'on l'avait écroué. Excellente affaire pour François Le Batteux : Fauvielle servira d'exemple, il va le punir de son crime à l'endroit même où il le commit. Ainsi, en délivrant à Fabre un certificat de sans-culotte convaincu, la municipalité de Malestroît expédiera encore à Questembert le citoyen Fauvielle reconnu bon pour la fusillade.

Le 3 décembre, tous les hommes de Questembert sont rassemblés dans l'église où Le Batteux les

harangue et les organise en compagnies de gardes nationaux. C'est l'après-midi, il est à peu près trois heures et demie. Tout à coup des détonations éclatent, on égorge quelqu'un dans le cimetière voisin. Qui assassine-t-on ?

C'est Fauvielle. Le malheureux commis venait d'arriver de Malestroit sous la conduite d'un gendarme et de quelques chasseurs qui l'avaient jeté à la maison d'arrêt. Il n'y resta que quelques instants.

Des soldats accourent, le saisissent : «Attends, disaient-ils, nous allons te donner une tasse de café ou un coup de vin rouge ! — Je ne l'ai pas mérité,» criait l'infortuné qui comprenait bien leur langage. Cependant il est entraîné ; un bandit, le sabre nu à la main, le frappe à grands coups sur la tête. Ils arrivent au cimetière. Là quelqu'un lui banda les yeux avec un mouchoir, et Fauvielle tomba percé de balles au milieu de ses sauvages assassins. Le Batteux pérora toujours dans l'église. Le lendemain, 4 décembre, l'armée révolutionnaire se mit en marche vers la Roche-Sauveur. Personne sur son chemin pour lui barrer le passage, ni un chouan, ni un représentant de l'autorité ; elle arriva donc sans encombre.

Que les de Silz, battus les jours précédents, n'aient pas tenté contre elle un coup de main, je le comprends, mais que l'autorité départementale n'ait pas arrêté cette promenade hideuse de sang et d'orgie, il y a là quelque chose qui serait inexplicable si on ne savait dans quelle pénible situation la pauvre autorité se débattait alors.

On ne trouve partout que délégués du Comité de Salut public, Représentants du peuple, Commissaires du Conseil exécutif, seuls ou à la tête de troupes armées, gardant en poche leurs pouvoirs non contrôlés, donnant des ordres à droite et à gauche, se contredisant entre eux ; chacun tire à soi, personne ne sait plus à qui obéir, l'Administration départementale perd la tête dans ce chaos. Voilà ce que raconte Tréhouart ; et Tréhouart, qui était accouru de Saint-Malo à Vannes, sur les ordres de Prieur de la Marne, ne dit que ce qui se passe sous ses yeux ; il ne voit même pas tout. Ainsi, par exemple, la mission de Carrier, il l'ignore ; l'armée révolutionnaire, il ne sait pas en quoi elle consiste : il en suppose deux, une que commande Le Batteux et une autre que va lever Avril. Quelle pitoyable situation !

C'est à la faveur d'une pareille anarchie que le 5^e bataillon du Bas-Rhin put parvenir à la Roche le 4 décembre. Le Batteux y trouva Avril qui ne s'était pas pressé de le rejoindre, et qui le lendemain 5 en donnait cette raison à son supérieur hiérarchique, le Général Vimeux : «Vannes ne désire pas que j'aille, et cela n'est pas étonnant, car il est rempli de contre révolutionnaires».

Non, Avril donne le change : l'Administration Vannetaise a été renouvelée par Prieur, et ce n'est pas elle qui le retient à la Roche. Je veux bien croire qu'il avait honte de se compromettre avec un ancien cuisinier, et il ne l'avoue pas, car c'eût été trop insuffisant ; le vrai motif de son immobilité, il ne l'avoue pas non plus, il eût été plus insuffisant encore. Mais nous le connaissons bien. Au reste, l'amoureux soldat avait bien employé son temps près de sa fiancée ravie, puisque, cédant enfin à la puissance de ses sentiments, à moins que ce ne soit à la frayeur du nouvel arrivé Le Batteux, elle consentit à convoler en justes noces. Elle n'y mit qu'une condition, c'est qu'un prêtre catholique bénirait le mariage. Alors, spectacle peu banal, on vit des agents sans-culottes laisser pénétrer dans la Roche un prêtre fidèle, ce prêtre fidèle bénir l'union du chef de l'armée révolutionnaire et regagner sans péril l'asile où il s'abritait. C'était un ancien vicaire de Machecoul, il s'appelait M. Bodet, et habitait la Chapelle des Marais.

Le Batteux passa quatre jours à la Roche-Sauveur, se livrant dans les paroisses d'alentour à ses excursions coutumières de pillages et de vols, prélevant 6.000 francs à Béganne, 3.000 francs à Péaule, se rappelant entre temps qu'il est aubergiste, qu'il lui faut du vin dans sa cave de Redon, et vidant celle du château de Léhellec pour remplir la sienne à bon marché.

Le 10 décembre l'armée révolutionnaire entra à Muzillac ; cette fois Avril marchait avec elle. Je laisse la parole à la municipalité : «Elle arriva environ midi. Vers les deux heures, le logement étant complet, le citoyen Le Batteux commissaire, accompagné du chef de bataillon (Avril) commandant la dite armée, se transportèrent à la maison commune ; le premier y apparuant de sa commission signée Carrier. Après les premiers pourparlers le citoyen Le Batteux débuta par engager la municipalité à lui donner tous les renseignements possibles sur le compte des gens suspects, prêtres,

ci-devant nobles et religieuses. A quoi la municipalité répondit que cet objet était rempli, et qu'un des membres du Département était saisi de la liste y relative, à l'exception des ex-religieuses dont on lui donna les noms et qu'il donna ordre de faire mettre sur-le-champ en arrestation. Quelque temps après, le dit commissaire s'assit ainsi que le dit commandant près les officiers municipaux, et leur annonça qu'il venait d'envoyer des gendarmes et des chasseurs chercher un nommé d'Avaux qu'il désigna comme ci-devant noble et comme très mauvais sujet, et que c'était lui qui par ses manœuvres contre-révolutionnaires était cause qu'il y avait beaucoup de pauvres gens à Redon qui étaient compromis dans les soulèvements qui ont eu lieu au mois de mars dernier. Cela dit, les dits commissaire et commandant sortirent sur le pas de la porte : le premier requit la municipalité de faire faire une fosse assez profonde pour deux, parce qu'outre le dit d'Avaux il avait un autre homme qu'il comptait faire empoigner, mais qu'il la pria, indépendamment, de se donner les soins nécessaires pour faire enlever le cadavre du dit d'Avaux, en annonçant qu'il allait le faire fusiller sur la place de la Liberté, que ce ne fut que sur les représentations du Procureur de la Commune qu'il se détermina, pour éviter le désagrément d'un pareil transport, à faire conduire cet homme au cimetière de cette commune, distant du chef-lieu d'environ cinq cents pas, où il fut fusillé».

En effet, il fut fusillé. Un détachement, qui en passant pilla le village du Cosquer, l'arrêta à Ambon où il était préposé aux douanes et l'écroua au corps de garde de Muzillac. Il n'y était pas depuis un quart d'heure qu'une cohue de soldats s'y porta, presque tous armés : parmi eux un officier et un gendarme nantis de cordons blancs dont se servaient ci-devant les prêtres et criant dans les rues : «En voilà un qui va descendre la garde !» Le poste chargé du prisonnier ne le défend pas.

Trois hommes pénètrent, à l'intérieur ; d'Avaux est fouillé ; ils lui volent ses papiers, et peut-être sa montre et son portefeuille qui ne furent pas retrouvés ; ils lui reprochent de détenir des lettres, d'être noble et d'avoir pris part à l'affaire d'Ambon : «Je n'étais même pas là, s'écriait le mal heureux, j'étais à Kervoyal. Ayez donc pitié de moi, de ma femme et de mes trois enfants. — Ah ! ricanaient les soudards, ils ne seront bientôt plus que quatre !» Quand la fouille fut terminée, on lui lia les bras avec les cordons apportés tout exprès : «Vous aller donc me tuer !

— Nous verrons bientôt,» répondaient les autres.

D'Avaux est poussé dehors, une multitude considérable de soldats l'entoure, le chant de la Carmagnole s'élève, et tout cela, qui jure, qui hurle, qui chante, roule comme un flot hideux vers le cimetière. Quand on fut arrivé, deux hommes bandent les yeux de la victime, la font mettre à genoux ; une salve retentit au milieu des cris de «Vive la République !». La troupe dépouille d'Avaux et se disperse.

Or il y avait là, dans la fosse à demi-creusée, deux femmes, les deux fossoyeuses qui assistèrent tremblantes à cette scène de sauvagerie. Le cadavre restait abandonné près d'elles que la peur paralysait, incapables de continuer leur travail et de toucher à ce mort ensanglanté.

Elles supplient deux soldats de leur venir en aide, ils y consentent et tous quatre allongent dans la tombe d'Avaux muni de sa chemise, d'un soulier et du bandeau. Alors les femmes s'enfuient jusque dans leur de meure et épuisées, malades de saisissement, elles s'alitent pour de longs jours.

Après Muzillac ce fut Vannes, où, dans l'après-midi du 11 décembre, l'armée révolutionnaire pénétra traînant ses canons chargés, mèches allumées. Elle commença par braquer son artillerie sur la maison de détention et, cela fait, se dispersa dans la ville.

Ses deux chefs se présentèrent immédiatement au Directoire, Le Batteux et Avril, l'air grincheux de sans-culottes mal à l'aise tombés dans un guêpier feuillantiste. On les rassure, on leur prouve qu'ils se fourvoient, que l'Administration fut régénérée naguère par Prieur de la Marne ; nos deux hommes sont interloqués ; sur ces entrefaites le maire entre au Conseil réclamant du secours contre les soldats qui traitent Vannes en ville conquise ; il a le verbe haut, il parle ferme ; Avril riposte sur le même ton, réchauffement est général ; va-t-on en venir aux coups ? Non, parce qu'Avril cède et qu'il promet de punir ses soudards ; mais, il faut avouer que la visite à Vannes de l'armée révolutionnaire s'annonçait sous de singuliers auspices.

Le soir, à six heures, le Club tenait séance ; et Barré-Manéguen, procureur-général syndic, présidait. Or un apothicaire de Lorient, le citoyen Mouquet, qui avait été délégué de la Commission des subsistances à Paris, y demanda la parole. Il raconta qu'il revenait de la capitale, qu'il avait assisté le 4

décembre à la séance de la Convention, et que devant lui, ce jour-là, une loi fut votée qui supprimait les armées révolutionnaires. L'orage qui grondait depuis quelques heures éclata sur le champ. À la nouvelle de ce qui s'était passé au Club, Le Batteux, plein de colère, courut au domicile de Mouquet, l'arrêta sans plus de cérémonies, l'accabla d'injures et le traîna en prison. Ici par hasard se trouvait en visite le citoyen Bourcicotte, officier municipal ; il entend du tapage, aperçoit trois hommes qui en bousculent un quatrième, en le traitant de coquin ; il se sangle de son écharpe et veut intervenir : «Ceci ne te regarde pas, lui crie une voix, occupe-toi de tes affaires». C'était le pauvre Mouquet que l'on poussait dans la geôle : «On te fusillera demain matin». Et il réclamait : «Je n'ai pourtant pas tort, je suis sûr de ce que j'ai dit et vous en aurez les preuves dans quelques jours». Aussitôt, il est souffleté, mis aux fers, fouillé ; son portefeuille est ouvert et celui qui l'examine laisse échapper cette exclamation décontenancée : «Voilà un certificat qui le sauve !» Les trois hommes signent le registre d'écrou et déguerpissent.

Mais pendant ce temps, la femme de Mouquet s'était précipitée chez Barré-Manéguen. «(Elle) entra dans ma chambre, écrivit à Jullien le Procureur-Général, et m'apprit que Le Batteux venait, à la sortie du Club, de faire incarcérer son mari aux fers et au secret, elle m'ajouta qu'elle-même avait été menacée d'être sabrée par Le Batteux. Je sors de suite avec elle. Nous allons, crottés, la pluie sur le dos et dans une noire obscurité chercher de tous côtés Le Batteux. Le Batteux ne se trouve nulle part. Je rassure la citoyenne Mouquet, je lui dis de venir le lendemain matin au Directoire ; elle s'y présente, les Directeurs sont indignés. Je mande Le Batteux, Le Batteux vient, il reconnaît qu'on lui a fait un faux rapport, part avec un Administrateur, et fait élargir Mouquet».

Barré-Manéguen ne dit pas tout, il a bien soin de cacher la frayeur que lui inspirait à lui-même le délégué redonnais, et ne parle en aucune façon de la lettre qu'il lui adressait précisément avant cette séance où il le fit venir. Elle n'est pas rassurée, tant s'en faut. Ce sont des précautions oratoires pour obtenir la liberté de Mouquet, des affirmations du civisme de ce citoyen sans reproche, des imprécations contre le Morbihan «gangrené, infecté jusqu'à la moelle, si on peut ainsi parler, d'aristocratie, de fanatisme, d'égoïsme mercantile, de modérantisme lâche, et attendant dans les fers de la plus vile torpeur la fin du despotisme». Les expressions lui manquent, il est comme à bout de souffle, et il termine par des prosopopées grandioses, en adjurant Le Batteux de se serrer avec lui contre l'idole de la liberté.

Rien de cette belle rhétorique ne paraît dans la lettre à Jullien écrite d'une main plus sûre d'elle-même ; on ne l'y devinerait pas, au contraire, et pourtant il faut en féliciter Barré-Manéguen, si elle contribua à sauver Mouquet. Mais Mouquet eut bien de la chance, il l'avait échappé belle.

Il fallait pourtant des victimes à Le Batteux. Sommé de lui fournir la liste des détenus dans les prisons de Vannes, le Comité de surveillance lui en remit une, formée de sept noms après lesquels il inscrit la note collective : «inciviques» : Bernard, Boulet, La Borde de la Roche-Sauveur, Harembert, Barthélémy, Guyot, Jacques Maurice dit Régusio, et du Plessis de Grenedan. Le Batteux tenait son affaire. Aussitôt il ordonne la translation des sept à la maison d'arrêt, ce qui équivalait à une condamnation à mort. Le Comité de Surveillance s'émeut, il délègue près de Le Batteux et d'Avril cinq de ses membres ; les détenus étaient bel et bien destinés à la fusillade. «Mais vous exagérez, objectaient les délégués, inciviques ne veut pas dire contre-révolutionnaires, il signifie seulement suspects». Après de longues explications, on finit par s'entendre, et les chefs de l'armée révolutionnaire consentirent à commuer la peine de mort qu'ils avaient prononcée en celle de détention. Le Batteux reculait donc ; peu à peu les résistances osaient se dresser contre lui, signe avant-coureur des attaques qui tout à l'heure vont l'assaillir.

Car son entrée scandaleuse à Vannes et les déportements de ses troupes avaient profondément mécontenté l'Administration ; les bruits plus ou moins vagues qui parvenaient des paroisses ravagées et surtout l'arrestation du citoyen Mouquet avaient porté l'irritation à son comble.

Il se formait autour du représentant de Carrier une atmosphère de colère et de dégoût.

Le premier qui l'attaqua en face fut Tréhouart. Dès le 12 décembre Tréhouart, qui était à Lorient, dépêcha en toute hâte le citoyen Jullien à Vannes avec injonction de prendre tous les renseignements possibles sur le compte de Le Batteux, et il adressa à Le Batteux lui-même la lettre suivante dont le ton est assez significatif : «Citoyen, j'apprends avec le plus grand étonnement que tu as fait l'acte le

plus arbitraire, en faisant arrêter le citoyen Mouquet, même de le maltraiter contre tous les droits de l'homme, je viens de savoir que ce citoyen était un excellent patriote, chargé par le Comité de Salut Public, le 3 septembre, d'une mission très importante, ayant des certificats de civisme honorable, chargé actuellement par le Conseil exécutif d'une mission relative aux subsistances, connu par le républicain Jullien, Commissaire du Comité de Salut Public, enfin jouissant de la réputation du plus pur civisme parmi les sans-culottes de Lorient, ville dans laquelle il a habité. Eh bien, voilà le patriote que tu fais arrêter arbitrairement. Je te requiers sur ta responsabilité de remettre ce républicain entre les mains du Département et de me rendre compte par écrit de ta conduite, depuis que Carrier t'a délégué des pouvoirs dont tu abuses si étonnamment. Souviens-toi que le glaive de la loi frappe toutes les têtes, et que ta responsabilité en maltraitant les patriotes est immense».

Voilà une lettre bien menaçante ; et cependant elle ne semble pas avoir troublé outre mesure la tranquillité de Le Batteux. Deux fois la municipalité de Redon inquiétée par les Vendéens le rappelle lui et ses troupes, Tréhouart le dénonce directement à Carrier, le bruit de la dissolution des armées révolutionnaires prend de la consistance, et Tréhouart qui en reçoit le décret charge Jullien de l'appliquer ; l'administrateur départemental signifie à Le Batteux de déguerpir ; et Avril, sans plus attendre, reprend le chemin de la Roche-Sauveur .

Le Batteux, lui, ne se décide pas encore ; il tient toujours à Vannes comme dans une place conquise. Enfin, le 16 décembre au soir, une scène violente éclate dans le Directoire qui hâta le dénouement. Voici comme elle est racontée par Mancel : «Le Batteux se présenta au Département ; il se plaignit beaucoup de la faiblesse du Général Avril d'avoir (sic) parti si brusque ment. Je répondis à Le Batteux que je ne voyais pas de reproches à faire à un Général qui obéissait à la loi. Alors il nous dit que lui, Batteux, n'avait au surplus agi que de concert avec le Département. Indigné et perdant enfin patience, je m'écriai : «Toi, Le Batteux, tout couvert de sang tu veux dire que tu n'as agi que d'accord avec le Département !

Savons-nous que tu étais à Noyal-Muzillac, y faisant fusiller huit hommes dont deux avaient des certificats de civisme ? (Le Batteux ignorait sans doute que la vie d'un patriote vaut la vie de tous les aristocrates de l'univers). Savons-nous que tu étais à Muzillac faisant fusiller un homme auquel tu n'avais pas parlé ? Nous avais-tu fait part que tu devais lever des contributions partout où tu devais passer, contributions dont tu ne nous as pas encore fait mention, que tu devais faire traîner en prison et souffleter un Délégué de la Commission des Subsistances, pour avoir annoncé au peuple une loi réellement existante, qu'enfin tu devais transférer de la maison de détention huit particuliers en prison pour donner au peuple le spectacle de la fusillade ? Un moment après Le Batteux sortit en disant qu'on voulait le perdre».

C'est fini. Le Batteux sent que le terrain lui glisse sous les pieds ; et, ayant demandé à l'Administration un certificat de bonne conduite qu'elle lui accorda, il reprend le 17 décembre le chemin de Redon et de ses fourneaux.

Mais la tempête qu'il avait soulevée par ses crimes n'était pas près de se calmer.

Tout d'abord Jullien, obéissant aux ordres de Tréhouart et aidé par les Administrateurs départementaux, fit procéder à une enquête dans la plupart des paroisses où l'armée révolutionnaire avait exercé son zèle.

Deux hommes en furent chargés, Rigon et Le Toquin, qui interrogèrent les municipalités et les témoins principaux dans les deux journées des 17 et 18 décembre, et formèrent un dossier très documenté, mais malheureusement incomplet, parce qu'ils allèrent trop vite et ne parcoururent pas tous les lieux.

L'impression qu'ils rapportèrent de leur excursion fut déplorable :

«l'Administration du Département, écrit Jullien le 19 décembre au Comité de Salut Public, vient de me remettre toutes les pièces relatives à la conduite de Le Batteux. Je n'ai pas vu sans frémir qu'il avait fait arrêter un grand nombre de patriotes, que la voix publique l'avait ensuite forcé d'élargir, qu'il avait fait enlever des officiers municipaux au sein de la maison commune, et sans qu'on pût savoir les motifs d'un enlèvement aussi arbitraire, qu'il avait fait fusiller des hommes seulement

parce qu'on les avait qualifiés devant lui d'inciviques, sans les avoir préalablement interrogés et que par un raffinement de barbarie, il avait fait creuser devant eux la fosse qui devait les recevoir après leur mort ; qu'il avait fait incendier des églises, des maisons et des villages après les avoir fait piller, enveloppé dans ses actes de cruauté les innocents et les coupables, réveillé le fanatisme par la persécution atroce qu'il avait organisée contre les fanatiques, exigé des taxes sur les malheureux habitants des campagnes, que partout il avait affecté le despotisme le plus affreux et commis tous les abus d'autorité dont un homme peut se rendre coupable. Jugez après cela si Le Batteux ne doit pas être traduit devant les tribunaux. Mais il se retranchera toujours sur ses pouvoirs illimités et la non-existence à l'époque de sa mission de la loi sur le mode de gouvernement révolutionnaire. C'est là qu'est l'embarras de le punir, et cependant l'impunité ne doit pas être la récompense de ses crimes».

Jullien avait raison ; les crimes du marmiton redonnais devaient être châtiés, et Tréhouart, que la toute-puissance de Carrier n'effrayait pas, ordonna son arrestation le 22 décembre.

Le Général Tribout, commandant à Redon, obéit. François Julien Le Batteux fut incarcéré ; «tel fut le commencement de mes disgrâces, raconte-t-il dans sa Défense, et tel est le sort de l'homme vertueux d'en éprouver même avec les intentions les plus pures !»

Quelle rage, lorsque Carrier apprit la nouvelle, quels déchaînements ! quels rugissements de bête fauve ! de la férocité ou de l'épilepsie. Il déclare cette arrestation infâme, il ordonne que Le Batteux soit élargi sur le champ, il décrète ennemi de la République et traître à la patrie tout individu qui osera attenter à sa personne ou à sa liberté ; il défend d'obéir à Tréhouart, il intime l'ordre de lui amener le captif à Nantes, libre et protégé par une escorte. «Il n'y a pas, écrivait-il à Tribout, un seul patriote qui puisse diriger la moindre plainte, le plus léger reproche contre le républicain le plus ferme, le plus pur, le plus prononcé que je connaisse. C'est le patriote le plus pur, le républicain le plus prononcé de toute la Bretagne qu'on a fait incarcérer». Et il insultait Tréhouart, ce crapaud de Tréhouart. «La tête de celui qui exécutera ses ordres en deviendra responsable à la République. Je connaîtrai, (Tribout), la mesure de ton républicanisme par la manière avec laquelle tu te comporteras dans l'exécution de mon arrêté».

«O vérité sublime, prête-moi ton langage, s'écrie ici le cuisinier de Redon, qu'on n'aurait pas cru si orateur ; je le parlerai avec cette hardiesse qui convient à l'homme exempt de reproches. A la lecture de cet arrêté je fus anéanti, foudroyé. Oui, je proteste qu'alors, si j'eus été le maître de refuser la liberté qui m'était procurée par ce moyen, j'aurais sollicité la continuation de ma détention. Mais il fallait me soumettre à cette impérieuse circonstance, je fus au sortir de ma prison reconduit en liberté et escorté à Nantes».

C'était le 27 décembre. Tréhouart, qui venait d'arriver à Redon pour défendre contre les débris Vendéens le passage de la Vilaine, y trouva les injures poissardes de Carrier. Il en fut atterré : «Soyez mes juges, écrit-il aussitôt et sous l'impression de la douleur, à ses collègues Prieur, Bourbotte et Turreau, soyez mes juges ; depuis quarante ans que j'existe, nul être vivant ne m'a traité avec cette indignité».

Sans doute Tréhouart n'avait jamais été si grossièrement outragé, mais c'est qu'il n'avait jamais contredit le proconsul Carrier, Représentant du peuple. Furieux il en appelle au Comité de Salut Public, il en appelle à Prieur, il se défend comme un beau diable, et il a bien raison car au demeurant c'est son honneur qui est en jeu avec sa dignité, et parce que son entourage ne l'appuie guère, pendant que la Convention reste sourde à ses cris.

Je n'en veux pour preuve que l'attitude de Carrier : le 1 janvier 94, l'insulteur de Tréhouart nommait Avril général de brigade, récompense qu'il méritait bien pour ses fidèles et loyaux services.

Quelques jours plus tard la Convention chargeait Carrier d'établir le gouvernement révolutionnaire dans la Loire-Inférieure et le Morbihan. C'étaient deux nouveaux soufflets à Tréhouart, le dernier d'autant plus cruel qu'en remerciant la Convention de la marque d'estime qu'elle lui donnait, en lui promettant de mettre au pas la ci-devant Bretagne, Carrier disait :

«Pourquoi laissez-vous encore Tréhouart à Brest ? Donnez à Laignelot (son collègue) un collègue capable de le seconder, un montagnard des plus terribles ; je vous le demande au nom du Salut Public».

Chacun de ces mots est un outrage, et il fallait à Tréhouart les endosser parce que la Terreur règne toujours et que Carrier est un de ses pontifes.

Cependant François Le Batteux ne resta pas longtemps à Nantes :

«Je ne fus pas plutôt à Nantes que je m'occupai vivement de solliciter un congé auprès de Carrier (que je ne vis même que pour cet objet) pour rejoindre une famille après laquelle je soupirais, et d'oublier dans son sein les mortifications que j'avais essayées, sans cependant perdre de vue l'intérêt que tout bon républicain doit avoir pour sa patrie.

J'obtins congé le 6 janvier, (et) de retour à Redon, me présentai aux autorités constituées dont je reçus les témoignages de bienveillance les plus fraternels. Après les soins nécessaires au rétablissement de mes affaires négligées par mon absence, connaissant tous les devoirs d'un bon républicain, j'entrai peu de temps après dans la compagnie de canonniers de la garde nationale où je servis avec exactitude et loyauté depuis le 3 février».

Qui est-ce qui dirait, en lisant cette prose édulcorée, que tant de platitudes un peu niaises ne servent qu'à masquer deux des crimes les plus hideux de l'abominable marmiton ? Fort heureusement ni l'Administration de Redon ne les oublia, ni le citoyen Mancel ne se fit faute de les dénoncer à la Convention.

«Tréhouart, rapporte Mancel, avait quitté Redon, et Le Batteux, encore délégué du citoyen Carrier, donna aux gendarmes de Malestroit carte blanche pour conduire devant lui tous ceux qu'ils croiraient suspects».

Pourquoi cet acharnement contre Malestroit ? Je ne le devine pas.

Il avait débuté dans sa mission en y arrêtant par erreur un bandit du nom de Chedaleux, qu'il relâcha ensuite ; il s'y était aussi intéressé au sort de deux honnêtes gens, Vaillant de Peillac et de Querhoënt de Caro, dont il prononça l'élargissement, sans doute, comme le fait remarquer la municipalité de Malestroit, parce que l'argent avait adouci son courroux. Mais il y en eut deux autres à qui il ne pardonna pas, Quérant et Lacroix.

On lui amena le premier, ancien maire de Caro, cultivateur à Bodel, «qui ne jouissait pas réellement de la réputation de patriote, contre lequel il y avait un mandat d'amener, et il le fusilla sans jugement».

Lacroix était agent national de Caro, et, poursuivi précédemment, avait réussi à échapper aux gendarmes. Mais cette fois se sachant soupçonné il se rendit de lui-même à Redon où dit-on, après l'avoir fait dîner avec lui, Le Batteux le jeta au cachot. Ni comparution quelconque, ni jugement devant quelque tribunal que ce soit ; comme son compatriote Quérant, Lacroix ne sortit de prison que pour aller au supplice. Comme on l'y conduisait : «Je vais donc être interrogé, disait-il» ; et quand il vit les fusils braqués devant lui : «Qu'on me dise au moins les motifs de ma mort !» Il mourut sans les savoir.

Et voilà comment au sein de sa famille François Le Batteux oubliait les mortifications qu'il avait essayées, avant de prendre du service dans l'artillerie de Redon pour la plus grande gloire de sa garde nationale.

Mais passons quelques mois. Le héros de tant d'exploits morbihannais ne tomba pas, quoi qu'il dise, au rang de vulgaire artilleur ; c'eût été trop déchoir. Devenu châtelain, ou quelque chose d'approchant, il se pavane maintenant dans le Couvent des Calvairiennes de Redon, sa nouvelle demeure, il est couvert de l'égide de Carrier ; et il jouit à son aise des satisfactions de sa conscience et du mépris général de ses concitoyens. Robespierre tombe en juillet, l'orage commence à s'amasser autour de ses complices ; Carrier est l'un des plus compromis ; le 19 octobre Boursault donne de Nantes l'ordre d'arrêter François Julien Le Batteux.

Naturellement, pour un homme comme lui, une arrestation ne pouvait pas ressembler à toutes les autres arrestations. Aussi tout écroué qu'il soit à Redon, il se promène dans les rues ; il tombe malade, sa cellule est un parloir où les sans-culottes du pays viennent lui offrir leurs sentiments de condoléances : c'est une prison idéale. Mais voilà que les enquêtes reprennent dans le Morbihan sur son compte, que Boursault l'expédie à Rennes sous bonne escorte, les affaires tournent mal.

Heureusement son âme tranquille n'en éprouve aucune gêne : «Je portais des fers à Rennes, après en avoir porté à Redon au milieu de mes concitoyens qui gémissaient de mes disgrâces. Chaque jour je

faisais de nouvelles sollicitations pour être traduit au tribunal révolutionnaire de Paris. J'étais consumé par le désir d'y défendre mon innocence et de confondre la calomnie.

Il vint enfin ce moment si désiré pour moi».

Il vint en effet, le 8 décembre, un anniversaire que l'on dirait un providentiel châtement ; et chose incroyable, ce n'est pas comme complice, c'est comme témoin que François Le Batteux fut amené à Paris, et parut le 13 devant le Tribunal révolutionnaire. Écoutons-le raconter lui-même sa comparution : «Je répondis avec sincérité aux interpellations qui me furent faites. J'exprimai avec amertume le malheur d'avoir connu Carrier ; et, comme à cet instant je n'avais à redouter ni sa vengeance ni sa dureté, je lui reprochai le moment où il me délégua la mission. Carrier fut sincère, il confirma la vérité de mes dépositions. Ses aveux et ma franchise frappèrent le tribunal, et je fus mis hors de jugement.»

Ainsi Le Batteux est innocent ; il n'y a qu'un coupable, c'est Carrier. C'est pourtant bien Le Batteux qui a incendié, pillé, volé, assassiné, insulté toutes les autorités, violé toutes les lois ; oui, c'est bien lui, mais sa culpabilité ne l'atteint pas, elle remonte jusqu'à Carrier, et Carrier tout seul doit subir le châtement des crimes que Le Batteux a commis.

Telle est la thèse du tribunal ; elle ne fut pas, et il faut l'en féliciter, celle de la Convention. Tant d'horreurs s'étaient manifestées dans cet abominable procès Carrier, tant de perversité dans les complices, ils avaient paru souillés de tant de forfaits que l'Assemblée ne crut pas possible, en ratifiant la sentence du tribunal révolutionnaire, de rendre à la liberté des misérables qui en avaient fait un tel abus. Elle les maintint en prison, et par le décret du 2 floréal an III, 21 avril 95, que le tribunal révolutionnaire adopta lui-même le 17 mai suivant, elle les renvoya de vant le Tribunal du District d'Angers.

C'est ici qu'il faut entendre les lamentations de l'innocent marmiton.

«L'issue (du jugement de Carrier) devait être l'époque de ma liberté. Je l'attendais ardemment pour voler dans les bras de ma famille infortunée, essuyer ses larmes et rendre avec elle hommage à la justice nationale. Mais, ô fatal revers ! je ne sortis de la maison de justice du tribunal que pour être transféré dans une autre maison d'arrêt où je suis maintenant détenu. Hommes sensibles à qui j'adresse l'expression de ma douleur, républicains vertueux... vous me plaindrez, c'est un sentiment que vos cœurs ne me refuseront pas».

Quel comédien que ce cuisinier ! Non, on ne pouvait le plaindre, seules ses victimes étaient dignes de pitié. Et cependant, il échappa à la guillotine.

Enfermé dans les prisons d'Angers au mois de mai 95, il y était en core au mois d'octobre ; et nulle procédure n'était même entamée contre lui, quand survint l'amnistie du 4 brumaire (26 octobre).

François Le Batteux regagna Redon. Il paraît qu'il y reprit son métier d'aubergiste. Mais ce ne fut pas pour longtemps, car il y mourut le 7 décembre 1800, sept ans, jour pour jour, après l'exécrable tournée qui a rendu son nom trop fameux.

L'abbaye Saint-Winoc de Bergues et la Révolution

La ville de Bergues se glorifie à juste titre de figurer parmi les plus anciennes cités de Flandre. En effet, le Cartulaire de l'abbaye Saint-Bertin de Saint-Omer, par la plume de Folquin, moine de l'abbaye vers le milieu du X e siècle, fait mention du «Gruonoberg», ou Groenberg, comme terre appartenant au monastère de Steneland, proche de Fumes.

La colline du Groenberg, encore appelée à cette époque «Baalberg», en raison du culte qui y était rendu au dieu Baal, s'élevait en ce temps au fond d'un golfe marin, où émergent quelques îlots, qui ne sera définitivement exondé qu'aux XI e et XII e siècles. Conscient de l'importance stratégique de cette éminence, au pied de laquelle quelques habitations formaient l'embryon de la future cité de Bergues, le comte de Flandre,

Baudouin II le Chauve, décida de la fortifier. Dans le même temps, il fit bâtir, à peu près à l'emplacement de l'église paroissiale actuelle, une église qu'il dédia à Saint Martin et à Saint Winoc. En l'an 900, il y fit transférer les reliques de saint Winoc, alors en possession de l'abbaye Saint-Bertin de Sithiu, pensant «que le pays serait protégé d'une meilleure façon par les mérites et l'intercession de ce dernier auprès de Dieu que par les entreprises humaines...»

Enfant de la famille royale de Domnonée en Bretagne armoricaine, où il naquit en 640, parvenu à l'âge de 22-25 ans, Winoc, renonçant au trône pour embrasser la vie religieuse, s'en vint frapper à la porte du monastère de Sithiu en Morinie. L'Abbé Bertin, qui l'y accueillit, le désigna, une vingtaine d'années plus tard, pour fonder une nouvelle communauté bénédictine à Wormhout, où il mourut en 717. En 846, afin de soustraire son corps à la profanation par les hordes normandes, les moines le transférèrent à l'abbaye de Saint-Bertin.

Vers la fin du X^e siècle ou le début du XI^e, le comte Baudouin IV Belle-Barbe fit bâtir une nouvelle église au sommet du Groenberg, et y transféra la châsse contenant les reliques de saint Winoc. En 1022, il procéda au remplacement des chanoines qu'il y avait installés par des moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Bertin.

Cette date de 1022 marque la fondation de l'abbaye Saint-Winoc de Bergues, qui, jusqu'à la Révolution, occupera une place éminente dans l'histoire des grandes communautés monastiques de Flandre.

A la veille de la Révolution, qui mettra un terme à son histoire, à la fois brillante et tumultueuse, l'abbaye de Saint-Winoc, majestueusement dressée au sommet du Groenberg, la colline sacrée de la cité, était florissante tant au temporel, qu'au spirituel. Les moines, les Messieurs de Saint-Winoc, d'heeren van Sinte Winnocus, comme on les appelait, étaient l'objet d'une grande estime générale. Hélas ! la Révolution, dans son délire théoclaste et iconoclaste, va anéantir ce haut-lieu de la Foi et de la Culture, éteindre à jamais ce foyer spirituel, dont le rayonnement s'étendait sur tout le pays du Westhoek. Profondément enracinée dans un passé de près de huit siècles, depuis les temps obscurs du Moyen Âge jusqu'à ce siècle des Lumières finissant, ayant franchi les plus durs obstacles posés en travers de sa route par une histoire mouvementée, ayant dominé les incessantes tribulations politiques et religieuses sous maintes souverainetés, l'abbaye Saint-Winoc était devenue le vivant symbole de la pérennité du peuple de Flandre, portant le nom et gardant fidèlement la mémoire de son saint le plus illustre et le plus aimé.

En 1789, l'église abbatiale et les bâtiments conventuels étaient un joyau architectural. Jetons-y un ultime coup d'œil avant leur proche démolition.

Dominant la basse plaine jusqu'à l'horizon marin, les deux tours de l'église, la Tour Blanche et la Tour Bleue, imposaient leurs élégantes et fières silhouettes. En 1700 et 1701, trente cinq cloches, fondues par les frères Cambron de Lille, avaient été posées dans le clocher de la Tour Blanche ; trente d'entre elles chantaient en carillon, les cinq autres sonnaient les angélus et les solennités religieuses. Le gros bourdon de bronze, baptisé Winoc, avait un poids de 17 000 livres. Les offices conventuels étaient annoncés par cinq cloches logées dans le clocher de la Tour Bleue. Une quarante et unième cloche, placée, elle aussi, dans la Tour Bleue, avait un rôle plus modeste, plus utilitaire ; néanmoins, sa sonnerie tintait très agréablement aux oreilles des moines, car c'est elle qui les conviait à gagner le réfectoire. Et chacun de se presser pour se rendre à son invite, car même les plus indolents avaient toujours en mémoire l'ironique inscription gravée sur sa faussure : «sero venientibus ossa», rappelant aux retardataires qu'il ne leur restera guère que les os !

L'église devait l'essentiel de sa beauté architecturale à son chœur monumental, pavé de marbre et orné de quantité de statues également de marbre ; son mobilier était extrêmement riche et divers. Elle contenait notamment deux tableaux sur toile que Rubens était venu en personne peindre à l'abbaye, ainsi que le firent d'autres peintres flamands, comme Jean de Reyn, Victor Janssens, Elias, Beekmans, etc..., et, encastrés dans les boiseries autour du chœur, douze superbes petits tableaux peints sur cuivre, représentant les Apôtres, œuvre d'un peintre flamand de grand renom, Robert Van den Hoecke. Signalons encore le maître-autel, dont les belles boiseries étaient dues à Octavo, sculpteur de Saint-Omer, et les 82 élégantes stalles du chœur, aux paracloses ornées de feuillages ciselés.

La châsse en argent de saint Winoc, délicatement travaillée, était placée dans une niche au-dessus du maître-autel. La belle grille en fer forgé, qui fermait l'entrée du chœur, posée en 1704, sortait de l'atelier de J.B. Deuxaes, ferronnier d'art de Bergues.

Toutes ces insignes richesses de l'abbaye vont être dispersées par le souffle dévastateur de la tourmente révolutionnaire.

Le 26 septembre 1789, l'Assemblée Nationale décrète l'envoi à la Monnaie de l'argenterie des églises, et, le 2 novembre, décide que tous les biens du clergé deviendront propriété nationale. A l'abbaye, un inventaire est dressé par Antoine Mouton, qui mentionne entre autres : 347 tableaux de grands maîtres, 300 médailles d'or, d'argent ou de bronze, une immense bibliothèque de quelque 60 000 volumes, dont une partie est aujourd'hui en possession des Archives de Bergues, avec, particulièrement, un précieux manuscrit du XII^e siècle de la deuxième Vie de saint Winoc, des tapisseries rares, des vases sacrés, croix et crosses abbatiales de grande valeur, 13 reliquaires, etc.

En mai 1791, le terrain et les bâtiments de l'abbaye sont estimés par un architecte berguois, Verbrughe, à 256 617 livres.

A Bergues, l'opinion publique est favorable aux religieux. Le 10 juin 1791, une pétition en faveur de leur maintien, appuyée fermement par la Municipalité de Clays Vanderhulst, est signée par 258 citoyens réunis au son de la cloche. L'historien Derodde a rendu hommage à cette municipalité, qui s'est signalée «par la constance de ses efforts en faveur des religieux opprimés».

Le samedi 18 juin 1791, les reliques de saint Winoc sont portées en procession à l'église Saint-Martin. Ce même jour, est exécutée la sentence d'expulsion des vingt-cinq moines, autorisés à n'emporter que le modeste mobilier de leurs cellules, leurs effets et livres personnels, et un couvert en argent. La plupart d'entre eux demeurèrent à Bergues, dans leurs familles ou chez des amis. En septembre 1792, seize parmi ceux résidant à Bergues, qui avaient refusé de prêter le serment constitutionnel, furent expatriés. Ils se réfugièrent en Belgique, qu'ils durent également quitter pour la Hollande ou l'Allemagne, devant la marche conquérante des armées de la Révolution. Neuf d'entre eux décédèrent en exil, dont le dernier abbé de l'abbaye, Dom Benoît Van de Weghe, mort et enterré à Breda en 1801. Quatorze s'en revinrent au pays après la tourmente, mais eurent la douleur de constater que leur chère abbaye n'était plus qu'un champ de ruines. Le dernier survivant fut Dom Ildefonse, né en 1757 à Brouckerque (Coppinaxfort), devenu Guillaume Dufour, vicaire de la paroisse Saint-Martin de Bergues, où il mourut en 1835.

L'abbé Harrau a pu retrouver l'origine de 23 des religieux présents à l'abbaye le 17 juin 1791, au moment de leur expulsion : 6 sont originaires de Bergues-Saint-Winoc, 4 d'Hazebrouck, 3 de Poperinghe, 2 de Dunkerque, 2 de Brouckerque, 1 de Quaedypre, 1 d'Esquelbecq, 1 de Steenvoorde, 1 de Morbecque, 1 de Renescure. Nous retrouvons après la Révolution : Ildephonse Dufour, vicaire à Bergues, Benoît Verlinde de Bergues, professeur de Rhétorique à Ypres, Grégoire Maerten de Poperinghe, aumônier de l'école Saint-Michel à Poperinghe, Boniface Emmery de Dunkerque, vicaire à Saint-Eloi de cette même ville, puis curé de Petite-Synthe.

Le mobilier de l'abbaye fut vendu en janvier 1792. Le maître-autel, en marbre noir rehaussé de bronzes ciselés, fut transféré dans l'église Saint-Martin, qui fit également l'acquisition pour sa sacristie de belles armoires en chêne de style Renaissance flamande.

Les remarquables stalles du chœur, au nombre de 82, furent adjugées pour 320 livres à la paroisse voisine de Quaedypre, et disposées le long des murs latéraux de l'église, où l'on peut aujourd'hui encore les admirer. Cette même église s'est aussi vu attribuer le superbe buffet d'orgue de style Renaissance, dont la tourelle centrale en saillie est surmontée d'une niche abritant une statue de saint Winoc.

Des 60 000 volumes de la riche bibliothèque, les plus beaux furent remis aux bibliothèques municipales de Bergues, Dunkerque, Bourbourg et Gravelines. Le reste, soit la majorité, fut vendu à l'encan, ou encore utilisé pour confectionner des gargousses ! Les tableaux furent répartis entre différents musées et églises.

Dès 1792, les vandales révolutionnaires s'en prennent à l'église abbatiale elle-même dans ses œuvres vives ; néanmoins, en 1798, bien que sans toiture, sans vitraux, sans mobilier, le gros œuvre est encore relativement peu atteint. Les autorités municipales tentèrent vainement de conserver les bâtiments abbatiaux, faisant valoir qu'ils pourraient servir comme bâtiments administratifs, ou encore comme musée ou bibliothèque. Ils furent réquisitionnés et utilisés successivement comme caserne, hôpital militaire, entrepôts pour le mobilier et le matériel divers confisqués aux églises du district.

Le 22 janvier 1798, l'abbaye fut vendue pour la somme de 1 365 000 francs à Jean-Baptiste Marescaux de Dunkerque, qui en céda les deux sixièmes à Pierre Decarren, négociant à Bergues, et un sixième à André Penel, ancien agriculteur de Quaedypre. En 1809, alors que l'abbaye était presque entièrement détruite, les débris furent vendus par licitation à Florent Cadet-Degravier, «à l'exception, stipulait l'acte de vente, des deux tours qui sont réservées par le ministère de la marine pour servir de fanaux à la navigation». En effet, les navires faisant mouvement pour entrer au port de Dunkerque prenaient ces tours comme points de repère. Il ne semble pas, toutefois, que les instructions ministérielles visant à leur sauvegarde aient été suivies à la lettre, du moins si l'on juge d'après des dessins de l'époque montrant la Tour Bleue découronnée de sa flèche, et la Tour Blanche à l'état de ruine.

Le 30 janvier 1815, la ville de Bergues, à l'initiative de son maire Jacques Minart, acquiert le terrain de l'abbaye pour la somme de 13 000 francs, et l'utilisera comme champ de manœuvre pour les troupes de la garnison, puis comme parc municipal agrémenté de plantations d'arbres.

La grande tour en pierres blanches, de forme hexagonale, surmontée d'une longue flèche en briques, appelée Tour blanche ou Craytorre, qui se dressait au-dessus du portail principal de l'église, datant du XI^e siècle, menaçait de s'effondrer en raison de la démolition de ses contreforts. La municipalité, consciente du danger, avait sans succès de mandé qu'elle fut restaurée et consolidée. Craignant sa chute, les habitants du quartier de Sinte Pieters Boven avaient prudemment abandonné leurs maisons. Bien leur en prit, car le 9 mars 1812, vers 6 heures du soir, elle s'écroula dans un épouvantable fracas, sans occasionner d'autre dommage extérieur que d'écraser la loge du gardien, dont, fort heureusement, les occupants étaient absents. Compte tenu de son utilité pour les marins, elle fut reconstruite en 1814-1815. Primitivement hexagonale, l'on ne sait pour quelle raison, elle prit une forme octogonale. Sa flèche, également devenue octogonale, fut recouverte d'ardoises ; c'est ainsi qu'elle se présente de nos jours, désormais appelée la Tour Pointue.

Quant à la Tour Bleue, datant du XII^e siècle, de forme carrée, surmontée d'une flèche recouverte d'ardoises, qui s'élevait au-dessus du transept, elle a survécu, du moins pour sa partie inférieure. Sa flèche, démolie par la Révolution, fut remplacée en 1867 par une courte toiture pointue à quatre pans, comportant clochetons et lanternes.

Quand l'administration militaire envisagea de détruire ces tours, la population berguaise s'indigna, si bien qu'en 1901, la Marine les céda à la Municipalité pour une somme symbolique. Depuis lors, la cité de Saint-Winoc met un point d'honneur à sauvegarder ces «témoins vénérables» d'une longue et glorieuse histoire.

Sait-on que le château d'eau qui alimente la cité n'offense pas la vue, comme c'est trop souvent le cas en notre pays, puisque, fort astucieusement, l'on a songé à le loger à l'intérieur même des murs de la vaillante Tour Bleue ? La toiture, malheureusement emportée par la dernière guerre, n'a pas été reconstruite. La municipalité envisage bien de le faire, mais jusqu'à présent les moyens financiers lui ont fait défaut.

La tour de briques, dépossédée de sa flèche bleue, n'est plus la Tour Bleue, mais est communément appelée la Tour carrée. Avec le poète, réjouissons-nous du fait que, malgré l'inique démolition d'un élément remarquable de notre patrimoine, «Les vieilles tours durent encore».

La porte monumentale, qui autrefois donnait accès à l'abbaye, a été, elle aussi, sauvegardée. Déplacée, puis restaurée en 1816, elle fut couronnée d'un fronton décoré aux armes de France, qui fut, hélas !, abattu par les bombardements de 1940. Elle ouvre aujourd'hui l'accès au magnifique parc verdoyant aménagé à l'emplacement du monastère et du quartier de Sinte Pieters Boven. Son arcade de plein cintre, flanquée de chaque côté de deux belles colonnes en saillie à fûts circulaires, le tout sommé d'une sobre et élégante corniche, encadre la perspective de la masse imposante de la Tour Carrée qui s'élève au point culminant de la colline.

Au sommet du Groenberg, berceau de la cité flamande de Bergues-Saint-Winoc, les deux tours, qui dominent la plaine de l'ancienne châtelainie, perpétuent avec majesté, mais aussi avec une immense nostalgie, l'insigne passé de l'une des plus prestigieuses abbayes de Flandre ; à travers ces nobles vestiges de sa grandeur passée, la défunte abbaye nous parle encore...

Histoires et choses d'autrefois à Plougonvelin

Une chapelle disparue, la chapelle Saint-Paul. Histoire d'une chapellenie de sa fondation (1563) à sa fin (vers 1730)

En dévotion à Saint Paul-Aurélien, premier évêque de Léon.

I — Ancienneté du culte de Saint-Paul, à Tybaol en Plougonvelin

Un aveu rendu au roi par Jehan an Ostis le 3 juillet 1507 fait mention d'un terrain situé «sur le chemin de Kerredeuc à la chapelle de Monsieur Saint-Paul». Cette chapelle existait vraisemblablement de puis fort longtemps. Kerredeuc est à la veille de la Révolution, en 1744, Kerredec-Rubabu actuellement Le Ru tout court. Saint Paul-Aurélien, de l'illustre famille gallo-romaine des Aurélianus, débarqua au VI^e siècle, à Ouessant, venant du Pays de Galles. Il venait évangéliser le pays, et avec ses compagnons fonda des monastères à Ouessant, Lampaul-Ploudalmézeau, Lampaul-Plouarzel, puis à l'île de Batz, d'où il partit à la conquête du Léon dont il fut le premier évêque.

La route qui passe actuellement devant Tybaol est fort ancienne, peut-être une ancienne voie romaine.

Traversant le Léon en diagonale, de Saint-Pol-de-Léon à Saint-Mathieu, on l'appelle «la Transléonarde».

Saint-Paul au cours de ses pérégrinations dut souvent l'emprunter et c'est en mémoire de son passage que le village s'appelle Tybaol (Typaul dans de nombreux actes) et que fut édifiée en cet endroit une chapelle qui lui fut dédiée .

Elle devait être rebâtie en 1563 grâce à la générosité de Jean de Kerlech.

II — Consécration et dédicace d'une chapelle dédiée à Saint-Paul, et consécration de son cimetière. Réconciliation du cimetière de la paroisse de Plougonvelin

Un acte sur parchemin, dressé par maître Alain Tremén, notaire, le 20 janvier 1563, atteste que Jean de Kerlech, seigneur du Plessis-Quinquis, est présent à la consécration d'une chapelle qu'il a fondée et dotée de revenus, avec un cimetière également consacré, «qu'il a juré et fait serment devant tout le monde de gouverner et doter l'église de Saint-Paul et le cimetière de cette église de telle sorte qu'il ne soit nécessaire ni à l'évêque, ni au recteur de la paroisse, de gouverner et doter cette église...».

Jean de Kerlech était un cadet de l'illustre famille de Kerlech dont le berceau est à Ploudalmézeau et qui donna à l'abbaye de Saint-Mathieu quatre abbés, prénommés Guillaume. Il habitait le manoir du Plessis-Quinquis dont le corps d'habitation est en Ploumouguer, le colombier et la chapelle en Plougonvelin.

Il est malheureux que l'acte de fondation, différent de la consécration et de la dédicace, soit perdu, car il aurait indiqué «les charges de la fondation, les conditions que devaient remplir les titulaires successifs et le montant des dotations».

C'était une chapellenie, c'est-à-dire une «charge spirituelle pourvue d'une dotation assurée».

Une assurance pour le fondateur d'avoir des prières pour le repos de son âme et de celles de sa famille.

Le saint patron de la chapelle est Saint-Paul-Aurélien, premier évêque de Léon au VI^e siècle, «in capella divi Pauli Leonensis» précisent les registres paroissiaux.

Le recteur de la paroisse est François Le Veyer issu d'une famille noble de Plougonvelin et devait le rester, semble-t-il jusqu'à 1607 où il fut remplacé par noble Hervé Le Trémén originaire du manoir de même nom en Loc-Maria-Plouzané.

L'évêque appelé par le recteur de la paroisse est «Odon de Kervalan, d'Irlande, en tant qu'évêque de Clochare, par la grâce et la bienveillance apostolique», ce qui fait sourire quand on connaît la curieuse personnalité de cet évêque, plus ou moins en rupture de ban avec Rome.

Le début du parchemin est illisible : il devait justifier le choix du recteur de Plougonvelin qui fait appel à un évêque étranger. Une recherche permet de donner la réponse : l'évêque du siège de Saint-Pol, Roland de Chavigné, n'était pas prêtre, simple clerc tonsuré, malgré ce la il administra le

diocèse avec fonction épiscopale. «Mais s'il pouvait exercer les pouvoirs administratifs d'un évêque, il ne pouvait évidemment pas faire les fonctions relevant aussi du pouvoir d'ordre, puisqu'il ne l'avait pas reçu : la consécration d'une église relevait de ce pouvoir.

Il fallait donc faire appel à un évêque étranger». Sa résignation est de fin d'année 1563.

Quelques détails et éclaircissements sur ces deux étranges prélats feront la matière des parties III et IV.

La longue cérémonie de la consécration et de la dédicace est décrite, avec ses détails, selon le rite du pontifical romain, et «Le seigneur évêque concède en ce lieu quarante jours d'indulgence à tous ceux qui feront des aumônes en faveur de cette église».

Comme le recteur avait un évêque sous la main, il est également procédé à la réconciliation du cimetière de la paroisse. On ne trouve aucune indication sur la pollution religieuse du cimetière, peut-être effusion de sang au cours d'une bagarre. Un cimetière était consacré solennellement par un évêque ; la violation ou profanation suspend provisoirement les effets de la consécration (crimes de sang, actes impies, sépulture d'un infidèle...). La réconciliation est l'ensemble des rites sacrés par lequel un lieu sacré, profané, est purifié et rendu à sa destination primitive.

L'annexe I reproduit in extenso le texte du manuscrit avec sa cote d'archives.

III — L'énigme de la fosse commune

En 1963, lors de la rectification du chemin menant à Tybaol (plan de situation à l'annexe 2), quand le bulldozer éventra la parcelle dite «Liors ar garout» (n° 921 de la feuille B3 du cadastre de 1841), à proximité de la ferme de Tybaol, il mit à jour, me raconta un témoin, de nombreux restes de squelettes humains en désordre, sans aucune trace de sépulture ordonnée, ni de pierres tombales. Ces os étaient forts anciens car, au contact de l'air, ils se désagrégèrent très rapidement par dessiccation.

La toponymie ne donna aucune indication : Liors ar garout est une déformation de Liors ar garrhent, le jardin de la route carrossable.

Il est difficile d'admettre qu'il n'existe pas un lien entre ce charnier et la chapelle Saint-Paul distante de 340 mètres environ.

Lors des grandes épidémies, comme la peste, on enterrait les morts en dehors des cimetières paroissiaux et «la qualité des sépultures souffre d'une hâte bien compréhensible».

Une monographie de l'abbé Mingant, conservée aux archives paroissiales de Loc-Maria-Plouzané, nous raconte «qu'en 1640 les habitants de Plouzané et de Loc-Maria furent frappés du plus cruel des fléaux, la peste. Cette maladie commença par le village de Kergreust le 12 juin 1640. S'étendant dans le reste de la paroisse, elle s'y maintient jusqu'au 21 mars 1643. Elle moissonna 175 personnes».

C'est alors que l'on bâtit sur un cimetière provisoire la chapelle Saint-Sébastien qui existe toujours.

Un acte de 27 septembre 1640 fait mention de la peste à Ploumoguer. Cette paroisse fut si éprouvée que l'accès de l'église fut interdit par crainte de contagion.

Plougouzelin, touchant ces deux paroisses, ne fut certainement pas épargné ; malheureusement les registres de sépultures de 1640-1643 ont disparu. Dans le silence des textes on ne peut faire que des suppositions.

On peut raisonnablement penser que le charnier de Tybaol servit à inhumer les pestiférés de Plougouzelin lors de la grande épidémie de 1640. L'endroit s'y prête : éloigné du bourg, le long d'un chemin carrossable traversant la commune, avec en fin de parcours la bénédiction d'un chapelain habitant tout à côté.

IV — Un évêque pas très catholique : Odon de Kervalan

Odon de Kervalan, un nom pourtant bien breton, s'appelait en réalité, suivant les différents textes, Odon O'Cervallan, Aodon O'Ceathallain ou encore Hugh O'Carolan ; il est nommé par le Pape, évêque de Clogher (Clochare à la bretonne), en Irlande en juillet 1535.

Le moment était mal choisi car c'était l'année où le roi d'Angleterre, Henri VIII, rompt avec l'église catholique et devient chef de l'église d'Angleterre.

Comme Clogher était en dehors de la principale zone d'influence anglaise, notre prélat hésite et,

après bien des atermoiements, «rendit ses bulles au représentant du roi, et continua d'exercer les fonctions épiscopales en vertu d'une confirmation royale» en 1542. Il serait devenu anglican. «Il n'y a cependant aucune preuve pour affirmer qu'il aurait accepté la suprématie spirituelle du roi». Cette attitude équivoque lui permit de jouir paisiblement de son évêché jusqu'en 1546. C'est alors que Raymond Mac-Mahon, lorgnant le siège, «au prix de faux rapports à Rome», prétend Odon, obtient du Pape la mise en disponibilité de l'évêque en place et sa nomination comme évêque du siège épiscopal.

Il y eut alors, à partir de cette date, dans le diocèse de Clogher deux séries d'évêques, les uns protestants ou du moins nommés ou confirmés par le roi, les autres catholiques, désignés par le Pape.

.Raymond Mac-Mahon devait mourir en 1560 et le Pape, presque immédiatement, ignorant Odon, choisit pour occuper le siège, un chanoine de Clogher, Cornélius Mac-Ardel.

Odon se réveille alors et fait des démarches auprès du Saint-Siège pour récupérer son diocèse, et c'est probablement au cours de l'un de ses voyages à Rome pour plaider sa cause qu'il vient en Bretagne. Il devait finir par partager l'administration de l'évêché avec Mac-Ardel.

Il mourut en 1569, ce qui mit fin aux disputes des deux évêques rivaux ; la reine Elisabeth le remplaça par Miler Magrath, protestant avéré et bon teint à côté de l'évêque catholique Mac-Ardel, mort en 1592.

On était en plein concile de Trente qui remettait de l'ordre dans l'église catholique, aussi l'on n'était pas très regardant, et Odon put ainsi, en 1563, louer ses services comme évêque dans le diocèse de Léon, car le titulaire du siège, Roland de Chavigné, n'étant pas prêtre, ne pouvait assurer les fonctions épiscopales, et devait se contenter d'administrer le diocèse .

V — Un étrange évêque qui devait finir père de famille : Roland de Chavigné

En 1554, Christophe de Chavigné après 33 ans d'épiscopat au siège de l'évêché de Léon, vieilli, octogénaire, malade de la gravelle, résigne son évêché en faveur de son petit neveu Roland de Chavigné, ne voulant pas que le fructueux bénéfice de l'évêché de Léon quitte la famille.

Il se retire, fortune faite, dans sa terre des Sept-Saints en Normandie.

On peut s'étonner de voir un évêque normand sur un siège breton en contradiction avec l'acte d'union de la Bretagne avec la France de 1532. «Les États protestèrent à maintes reprises contre ces nominations d'évêques étrangers, le roi se contentant de répondre qu'ils n'avaient pas lieu de se plaindre parce que des bretons recevaient des évêchés en France».

La résignation d'un évêché en faveur d'un petit neveu est très choquante et donnait suite à de nombreux abus. Les propriétaires d'un office pouvaient le résigner à qui ils voulaient.

Le siège de Saint-Pol était d'un rapport somptueux et assorti du titre de comte avec les nombreux droits féodaux de la seigneurie (minage, mouture, dîmes seigneuriales, cheffentes...), un revenu annuel de 125.820 livres net deux cents ans plus tard .

Roland de Chavigné quand il fut pourvu de ce fabuleux bénéfice n'avait que 22 ans car né le 5 mai 1532, et simple clerc tonsuré, il administra le diocèse avec fonction épiscopale. «Il n'avait pas reçu, dit son biographe, les ordres sacrés et ce n'était que grâce à un fâcheux abus, consacré malheureusement par l'usage du temps, qu'il était ainsi devenu détenteur d'une charge épiscopale».

Son frère aîné, Louis de Chavigné, meurt sans enfant de sa femme Claude de Bouillé.

Roland, pour assurer une descendance à la famille, se dévoue, peut-être pas fortune faite, mais ayant accumulé de confortables économies, pour convoler en justes noces.

Ayant le sens de la famille, il résigne son riche évêché en faveur d'un de ses parents, Roland de Neufville qui fut un saint prélat, mort en odeur de sainteté.

En 1564, Roland de Chavigné épouse Françoise Lesné richement dotée des terres et seigneurie de Collières près Domfront.

On peut suspecter qu'il se laissa gagner par l'hérésie protestante car la famille Lesné était composée de farouches huguenots.

Son biographe espère que le souvenir de la générosité du grand-oncle Christophe l'aura retenu sur la pente glissante... Il devait mourir en décembre 1572.

VI — Baptêmes, mariages, sépultures (Fin du XVI^e et XVII^e siècles)

La paroisse de Plougonvelin comprenait une trêve, Lochrist, où résidait le recteur, le Conquet avait un vicaire qui pouvait officier dans l'église Saint-Christophe. La paroisse minuscule de Saint-Mathieu était une enclave.

L'annexe n°3 montre pour le service du culte l'intérêt de la position de la chapelle Saint-Paul à une époque où l'on se déplaçait à pied dans des chemins qui, l'hiver, étaient des fondrières.

La distance de la chapelle Saint-Paul à l'église paroissiale de Plougonvelin est de 4,4 km.

Le village, semble-t-il, devait être assez important si l'on en juge par l'appellation de bourg de «Ty-Paul» rencontré dans le terrier de la réformation de 1668 au chapitre des héritages possédés par Guillaume Lamour et consorts le 24 septembre 1681 .

Il y avait même une taverne.

Y exerçait aussi une sage femme, Isabelle Lulzac, épouse de Jean Le Gall qui était une calamité, une vraie faiseuse d'anges. Les registres paroissiaux de l'époque font état de 17 enfants décédés et ondoyés par Isabelle !

A) Le dépouillement des registres paroissiaux de Plougonvelin donne le nom de deux chapelains :

— 1598 Guillaume Gourchant

— 1660-1666 Jean Amice (diacre en 1658)

O Dans la période 1585-1667 : 14 mariages célébrés à la chapelle Saint-Paul, avec de nombreuses lacunes dans les registres.

o En 1598 : l'usage de sonner les cloches à l'occasion des baptêmes est attesté par un acte du 17 septembre 1598, le baptême de Marie Colleau, où le vicaire Jean Measgoff note qu'aussitôt après la cérémonie, il y eut une sonnerie de cloches.

La chapelle possédait donc un clocher et des cloches.

o En 1646, le 12 septembre un grand mariage entre nobles du coin : noble Michel Kernatous, seigneur de Berbouguis et demoiselle Marie Kerannou, dame de Gouletquear sont mariés par le vicaire de la paroisse, Olivier Cleirec.

O En 1685, quatre inhumations dans le cimetière de la chapelle contre 26 dans celui de l'église paroissiale.

B) Dans la trêve de Lochrist-Le Conquet , les registres de sépultures, mariages, naissances, entreposés à la mairie du Conquet sont très complets.

O En 1629-1632, plusieurs inhumations.

o En 1655, depuis une vingtaine d'années on ne signalait plus d'inhumation. 3 coup sur coup.

O En 1669, une inhumation «à la chapelle de Saint-Paul située sur les limites de la paroisse où de tradition ancienne on fait enterrement».

Puis suite ininterrompue de mariages et d'inhumations jusqu'à 1698. A partir de cette date la chapelle n'a plus d'activité paroissiale.

VII — Du XVIII^e siècle à nos jours : le déclin et la disparition

Les Kerlech, fondateurs de la chapelle, se sont éteints. Le dernier «François de Kerlech, seigneur du Plessis et Tréziguidy... laissa de sa femme Marie de Bodigneau une postérité éteinte dans Kermoysan à la fin du XVIII^e siècle» .

En 1725, la chapelle existait encore ainsi qu'en témoigne un aveu du 12 février 1725 de René de Kermoysan, seigneur de Tréziguidy et du Plessis où des droits honorifiques (blasons, banc seigneurial, tombeau) sont mentionnés «dans l'église de Plougonvelin, dans la chapelle Saint-Paul à Plougonvelin, dans l'église de Saint-Mathieu-de-fin-de-terre (une tombe de marbre noir)...». Le manoir est dit ruiné. Le délabrement de la seigneurie explique la disparition progressive de la chapellenie .

En 1741, Marie de Kermoysan, la fille du précédent mort le 24 avril de cette année, habitant Nantes, rend aveu au roi le 2 octobre 1741 pour ses biens en Basse-Bretagne qui semblent complètement abandonnés : le manoir du Plessis «avec les vestiges d'une grande maison ruinée, un vieux colombier, une ancienne chapelle dédiée à Saint François...» .

La chapelle Saint Paul ne doit pas être en meilleur état que l'habitation de la famille fondatrice.

Un pouillé de Léon, l'état des bénéfices du diocèse, constate la disparition complète de la chapellenie aux alentours des années 1780. A Plougonvelin, hors la paroisse de Saint-Mathieu et la trêve de Lochrist-Le Conquet, il n'est mentionné que les chapelles Saint-Jean et Saint-Yves, réunies par ordonnance le 5 juin 1774. Ce double bénéfice était attribué depuis 1771 à l'abbé Drévès qui devait finir tragiquement le 24 mai 1794.

A la Révolution, dans l'état des biens du clergé dans le district de Brest, on lit, en possession des religieuses de Saint Thomas de Villeeneuve, 2 métairies à Tybaol dont l'une comprenait le lieu de l'ancienne chapelle .

Les religieuses de Saint Thomas de Villeeneuve géraient le Refuge royal de la marine à Brest, mi-maison de retraite pour les vieux marins, mi-maison de force ou pénitencier pour les filles de joie. En mars 1727, les recteurs de Brest se plaignaient au roi des désordres causés par les filles de mauvaise vie «abandonnées au vice et gâtées de maladies les plus honteuses, et par la faute de qui, disaient-ils, Dieu est offensé, le roi mal servi, le prochain scandalisé, les familles troublées...».

Le Refuge royal ou Madeleine fut supprimé au mois de septembre 1792 par application de la loi sur les maisons religieuses et ses biens vendus comme bien nationaux .

Par quelle ordonnance les biens en déshérence de la chapellenie, ou ce qu'il en restait, ont-ils été attribués à l'œuvre du Refuge ?

En 1841 est établi le cadastre de Plougonvelin. On peut y voir l'enclos du cimetière «Ar Verret» avec un calvaire représenté (parcelle 723, de la feuille B3). Le cimetière est désaffecté, car classé «terre labourable». Une vieille personne raconte qu'en cet endroit la charrue met à jour des débris de pierres tombales. Un bâtiment d'exploitation de la ferme de Tybras était le logement du chapelain : on l'appelle encore le presbytère.

VIII — Résumé en forme de conclusion

Une chapelle vraisemblablement très ancienne, dédiée à Saint-Paul-Aurélien, est attestée en 1507, à Tybaol.

En 1563, Jean de Kerlech, le seigneur du Plessis-Quinquis, la rebâtit et la dote.

Il y avait un clocher avec des cloches, un enclos de cimetière avec un calvaire encore existant en 1841, une maison pour le chapelain qui sert actuellement de soue à cochons à la ferme de Tybras (le nom de Tybras, la Grande maison, est récent et donné en raison de l'importance relative de l'habitation du chapelain).

A la fin du XVI^e siècle et pendant le XVII^e siècle, la chapelle a une activité importante : baptêmes, mariages et sépultures. Dès 1700, c'est le déclin lié à la disparition de la famille de Kerlech.

Annexe 1 : Document de 1563 concernant l'église, la chapelle et les cimetières de Plougonvelin

Les premières lignes sont illisibles, à part quelques mots. Elles devaient contenir :

— Le rappel du pouvoir ordinaire de l'évêque de bénir, consacrer... les églises.

— La mention de la qualification de l'évêque irlandais de Clochare, Odon, en raison de l'appel à lui adressé en due forme.

A partir de la 4^e ligne... la consécration au vicaire et ordinaire du diocèse de Clochare, appelé par eux (pour accomplir) la consécration et la dédicace des églises et cimetières du diocèse et... dans les églises et cimetières selon le rituel et l'ordonnancement des évêques... (Odon) a été appelé par messire François Le Voyer, recteur de la paroisse de l'église de Plougonvelin, et messire Jean de Kerlech, seigneur temporel de Plessis et de la chapelle ou église de Saint-Paul, située en cette paroisse. Attendu qu'il y avait nécessité de réconcilier le cimetière de cette paroisse, et de bénir et dédier l'église de Saint-Paul et son cimetière situés dans cette paroisse.

J'ai béni et dédié l'église ou chapelle de Saint-Paul et le cimetière de cette chapelle, et j'ai réconcilié le cimetière de l'église sus-dite de Plougonvelin, et j'ai demandé à maître Alain Tremén et à plusieurs autres d'apposer avec moi leur signature manuscrite sur ce présent document, afin qu'il soit porté à la connaissance de tous que : En l'an (après la nativité du Seigneur) mil-cinq-cent-soixante-trois, au vingtième jour du mois de janvier, durant le pontificat de notre très saint Père en Jésus-Christ, et notre chef, le seigneur Pie (Pie IV, 1559-1565) par ordre de la divine providence, en

l'an (laissé en blanc, sans doute «quatrième» de son règne).

En présence de moi-même, notaire, prêtre, et des témoins sous-signés convoqués et priés, étant également présents en personne les vénérables messire François Le Voyer, recteur de l'église paroissiale et de la paroisse de Plougouvelin, et messire Jean Kerlech, seigneur temporel du Plessis et de la chapelle ou église Saint-Paul dans la dite paroisse.

Ceux-ci m'ont demandé, à moi soussigné, que soient faits et à eux donnés, un ou plusieurs exemplaires du (ou des) documents concernant la consécration et la dédicace de la dite chapelle Saint-Paul, (de la paroisse mentionnée ci-dessus), du cimetière de la même chapelle, et la réconciliation du cimetière de l'église paroissiale, par le révérend pontife Odon de Kervallan, d'Irlande, en tant qu'évêque de Clochare par la grâce de Dieu et la bienveillance du siège apostolique concernant aussi les indulgences concédées par le même évêque, à savoir quarante jours d'indulgences au jour anniversaire de la dédicace, à quiconque apportera une offrande à l'église sus dite.

Les mêmes ont demandé et prié l'évêque que :

— par le chant des sept psaumes (de la pénitence) devant la porte de l'église,

— par la bénédiction du sel et de l'eau, l'aspersion, par cette eau, de l'intérieur et de l'extérieur de l'église à trois reprises,

— par la bénédiction de l'autel de l'église par l'encensoir contenant de l'encens en feu,

— par l'imposition de l'encens et sa combustion sur les croix de l'autel,

— par l'imposition du Saint-Chrême et de l'Huile-sainte sur les mêmes croix,

— par l'aspersion de l'eau bénite faite sur les cimetières, vers l'est, vers l'ouest, vers le sud et vers le nord.

— par la célébration de la messe dans la chapelle,

— et par toutes les autres actions requises pour la bénédiction et la dédicace de la chapelle appelée église de Saint-Paul et de son cimetière, de même que pour le cimetière de l'église, (qu') il bénisse et dédie en notre présence et sans la moindre opposition.

Et le dit Jean Kerlech a juré et fait serment, devant tout le monde, de gouverner et doter l'église de Saint Paul et le cimetière de cette église de telle sorte qu'il ne soit nécessaire ni à l'évêque, ni au recteur de la paroisse, de gouverner et doter cette église ; il y fera tout ce qui est de droit selon la coutume et l'usage dans sa «patrie».

Et le seigneur évêque concède en ce lieu quarante jours d'indulgences à tous ceux qui feront des aumônes en faveur de cette église.

Ce document a été fait, étant présents en ce lieu les témoins pour ce convoqués : (...) Maguer Yves, devant le prêtre soussigné, l'an et le jour indiqués. Ils ont reçu les marques (signatures), de sa propre main, du dit seigneur évêque.

J'authentifie l'interligne : per impositionem olei in crucibus (par l'imposition de l'huile sur les croix).

Odon, évêque de Clochare, de sa propre main.

* Au coin, à droite, en un lieu mal gratté du palimpseste, on trouve, très visible, le paraphe du notaire. Et une notation commençant par «ego Clemens».

Probablement l'attestation du droit reçu par le notaire pour la rédaction du document.

* Le manuscrit est aux archives du Finistère 187 G 3. Le lecteur est l'abbé Feutren, aujourd'hui décédé. Le traducteur est l'abbé François Falc'hun, ancien professeur de droit canon au séminaire de Quimper.

1 — Les revues des Sociétés Savantes

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne consacre une large part de son Tome LXIX au thème «Armée, défense et fortifications», qui était celui de son Congrès 1991 : vaste somme, qui nous mène des résidences aristocratiques carolingiennes à la défense de la Loire-Inférieure en 1870-1871...

Ceux qui ont participé à la journée organisée l'an dernier dans la région de l'Elorn par le Professeur Sanquer seront particulièrement intéressés par les études de P. Kernevez sur «les châteaux du Léon au XIII e siècle», et ceux qui étaient au congrès de Fougères par celles de J. Cucurull et B. Leprêtre

sur «le château de St Aubin du Cormier».

Relevons aussi les articles de M. Jones sur «l'utilisation de la poudre à canon avant 1400», de E. Salmon-Legagneur sur «le manoir breton au XV e siècle», de M. Duval sur «la démilitarisation des forteresses après la Ligue» et de A. Boulaire sur «garde-côtes et gardes-côte en Bretagne aux XVII e et XVIII e siècles».

Le Tome CXX de la Société d'Émulation des Côtes d'Armor évoque les figures d'Even Bégaignon, évêque de Tréguier au XIV e siècle (A. Bigaignon) et de la Noue Bras de Fer (B. Capelle d'Aclon) ainsi que les démêlés des seigneurs de Keralio, en Plouguiel, avec le chapitre de la cathédrale de Tréguier (N. Chouteau). Pour leur part, J.L. Tulat traite du protestantisme en Bretagne, et G. de Sallier-Dupin, de l'histoire de la commune d'Andel sous la Révolution.

Les églises fortifiées aux XIV e et XV e siècles font l'objet d'un article de T. Houlier, et les anciennes hymnes du Propre sont étudiées par H. Corbes.

Avec «La méprise ou la légende sur la mort de Leroux Chef du Bois» C.G. Onfray nous évoque un drame sous la Révolution. Citons encore «le transport des granités de l'Ile Grande» (L. Chaurin) — le folklore du chien et du chat en Trégor (D. Giraudon) — une note de M. de Mauny sur «un bénitier de l'église de Bourbriac» et, clôturant ce Bulletin, du même auteur, une évocation du «Noviciat matrimonial» dans certaines de nos régions de l'Ouest.

Du volume annuel (tome 127) de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique, nous retiendrons les étonnants «chemins de St Servais : de Maastrich (sic) à Escoublac» (oh ! Europe...) du chanoine J. Guéhenneuc — un article sur «Malestroit de 1129 à 1429», essentiellement sur ses seigneurs (F. Bougraud) —

«Bretagne et France sous Jean V et Charles VII» de Ph. Contamine —

une étude très approfondie sur «les Marins de Montoir pendant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713)», de J.L. Monvoisin —

«Bouée sous la Révolution» et «Le temps des désillusions» de B. David

— «L'interminable crépuscule d'un conventionnel poitevin, A.C. Thibaudeau» — «Les tribulations d'un Curé Constitutionnel, Ch. Guillot, à Héric», de notre collègue P.H.

Gaschignard — Enfin M. Nassiet et D. Besseau, en «hommage à Hergé», publient le texte d'un document authentique, qu'ils ont trouvé aux archives départementales de Loire-Atlantique, et concernant un certain «Capitaine William Haddock, commandant le navire danois Anna»... Ceci en frimaire anVin !

R. de S.

Denses et variés, les bulletins mensuels de la 166 e année de la Société Polymathique du Morbihan font toujours à l'archéologie préhistorique, protohistorique et historique ainsi qu'à l'histoire, une place de choix. A signaler principalement en 1992 les exposés suivants :

— Archéologie préhistorique :

— de M. Fleury, «Un cadre actualisé des connaissances en préhistoire humaine, telles qu'elles se présentent en 1991, compte tenu des technologies modernes d'investigation et de datation», en progrès considérable depuis une trentaine d'années. Sont mentionnées quelques-unes des énigmes subsistant cependant dans ce domaine.

— de M. O. Corrad, une nouvelle hypothèse concernant la gravure portée par l'un des fragments du grand menhir de Locmariaquer.

L'exposé vise à démontrer la probabilité, sinon la certitude d'un «accident survenu après l'érection ou plutôt au cours de la tentative d'érection», à la suite de la double rotation du menhir. Hypothèse que M. Joël Le Comec, correspondant du Service de la Recherche Archéologique de la Société Polymathique, commente en ces termes : «en résumé, peu importe que le menhir ait fait deux ou trois rotations au cours de sa chute, l'essentiel est de montrer l'action iconoclaste d'une certaine génération de Néolithiques antérieure à la construction des grands cairns».

— de M. Francis Bougis, une application de sa méthode de datation par l'Astronomie de certains monuments mégalithiques au «Balisaire Néolithique du front Atlantique Armoricaire». Constatant l'alignement d'une dizaine de monuments mégalithiques significatifs allant de Saint-Nazaire à Douarnenez sur plus de 180 kms, l'auteur s'attache à montrer que/et comment «les Néolithiques ont été capables d'utiliser des données astronomiques (observation du soleil, de la lune, des 5 planètes visibles à l'œil nu et des 36 étoiles les plus brillantes et les plus remarquables de notre firmament)» pour tracer sur le terrain «une distribution des monuments sur une courbe de grand rayon, et à concavité tournée vers le sud-sud-ouest».

Cherchant ensuite pourquoi les Néolithiques auraient pu réaliser un tel alignement, l'auteur rapproche le fait de la «transgression flandrienne qui, à cette époque, menace d'envahissement les grands estuaires de la Loire et la Vilaine, les grands espaces entre les îles de Hoëdic, Houat et Quiberon, et la côte actuelle, et au-delà, tout ce qui est le Golfe aujourd'hui. N'ont-ils pas cherché à mesurer le péril ?»

— Archéologie protohistorique :

— de M. J. Le Cornec — Communication sur les Etrusques et la nécropole de Cerveteri — Évocation succincte mais dense de l'histoire et de la civilisation étrusques, illustrée par la description des tombes de la nécropole de Cerveteri, située à une trentaine de kms au nord-ouest de Rome.

— de M. E. Le Guevel — Communication sur le «camp des rivières» ou camp romain de Radenac «camp retranché, carré de grande dimension (1 kilomètre de côté)», que l'on suppose établi là par les Romains, quelque temps après la défaite navale des Vénètes (en l'an 56 avant notre ère) afin de «pacifier» les populations armoricaines et de garantir la sécurité des convois qui utilisaient la voie allant de Vannes (Darioritum) à Corseul (Fanum Martis) — Camp à double enceinte, édifié avec beaucoup de soin et des moyens considérables, notamment en main d'œuvre, «à en juger par l'énormité des masses de terre qu'il fallut extraire et déplacer (100 000 mètres cubes pour le moins) pour le creusement des tranchées (de 4 m. de large sur 3 m. de profondeur) et l'érection des épaulements de protection (3 m. de haut) sur un périmètre de 4 kms environ».

— Archéologie historique :

— du chanoine J. Danigo — Saint-Thuriau et son culte dans le diocèse de Vannes.

— de M. L. Le Mouel : évocation de Belle-Île, ses fortifications et son histoire.

— de M. P.M. Adéna — Les Templiers en Bretagne, et «sur la trace des Templiers» : les chapelles templières au sud-est de Vannes.

— Anthropologie différentielle :

— de M. Y. Rollando — son développement : de Ponchet à Darwin

— Thème général : «peuples ou races à forte capacité crânienne tendent à l'emporter sur les moins capables».

— Architecture et art militaire :

— de M. G. Fleury : les fortifications face aux techniques de l'armement des origines à nos jours. Les étapes d'une évolution qui, des palissades primitives et des buttes de terres, en passant par les murailles de pierres au cours de la Protohistoire et les châteaux-forts du Moyen-Age, débouche avec les progrès de l'artillerie, sur la technique des remblais et l'art des fortifications imaginé par Vauban. «Son idée-force : s'enterrer».

«Il vaut mieux, dit-il, construire des fortifications rasantes au niveau de la campagne, plutôt que des fortifications hautes et menaçantes, trop exposées à être foudroyées par l'artillerie». «Les principes de Vauban restent valables en fortification, mais on s'enterre de plus en plus au fur et à mesure que croît la puissance des nouveaux obus et des bombes d'avion...

De nos jours, les ouvrages bétonnés, cloisonnés, sont encore les seules protections possibles.

Mais on ne peut plus parler d'architecture, il n'y a plus rien en surface».

— Histoire et linguistique :

— de M. E. Vallérie — Communication sur sa thèse de doctorat, entièrement en breton : «genèse des formes vernaculaires et administratives des toponymes paroissiaux en Bretagne».

Ce travail se propose comme «une analyse des formes administratives françaises, non comme des transcriptions arbitraires, mais comme des emprunts du français au breton lors de l'apparition des communautés francophones dans la zone bretonnante».

Du rapprochement des formes françaises et des formes bretonnes, l'auteur montre comment il va pouvoir :

— «formuler des hypothèses quant à l'époque où ces emprunts sont intervenus.

— «recueillir des informations nouvelles sur l'histoire des dialectes du breton.

— «apporter un éclairage nouveau sur l'origine de la langue bretonne et sur l'état linguistique de l'Armorique à l'époque des migrations venues de Grande-Bretagne».

— Mémoires :

Signalons pour terminer l'intérêt du tome 118, bulletin mensuel de juillet 1992 relatant dans le volume annuel de la Société Polymathique les communications, informations, conférences et mémoires des années 1990 et 1991.

Les onze mémoires publiés, principalement historiques, témoignent tous de la curiosité de leurs auteurs et de la vitalité d'une association dont les travaux intellectuels, spécialement scientifiques et historiques au sens large, vont de pair avec l'aménagement et le développement de ses musées et l'activité de ses membres sur le plan local.

C. de Brunhoff

Société Archéologique du Finistère T. C,XX

Cette livraison, excellemment illustrée, comporte tout d'abord les habituelles chroniques de préhistoire, de protohistoire, et d'archéologie antique et médiévale.

Pour la première fois une campagne de prospection aérienne intensive a été menée en Bas-Léon, dont les résultats sont exposés par M. Y. Daire.

Signalons dans la toujours très intéressante chronique sur les «Monuments et objets d'art» du département, les études sur le groupe de Ste-Anne Trinitaire, dans la chapelle Notre-Dame à Châteaulin, sur la cuve baptismale et sur un autel de l'église du Faou.

Puis les études ci-après :

— Pierres de construction, à Morlaix (L. Chauris)

— La Maîtresse-Vitre de Ploudiry (J.P. Le Bihan)

— L'Aménagement du port de Morlaix au XVIII^e siècle (F. Ysnel),

— L'Église et les écoles, au début de la III^e République : E. Laot traite des instituteurs publics (recrutement et origine), et Y. Tripiet, du clergé du diocèse de Quimper et de Léon, de l'expulsion des Congrégations à la séparation de l'Église et de l'État. Certains jugements sur ce clergé («peu éclairé» ?) peuvent sembler un peu rapides...

— Enfin nous devons à A. Deshayes la 1^{ère} partie d'une étude remarquablement approfondie sur «la microtoponymie de Clohars-Fouesnant».

De son côté, notre collègue M. Duval a relevé dans le dernier Bulletin de la Société Archéologique d'Ille et Vilaine (1992), les Mémoires ci-après.:

Michel Mauger : La chapelle Notre-Dame de la Rivière en Domloup.

Gérard Sevegrand : La seigneurie de Saint-Gondran.

Jean-Luc Tulot : Une église réformée du pays rennais au XVII^e siècle : le Bordage en Ercé près Liffré.

Yves Breton - Pierre Laccron de la Goupillère, échevin rennais (1665-1737).

Fabienne Morel : Clergé et vie religieuse à Chateaugiron au XVIII^e siècle.

Xavier Ferrieu : L'imprimerie et la librairie à Vitry (1789—1870).

Bernard Lebeau : Un érudit breton, l'abbé Paul Paris-Jallobert (1838-1906).

Pierre Mahéo : Un grand médecin breton Pierre Le Damany (1870-1973).

Les cahiers de l'Iroise

La Société d'Études de Brest et du Léon a publié l'an dernier à l'occasion de «Brest 92» — ce grand évènement à la fois marin et culturel que fut, à Brest et Douarnenez, l'extraordinaire rassemblement

de vieux gréements du mois de juillet — un remarquable numéro, consacré au thème «Voiles en Iroise», illustré de reproductions d'œuvres de peintres de la Marine, et notamment de F. Perrot (1808-1841) dont H. Miriel retrace la brillante et brève carrière. D'autres peintres, et des écrivains, ont également leur place dans ce numéro, tels Jim Sevellec, évoqué par son fils Joël-Jim, notre collègue, La Landelle, T. Corbières, et, bien sûr, le cher Quéffélec.

Signalons aussi le n° 151 des mêmes cahiers, qui comporte un «livre d'Or des Côtes d'Armor» de notre collègue S. Rebillé.

R. de S.

II — Informations, publications et ouvrages sur la Bretagne et ses départements

ÉVÉNEMENTS

Une possibilité de fondation

A ceux qui veulent aider à la création littéraire ou artistique en Bretagne, en y associant leur nom, ou le nom d'une personne qui mérite de n'être pas oubliée, «l'Association bretonne de culture» donne la possibilité de créer une fondation. S'adresser à Pierre Lemoine, Clessevan, Trégornan - 22110 Glomel.

Brest 92 à voir ou à revoir

Brest 92. Peut-on faire comme si cet évènement considérable n'avait pas eu lieu ? Considérable sur le plan du patrimoine maritime, considérable par ses retombées économiques, considérable aussi par ce qu'il a révélé au grand public de la compétence et du sens du bien public de la Marine Nationale, cet évènement est raconté dans deux belles cassettes vidéo, l'une éditée par le Chasse-marée, l'autre par la Marine Nationale.

La fête de l'Hermine à St-Malo

L'Institut Culturel de Bretagne a décerné l'Hermine à trois personnalités bretonnes : Yvonne Jean-Haffeu, Ronan Huon, Michel Philipponneau, qui ont servi la Bretagne de façons différentes : art, langue et littérature, géographie humaine inspirant les décideurs de la vie sociale. M.M. M.

— Un écu breton

Notre ami P. Lemoine nous signale la frappe, pour les numismates, d'une pièce de 10 écus ou skoed. Cette pièce, dont la face présente un champ d'hermines, est vendue par l'Association Bretonne de Culture B.P. 3 56770 Plouray.

Il n'y a pas si longtemps, avant 1940, on comptait encore en écus et en réals dans les campagnes bretonnantes.

Bilinguisme

P. Lemoine nous rappelle aussi que le 24 juin 1992, «le Comité des Ministres des pays membres du Conseil de l'Europe» a donné à la charte européenne des langues régionales ou minoritaires la forme d'une convention proposée à la signature desdits pays, et qui devait entrer en vigueur dès sa signature par cinq états, ce qui était le cas dès le 15 octobre. Cette convention, qui doit être prochainement prise en compte par le Parlement Européen, constitue, estime P. Lemoine, l'avancée la plus importante de ce siècle dans le droit à la vie et au développement des langues en cause.

Millénaire de la Bataille de Conquereuil (L.A.)

Le 27 juin dernier, notre collègue M. Duval a bien voulu représenter l'Association Bretonne à l'une des manifestations de ce millénaire, organisée de main de maître par un nouveau membre de notre Association, M. Guy du Saint. Michel Duval nous a adressé, à cette occasion, le compte-rendu ci-après :

«L'anniversaire du célèbre combat qui opposa pour la seconde fois les comtes de Rennes et de Nantes (992) a été célébré solennellement dans cette localité voisine de Guémené Penfao par l'apposition, avec le concours de la commune et du Conseil Général de Loire Atlantique, d'une stèle en latin sur un bloc de granit face à l'église. Un vin d'honneur a été servi dans les locaux de la mairie à l'issue de la cérémonie.

Une collation a réuni ensuite les personnalités au château voisin, propriété de Monsieur Guy du Saint, président de l'Association du Millénaire. Dans le magnifique parc de cette résidence que traversent le cours du Don et l'antique voie de Nantes à Rennes, s'est tenu du 12 au 14 juillet un spectacle médiéval «Son et Lumière» avec concours de cavaliers et jeux de chevalerie qui a rencontré un plein succès.

Une semaine avant l'inauguration, la genèse de ces deux batailles — car il y en eut deux — avait été brillamment évoquée sur place par le professeur Chedeville de l'Université de Rennes II.

A sa mort survenue en 952, bientôt suivie de celle de son fils Drogon décédé mystérieusement en bas âge, plusieurs prétendants se disputèrent en effet la succession du Duc Alain Barbetorte. Hoël, son fils naturel, fut alors proclamé comte de Nantes, mais il périt lui aussi assassiné au cours d'une partie de chasse et c'est son frère Guerech, un autre bâtard, qui lui succéda en 959. Conan le Tort, comte de Rennes, également prétendant à la succession de Bretagne, fut soupçonné de tous ces crimes. Guerech résolut de venger son frère Hoël. Une première bataille opposa les deux compétiteurs en 981 précisément à Conquereuil sur la voie romaine de Nantes à Rennes, à mi-chemin entre les deux villes. Conan le Tort y fut blessé, mais il n'y eut ni vainqueur ni vaincu. Quelques années plus tard, Guerech ayant été empoisonné par son médecin, c'est alors qu'intervint Foulques Nerra, comte d'Anjou. C'était un puissant seigneur fort combatif que nous retrouvons à l'origine de la fameuse lignée des Plantegenêt. Ce Foulques fit proclamer comte de Nantes un enfant en bas âge, Judicaël, fils d'Hoël, puis se porta à la rencontre de Conan le Tort son beau-frère. Cette seconde bataille qui eut lieu le 27 juin 992 fut décisive. Elle se déroula à peu près au même endroit que la première. Les Bretons avaient attiré les angevins dans d'antiques fossés, dont les vestiges se voyaient encore au début de ce siècle au nord de la localité. Conan le Tort fut tué dans cet engagement. Les Bretons privés de leur chef se retirèrent et les Angevins restèrent finalement maîtres du terrain.

De retour à Nantes, Foulques Nerra voulut exiger de Judicaël et des seigneurs nantais qu'ils lui rendent hommage. Cependant ces derniers étaient peu disposés à s'incliner devant ce descendant illégitime d'Alain Barbetorte : il faudra attendre plus de trente ans pour que les Nantais, lâchés par Foulques, reconnaissent comme leur chef (duc) Alain ni descendant de Conan le Tort. Le pays nantais devait rester uni à la Bretagne pendant près de mille ans. Ce ne sera, on le sait, qu'à une date récente que nous assisterons à la curieuse reconstitution, la Touraine en moins, la Vendée en plus, de l'héritage de Foulques le Tort (Le Boiteux) à travers la non moins boiteuse région dite des Pays de Loire...».

OUVRAGES SUR LA BRETAGNE

Religion et Cultures en Bretagne (1850-1950) de Michel Lagrée. Paris-Fayard (1992)

En publiant en 1977 «Mentalités, Religion et Histoire en Haute Bretagne au XIX^e siècle», cet ancien normalien, attaché aujourd'hui à l'Université de Rennes II, avait surtout évoqué l'attitude du peuple des fidèles et du monde des clercs dans le diocèse de Rennes (1815-1848) esquissant, au-delà de la persistance du christianisme bleu, les prodromes d'un renouveau catholique consécutif à la crise menaisienne.

Dans les années suivantes, il a élargi son champ d'observation en participant activement aux travaux de géographie religieuse menés par Y. Lambert et M.A. Bremaud à la station d'économie et de sociologie rurales de Rennes (École d'Agriculture. M. Houée) avec le concours du groupe Greco n° 2 du C.N.R.S. (Institut Armoricaïn de Rennes II). En 1980 paraissaient deux fascicules réunis bientôt dans un Atlas. Y figuraient pour l'ensemble de la Bretagne (1800-1940) une série de cartes et de graphiques mesurant l'évolution des pratiques culturelles de la population (messalisants-pascalisants), celle aussi de la densité du clergé, des écoles congréganistes, des missions, les mettant en parallèle avec le taux d'alphabétisation et de scolarisation et la bigarrure finale des votes politiques par cantons et pays (élections présidentielles et législatives).

Dans sa thèse de Doctorat ès Lettres, l'auteur a tiré largement parti de ces travaux. Il s'est attaché à découvrir comment une civilisation originale et archaïque en est venue à endosser peu à peu tous les traits de la «modernité». Chez nous, la religion a joué un rôle décisif et complexe dans cette

évolution, s'exerçant simultanément dans le sens d'un certain conservatoire culturel, et d'une marche incessante, guidée et en cadrée d'abord par des clercs et des notables. D'où l'attention portée à la fois aux liens linguistiques et culturels entre religion et traditions à travers pèlerinages, missions, retraites, journaux, revues et écoles, et à une métamorphose, d'abord lente, puis accélérée des structures mentales et coutumières, caractérisée par le passage des notables aux militants syndicaux et politiques, des œuvres aux mouvements...

Déjà le 30 septembre 1868, Mgr Frappe a Ste Anne d'Auray, lors de l'inauguration de la basilique, en annonçant aux Bretons qu'une situation nouvelle s'était ouverte pour eux, les invitait à ne retenir de la civilisation moderne que ce qu'elle pouvait avoir de bon... Sans doute était-il trop confiant dans l'avenir. L'échec de la restauration monarchique et de l'Union des Droites face à la montée du laïcisme républicain devait conduire à la montée, au lendemain du Ralliement, des «prêtres démocrates», interférant avec des initiatives souvent courageuses ; beaucoup devaient être brisées avec la guerre 1914-18. Entre les deux guerres, la situation, sans se renverser totalement, bascule dans de nouvelles difficultés. Face à l'émigration massive et à la dépopulation des campagnes, l'action catholique se porte même à l'intérieur des «îlots bleus» (villes, ports, etc...) sur le double créneau de l'école et de la presse, du sport et du cinéma (patronages}. Partout dans les rangs du clergé se découvrent d'étonnants capitaines, dotés de l'esprit missionnaire, qui ouvrent de nouveaux champs d'action, à l'instar de leurs collègues d'Outre-Mer. Jusqu'en 1880, les congrégations avaient disputé victorieusement la prééminence, face aux écoles communales laïques tenues par les nouveaux instituteurs. Puis vint la vague de la fondation des écoles catholiques, toujours plus nombreuses desservies par de vaillants vicaires instituteurs. L'objectif principal du clergé était alors de favoriser un vivier de vocations sacerdotales. D'où l'édification de nombreux petits séminaires (Pont-Croix, St Méen, Quintin, Chateaugiron) dont il ne reste plus hélas aujourd'hui que le souvenir et les vastes bâtiments. Les multiples initiatives de la «bonne presse» locale sont inscrites dans maints journaux. L'auteur examine avec soin ces multiples initiatives dans leur contexte local souvent varié et étonnamment riche, souligne le rôle de relais assuré par les laïcs, directeurs d'œuvres. M. Lagrée explique ce rôle militant du clergé à cette époque par l'imprégnation ultramontaine de beaucoup de ses membres, déjà sensible sous l'Ancien Régime.

Cette action multiforme appelait à la constitution d'une Bretagne unifiée dans l'homogénéité idéale d'une chrétienté retrouvée. Elle supposait l'existence d'un peuple breton, d'une civilisation bretonne propre.

Or c'est bien la diversité des pays qui la composent qui a retenu l'attention de l'auteur. C'était vrai, il y a encore un demi siècle. Ce l'est déjà moins aujourd'hui sous l'influence d'une certaine «acculturation» et dont nos populations gagnées par le libéralisme économique et culturel» du pays légal», sont aujourd'hui les premières victimes. M. D.

Ph. Haudrière. La Bourdonnais, marin et aventurier.

Un vol de 218 p. in 8° couv. illust. (Éd. Desjonquères 1992).

La découverte de documents confidentiels, en particulier les lettres d'affaires écrites par Mahé de la Bourdonnais à son confident ami le malouin Picot de Closrivière a permis à l'auteur, professeur à l'Université de Nantes, de nous livrer des aperçus nouveaux sur ce personnage hors du commun. Le produit de la vente des piastres d'argent parvenues à Manille par galions et échangées en contrebande à Canton à un taux intéressant avait permis au malouin d'acheter à Pondichéry, de concert avec quelques associés locaux, une grande maison de commerce et de monter là-bas un armement qu'il ne tardera pas à mettre au service du Portugal (commerce du café, Moka). C'est là un aspect peu connu de la «navigation d'Inde en Inde» tolérée alors par la célèbre compagnie française face à ses concurrentes, auquel l'auteur a déjà consacré en 1989 un intéressant ouvrage. Devenu gouverneur des Mascareignes (Bourbon et l'Île de France) il consacra surtout ses activités à cette dernière en y fondant le Port-Louis. Il ne tardera pas à entrer en conflit avec la Compagnie des Indes qui entendait se réserver le contrôle et le bénéfice de ses entreprises. Ses démêlés célèbres avec Dupleix, gouverneur de Pondichéry, ne l'empêcheront pas de monter une escadre pour venir à son secours (victoire de Madras). Arrêté et mis au secret à La Bastille au lendemain de la chute de nos établissements aux Indes, La Bourdonnais, ruiné, connaîtra une fin de vie tragique. A la

différence de Dupleix pour qui l'expansion coloniale était liée au seul contrôle militaire d'un territoire, La Bourdonnais, marin et aventurier, dont l'enfance pauvre à St Malo explique sans doute la volonté constante qui fut la sienne de faire fortune, n'ignorait point que pour fonder et consolider un empire, il fallait d'abord s'assurer d'escapes bien équipées.

Son œuvre reste une revanche bien vivante après plus de deux siècles.

L'Île Bourbon, façonnée par lui, devenue île de la Réunion en 1793, est toujours, française. Quant à l'ancienne île de France (anglaise, puis indépendante en 1968) elle n'oublie pas ce qu'elle doit au gouverneur qui présida à son essor.

M.D.

Un grand médecin breton — Pierre Le Damany

Dans cette étude consacrée au professeur Le Damany, le Docteur Patrick Mahéo nous fait découvrir la vie et l'œuvre d'un grand médecin qui a donné son temps au service des autres. Professeur à 30 ans, il saura concilier de façon remarquable sa carrière enseignante et hospitalière aux côtés d'Eugène Marquis, Dayot fils, Le Feuvre, mais le nom de Le Damany reste attaché au traitement de la luxation congénitale de la hanche, pathologie dont étaient affligés de nombreux bretons.

Une belle vie de droiture et de foi, retracée avec émotion et ferveur.

Chez l'auteur Dr. Patrick Mahéo — 276, rue de Nantes — Saint-Jacques de la Lande ; l'exemplaire 30 francs — Franco.

— Les Marches de Bretagne au Moyen-Age (XIV^e et XV^e siècles).

En 1992, la Société des Amis de Guérande décernait son prix d'histoire à l'ouvrage de René Cintré : Les marches de Bretagne au Moyen Âge (Éditions Jean-Marie Pierre, Pornichet). Docteur ès lettres et sciences humaines, René Cintré est professeur d'histoire et de géographie au lycée Jean Guéhenno, à Fougères.

Au Moyen Age, les marches se définissaient, non point comme le tracé linéaire d'une frontière, mais comme une zone frontalière, un espace territorial de sécurité aux confins du royaume. Bien qu'il en ait existé antérieurement à Charlemagne, elles font penser à lui qui en fut le grand organisateur. A la tête des marches de Bretagne, instituées pour prévenir et au besoin pour réprimer l'expansionnisme breton, il nomma son propre neveu, le comte Roland, d'héroïque mémoire. Vint le règne de Louis le Pieux, fils de Charlemagne. Persuadé que, s'il confiait le même gouvernement à un Breton, il se concilierait ses turbulents voisins, il choisira Nominoë, ce dont il ne tardera pas à se mordre les doigts. Les siècles verront s'édifier, pour la défense de la Bretagne, de nombreux et imposants châteaux forts qui, du Couesnon à la baie de Bourgneuf, de Dol à Châteaubriant et de Fougères à Machecoul, lanceront leur défi à d'autres châteaux forts, ceux de l'ennemi potentiel.

Du fait de leur rôle stratégique, les marches étaient exposées aux mouvements des gens de guerre, aux chocs des armées, aux exactions de toutes sortes. Est-ce à dire qu'elles ne furent que désolation et ruines ?

Terres de passage, elles favorisèrent les courants commerciaux et par là les métiers, les activités du négoce et du transit. En architecture, elles réalisèrent une synthèse entre les caractères respectifs des régions limitrophes, avec prédominance de l'apport ligérien (Saint-Melaine ; prieuré de la Trinité de Fougères) ou de l'influence poitevine dans le sud.

Fruit de longues recherches, l'ouvrage est d'une lecture agréable et apporte un éclairage neuf. Sa typographie est élégante. Nombreuses illustrations en couleurs. Format 21x27 sous jaquette et reliure cartonnée. P. de la C.

— «Bretagne et pays celtiques : langues, histoire et civilisation» : Mélanges dédiés à la mémoire de Léon Fleuriot (chez G. Le Menn, 6, rue Lopicque — St Briec).

— Jean-François de Carfort : un virtuose de la chouannerie, par B. de la Roncière, préface de J.F. Chiappe. Éditions régionales de l'Ouest — Mayenne.

— La Bretagne, terre d'Europe : actes du colloque des 2-4 octobre 1991 de la S.H.A.B. — publics par J. Kerhervé et T. Daniel.

— Saint Winoc, Prince de Bretagne et Apôtre des Flandres. Notre collègue F. Herry y retrace la vie

de ce saint breton, plus connu en Flandre qu'en Bretagne, mais bien typique des pérégrinations de nos saints missionnaires.

Au foyer culturel de l'Houtland 5, avenue Foch 59114 Steenworde.

— Les abbayes bretonnes, «biens nationaux».

Ouvrage collectif sous la direction d'Andrejuski édité par l'Association «Biennales des Abbayes Bretonne» 3, rue Harrouys, à Nantes.

L'abbé Stock et la Bretagne

Le Serment-Fayard publie un livre de P. Closset intitulé «Franz Stock aumônier de l'enfer». Ce beau livre serait sans rapport avec la Bretagne si Franz Stock n'avait séjourné à St Nolff avant la guerre et écrit sur la Bretagne un petit livre (Die Bretagne Ein Erlebnis) dont P. Closset traduit quelques belles pages.

— Gilles de Rais, de Gilbert Prouteau, ou «Le Naufrage de l'Histoire...»

C'est sous ce titre que M. Jean Kerhervé, Professeur de civilisation de la Bretagne, Directeur-Adjoint du Centre de Recherches Bretonne et Celtique de l'Université de Bretagne Occidentale, et spécialiste indiscuté du Moyen Age Breton, a proposé à la Section d'Histoire de l'Institut Culturel de Bretagne la prise de position qu'avec l'autorisation de l'auteur nous reproduisons ci-après.

L'instance précitée l'a adoptée le 12 septembre 1992. Nous la faisons bien entendu nôtre, d'autant que l'Association Bretonne est membre de ladite instance et a participé à ses délibérations.

Ajoutons que ce texte n'est que le résumé d'une étude détaillée, après laquelle on peut estimer que tout est dit sur les prétentions historiques de l'ouvrage en cause :

«Gilbert Prouteau, romancier, vient de publier, aux éditions du Rocher (Monaco), Gilles de Rais ou la gueule du loup, diffusé à grand renfort de publicité au cours de l'été 1992. L'auteur y défend de manière inconditionnelle la thèse de la non-culpabilité du sire de Rais, demandant, outre sa réhabilitation officielle, une révision des manuels d'histoire sur ce sujet. A cette fin, il entend réunir une «cour arbitrale», à l'UNESCO, pour qu'elle se prononce, à la face du monde et sous l'œil des caméras de télévision françaises et étrangères, en faveur de sa thèse, à partir d'un dossier préparé par lui.

La section d'histoire de l'Institut Culturel de Bretagne, qui a examiné avec soin la démarche et la thèse de G. Prouteau, entend faire la mise au point qui suit :

1. Le personnage et la personnalité de Gilles de Rais sont trop difficiles à cerner pour être traités de manière superficielle. Le dossier de l'accusation est très lourd, et ceux qui avaient intérêt à sa disparition ne manquaient pas d'arguments, abstraction faite même des crimes en série qui lui furent reprochés. La réalité de ces derniers reste sujette à caution, et, si leur ampleur a pu être exagérée pour les besoins de la cause par l'emploi d'une procédure inquisitoire qui subordonnait les moyens à la fin, ce que l'on sait de la dérive morale et mentale de l'accusé n'autorise pas à conclure dans la précipitation. Il faut admettre que plane toujours au moins l'ombre d'un doute. Le dossier de Gilles de Rais ne peut donc être rouvert sans réexamen sérieux des pièces d'archives de 1440.

2. Or les garanties de sérieux et d'objectivité de l'auteur du livre ne sont pas suffisantes pour emporter l'adhésion.

M. Prouteau est un romancier qui prétend, contre toute vraisemblance, avoir lu les archives originales. En fait il s'appuie sur des traductions qu'il emprunte à d'autres sans les citer et qu'il manipule scandaleusement en fonction de ses intérêts, sans que le lecteur non averti puisse s'en rendre compte. Le dossier est donc truqué. A l'absence de méthode historique, l'auteur joint un mépris profond de la déontologie de l'historien.

M. Prouteau est un romancier habile à séduire, mais peu soucieux d'exactitude historique. Sa pseudo-analyse psychologique de Gilles ne repose pas sur grand-chose. Il connaît très approximativement le Moyen Age, multiplie les anachronismes et les contresens, ignore les mentalités médiévales tout comme les méthodes et les possibilités de la recherche appliquées à cette partie de l'histoire, ce qui est pour le moins dommageable à son entreprise.

M. Prouteau est un romancier qui ne connaît pas mieux la Bretagne médiévale, arrière-plan de

l'existence de son héros. Il déforme les noms de lieux, sa peinture des hommes de gouvernement tourne à la caricature. Il est vrai qu'il méconnaît toute la bibliographie récente de l'histoire du duché, et véhicule des clichés, tel celui d'un duc de Bretagne «vendu» aux Anglais, vieux de plus d'un siècle. Même la figure de Gilles de Rais s'orne d'une multitude de traits relevant de la légende dorée.

Tout cela n'est pas très sérieux, on s'en persuade très vite. Car M. Prouteau écrit en fait un roman historique, non un essai et encore moins livre d'histoire.

3. On ne trouverait rien à y redire si l'entreprise ne se révélait doublement dangereuse :

— Elle est préjudiciable à l'histoire de la Bretagne d'abord. Si cette version de l'histoire bretonne était retenue par les «arbitres» d'un jury d'honneur jugeant sur des pièces manipulées, c'est toute une recherche récente, fondée sur des documents d'archives et des sources narratives systématiquement exploitées, qui s'en trouverait niée. Et l'image d'un État princier, attentif à jouer sa carte personnelle entre les grandes puissances du temps et préoccupé de moderniser ses méthodes de gouvernement, se verrait gommée au profit de conceptions rétrogrades et tendancieuses, fruits d'une historiographie centralisatrice prompte à dénigrer ce qu'elle ne cherche pas à connaître. On ne tente pas, sans arrière-pensées, de faire des juges de Gilles de Rais les émules de ceux de Jeanne d'Arc, d'assimiler le bûcher de Nantes à celui de Rouen, de mettre en parallèle le procès de 1440 et les purges staliniennes.

— Elle est plus dangereuse encore pour la recherche historique en général. Si cette version de l'histoire devait être «officialisée» par les «juges» de la cour arbitrale, c'est «l'histoire-spectacle», celle qui se soucie de vendre et non de démontrer, celle qui recherche le sensationnel, le pathétique, le sulfureux, qui se trouverait élevée au-dessus d'une histoire savante, moins spectaculaire et sans doute moins sûre d'elle parce que plus respectueuse des documents et plus avertie des possibilités et des limites de l'enquête historique.

4. Le romancier a son territoire qu'il serait imprudent de confondre avec celui de l'historien. A la différence du premier, auquel on ne saurait reprocher de se laisser emporter par la passion et l'imagination, le second ne peut sans risque se muer en juge, surtout lorsque l'épaisseur du temps, la différence des mentalités et des comportements, les ambiguïtés de la documentation compromettent la sûreté des conclusions.

5. La section d'histoire de l'Institut Culturel de Bretagne, où se rencontrent amateurs éclairés d'histoire et professionnels de la recherche, de l'enseignement et de la documentation historiques, se devait d'attirer l'attention sur la nature réelle de l'œuvre de Gilbert Prouteau, qu'il faut ramener à sa juste valeur, celle d'un roman qui n'apporte rien de neuf au dossier qu'il traite, mais qui risque, dès lors qu'il est monté en épingle par des médias abusés ou complaisants, de donner une vision déformée et tendancieuse des événements et des hommes». J. Kerhervé

La Revue 303 Numéro spécial— Patrimoine maritime et fluvial. T. XXXII— 1992 — 150 F.

Bordés d'un immense océan, irrigués par un grand fleuve et ses nombreux affluents, les Pays de la Loire ont tissé au fil des siècles une importante activité maritime et fluviale. La création d'infrastructures, le développement de la construction navale, les aménagements ont profondément marqué le paysage ; ports, canaux, écluses, bateaux avec l'incalculable héritage des peintres et des graveurs, constituent un patrimoine d'une grande richesse.

Au travers de 17 articles somptueusement illustrés, «303 spécial patrimoine maritime et fluvial» fait revivre une vocation née de l'océan et des fleuves.

Peintres...

— Notre collègue Jacques Petit a consacré au peintre Yves Floc'h, décédé en 1991, un très bel ouvrage, beau tant par les tableaux qui y sont reproduits, que par les commentaires de l'auteur. Y. Floc'h est né à Plouguerneau, à la limite du pays pagan, d'une famille de modestes paysans. C'est l'abbé Perrot qui découvrit sa vocation et son talent, et l'aida à entreprendre des études de dessin.

Y. Floc'h peint la Bretagne, sa terre et ses hommes, avec amour et finesse. Il en résulte des paysages pleins de séduction et des portraits d'une pénétrante psychologie. Il vécut longtemps à Dinan, où

une première exposition de ses œuvres a eu lieu en mai, suivie d'une seconde, l'été à Plouguerneau. Bien d'autres expositions ont eu lieu l'an dernier, dans notre province. Il nous a été donné d'assister au vernissage de l'une d'elles, à Locronan, où deux peintres, Jean Kervorkian et Laurent Vialet, exposaient des œuvres très inspirées elles aussi par des paysages bretons, quoique dans des registres très différents.

Ils ont largement leur place sur «la Route des peintres de Cornouaille». R. de S.

Compositeurs...

Vefa de Bellaing publie un «Dictionnaire des Compositeurs de musique en Bretagne». Elle y présente tous ceux et celles qui ont produit ou produisent actuellement une œuvre musicale significative de leur époque et de leur appartenance à la culture bretonne. Ouest-Éditions, avec l'aide de l'Institut Culturel de Bretagne.

III — Dans nos Pays

L'Institut de Locarn a commencé ses cycles de formation, qui s'adressent aux cadres d'entreprise, avec la collaboration du Centre de Compostai, de Rostrenen, et celle de professeurs et d'intervenants de toute l'Europe.

Un centre multi-media va être ouvert à Rostrenen en 1993 ; il est dû à l'initiative du Chanoine Radenac, brutalement décédé en novembre dernier.

Un Musée minéralogique a été ouvert à Trébrivan par la municipalité de Glomel, avec le concours de l'entreprise qui exploite la kerphalite de la région.

A Trébrivan également a été ouvert un domaine de chasse au gros gibier de 300 hectares, clos de plus de 10 km de grillage.

Gourin au XIX^e siècle, par Anne Ligadou. Éditions Rue des Scribes, Rennes.

Gourin connut de 1880 à 1970 le record de l'émigration bretonne outre-Atlantique.

L'auteur montre comment, grâce à l'action de pionniers, comme Joseph Rouxel de Lescoet, ce canton en pleine crise a réussi à redresser la barre.

Dans la revue «Pays d'Argoat» (n° 15), signalons : l'affaire de l'octroi de Callac en 1841 (J. Lohou) — la bataille de Kerrien en avril 44 (H. Blouin) — «Émigrants d'Argoat... colons au Canada». Et : (n° 16) : L'Abbaye de Coatmalouen par A.Y. Bourges.

(n° 17) Le Patrimoine de l'Argoat : Inventaire par E. Rebillé.

(n° 18) Écarts, hameaux et lieux-dits de St Nicolas du Pelem.

— Les débuts de l'Instruction Publique à Maël-Pestivien.

En novembre 1992, à la Mairie de Gourin, est née une nouvelle Association intitulée «Centre de rayonnement de la Bretagne et de ses Bretons dans le monde». Son siège sera au château de Tronjoly, acheté par la commune, et, des 1993, y sera organisée une importante exposition consacrée à l'émigration vers l'Amérique. Le Président élu est Joël Seveaneant, de l'Association Trans America, revenu à Gourin après une vie passée aux États-Unis.

Cette Association va certainement créer de nouveaux liens avec les bretons émigrés, et son Vice-Président est un membre de l'O.B.E. (Organisation des Bretons Émigrés). PL.

Trégor-Goëlo-Argoat (S. Toulet)

Deux ouvrages du Docteur Rebillé auraient dû être signalés l'an dernier :

— «L'Argoat secret», guide «intimiste» pour qui veut pénétrer dans les profondeurs de cette région rude et peu connue des Côtes d'Armor, que nous classerions pour notre part dans ce Poher ou Haute Cornouaille qui s'étend sur trois départements... Mais les Côtes d'Armor tiennent à leur Argoat...

— «Le Diable est mort à Burthulet». Cet ouvrage, qui a reçu le Prix des Écrivains Bretons, situe son action dans un village perdu de cet Argoat, frappé, on serait tenté d'écrire, assommé, déshumanisé, par la crise agricole et la désertification qui en est l'inexorable conséquence.

L'auteur nous conte dans une langue superbe une histoire sordide. Du Zola !

Il nous pardonnera toutefois de ne pas partager la vision désespérante qu'il nous donne des habitants de ce village perdu...R. de S.

— Suzanne Le Favennec a publié «Contes et Légendes du Trégor, Goëlo et Argoat» Toi Min, 22260 St Clet.

— La Poste aux Chevaux en Côtes d'Armor, par les Universités du Temps Libre de ce département. Les Amis du Pays de Guingamp.

(n° 10) Petit Guide Historique de Guingamp.

(n° 11) Les Congres à Guingamp en 1909 — Les Vierges Noires et Notre-Dame de Bon Secours — Le Siège de Guingamp en 1590 vu par un capitaine anglais — Suite de l'Histoire de Plouisy.

(n° 12) Le Sillon à Guingamp — De la Roture à la Noblesse : la famille Le Brun aux XVII^e et XVIII^e siècles — Guingamp : problèmes de circulation au XVIII^e siècle. Histoire de Plouisy (fin).

(n° 13) Les Cordeliers à Guingamp du XIII au XVII^e siècle —

Chroniques Guingampaises (XVII^e siècle) — Les remparts du Champ au Roy.

— La Grande Moisson de la Mer, d'Édouard Ollivro (Recueil de nouvelles) édité par les B.T.S. du Lycée Notre-Dame de Guingamp.

— Éditée par la fédération Trégor-patrimoine, une nouvelle revue «Trégor mémoire vivante». nos 1-2-3 avec, entre autres, les signatures de André-Yves Bourges, Hervé Le Goff, E. Rebillé, J. Roignant, N. Chouteau, Y. Briand, Fons de Kort, etc... S. Toulet

Les Carnets du Goëlo 1992 : Les mottes castrales : trois exemples en Goëlo — Joseph-Guy Ropartz, musicien du Goëlo — Lézardrieux — Naufrage à St Pierre et Miquelon — Les marins célèbres du Goëlo. Bas Léon (R. Sanquer)

— A Plouguerneau, des fouilles ont remis à jour l'église de Tréménarc'h, la paroisse engloutie par le sable, et une centaine de tombes.

L'Association «Iliz Koz» a réussi à restaurer les fresques murales dont le mur nord de l'église portait encore les traces.

— «Brest des Ozannes», par A. Boulaire et R. Le Bihan. Notre collègue Alain Boulaire confirme, avec cet ouvrage, sa vocation d'historien de la Royale et de Brest.

Avec «Brest et les Ozannes», c'est le grand Port du Ponant qui revit pour notre plus grand plaisir, dans toute sa gloire du XVIII^e siècle, tel qu'en images nous font immortalisé les célèbres peintres des ports de France.

Éd. de la Cité et de l'Oucst-France. 120 pages et 60 reproductions.

— «Brest» : texte inachevé de Henri Quéffelec. Photos de R. Gernot :

Le dernier écrit d'un grand écrivain.

Et les images d'un Brest ouvert sur l'avenir. Éd. Ouest-France et de la Cité.

Cornouaille

25^{ème} Anniversaire de la mort d'Auguste Dupouy Écrivain breton

(Le Progrès de Cornouaille du 25 avril 1992)

Né à Concarneau en 1873, fils de mareyeur, Auguste Dupouy, le plus doué et l'un des meilleurs élèves formés par le Lycée de Brest, a fortement marqué les Lettres et le journalisme bretons, de la fin du siècle dernier à sa mort survenue à Saint-Guérolé en 1967, il y a 25 ans.

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, il enseigna à Quimper, Angers, Reims, Rouen et enfin Paris où il termina sa carrière comme professeur de Lettres au Lycée Louis Le Grand.

Chaque année, aux grandes vacances, il retrouvait Saint-Guérolé où l'attendaient son bateau et ses amis les pêcheurs.

Travailleur acharné, grand érudit, il collabora pendant plus de soixante-cinq ans à la Dépêche et au Télégramme de Brest.

On lui doit plus de cinquante ouvrages dont «Souvenirs d'un pêcheur en eau salé», «Les Peintres de Bretagne», «Le Breton Yves de Kerguelen», «Face au couchant : Brest, la côte et les îles», «Charcot», «La Basse Bretagne», etc...

Auguste Dupouy a su parler avec autant de clarté que de poésie de la Bretagne, de la mer et surtout du bateau, «cet être de bois, de toile et de cordages qui va voguer, glisser sur la hanche, danser, lutter, souffrir, ahaner, feindre, craquer dans toutes ses membrures, siffler par toutes ses manœuvres, rire, chanter, composer avec les vents et les vagues une symphonie fantastique...»

Chronologie ferroviaire

1863 — Résolu le temps des diligences : la première liaison ferroviaire Paris-Quimper est créée ! Cette grande étape du désenclavement breton donne lieu à une solennelle inauguration, suivie de grandes réjouissances publiques à la hauteur de l'événement.

1891 — C'est l'année de la mise en service de la première ligne du «Réseau breton» destiné à relier les villes de Basse-Bretagne à une gare centrale installée à Carhaix (Finistère).

La toile d'araignée desservira Crozon, Morlaix, Guingamp, Saint-Brieuc, Quimper et Rospordon. Le réseau atteindra une longueur totale de 427 km et emploiera plus de 1.000 ouvriers en 1926.

Mais au cours des années 1960 la concurrence des cars et de la voiture automobile contraint la SNCF à fermer les petits lignes, l'écartement des rails du réseau breton, à «voie métrique», présentant l'inconvénient supplémentaire d'être inférieur à l'écartement normal.

En octobre 1991 une remarquable exposition aux halles de Carhaix réunit les nombreux nostalgiques de la traction vapeur venus contempler outils, objets et vestiges de feu le «réseau breton» et surtout la locomotive Mallet — symbole de toute une époque — qui avait été acquise par la ville de Carhaix en 1967.

1992 — Le 27 août 1992, la gare de Quimper accueille son premier TGV qui n'est qu'un TGV d'essai car la première liaison commerciale Quimper-Paris sera réalisée le 27 septembre 1992, permettant un nouveau gain de 50 minutes.

Il aura fallu 3 ans de travaux et une dépense de 1,7 milliards de francs pour électrifier le tronçon Rennes-Quimper d'une longueur de 246 km.

Paris est dorénavant à 4 heures 15 de Quimper, alors que dans les années 30 — celles de mon enfance — il fallait compter une dizaine d'heures pour relier les deux villes.

Réhabilitation du site de la Pointe du Raz

— Le Progrès de Cornouaille du 1^{er} février 1992

— Armor Magazine d'octobre 1992.

A la suite de son classement «Grand site national», la Pointe du Raz fait l'objet d'un vaste programme de réhabilitation sous l'égide du Conservatoire national du Littoral et du Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, avec l'appui actif du préfet du Finistère.

Après l'achat de parcelles de terre par le Conservatoire, les constructions à usage commercial et le grand parking qui défigurent la Pointe seront démolis et remplacés en arrière du site, la végétation sera restaurée, des chemins piétonniers créés et des navettes mises à la disposition des visiteurs dont le nombre a atteint 800.000 en 1991.

L'aménagement des sites voisins de la pointe du Van et de la Baie des Trépassés fait également partie du programme de réhabilitation dont l'achèvement est prévu pour la fin de l'année 1994.

L'investissement total doit atteindre 36 millions de francs, dont la moitié à la charge de l'État et du Conservatoire du Littoral, l'autre moitié se répartissant entre le Conseil général du Finistère, le Conseil régional, la Fondation Gaz de France et le Crédit Mutuel de Bretagne.

Alors qu'en Bretagne, trop de sites exceptionnels ont été récemment saccagés sans soulever beaucoup d'émotion, saluons le très bel effort entrepris à la Pointe du Raz pour défendre et valoriser notre patrimoine naturel et maritime. T. de L.

Pays de Lorient (M.M. Martinie)

Les cahiers du Faouedic (U.T.L. Lorient)

Viennent de faire paraître un numéro spécial sur la destruction de Lorient, numéro fort intéressant en prenant des témoignages passionnants dont celui d'un aviateur de la Royal-Air-Force Gordon Carter (actuellement retiré à Ploubazianec (22) dont il a écrit la monographie).

Une rue Robert de la Croix à Lorient

Une enfance lorientaise, une vie de marin et d'écrivain fixé à Nantes, quinze livres sur la mer et les marins, puis deux livres sur les écrivains de la mer et les poètes de la mer, ont mérité à Robert de la Croix une rue dans sa ville natale.

Musique de Bretagne en région lorientaise

A Quéven, un programme a été consacré à Jean Cras (1879-1932), ce grand marin qui fut un grand compositeur, puis à René Abjean dont la Cantate pour la Paix (Kanevid ar Peoh) sur un texte de Job an Irien a été chantée pour la première fois.

A Lorient, on a joué le trio (pour violoncelle, clarinette et piano) de Rita Strohl, compositeur lorientais, fille du peintre Élodie La Villette.

Que cette note soit l'occasion de dire combien est précieux le «Dictionnaire des compositeurs de musique en Bretagne» de Vefa de Bellaing (Ouest-Édition).

Porhoët — Pays de Ploërmel (A. Hédé)

L'Amour plus fort que la souffrance.

Histoire médicale d'Yvonne Aimée de Malestroit par le Dr Patrick Mahéo et R. Laurentin. Comment une grande malade à longueur de vie peut être victorieuse de l'inacceptable souffrance. Cette biographie médicale fondée sur 30.000 pièces d'archives a été réalisée par un médecin en collaboration pluridisciplinaire avec un théologien. Le livre s'adresse au corps médical mais surtout à ceux qui souffrent de cœur ou de corps. Un ouvrage de 320 pages — Communauté des Augustines — Procure — 56140 Malestroit — Prix 170 francs;

Belle Alouette — Vie et aventure d'un garçon du pays gallo ; un récit simple rempli de fraîcheur, on ne s'ennuie pas avec l'auteur René Pihery qui aime son terroir et sait le faire aimer — Breiz Diffusion, en Librairie.

Saint-Brieuc de Mauron — Commune verte de Haute-Bretagne par Jean Dessus et J-C. Fichet, une monographie dans lequel le lecteur découvrira tout le passé de la commune. Ce livre est en vente dans le commerce local.

Sérent dans l'histoire — par Henri Dénouai, en deux tomes : l'ancien monde, le monde nouveau. Des volumes bien documentés — En Mairie de Sérent.

Le parler gallo — par Eric Rondel — Un ouvrage de référence qui est le fruit d'une étroite collaboration entre plusieurs personnes de la famille de l'auteur et de nombreux amis répartis sur toute la Haute-Bretagne. Aux éditions Club 35 — B.P. 6 — 22240 Fréhel. Prix 65 francs.

La Franc-Maçonnerie, à Vannes, Auray, Ploërmel — Des 1776 Ploërmel avait sa loge, et les francs-maçons locaux prendront une part importante dans les événements qui vont survenir dans la Sénéchaussée à partir de 1789. Chez l'auteur Yannic Rome — 4, rue de la Salle d'Asile — 56000 Vannes — 100 F + 15 F. d'expédition.

Perceval ou le Roman du Graal — de Chrétien de Troyes — une édition illustrée de 253 pages — chez Gallimard 54 francs. A. H.

Pays de Redon (Dr Bonraisin)

L'événement le plus important de l'année 1992 dans le Pays de Redon a été l'hommage rendu par l'Association de Protection du Patrimoine Historique Redonnais et le Rotary-Club à René de Laigue à l'occasion du 40 e anniversaire de son décès.

Les organisateurs avaient choisi le 6 e Salon du Livre Ancien et d'Occasion — 14 et 15 novembre — pour présenter une exposition commémorative sur cet historien qui a passé pratiquement toute sa vie à Redon, dans son domaine de Bahurel. Il y est décédé en 1942 et ses concitoyens ont peu après donné son nom à une des rues de la ville.

Né en 1862 à Paris où son père exerçait de hautes fonctions au Ministère de la Justice, il est devenu Redonnais quelques années plus tard : ses parents venaient d'acquérir Bahurel, désireux de se rapprocher de la famille bretonne de Madame de Laigue.

René de Laigue va faire des études secondaires et supérieures de Droit à Paris où il obtiendra le diplôme d'avocat. Revenu à Redon, il sera quelques années Maire de Cournon. Pendant la guerre 1914-1918, il servira comme officier de Réserve.

Mais la passion de René de Laigue aura été toute sa vie l'Histoire, l'Histoire de Bretagne et l'Histoire de Redon en particulier.

Il l'a étudiée à travers l'hagiographie et a publié des vies des Saints de Bretagne. L'archéologie et l'Histoire proprement dite ont fait l'objet de près de soixante publications dont les plus connues sont : la Noblesse bretonne aux XV e et XVI e siècles, et les ouvrages concernant l'Histoire de

Redon et des environs.

Il s'est aussi intéressé aux questions héraldiques ; il a publié plusieurs ouvrages de littérature et poésie.

Outre ces ouvrages répertoriés, René de Laigue a publié de nombreuses chroniques et notes parues dans des revues et journaux régionaux. Membre de l'Association Bretonne dont il a été le Secrétaire pendant une trentaine d'années, et de l'Union Régionaliste Bretonne il a rédigé quantité d'articles toujours très appréciés dans les revues de ces deux Sociétés.

Enfin les archives de Vannes recèlent de nombreux manuscrits, fruits de ses recherches, qui constituent pour les chercheurs une mine inépuisable.

Ajoutons que si ses œuvres sont écrites en français, sa langue maternelle, il n'a pas ignoré non plus la langue bretonne qu'il savait lire et écrire, témoignant ainsi de sa très grande culture pour tout ce qui concernait la Bretagne.

Mesdames Martineau et Wyss, ses filles, avaient mis à la disposition des organisateurs de nombreux documents permettant, dans le cadre du 6 e Salon du Livre Ancien et d'Occasion de Redon, la rétrospective présentée.

Le Dimanche une Messe a été célébrée dans la Chapelle de la Retraite en présence de Madame Wyss, de membres et d'amis de la famille de Laigue, de membres de l'A.P.P.H.R. et du Rotary-Club ; Madame Martineau était excusée pour raisons de santé.

Après un dépôt de gerbe au cimetière de Redon sur la tombe de René de Laigue, un vin d'honneur était servi à Bahurel où Madame Wyss a remercié les assistants de l'hommage rendu à son père.

B. B.

Pays Nantais (Yvonne de Portzamparc)

Au fil du Temps

Les crèches de 37 pays du monde

Exposition remarquable au musée de Blain (S.I. Tel. : 40.87.15.11) du 11 Janvier au 16 Février 1992 et au Centre Beaulieu à Nantes en Décembre 1992.

Les Martyrs de Septembre 1792 à Paris

Ces massacres ont causé la mort de trois prêtres du diocèse de Nantes : Henri Luzeau de la Mulonnière, un sulpicien né à Sucé, Joseph Bécavin, un jeune prêtre originaire de Carquefou, Charles de Cornillet, né à Chateaubriant. Ils furent béatifiés avec leurs compagnons d'infortune, en 1926, par le pape Pie XI.

Une messe solennelle a été célébrée le 27 Septembre 1992 par Mgr. Émile Marcus, évêque de Nantes, en sa cathédrale. Pour commémorer ce douloureux souvenir, le diocèse de Nantes a édité «L'Église de Nantes et la Révolution», une plaquette de 36 pages in-folio, illustrée en couleurs ; une œuvre de qualité, qui vulgarise biographies et iconographies trop ignorées du grand public.

Les Anneaux de la Mémoire

Pour célébrer le 500e anniversaire de la découverte de l'Amérique, la ville de Nantes a organisé de nombreuses manifestations, conférences, films, concerts, deux expositions à signaler, celle des peintres haïtiens présentée à la Cité des Congrès (Nov. 1992) et la plus importante, celle du château des Ducs de Bretagne, (Déc. 1992-Févr. 1994) consacrée au commerce colonial transatlantique de la fin du XVII e siècle au milieu du XIX e siècle. Complétée par diaporama et bibliothèque, elle ravive le souvenir et suscite découverte et réflexion.

Innovations

La Cité des Congrès, inaugurée le 6 Avril 1992. Trois ans et demi de travaux, 840.000.000 de francs, 180.000 congressistes annuels espérés.

Installée près du confluent du Canal St-Félix et de la Loire sur l'ancien Champ-de-Mars, elle présente deux visages : face arrière, fermée sur l'avenue Bonduelle, et le C.I.O., face avant, ouverte sur le canal.

Grand auditorium de 2000 places, deux amphithéâtres de 800 et 450 places, une quinzaine de salles de 300 à 30 places, un hall d'exposition long de plus de 100 mètres et large de 25 mètres : ensemble très fonctionnel.

Le Safari-parc du Pays de Retz — à Port-Saint-Père —

Ouvert le 1^{er} mai 1992 sur 100 ha avec un millier d'animaux en se mi-liberté dans 16 enclos de 5 à 10 ha. Les enceintes sont sillonnées par une piste de 10 km empruntée par les visiteurs en voiture.

Fonds publics et privés financent l'opération qui attire un très large public.

Fermeture du 15 Novembre 1992 au 14 février 1993.

Décès du Commandant Payen de la Garanderie

C'est un grand marin dont Madame de Portzamparc nous signale la disparition, à 105 ans, dans sa propriété de la Bernerie.

Ce fut le dernier Commandant du prestigieux «Normandie» qu'il conduisit à New-York en juin 1940 pour éviter qu'il ne tombe dans les mains des Allemands.

Profondément chrétien, le Cdt. E. Payen de la Garanderie laissera le souvenir d'un homme affable, qui a gardé de l'humour jusqu'à ses derniers jours. Il était le beau-frère du Lt. de vaisseau du Plessis de Grénédan, disparu accidentellement en Méditerranée avec le «Dixmude», ballon dirigeable, en 1923. Ses obsèques ont été célébrées le 5 Décembre 1992 en l'église de la Bernerie. Y. de P.

Pays de Loire maritime

Guérande — Saint-Nazaire — Retz (P. de La Condamine)

La construction navale en Basse-Loire, par Jean-Louis Kerouanton et Daniel Sicard. («Image du patrimoine», éditeur).

L'intention des auteurs est de montrer que le grand chantier de constructions navales, à Saint-Nazaire, ne saurait faire oublier un temps où, sur la Basse-Loire, nombre de chantiers bâtissaient pour la mer, assurant une activité liée à l'histoire des cités riveraines. Ces rappels historiques débouchent sur la période contemporaine et les caractéristiques de son économie. Nombreuses illustrations commentées.

Pas la même chambre

Pendant l'été 1992, M. et Mme Giscard d'Estaing, de passage à La Baule, ont séjourné au Castel Marie-Louise. Deux ans plus tôt, le même établissement avait accueilli M. Mitterand, venu recevoir à La Baule les chefs d'États de l'Afrique francophone. A quelqu'un qui lui en faisait la remarque, Giscard eut cette réponse : «Oui, j'ai logé dans le même hôtel, mais pas dans la même chambre».

Paludiers et marais salants dans l'œuvre de Mathurin Méheut, avec textes de Gildas Buron et Michaëlle Simonnin. (Musée des marais salants, 44740 Batz-sur-Mer).

Le Bourg de Batz, ses villages, ses marais salants sont décrits et racontés par la plume, les pinceaux, les crayons du grand artiste breton pour la joie de notre regard : coutumes, costumes, coiffures, habitat. Excellents commentaires de Gildas Buron et de Michaëlle Simonnin, dont une notice sur les séjours de Mathurin Méheut en presqu'île guérandaise.

Il y a quarante ans : Jacques Yves Le Toumelin

C'était le 7 juillet 1952. Au Croisic, d'où il était parti le 19 septembre 1949, Jacques Yves Le Toumelin, à bord de son cotre le Kurun, terminait sa longue navigation solitaire autour du monde.

Ceux qui ont vécu ce retour se souviennent de la foule en liesse. Le soleil versait sa gaieté lumineuse. Sans qu'il l'ait cherché en aucune manière, ni aucunement souhaité, Jacques Yves Le Toumelin devenait un homme illustre à trente-deux ans.

Le passage du détroit de Torrès avait été particulièrement périlleux.

Bravant tempêtes et récifs, Le Toumelin dut rester éveillé pendant cent sept heures consécutives, à peine coupées de deux ou trois heures de repos. Il doublera le cap de Bonne Espérance de la façon la plus brillante.

Après trente-quatre mois de navigation, il avait parcouru plus de 75.000 kilomètres, sans un échouement, sans une avarie, sans une voile déchirée. Aucun de ses prédécesseurs n'avait jamais accompli, et aussi jeune, une pareille performance à bord d'un voilier sans moteur.

Pieds nus à travers la Mauritanie, par Odette du Puigaudeau (Phébus, édit.)

Fille du peintre Ferdinand du Puigaudeau, Odette du Puigaudeau, morte en 1991, outre qu'elle fut un écrivain de talent, partagea ses hardiesses entre la navigation et l'exploration. De décembre 1933 à septembre 1934, elle parcourut la Mauritanie, accompagnée d'une amie, Marion Sénones. Dans des régions à peine pacifiées, ce voyage ne fut pas de tout repos. Au Croisic, où le manoir de Kervaudu lui rappelait ses souvenirs d'enfance, elle eut longtemps sa maison donnant sur un jardin clos. Et là, dans l'intimité des hauts murs, la vigne mûrissait sous les feux du mois d'août.

Paroles de mêlais. Chroniques de la paroisse de la Madeleine. (Association «La Madeleine d'hier et d'aujourd'hui» n° 4/1992).

Au nord-est de Guérande, vers les confins de la Brière, la paroisse de la Madeleine n'a même pas un siècle et demi d'existence, puisque son premier curé ne fut installé qu'en 1850. Mais cette date n'indique qu'une étape d'un long passé. A petit pays, riche patrimoine. Ici, un groupe de chercheurs locaux, dont les principaux animateurs sont Alex Caharel et Joseph Gervot, a fondé une association. Le terroir est exploré ; un bulletin est publié. La livraison n° 4, qui vient de paraître et a été couronnée par la Société des Amis de Guérande, nous entretient d'abord du premier curé de La Madeleine, créateur de la paroisse, l'abbé Loiseau, homme de caractère. Entre autres articles, nous est proposée une nomenclature de nombreuses expressions typiques. Savez-vous ce qu'était une «rue neuve» ? Ainsi appelait-on une surface de terre argileuse où l'on battait le blé. Au préalable, cette surface ayant besoin d'être aplanie, on obtenait ce résultat de deux façons : d'abord par des combats de lutteurs qui poursuivaient leur corps à corps en roulant au sol, puis par le piétinement des garçons et filles dansant des rondes.

La figure la plus pittoresque de La Madeleine fut François Moranton, dit le Rouge de Bréca. Fils d'un berger et d'une fileuse de laine, conteur d'une mémoire prodigieuse et d'une vive imagination, sa présence aux veillées en garantissait le succès. Incomparable animateur des festivités villageoises, il fallait l'avoir entendu lorsqu'il ne faisait qu'un avec son violon, avec sa clarinette et surtout avec sa veuze.

Marié, il eut sa petite maison au village de Bréca. Un fils lui naquit, mort jeune, accidentellement. Pour les soins de la ferme — pas plus d'une ou deux vaches — il s'en remettait à sa femme. Il était très détaché de ces choses-là. Et n'allez pas croire qu'il buvait. Sobre de mœurs, le Rouge de Bréca n'était habité que par une passion en dehors de laquelle rien n'existait : cette passion c'était la musique ! Devenu veuf, recueilli par une nièce, il mourra misérablement en 1943. P. de la C.

Pays de Rance (J. M. de Segonzac)

«Patrimoine» — bulletin de la Société Archéologique de Corseul — n° VI, Avril 1992.

Toujours fort bien présenté, illustré de photos d'objets découverts dans les fouilles, de dessins artistiques, de croquis et de plans, ce bulletin contient d'abord le Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Société en 1991 et des échos relatifs à la vie du Musée de Corseul. Mais on y trouvera aussi plusieurs études concernant des sites archéologiques des Côtes-d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine : Hervé Kerebel : Bilan des fouilles archéologiques de 1991, poursuite des fouilles du quartier commercial de «Monterfil» en Corseul ; Catherine Bizien : «Les Haches» en St Jacul-de-la-Mer, un site à caractère culturel du début de notre ère ; Jeannette Le Guet et Micheline Courouveau : La Villa gallo-romaine de Sables-d'Or ; Gilles Leroux : La fouille d'un bâtiment sur le site gaulois de «L'Homme-Mort» à St Pierre-de-Plesguen (35) ; Jacques Briard, Maurice Gauthier et Gilles Leroux : Fouilles récentes sur les monuments mégalithiques de St Just (35), premiers résultats des campagnes 1990 et 1991. Notre collègue Albert Richard nous donne un compte rendu détaillé de sa visite à l'exposition «Les Celtes», au Palais Grassi à Venise, de mars à décembre 1991, en insistant sur la contribution bretonne relative aux Curiosolites. Yves Castel étudie l'If, son rôle dans les légendes et sa présence dans les toponymes français. Une bibliographie d'ouvrages récents clôt le bulletin. J. P.

— Parution en décembre 1992 du XII e volume de la collection «Le Pays de Dinan» dont la présentation est toujours aussi soignée et qui contient une bibliographie de ce qui a paru pouvant

intéresser cette région.

Penthièvre (C. G. Onfray et A. le Mintier de la Motte Basse)

La Messelière : dix promenades en Côtes-d'Armor présenté par Daniel de la Motte-Rouge (Éditions GP Impressions, Kervaux, 22170 Plouagat)

En 1932, Henri Frotier de la Messelière, à la demande de M. Aubert, alors président de la Chambre de commerce de Saint-Brieuc, édite un livre sur les Côtes du Nord. Après la parution en 1991 du «Pays de Lamballe», et devant la richesse de l'iconographie, Daniel de la Motte-Rouge a repris le guide en l'enrichissant de près de mille dessins de la Messelière et de documents sélectionnés en raison de leur intérêt inédit et provenant de collections particulières. Ce travail de classement réalisé avec grand soin par un historien connaissant bien notre région est accompagné d'un texte du Vicomte Henri Frotier de la Messelière.

Cet ouvrage de belle qualité (340 pages en 20x28) est de lecture facile et agréable. Il fera la joie des bibliophiles intéressés par le patrimoine architectural des Côtes-d'Armor, ainsi que des personnes ayant restauré manoirs et chapelles, et qui seront heureux de les revoir tels qu'ils se présentaient au XIX e siècle.

Il était une fois... fantastique côte d'Émeraude (guide du Mont-Saint-Michel à Saint-Brieuc) par Eric Rondel. Diffusion Breizh 112 p. 69 F.

Rétrosillons par Paskal Martin, textes de Jacqueline Henry-Rebours (rue des Scribes)

Paskal Martin est un jeune photographe du Penthièvre qui au fil des mois a réalisé un remarquable ensemble de photographies prises de 1986 à 1989 de tous ces gestes à l'ancienne qui bientôt seront perdus dans les mémoires. Jean et René sont deux anciens qui continuent à labourer à l'attelage, à faucher à bras, à puiser l'eau au puits. Ils ont du cœur au ventre et survivent ainsi sans subvention aucune, mais avec la fierté des hommes libres. Un véritable document dont la qualité force l'admiration. C-G. O. et A. Le M.de la M.B.

Pays de Vitré (J. P. Aubry)

Réédition du journal historique de Vitré de l'abbé Paris-Jallobert

L'association «Rue des Scribes» à Rennes en envisage la sortie pour la fin de 1992. En 1876, chargé du compte rendu de l'excursion archéologique de notre Association lors de son congrès annuel à Vitré, cet original ecclésiastique mit à profit son séjour dans cette ville pour y réunir d'innombrables notes. En 1880 paraissait, imprimé à compte d'auteur sur les presses locales de Jules Guays, à seulement 200 exemplaires, un important volume in 4° de 636 pages sur deux colonnes, fourmillant de détails sur les anciennes familles de la région. Cet ouvrage qui comportait six plans et trois planches de sceaux était devenu une rareté bibliophilique. Les fascicules que l'auteur a consacrés à 175 paroisses d'Ille-et-Vilaine et à 26 des Côtes-d'Armor, aujourd'hui tout aussi rares, renferment, outre un inventaire des anciens registres (B.M.S.), de précieuses notices sur les familles nobles ou bourgeoises, le clergé et les principaux éphémérides locaux. Son œuvre sera poursuivie après sa mort en 1905 par René Chassin du Guerny, qui y puisera une notable partie de la matière des travaux héraldiques et généalogiques que nous lui connaissons. M.D.

Sociétés, Archives et Bibliothèques auxquelles est adressé le Bulletin

Association F. Duine, 13, Grande Rue, 35120 Dol-de-Bretagne.

Association Normande, Dr Gosselin, 31, avenue du 6 juin, 14000 Caen.

Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, 20, avenue Jules Ferry, 35000 Rennes.

Archives Départementales des Côtes-d'Armor, 7, rue François Merlet, 22000 Saint Brieuc.

Archives Départementales du Finistère, Zone Administrative de Ty-Nay, 29000 Quimper.

Archives Départementales du Morbihan, 12, avenue Saint – Symphorien, 56000 Vannes.

Archives Départementales de la Loire-Atlantique, 8, rue de Bouillé, 44000 Nantes.

Bibliothèque Universitaire, section Lettres, 5, rue du Pr. Léon Bernard, 35000 Rennes.

Bibliothèque de la Sorbonne, service des Périodiques, 47, rue des Écoles, 75230 Paris Cédex 05.

Bibliothèque Municipale, 1, rue de la Borderie, 35042 Rennes Cédex.

Bibliothèque Municipale, 44, rue 71 e R.I., 22000 Saint-Brieuc.

Bibliothèque Municipale, 9, rue Toul-al-laër, 29000 Quimper.
Bibliothèque Municipale médiathèque, 15, rue de l'Héronnière, 44041 Nantes Cedex 01.
Bibliothèque Municipale, 22, rue Traverse, 29283 Brest Cedex.
Bibliothèque Municipale, 2, rue Pommereul, 35300 Fougères.
Bibliothèque Municipale, Palais des Arts, Place de Bretagne, 56000 Vannes.
Centre de Recherches Bretonne et Celtique (C.R.B.C.) Université de Bretagne Occidentale, Faculté des Lettres 20, avenue Victor Le Gorgeu, 29279 Brest cedex.
Direction des Antiquités historiques de Bretagne, Université de Bretagne occidentale, B.P. 860, 29100 Brest.
Ministère de la Culture et de la Communication, Service Régional de l'Inventaire Général, centre de Documentation du Patrimoine, Hôtel de Biossac, 6, rue du Chapitre, B. P. 927, 35044 Rennes cedex.
Pen-ar-Bed, Faculté des Sciences et Techniques, 6, avenue Le Gorgeu, 29300 Brest.
Revue du Souvenir Vendéen, 36, rue du Paradis B.P. 614, 49306 Cholet Cedex.
Société archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, 29000 Quimper.
Société archéologique de Nantes, Manoir de la Touche, Place Jean V, 44000 Nantes.
Société d'Émulation des Côtes d'Armor, Centre d'Action Culturelle, place de la Résistance, B.P. 33, 22022 Saint-Brieuc cedex.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo, 16, rue d'Alsace, 35400 Saint-Malo.
Société Polymathique du Morbihan, 2, rue Noé, 56000 Vannes.
Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, 20, avenue Jules Ferry, 35700 Rennes.
Société Jersiaise, 9, Pier Road, Saint-Helier, Jersey.
Bayerische Staatsbibliothek, Erwerlungs abteilung Ludwigstrasse 16, 08 Munich 34 Allemagne.
Association de restauration du village de Poul Fetan, Morbihan (Mme Marie-Françoise Le Saux, animatrice régisseur), Quistinic, 56000 Bubry.
Library Sériais 500554, The Librarian, Université of Missouri, Columbia Mo 65202 USA.
Armor Magazine, 22400 Lamballe.
Association des Cadres Bretons, 17, rue de l'Arrivée, BP. 1106, 75737 Paris cedex 15.
Centre reg. archéologique d'Aleth, rue Garpé Saint-Servan, 35400 Saint-Malo.
L'unité normande. Les Bruyères Ecaquelon, 27290 Montfort/Risle.
Bibliothèque municipale, Manoir de Ferron, 22100 Dinan.
Société des Amis du Vieux Lamballe, 1 place Martray, 22400 Lamballe.
British library, French Section. Department of printed books. Great Russel Street, London WC1B 3DG, Angleterre LOS 145612 20/L.
Service Historique de la Marine, Préfecture Maritime, 29240 Brest-Naval.
Société Archéologique et Historique de Fougères (M. Duvinage), 6, rue Abbé Bridel, 35300 Fougères.
Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient, Cité Allende, 56100 Lorient.
Amis des Sites de la Région de Mesquer, B.P. 11-Quimiac, 44420 La Turballe.
Amis du Penthièvre, Place du Martray, 22400 Lamballe.